This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136389 3

v 171

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

T. XI, 1874.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

T. XI, 1874.

IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

P. Bossa
Sept 187

ANNUAIRE-BULLETIN

9772

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1874

A PARIS
CHEZ Mme Ve JULES RENOUARD
HENRI LOONES, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

1874

T. XI.
171

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte-rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de trente francs.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

FÉVRIER 1874.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leur changement d'adresse à l'agent de la Société, M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives Nationales.

MM.

ABRIC-ENCONTRE, [1428], pasteur de l'Église réformée de Paris, rue de Passy, n° 56, Paris-Passy.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Dauphin, n° 8.

AGUILLON (Louis), [1490], rue de Verneuil, n° 34.

AIX (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Mouan; correspondant, M. Techener, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

ALLAIRE (E.), [1366], rue de Berry, n° 50.

ALLARD (Paul), [1341], avocat, rue du Beffroi, à Rouen; correspondant, M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

ALVISET (Henri), [1317], ✻, président à la Cour d'appel de Besançon; correspondant, M. O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

ANGELON (Dr), [1410], faubourg Saint-Georges, à Nancy (Meurthe); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

ANDRÉ (Alfred), [1170], ✻, député à l'Assemblée nationale, rue de Londres, n° 27.

ANDRIEUX (Jules), [878], rue Joubert, n° 35.

ANSART (Edmond), [1292], membre du Conseil général du Pas-de-Calais, rue Taranne, n° 27.

ARBAUMONT (Jules D'), [1154], aux Argentières, près Dijon.

ARCHIVES NATIONALES (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Alfred Maury, C. ✻, directeur général des Archives, membre de l'Institut; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

ARMINGAUD, [1550], professeur au collége Rollin, rue Cassette, n° 17.

ARNAL (Albert), [1500], avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Lazare, n° 66.

Arsenal (*Bibliothèque de l'*), [1650], à Paris, rue de Sully, n° 1, représentée par M. Éd. Thierry, O. ✻, conservateur-administrateur; correspondant, M. Chaussonnery, libraire, quai des Augustins, n° 47.

Arth (Louis), [519], avocat, à Nancy, quai Claude-Lorrain, n° 58; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Aubert (Édouard), [1390], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Aubert (l'abbé), [1642], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes); correspondant, M. Palmé, libraire, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 25.

Aubilly (Georges, baron d'), [1427], rue Caumartin, n° 60.

Aubry (Auguste), [1175], libraire, rue Séguier, n° 18.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue du Rocher, n° 12.

Aucoc (Léon), [1030], O. ✻, président de section au conseil d'État, rue Sainte-Anne, n° 51.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [3], député à l'Assemblée nationale, rue de Bassano, n° 47.

Auger, [1480], juge d'instruction à Bourg; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Aumale (duc d'), [961], membre de l'Académie française, général de division, député à l'Assemblée nationale, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 129.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645]; correspondant, M. A. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), [720], représentée par M. Templier, au Palais de Justice.

Bachod, [1107], président du tribunal de Lons-le-Saunier; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Baer (Hermann-Joseph), [1610], libraire, à Francfort; à Paris, rue du Quatre-Septembre, n° 2.

Baillon (comte de), [857], quai d'Orsay, n° 45.

Bandini-Giustiniani (marquis de), [1235], à Rome; correspondant, M. A. Manin, rue d'Hauteville, n° 55.

Barante (baron Prosper de), [1482], député à l'Assemblée nationale, boulevard Haussmann, n° 182.

Barberey (Maurice de), [751], place François Ier, rue Jean-Goujon, n° 17.

Barbié du Bocage, [893], rue Joubert, n° 21.

Barbier (Pierre), [1662], à Bourg (Ain).

Bardon (Alfred), [1461], négociant, rue Bertin-Poirée, n° 13.

Barré, [1140], directeur des contributions indirectes, à Châteauroux (Indre); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Barthélemy (Anatole de), [1334], ✻, membre du Comité des travaux historiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Barthélemy (Édouard de), [848], ✻, membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, n° 80.

Barthès (Pierre) et Cie, [526], libraires, à Londres; à Paris, chez M. Jung Treuttel, rue de Lille, n° 19.

Bartholony (Fernand), ✻, [1013], ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue de la Rochefoucauld, n° 12.

Baschet (Armand), [1357], avenue des Champs-Élysées, n° 71.

Bassot, [1339], avocat, rue Baudin, n° 25.

Bastard (Arthur de), [1601], rue de Marignan, n° 14; correspondant, M. Lascoux, rue de l'Université, n° 88.

Bataillard (Charles), [339], avocat, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 65.

Bataille (Édouard-Odon), [1702], capitaine d'état-major, attaché à l'état-major de la 2e division militaire, rue d'Amiens, n° 46, à Rouen.

Batbie, [1092], ✻, ancien ministre, professeur à la Faculté de Droit, député à l'Assemblée nationale, rue Jacob, n° 20.

Bauffremont (duc de), [1015], avenue Percier, n° 11.

Baulny (de), [1332], ✻, maître des requêtes au conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Bayard (Eugène), [849], ✻, ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue d'Aumale, n° 8.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407]; correspondant, M. Didron, libraire, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 23.

Beaucourt (G. du Fresne de), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados); à Paris, rue de Sèvres, n° 85.

Beaune (Henri), [992], avocat général à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Beautemps-Beaupré, [749], juge au tribunal de première instance de la Seine, rue de Vaugirard, n° 22; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Beauvillé (Victor de), [1011], à Montdidier; correspondant, M. de Beauvillé, rue Cambacérès, n° 4.

Béchet (Émile), [1530], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard de Strasbourg, n° 19.

Bégouen (comte), [1597], ✻, trésorier-payeur général à Toulouse; correspondant, M. Aubert, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Bérig (Armand), [1240], G. ✻, ancien ministre, rue de Poitiers, n° 12.

Bellaguet, [316], O. ✻, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Bonaparte, n° 68.

Bellanger (Charles), [861], rue de la Victoire, n° 58.

Bénard (Gustave), [1386], rue Castellane, n° 18.

Bérard (Paul), [1544], secrétaire d'ambassade, rue Pigalle, n° 20.

Bérenger (marquis de), [820], à Sassenage (Isère); à Paris, rue Jean-Goujon, n° 49.

Berge, [1085], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 240.

Berger (Amédée), [998], O ✻, président de chambre à la Cour des comptes, rue Caumartin, n° 2.

Berger (Élie), [1645], rue de l'Odéon, n° 22.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Bernier (Émile), [1701], boulevard de Sébastopol, n° 71.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. Alouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Béthisy (marquis de), ✻, [846], rue de l'Université, n° 53.

Beugnot (comte A.), [1421], rue François Ier, n° 50.

Bianchi (Marius), [1171], rue Royale, n° 7.

Bidoire, [1499], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Boissy-d'Anglas, n° 11 *bis*.

Bienaymé [1674], sous-chef au ministère des Finances, rue des Saints-Pères, n° 16.

Bienvenu [1501], membre du Conseil général de la Vendée, à Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée).

Bigle (Jules), [1468], architecte de la préfecture de la Seine, expert au tribunal de première instance de Paris, rue Laborde, n° 11.

Biollay (Paul), [1338], conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 74.

Blacas (comte de), [1120], rue de Varenne, n° 52 *bis*.

Blaise (Félix), [1306], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de la Victoire, n° 31.

Blanchard, [1113], notaire, à Condé-sur-Noireau; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Blanche (Alfred), [936], C. ✻, ancien conseiller d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Malesherbes, n° 75.

Blanche (Antoine), [1062], O. ✻, premier avocat général à la Cour de cassation, rue de Laval, cité Malesherbes, n° 12.

Blanche (le dr Émile), [1044], O. ✻, rue Berton, n° 1, Passy.

Blosseville (marquis de), [213], ✻, ancien député, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Boislisle (Arthur de), [1651], sous-chef au ministère des Finances, rue Vanneau, n° 30.

Bondy (Émile, comte de Taillepied de), [462], C. ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, au château de Chassay, à Sainte-Luce, près Nantes; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bonitbau (Albert de), [1560], rue Laffitte, n° 44.

Bonne (de), [311], avocat à Bruxelles; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Bordet, [1298], ✻, ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue de Monceaux, n° 71.

Bordier (Henri), [381], rue de Rivoli, n° 182.

Bossut (l'abbé), [1596], professeur à Vuillafans (Doubs).

Boucheret, [977], avoué, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Boudet, [1284], G. ✻, ancien ministre, rue d'Albe, n° 12.
Bouillé (comte de), [1404], rue de Courcelles, n° 52.
Bouis (de), [760], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 168.
Boulatignier, [904], C. ✻, ancien président de section au conseil d'État, rue de Clichy, n° 48.
Boulay de la Meurthe (Alfred), [1656], rue de Condé, n° 10.
Boulenger, [762], à Neufchâtel (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Bourcier de Villers (Aimé de), [1458], au château de Gircourt (Vosges).
Bourg (*Société d'émulation de*), [1665].
Bourge (de), [1609], secrétaire du Conseil de la Société générale, passage Sainte-Marie, n° 11 *bis*, rue du Bac, n° 62.
Bourges (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1483]; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.
Bourguignon, [706], à Courbevoie, rue Saint-Denis, n° 179.
Bournet de Verron (Paul), [1538], rue Saint-Honoré, n° 83.
Boutaric (Edgard), [1509], ✻, chef de la Section administrative aux Archives nationales, professeur à l'École des chartes, rue St-Jacques, n° 161.
Bouvier (Amédée), [260], rue Crussol, n° 5.
Bouyer (Adolphe), [1430], archiviste-paléographe, rue Milton, n° 4.
Braun, [1372], ✻, maître des requêtes au conseil d'État, rue Miroménil, n° 71.
Brayer (comte de), [1715], rue de Tivoli, n° 13.
Brice (René), [1432], avocat à la Cour d'appel de Rennes, député à l'Assemblée nationale; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Brissaud [1322], ✻, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, rue de Rivoli, n° 18.
Broglie (duc Albert de), [1614], ✻, membre de l'Académie française, député à l'Assemblée nationale, ministre de l'Intérieur, vice-président du Conseil, rue de Solférino, n° 10.
Broin (Amédée de), [1259], à Dijon; corresp., M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.
Brolemann (Georges), [1187], boulevard Haussmann, n° 10.
Brunet (Charles), [1273], ✻, ancien chef de bureau au ministère de l'Intérieur, rue Soufflot, n° 24.
Brunet de Presles (Wladimir), [781], ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des langues orientales, rue des Sts-Pères, n° 71.
Buffet (Aimé), [1115], ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Conti, n° 15.
Bure (Charles-Philippe-Albert de), [668], adjoint au maire de la ville de Moulins (Allier); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
Burin-Desroziers, [1105], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 266.

Bussierolles (Charles Camusat), [581], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue de Lisbonne, n° 10.

Bussierre (Edmond, baron de), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

Bussierre (Léon, baron de), [1021], C. ✻, ancien conseiller d'État, rue Cambacérès, n° 8.

Caboche, [1634], ✻, inspecteur général de l'instruction publique, rue de Condé, n° 15.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1014], représentée par M. le maire de Caen ; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Caillebotte (l'abbé), [1162], rue Bagnolet, à l'église de Charonne.

Cailleux (Alphonse de), (464), O. ✻, membre de l'Institut, rue Laffitte, n° 49.

Callard d'Azu, [1307], avocat, à Beaune (Côte-d'Or) ; correspondant, M. Léonce Vessillier, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 190.

Calonne (baron de), [1673], à Amiens, boulevard Saint-Michel, n° 33.

Campan (C. A.), [1000], secrétaire de la Société pour la publication des Mémoires relatifs à l'histoire de la Belgique, à Bruxelles, place de l'Industrie, n° 20, quartier Léopold ; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Canel (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure) ; correspondant, M. Lebrument, libraire, chez M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Carmes (*École des*), [802], représentée par M. l'abbé Demimuid, directeur de l'École, rue de Vaugirard, n° 72.

Caron (Charles), [1517], docteur en médecine, à Caen, rue des Capucines, n° 59.

Carsignol, [1552], avocat, place Bellecour, n° 26, à Lyon.

Cartwright (William), [951], à Londres ; correspondant, M. Michelant, à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Casenave, [666], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Bellechasse, n° 11.

Cauchy (Eugène), [794], O. ✻, ancien garde des Archives de la Chambre des pairs, membre de l'Institut, rue de Tournon, n° 12.

Caumels (comte de), [1185], rue du Pré-aux-Clercs, n° 10.

Cazenove (Raoul de), [1438], à Lyon, rue Sala, n° 8 ; correspondant, M. de Seynes, rue Saint-Guillaume, n° 29.

Cercle (le) de la rue Neuve, [969], à Grenoble (Isère) ; correspondant, M. Gustave Réal, rue de la Pépinière, n° 73.

Chabaud la Tour (Arthur de), [1559], boulevard Malesherbes, n° 29.

Chabaud la Tour (baron de), [1624], général du génie, G. O. ✻, député à l'Assemblée nationale, boulevard Malesherbes, n° 29.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [356], avenue Montaigne, n° 30.

Chabrillan (Hippolyte-Camille-Fortuné Guigues, comte de Moreton de), [1311], rue Christophe-Colomb, n° 8.

CHAMBELLAN (Alphonse), [1381], ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Chanoinesse, n° 2.

CHAMBORD (comte DE), [1385], représenté par M. le comte Fernand de la Ferronays, Cours-la-Reine, n° 34.

CHAMPAGNY (Frantz, comte DE), ✻, [691], membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 46.

CHAMPLOUIS (baron NAU DE), [1231], ancien capitaine au corps d'état-major, avenue de la Tour-Maubourg, n° 8.

CHANTÉRAC (marquis DE), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

CHAPTAL (*Collége*), [1041], représenté par M. Monjean, ✻, directeur du collége, rue Blanche, n° 29.

CHARAVAY (Étienne), [1705], archiviste-paléographe, rue des Grands-Augustins, n° 26.

CHARDIN (Paul), [1542], rue des Pyramides, n° 2.

CHARENTENAY (René DE), [1258], à Dijon; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE), [919], ✻, ancien député, à Hyères (Var); au château de Feugerolles, par Chambon (Loire); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516]; correspondant, M. Bourcelet, libraire, rue Guénegaud.

CHASSIGNET, [1463], ✻, sous-intendant militaire, à Nancy.

CHAUCHAT, [1222], ✻, maître des requêtes au conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 121.

CHAUFFOUR (Ignace), [374], avocat, à Colmar, rue des Blés; correspondant, M. Gouzviller, graveur, rue de Laval, n° 25.

CHAULIEU (baron DE), [1128], ancien membre de l'Assemblée législative, à Vire (Calvados); correspondant, M. de Beaucourt, rue de Sèvres, n° 85.

CHAZELLES (Léon DE), [197], ✻, ancien député, au château de la Ganière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme); correspondant, M. Léon Laguerre, rue de Copenhague, n° 10.

CHÉRUEL (A.), [786], O. ✻, inspecteur général honoraire de l'enseignement secondaire, recteur de l'Académie de Poitiers, à Poitiers; correspondant, M. de la Villegille, rue de Beaune, n° 7.

CHEVALIER (Léon), [1226], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

CHEVALIER (l'abbé C.-Ulysse), [1491], à Romans (Drôme); correspondant, M. l'abbé Duplessis, rue de Sèvres, n° 31.

CHEVALLIER, [1513], agrégé d'histoire, rue du Cardinal-Lemoine, n° 63.

CHEVILLARD (Léon), [1106], ancien magistrat, à Lons-le-Saunier; correspondant, M. de Villeneuve, rue de Saint-Pétersbourg, n° 2.

CHEVREUL (Henri), [819], ancien magistrat, à Dijon; corresp., M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHOISEUL (Mme la comtesse DE), [888], rue de l'Université, n° 59.

CHOPPIN (Albert), [1156], préfet de l'Oise, à Beauvais.

Chotard, [1638], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon.

Christophle, [1104], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, député à l'Assemblée nationale, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 9.

Cistria (prince de), [1191], rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 104.

Clamecy (baron de), [1363], ✻, ancien sous-préfet, au château de Semur, par Charost (Cher); correspondant, M. Redron, rue Tronchet, n° 5.

Claveau, [1200], O. ✻, inspecteur général des établissements de bienfaisance, place Pereire, n° 1.

Clermont (de), [1266], rue du Bac, n° 108.

Colas (l'abbé), [1262], chanoine titulaire de la métropole de Rouen; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Collard (Alfred), [1215], O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à la Grange-Rouge, par Arquian (Nièvre).

Collége libre du Haut-Rhin (*Bibliothèque du*), [1713], à la Chapelle-sous-Rougemont, territoire de Belfort; représentée par M. l'abbé Hanauer, bibliothécaire.

Colmet d'Aage (Henri), [1158], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 44.

Combette du Luc (Louis), [1303], à Rabasteins-sur-Tarn (Tarn); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Condé (baron de), [1693], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 52.

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Gustave Wattier, ✻, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 101.

Cornudet (Alfred, vicomte), [837], O. ✻, ancien député, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 88.

Corps législatif (*Bibliothèque du*), [1660], représentée par M. Miller, O. ✻, membre de l'Institut, conservateur; correspondant, M. Thorin, libraire, rue de Médicis.

Cosnac (Jules, comte de), [717], ✻, au château du Pin, près Masseret (Corrèze); à Paris, rue Vanneau, n° 37.

Costel, [1383], avocat, à Troyes; correspondant, M. Marescq aîné, libraire, rue Soufflot, n° 17.

Cottin, [1291], ✻, ancien conseiller d'État, rue de la Baume, n° 15.

Courcel (Valentin Chodron de), [1068], boulevard Saint-Michel, n° 81.

Courtillier, [1628], au château de Précigné (Sarthe); correspondant, M. Andrieux, rue Joubert, n° 35.

Coussemaker (de), [867], ✻, juge au tribunal de première instance de Lille, membre du Conseil général du départ. du Nord, correspondant de l'Institut, à Lille; correspondant, M. Carlier, rue des Martyrs, n° 47.

Coutant (Ernest), [1607], licencié ès-lettres, chez M. Lecointe, rue Mongenot, n° 7, à Saint-Mandé.

Crapelet (Charles), [399], boulevard Maillot, n° 74, à Neuilly-sur-Seine.

Cresson, [1299], avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien préfet de police, rue du Sentier, n° 41.

Croze (Charles de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Cunin-Gridaine (Charles), [154], G.O. ✱, manufacturier, à Sedan (Ardennes).
Daiguson, [1375], juge au tribunal de Châteauroux.
Danglard (l'abbé), [1644], docteur ès-lettres, au petit séminaire Saint-Nicolas, rue de Pontoise, n° 30.
Daras, [1314], O. ✱, officier de marine, à Angoulême.
Dard (baron), [653], O. ✱, ancien chef de division adjoint au ministère de l'Instruction publique, à Aire (Pas-de-Calais).
Dareste, [1098], ✱, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.
David (Edmond), [983], ✱, maître des requêtes au conseil d'État, rue Montalivet, n° 11.
Daviel (Ernest), [1132], avocat à la Cour d'appel de Rouen; correspondants, MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.
Decq (Émile), [1711], libraire à Liége (Belgique).
Defay [1593], place des Victoires, n° 3; correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.
Defrémery (Ch.), [866], ✱, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue du Bac, n° 42.
Dehaisnes (l'abbé), [1632], conservateur des archives du département du Nord, à Lille.
Delaborde, [1096], ✱, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Tronchet, n° 31.
Delacour, [1361], chef d'institution, rue du Cardinal-Lemoine, n° 49.
Delaistre (Gustave), [974], propriétaire, rue Beauvoisine, à Rouen; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Delalain (Jules), [702], ✱, imprimeur-libraire de l'Université, rue Du-Sommerard, n° 5.
Delaroque aîné, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.
Delaroque (Eugène), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 9.
Delisle (Léopold), [816], ✱, membre de l'Institut, conservateur sous-directeur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue d'Hauteville, n° 13.
Delpit (Jules), [1399], à Bordeaux; correspondant, M. Claudin, libraire, rue Guénégaud, n° 3.
Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Léonie, n° 1.
Denière, [1035], C. ✱, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, boulevard Malesherbes, n° 29.
Denis, [1061], avocat, à Saint-Lô (Manche); correspondant, M. Henri, libraire, Palais-Royal, péristyle Valois, n° 182.
Denjoy (Henri), [845], membre du Conseil général du Gers, à Fleurance; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Des Méloizes (Eugène), [638], O. ✱, conservateur des eaux et forêts à Bourges (Cher); corresp., M. de la Villegille, rue de l'Université, n° 9.
Desnoyers (Jules), [23], ✱, membre de l'Institut, bibliothécaire du Mu-

séum d'Histoire naturelle, au Jardin des plantes, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, n° 36.

Desnoyers, [1633], vérificateur des domaines, rue du Bac, n° 108.

Desponts (Édouard), [1563], docteur-médecin, à Fleurance (Gers).

Desprez fils (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurances *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.

Des Roys (Ernest, vicomte), [1186], rue de La Tour-Maubourg, n° 11.

Des Sorbiers de la Tourrasse (Amédée), [1590], à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne); correspondants, MM. Hachette et Cie, libraires, boulevard Saint-Germain, n° 79.

Deudon (Charles), [1255], rue Godot-de-Mauroy, n° 6.

Deullin (Eugène), [1173], banquier, à Épernay (Marne).

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Morin; correspondant, M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Doazan (Anatole), [1647], à Bellechasse (Indre); correspondant, M. de Longuerue, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 96.

Doria (comte Armand), [818]; correspondant, M. Bourcelet, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

Doublet (Gustave), [1591], juge suppléant au tribunal de Versailles, avenue de Picardie, n° 21, à Versailles.

Drême, [1695], ✻, premier président de la Cour d'appel d'Agen; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Dreyfus (Ferdinand), [1670], avocat, rue Saint-Lazare, n° 94.

Dreyss (Ch.), [852], ✻, recteur de l'Académie de Besançon.

Dubois (Mme la comtesse), [1020], au château de Vitry, près Paris.

Dubois, [777], professeur au collége Rollin, rue du Faubourg-Montmartre, n° 61.

Dubois de L'Estang (Gustave), [1066], ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Saint-Honoré, n° 366.

Duchatel (comte Tanneguy), [1540], député à l'Assemblée nationale, rue de Varenne, n° 69.

Ducoudray (Gustave), [1469], rue du Cherche-Midi, n° 18.

Dufaure (J.), [840], ✻, ancien ministre, membre de l'Académie française, député à l'Assemblée nationale, boulevard Haussmann, n° 127.

Dufour (l'abbé Valentin), [1353], premier aumônier à Mazas.

Du Lac (Jules), [1561], juge suppléant au tribunal de Compiègne.

Du Long de Rosnay (vicomte), [1547], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 43.

Du Mesnil (Armand), [1401], O. ✻, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Georges, n° 28.

Dumoulin, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

Du Parc (Charles, comte), [1257], à Dijon; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Duplès-Agier (Henri), [698], archiviste-paléographe, rue Saint-Louis, n° 16, à Versailles.

Dupont (Edmond), [817], ✻, chef de la Section du secrétariat aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Durand (Auguste), [689], libraire, rue Cujas, n° 7.

Duriez de Verninac, [927], secrétaire d'ambassade, rue Boissy-d'Anglas, n° 23; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

Duruy (Victor), [1081], G. O. ✻, ancien ministre, membre de l'Institut, rue Médicis, n° 5.

Dutens (Alfred), [1502], rue d'Argenson, n° 4.

Dutreil, [1141], ancien député, à Laval (Mayenne); correspondant, M. Germain Tribert, rue Matignon, n° 14.

Duval (Jacques-François), [1282], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rue d'Herbouville, n° 3; correspondant, M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour d'appel, place Boïeldieu, n° 1.

Duvergier de Hauranne, [1126], membre de l'Académie française, rue de Tivoli, n° 5.

École des chartes, [1703], représentée par M. le Directeur de l'École, rue des Francs-Bourgeois, n° 62.

École normale supérieure, [1617], représentée par M. le Directeur de l'École, rue d'Ulm; correspond., M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Egger, [586], O. ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue Madame, n° 48.

Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Delaitre, bibliothécaire; correspondant, M. l'Écureux, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 3.

Estaintot (Robert, vicomte d'), [975], avocat, rue des Arsins, n° 9, à Rouen; correspondant, M. Vattelier, rue de Sèvres, n° 60.

Fabre (Adolphe), [939], ✻, président du tribunal de Saint-Étienne (Loire); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Fallières, [1534], avocat, au Passage-d'Agen (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Pittet, libraire, rue Monsieur-le-Prince, n° 48.

Fanjoux, [1636], O. ✻, secrétaire général de la Société nouvelle des forges et chantiers de la Méditerranée, boulevard de La Tour-Maubourg, n° 25.

Ferlet de Bourbonne (Paul), [1572], conseiller de préfecture à Lons-le-Saulnier; correspondant, M. Roger Portalis, rue Lavoisier, n° 12.

Ferrère (Raoul), [1527], avenue Montaigne, n° 37.

Feuillet de Conches, [466], C. ✻, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, rue Neuve-des-Mathurins, n° 73.

Flandin, [930], C. ✻, ancien conseiller d'État, rue de la Michodière, n° 8.

Flavigny (Mme la vicomtesse de), [1449], rue d'Anjou-St-Honoré, n° 42.

Floquet, [622], ✻, avocat, correspondant de l'Institut, rue de l'Arcade, n° 25.

Fontenilles (marquis de), [1436], rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 11.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure); correspondant, M. Dutertre, libraire, passage Bourg-l'Abbé.

Fouché-Lepeltier, [1228], ✻, ancien député, rue Royale, n° 1.

Fourchy, [1394], boulevard Saint-Germain, n° 266.

Fournier, [858], notaire à Tours; correspondants, MM. Rey et Belhatte, libraires, quai des Augustins, n° 45.

Frappier (Paul), [1682], à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fremaux, [1668], avocat, à Béthune (Pas-de-Calais).

Frémy, [722], G. O. ✻, gouverneur du Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 17.

Fresne (Marcellin, comte de), [388], rue de Bellechasse, n° 15.

Fréteau de Pény (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emmanuel, baron de), [709], ✻, conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes, rue de Verneuil, n° 47.

Friès (Charles-Albert), [1648], à Fontainebleau, rue de France, n° 109.

Frottier de la Coste (marquis), [1304], attaché d'ambassade, boulevard Saint-Germain, n° 246.

Gadoin, [1422], ✻, président du tribunal de Cosne (Nièvre); correspondant, M. Masson, rue de Bourgogne, n° 63.

Gaffarel (Paul), [1475], professeur agrégé d'histoire à la Faculté de Dijon; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Galopin (Auguste), [1095], ancien avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Saint-Dominique, n° 190.

Gaspaillart (Émile), [1245], employé au ministère des Finances, rue de Clichy, n° 59.

Gaultry (Paul), [1606], notaire, à Fontainebleau; correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Gautier (Alphonse), [1676], G. O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Saint-Honoré, n° 334.

Gavet (Gabriel), [1677], rue Caumartin, n° 16.

Gérard (Charles), [1148], ancien représentant, avocat, à Nancy.

Gérardin (Alfred), [902], ✻, professeur agrégé d'histoire au lycée Saint-Louis, rue de Vaugirard, n° 21.

Gerbidon (Émile-Victor), [810], rue Dumont-d'Urville, n° 2.

Gervais (Ernest), [1545], avocat, rue de la Victoire, n° 52.

Ginot (Émile), [1270], avocat, à Pau; correspondants, MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.

Giraud (Paul-Émile), [569], ✻, à Romans (Drôme).

Glandaz (Albert), [1324], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard de la Madeleine, n° 9.

Godefroy-Ménilglaise (marquis de), [223], ✻, à Lille; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

GOMEL, [1025], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Basse-du-Rempart, n° 66.

GONSE (Raphaël), [1310], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 107.

GOUGET (Eugène), [1518], artiste dramatique, secrétaire de l'Association de secours des Artistes dramatiques, rue du Château-d'Eau, n° 34.

GOUPIL (Édouard), [57], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Laffitte, n° 47.

GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], rue Taitbout, n° 34.

GRAFENRIED-VILLARS (baronne DE), [870], rue du Colisée, n° 39.

GRANDEAU, [1671], ✻, professeur à la Faculté des sciences de Nancy; correspondant, M. Louis Grandeau, rue Saint-Placide, n° 29.

GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✻, rue de la Victoire, n° 98.

GRANGIER DE LA MARINIÈRE (L.), [798], ancien préfet, rue d'Amsterdam, n° 46.

GRASSET (Ernest), [591], ✻, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Delagrave, libraire, rue des Écoles, n° 58.

GRAVIER, [1635], rue de Seine, n° 5, à Rouen.

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Gariel; correspondant, M. Chaussonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

GROUALLE, [1232], ✻, président de section au conseil d'État, rue du Mont-Thabor, n° 8.

GRUYER (Julien), [1688], rue Sainte-Apolline, n° 2.

GUADET, [228], ✻, ancien chef de l'enseignement à l'Institution nationale des Jeunes-Aveugles, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 83 *bis*.

GUÉRARD (Mme veuve François), [967], à Amiens, rue Saint-Denis, n° 26; correspondant, Mme la vicomtesse de St-Martin, avenue de Villars, n° 5.

GUESSARD (François), [349], ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, à Paris-Passy, Grande-Rue, n° 87.

GUIGNÉ (DE), [1225], ✻, ancien préfet, boulevard Saint-Germain, n° 235.

GUILLAUME (Eugène), [1087], ✻, docteur en droit, chef du bureau du contentieux des communes au ministère de l'Intérieur, rue Magnan, n° 31.

GUILLEMIN (Jules), [1576], secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

GUIZOT, [1], G. ✻, membre de l'Institut, rue Billault, n° 10.

HALPHEN (Eugène), [900], avenue de l'Empereur, n° 111, à Paris-Passy.

HAMBOURG (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Petersen; correspondant, M. E. Jung-Treuttel, rue de Lille, n° 19.

HAMELIN D'ECTOT (Hilaire), [1060], docteur en droit, à Saint-Vaast-la-Hougue (Manche); correspondant, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 48.

HANQUEZ (Rodolphe), [990], procureur de la République, à Soissons (Aisne).

HARCOURT (comte Jean D'), [1577], ✻, rue de l'Université, n° 89.

HAUTPOUL (comte D'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

HAVRE (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Morlent; correspondant, M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

Hébert, [1281], C. ✻, ancien garde des sceaux, place Vendôme, n° 14.

Hellot (Alexandre), [1362], ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue de Boulogne, n° 1.

Hellot (Jules), [1395], rue Royale, n° 13.

Hennet de Bernoville, [1369], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue du Bac, n° 21.

Hérault (Alfred), [1479], à Châtellerault (Vienne).

Himly, [1007], ✻, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, n° 90.

Homo (Émile), [1586], rue du Cardinal-Fesch, n° 54.

Hordaing (Émile d'), [1599], notaire, à Longjumeau (Seine-et-Oise).

Houssaye (l'abbé), [1600], vicaire de l'église de la Madeleine, rue de la Ville-l'Évêque, n° 18.

Hunolstein (baron d'), [1456], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 81.

Izambert, [1276], membre du Conseil de préfecture du département de la Savoie; correspondant, M. Moranvillé, rotonde de la Villette, n° 204.

Izarn, [1457], à Évreux; à Paris, rue Chauveau-Lagarde, n° 18.

Jameson, [1167], boulevard Malesherbes, n° 121 (avenue de Valois, n° 5).

Joinville (baron de), [1689], ✻, inspecteur général des établissements pénitentiaires, rue de Clichy, n° 6.

Joly de Bammeville, [1224]; correspondant, M. de Bussierre, rue Cambacérès, n° 8.

Joubaire, [1433], juge au tribunal de Guingamp; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Joubert (André), [1678], à Angers, rue des Arènes, n° 24.

Jourdain, [834], O. ✻, inspecteur général de l'enseignement supérieur, membre de l'Institut, rue de Luxembourg, n° 21.

Kerdrel (Audren de), [340], député à l'Assemblée nationale, rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes; à Paris, chez M. de Courcy, rue Richelieu, n° 85.

Kergorlay (comte Hervé de), [1241], O. ✻, ancien député, rue de Varenne, n° 48.

Kersaint (vicomte de), [892], rue de la Ville-l'Évêque, n° 26.

Kervyn de Lettenhove (baron), [199], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la Chambre des députés de Belgique, ancien ministre, à Bruges (Belgique).

Kob (Georges), [1583], attaché au ministère des Affaires étrangères, rue Jacob, n° 29.

Labitte (Ad.), [1329], libraire, rue de Lille, n° 4.

Laborde (Joseph, marquis de), [1360], archiviste aux Archives nationales, rue Billault, n° 5.

La Borderie (Arthur de), [1198], député à l'Assemblée nationale, à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Léopold Delisle, rue d'Hauteville, n° 13.

Laboulaye (Édouard), [445], ✻, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, place Cambrai, n° 1.

LACABANE (Léon), [64], O. ✻, professeur-directeur honoraire de l'École des chartes, rue des Acacias, n° 47, aux Ternes.

LACAVE-LAPLAGNE, [1251], député à l'Assemblée nationale, chez M. Durieu, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 66.

LA CAZE (Pèdre, baron), [839], ✻, ancien pair de France, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 93.

LACAZE (Louis), [1494], député à l'Assemblée nationale, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 107.

LA CHAUMELLE (DE), [1330], rue de Lille, n° 21.

LA CHÈRE (Jules DE), [1326], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, avenue des Champs-Élysées, n° 116.

LACOMBE (H. DE), [1508], rue de Croix-de-Malte, n° 1, à Orléans.

LACORDAIRE, [981], ancien directeur de la manufacture des Gobelins, rue Cujas, n° 21.

LACROIX (Paul), O. ✻, [65], conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

LACUISINE (DE), [1160], O. ✻, président honoraire à la Cour d'appel de Dijon; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

LAFARGUE (Ch.), [1409], chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne, à Agen; correspondant, M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

LA FAULOTTE (Louis ÉTIGNARD DE), [1680], auditeur au conseil d'État, rue Caumartin, n° 60.

LA FERRIÈRE-PERCY (comte DE), [1080], ✻, au château de Ronfeugerai, près Athis (Orne); à Paris, rue du Helder, n° 8; correspondant, M. d'Estreilles, rue d'Albe, n° 5.

LA FERRONAYS (Mme la comtesse DE), [1358], membre de la Société des Bibliophiles, Cours-la-Reine, n° 34.

LA FERTÉ-MEUN (Mme la marquise DE), [907], rue du Bac, n° 46.

LAFOND (Edmond), [1581], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 75.

LA GRANGE (Édouard, marquis DE), [331], G. O. ✻, membre de l'Institut, rue Barbet-de-Jouy, n° 29.

LAGUERRE (Léon), [790], docteur en droit, rue de Copenhague, n° 10.

LAHURE (Charles), [279], ✻, rue de Vaugirard, n° 22.

L'AIGLE (vicomte DE), [1289], rue de Luxembourg, n° 19.

LAIR (Jules), [1283], avocat, place de l'Ourcq, rotonde de la Villette, n° 204.

LAISNÉ (Henri), [1520], substitut du procureur de la République, à Yvetot (Seine-Inférieure).

LALANNE (Ludovic), [822], membre du Comité des travaux historiques, rue de Condé, n° 20.

LALOY (Louis-Henri), [827], ✻, docteur en médecine, rue de Paris, n° 169, à Paris-Belleville.

LANGE (Adolphe), [1622], ✻, architecte du gouvernement, membre du Comité des travaux historiques, rue Treilhard, n° 15.

LANGLE (Augustin DE), [742], à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lanjuinais (comte), [1653], rue de Luxembourg, n° 31.

La Panouse (Arthus, vicomte de), [1526], rue des Saussaies, n° 9.

Larnac (Julien), [1529], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Cirque, n° 8.

La Rochefoucauld (Mme la duchesse de), [843], rue de Varenne, n° 72; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lascoux (Jean-Baptiste), [130], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 88.

Lassus (Marc, baron de), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.

La Trémoille (duc de), [1196], rue de Varenne, n° 69.

Laurencel, [1426], à Fontainebleau; correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Laurent-Pichat (L.), [1356], député à l'Assemblée nationale, rue de l'Université, n° 39.

Lavau (Gaston de), [1294], au château de Moncé, par Pezou (Loir-et-Cher); correspondant, M. de Beaucourt, rue de Sèvres, n° 85.

La Villegille (Arthur de), [239], ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dangi, par Reuilly (Indre); à Paris, rue de l'Université, n° 9.

Lavisse, [1582], professeur d'histoire au lycée Corneille, rue Médicis, n° 5.

Lebigre-Beaurepaire, [714], notaire, à Lille (Nord), rue Nationale; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Leblanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Leboutteiller (Georges), [1613], au Mont-Saint-Aignan, près Rouen, rue Malatiré, n° 32.

Lebrument, [637], libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Leclerc (Alexandre), [809], O. ✻, à Paris-Auteuil, rue d'Auteuil, n° 12.

Lecointe, [1163], chef d'institution, rue Mongenot, n°s 5 et 7, à Saint-Mandé.

Lecointre (Pierre), [1498], rue Cambacérès, n° 29.

L'Écureux, [1629], libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

Ledain (Bélisaire), [1537], à Parthenay (Deux-Sèvres); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Lefebvre de Viefville (Paul), [1554], substitut du procureur de la République au tribunal de la Seine, rue Taitbout, n° 51.

Lefebvre de Viefville (Louis), [1555], rue Taitbout, n° 51.

Lefort, [1263], ✻, chef de bureau au ministère des Travaux publics, rue de Condé, n° 5.

Legros (Charles), [1445], receveur des hospices de la ville de Rouen, rue Ernest-Leroy, n° 3 *bis*, à Rouen.

Leloup de Sancy, [1373], ✻, ancien auditeur au conseil d'État, rue Godot-de-Mauroy, n° 31.

Lemaire (P.-Aug.), [75], ✱, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.

Lemarchand (Théodore), [1712], à Rouen, rue de Socrate, n° 1.

Le Marois (Alphonse), [1594], au château du Lude, à Saint-Sauveur-le-Vicomte; correspondant, M. L. Delisle, rue d'Hauteville, n° 13.

Le Mennicier, [1100], propriétaire, à Saint-Lô (Manche); correspondant, M. Rousseau, chez M. Henri, Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 12.

Lemercier (Anatole, vicomte), [756], ancien député, rue de l'Université, n° 8.

Lemire (Paul), [1679], à Pont-de-Poitte (Jura).

Lemonnier (Henri), [1388], archiviste-paléographe, docteur en droit, docteur ès-lettres, agrégé d'histoire, rue de Turenne, n° 64.

Lenormant (Fr.), [1063], ancien sous-bibliothécaire de l'Institut, impasse Conti, n° 2.

Léotard (S.), [1349], sous-bibliothécaire du musée Favre, rue Bosquet, n° 5, à Montpellier; corresp., M. Henri Loones, rue de Tournon, n° 6.

Lepesant, [1605], membre du Conseil général de la Manche, rue Geoffroy-de-Montbray, n° 89, à Coutances; correspondant, M. des Moutis, rue Montmartre, n° 56.

Le Proux (Fernand), [1450], archiviste-paléographe, rue Royale, à Saint-Quentin (Aisne).

Le Roy-Beaulieu (Anatole), [1637], rue Pigalle, n° 69.

Lesieur, [1567], boulevard de Magenta, n° 116.

Lespinasse (René de), [1447], archiviste-paléographe, rue Saint-Dominique, n° 17.

Le Tellier de la Fosse, [972], ✱, secrétaire général du Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Levasseur (Émile), [1364], ✱, membre de l'Institut, professeur au Collége de France et au lycée Henri IV, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.

Lévesque, [752], ancien notaire, à Mantes (Seine-et-Oise).

Leviez, [982], ✱, ancien maître des requêtes au conseil d'État, sous-gouverneur du Crédit foncier, rue Duphot, n° 18.

L'Héraule (Tristan de), [1557], receveur des finances, rue Las-Cases, n° 7.

L'Hopital, [1028], O. ✱, ancien conseiller d'État, rue Louis-le-Grand, n° 18.

Liais (Adrien), [1350], substitut du procureur de la République, à Pont-l'Évêque; à Paris, rue de Provence, n° 49.

Lieutaud, [1684], bibliothécaire de la ville de Marseille.

Lille (*Bibliothèque de la ville de*), [1525]; correspondant, M. Danchez, avocat, rue Perronet, n° 12.

Limbourg, [1418], ✱, préfet du département de Seine-et-Oise; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lockart (James-Andrew), [1442], négociant au Havre; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lobey (Albert de), [1419], à Arceau, près Mirebeau (Côte-d'Or); correspondant, M. d'Espard, rue Neuve-des-Capucines, n° 16.

Longnon, [1347], archiviste aux Archives nationales, rue Jacob, n° 46.

Longueruue (Roger de), [1558], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 96.

Loones (Henri), [1686], libraire de la Société de l'Histoire de France, rue de Tournon, n° 6.

Loray (marquis de), [1658], au château de Cléron, près Ornant (Doubs); à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 23.

Lormier (Charles), [1340], avocat, rue de Socrate, n° 13, à Rouen.

Lot (Henri-Ernest), [1189], archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Louchet (Aug.), [1462], substitut du procureur de la République, boulevard de la Reine, n° 71 *bis*, à Versailles.

Louvain (*Université de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Louvancour, [894], ancien notaire, à Chartres (Eure-et-Loir); correspondant, M. Albert Huet, rue Blanche, n° 8.

Louviers (*Bibliothèque de la ville de*), [1630].

Louvrier de Lajolais (A.), [859], quai Bourbon, n° 19.

Loyer (Paul), [1575], étudiant en droit, rue Bonaparte, n° 6.

Loysel, [1040], ✻, président du Conseil de préfecture du département de la Seine, rue Pergolèse, n° 48, cité Dupont, n° 7.

Lucas (Charles), [1556], architecte, attaché aux travaux de la ville de Paris, boulevard de Denain, n° 8.

Luçay (vicomte de), [1308], ✻, ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue de Varenne, n° 90.

Luce (Siméon), [1511], archiviste aux Archives nationales, rue Chanoinesse, n° 14.

Luxembourg (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Charles Edmond; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Macé (Antonin), [712], ✻, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

Mackensie (John-Whiteford), [332], esq., à Édimbourg, 19, Scotland-street; correspondant, M. Jung-Treuttel, libraire, rue de Lille, n° 19.

Macon (*Académie de*), [1155], représentée par M. Saulnier, son secrétaire perpétuel.

Magen (Ad.), [1397], secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, à Agen.

Magne, [1618], ✻, directeur au ministère des Finances, avenue Montaigne, n° 26.

Maigre (Louis), [1616], rue du Colisée, n° 43.

Maillé (duc de), [914], rue de Lille, n° 119.

Mailly (comte de), [500], rue de l'Université, n° 53; correspondant, M. Dosseur, rue Taranne, n° 21.

MAITRE (Léon), [1380], archiviste du département de la Loire-Inférieure, à Nantes; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

MALEVILLE (Léon DE), [492], ✻, député à l'Assemblée nationale, à Saint-Maurin, par Grenade (Landes); correspondant, M. Caritan, boulevard Magenta, n° 127.

MALLET (Édouard), [1234], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35.

MANCHAUX, [1229], C. ✻, ancien conseiller d'État, boulevard Malesherbes, n° 9.

MANCHON (Léon), [1589], notaire, au Havre; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MANNIER, [1531], ancien notaire, rue de l'Université, n° 8.

MANTES (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le maire de Mantes; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

MARCEL (Eugène), [1209], au château des Ardennes-Saint-Louis, par Montivilliers (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MARCEL (Léopold), [964], ✻, notaire honoraire; correspondant, M. Aug. Aubry, libraire, rue Séguier, n° 18.

MARCÈRE (Émile DE), [1434], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Douai; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MARCHEGAY (Paul), [448], ✻, aux Roches-Baritaud, par Chantonnay (Vendée); correspondant, M. Porquet, libraire, quai Voltaire, n° 1.

MARCILLY (Charles), [1472], à Bar-sur-Aube (Aube).

MARGRY (Pierre), [1694], conservateur adjoint aux archives de la Marine, rue du Mont-Thabor, n° 11.

MARGUERIE (René), [1664], auditeur au conseil d'État, rue des Saints-Pères, n° 74.

MARGUERIN, [1042], ✻, directeur de l'École municipale Turgot, rue du Vert-Bois, n° 17.

MARIN-DARBEL, [265], à Fontainebleau, rue du Chemin-de-Fer, n° 28.

MARINE (*Bibliothèque centrale de la*), [1102], représentée par M. Renard, bibliothécaire du ministère de la Marine, rue Royale, n° 2; correspondant, M. Dumaine, libraire, rue Dauphine, n° 30.

MARION (Jules), [456], ✻, membre du Comité des travaux historiques, place de la Madeleine, n° 17.

MARMIER (G.), [1312], rue de Noailles, n° 2, à Versailles.

MARSY (A. DE), [1378], conservateur du musée de Compiègne; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

MARTIN (Henri), [457], député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut, rue du Ranelagh, n° 74, à Paris-Passy.

MARTIN (William), [1627], avenue de la Reine-Hortense, n° 13.

MARTROY (vicomte DU), [1023], C. ✻, conseiller d'État, quai Voltaire, n° 25.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [780], ✻, membre du Comité des travaux historiques, rue Gay-Lussac, n° 1.

MAS-LATRIE (Louis DE), [289], O. ✻, chef de la Section judiciaire aux Archives nationales, boulevard Saint-Germain, n° 229.

MASQUELIER fils (Émile), [1210], au Havre; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MASSÉNA D'ESSLING (prince André), [1286], rue Jean-Goujon, n° 8.

MASSÉNA, duc DE RIVOLI (Victorin), [1131], ✻, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

MASSON (Georges), [1520], libraire-éditeur, place de l'École-de-Médecine, n° 17.

MASSON (GUSTAVE), [1343], professeur de littérature française au collége de Harrow-on-the-hill (Angleterre); correspondants, MM. Barthès et Cie, libraires, rue de Verneuil, n° 41.

MATAGRIN (René), [1595], conseiller de préfecture, à Épinal (Vosges).

MATHAREL (Victor DE), [1675], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue d'Amsterdam, n° 67.

MATHÉUS (Frédéric), [1633], auditeur de première classe au conseil d'État, rue Beaujon, n° 18.

MATHIEU-BODET, [1137], ✻, député à l'Assemblée nationale, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Sèze, n° 4.

MAURIN (Charles), [1687], manufacturier, rue Gay-Lussac, n° 36.

MAURY (Alfred), [1553], C. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur général des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

MAVIDAL, [1174], ✻, sous-bibliothécaire de l'Assemblée nationale, rue de l'Université, nos 126 et 128.

MAZARINE (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. de Sacy, membre de l'Académie française, quai Conti, n° 21.

MEAUX (vicomte DE), [1623], député à l'Assemblée nationale, à Montbrison (Loire).

MÉLIOT (Adolphe), [1710], rue d'Assas, n° 116.

MERCKLEN (l'abbé), [1714], professeur au Collége libre du Haut-Rhin, à La Chapelle-sous-Rougemont, territoire de Belfort.

MÉRILHOU (Francis), [833]; correspondant, M. Cotillon, libraire, rue Soufflot, n° 24.

MERLEMONT (comte DE), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise); à Paris, rue de Verneuil, n° 47.

MEUNIER (Alfred), [1657], à Chantilly (Oise).

MEUNIER DU HOUSSOY, [1639], attaché d'ambassade, à Paris, rue Blanche, n° 30.

MÉVIL (Mme veuve), [651], à Viville, par Vignory (Haute-Marne).

MEYER (Paul), [1446], secrétaire de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue de la Tour, n° 99, à Paris-Passy.

MICHEL (Francisque), [1699], ✻, correspondant de l'Institut, ancien professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 13.

MIGNET, [16], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue d'Aumale, n° 14.

MILLOT (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.

MIREPOIX (duc DE), [1698], rue de Varenne, n° 55.

MOIGNON (Alix-Jérôme), [821], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue des Pyramides, n° 3.

MOINERY, [708], ✻, ancien président du tribunal de commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.

MOLAND, [1551], homme de lettres, boulevard du Montparnasse, n° 157.

MONOD (Gabriel), [1566], répétiteur à l'École des hautes études, rue d'Assas, n° 76.

MONTAIGLON (Anatole DE), ✻, [1478], professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, place Royale, n° 9.

MONTALIVET (comte DE), [1204], G. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, à Montalivet-Lagrange, par Sancerre (Cher); correspondant, M. Porquet, libraire, quai Voltaire, n° 1.

MONTBRISON (Georges DE), [1439], boulevard Haussmann, n° 71.

MONTEBELLO (Adrien DE), [1690], rue de la Baume, n° 31.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (duc DE), [1549], rue de la Baume, n° 5.

MONTRICHARD (vicomte DE), [1466], au château de Chassaigne, par Magny-Cours (Nièvre).

MORAND (François), ✻, [1569], juge au tribunal de Boulogne-sur-Mer.

MORANVILLÉ, [1047], directeur des Magasins et entrepôts de Paris, boulevard Pereire, n° 112.

MOREL (Hippolyte), [1692], auditeur au conseil d'État, rue Cambacérès, n° 29.

MORIN (Ernest), [1328], professeur d'histoire au collége Chaptal et à l'École Turgot, rue de la Rochefoucauld, n° 14.

MORNAY SOULT DE DALMATIE (comte DE), [1267], avenue Montaigne, n° 77.

MOUCHY (duc DE), [1539], ✻, ancien député, boulevard de Courcelles, n° 63.

MOULINS (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. le maire de Moulins.

MOULINS (*Ordre des avocats de*), [1504], représenté par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

MOURIER (Athanase), [1400], O. ✻, directeur au ministère de l'Instruction publique, passage Sainte-Marie (rue du Bac), n° 2 *bis*.

MUNIER (Louis), [1707], notaire et maire à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

MUTEAU (Charles), [906], conseiller à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. V. Collin, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Mondovi, n° 7.

NADAILLAC (marquis DE), [864], préfet des Basses-Pyrénées, à Pau.

NANCY (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Soyer-Willemet; correspondant, M. Émile Mellier, libraire, rue Séguier, n° 17.

Naudet, [486], C. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Lazare, n° 74.

Neuflize (Mme la baronne de), [1152], rue Caumartin, n° 22.

Ney (Napoléon-Jules), [1640], ✻, lieutenant au 46e régiment de ligne, à Saint-Cyr; rue des Écoles, n° 1, à Paris; correspondant, M. Gouget.

Nicard (Pol), [288], rue de Sèvres, n° 38.

Nigon de Berty, [150], ✻, chef de division honoraire au ministère des Cultes, rue Mazarine, n° 19.

Nisard (Désiré), [459], C. ✻, membre de l'Académie française, rue Casimir-Delavigne, n° 2.

Nivard, [1681], juge d'instruction au tribunal civil d'Issoudun (Indre); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Noailles (Paul, duc de), [343], membre de l'Académie française, boulevard La Tour-Maubourg, n° 60.

Noailles (marquis de), [1506], rue de Lille, n° 66.

Noel (Octave), [1562], attaché au secrétariat du Conseil général de la Banque de France, à la Banque.

Noulens, [1415], rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom (Gers); à Paris, rue du Cherche-Midi, n° 83.

Nugent (vicomte de), [371], rue du Regard, n° 5.

Oberkampf (Émile), [1398], receveur particulier des finances, à Ruffec.

Odiot (Ernest), [1178], avenue de Marigny, n° 29.

Oger (F.), [1412], professeur d'histoire au collége Sainte-Barbe, rue de Fleurus, n° 21.

Ogier de Baulny (Gaston), [1004], rue de Verneuil, n° 52.

Ohnet (Léon), [1016], architecte, avenue Trudaine, n° 4; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Olivier (Joseph), [1611], archiviste de la ville de Montpellier.

Orford (comte d'), [1417], Wolterton-park, Aylsham, Norfolk; correspondant, M. Buchmeyer, hôtel Bristol, place Vendôme.

Pannier (Léopold), [1486], archiviste-paléographe, avenue Trudaine, n° 18.

Paravey (Charles), [588], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue des Petites-Écuries, n° 44.

Parent de Rosan (Charles-Félix), [815], à Paris-Auteuil, route de Versailles, n° 122, villa de la Réunion, n° 3.

Paris (Gaston), [1667], professeur au Collége de France, rue du Regard, n° 7.

Paris (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Cousin, au musée Carnavalet; corresp., M. Détaille, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 10.

Parlier du Mazel (de), [1706], rue Las-Cases, n° 18.

Pascal (Alfred), [1134], chef de bureau au Crédit foncier, rue Paradis-Poissonnière, n° 9.

Pascalis, [1026], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue de l'Université, n° 18.

Pasquier (Louis), [915], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Jacob, n° 48.

PASSY (Edgar), [1536], secrétaire d'ambassade, boulevard Haussmann, n° 116.

PASSY (Louis), [1708], député à l'Assemblée nationale, rue de Clichy, n° 45.

PATIN (Henri), [533], G. O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris, à l'Institut.

PAU (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Soulice, bibliothécaire; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

PAULIN (le colonel Charles), [955], C. ✻, rue du Petit-Potel, n° 24, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Galette, libraire, rue de Nesle, n° 10.

PAULMIER (Charles), [483], O. ✻, avocat à la Cour d'appel, ancien député, boulevard Poissonnière, n° 25.

PAUMIER (le pasteur) [1625], rue Saint-Guillaume, n° 27.

PÉCOUL (Auguste), [1217], au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

PELAY (Éd.), [1453], rue de Crosne, n° 74, à Rouen; correspondant, M. Audley, rue Madame, n° 40.

PELLETIER (Jules), [1117], C. ✻, président de chambre honoraire à la Cour des comptes, membre de l'Académie des beaux-arts, rue Louis-le-Grand, n° 9.

PELLOT (Charles), [1441], à Sainte-Adresse (Havre); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

PÉPIN LE HALLEUR (Émile), [787], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières de Paris, rue de Castiglione, n° 14.

PERCY (Lord Henry), [1602], major général au service de S. M. Britannique, à Londres; correspondant, M. Schlesinger, rue de Seine, n° 12.

PÉRIGOT (Charles), [1532], professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, n° 44.

PERREAU, [1615], ancien notaire, à Dijon; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

PERRET, [1094], O. ✻, conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

PERRIN (docteur Maurice), [1672], O. ✻, médecin principal, professeur au Val-de-Grâce, rue Saint-Placide, n° 45.

PERROCHEL (vicomte Fernand DE), [1460], rue de Bellechasse, n° 56.

PERROT DE CHAZELLE (comte), [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

PERROT D'ESTIVAREILLES, [772], ✻, ancien inspecteur général des lignes télégraphiques, rue de Bourgogne, n° 50.

PERROUD (Jean-Louis), [1505], ancien notaire, rue Lafayette, n° 137.

PETAU DE MAULETTE, [1351], rue Raynouard, n° 67, Paris-Passy.

PETIT (Edmond), [1172], rue Jean-Goujon, n° 14.

PIAT (Albert), [1655], fondeur mécanicien, rue St-Maur-Popincourt, n° 49.

Picard (Alexandre), [924], chef de bureau à l'administration des Contributions indirectes, rue du Marché-Saint-Honoré, n° 5.

Pichon (Étienne), [1467], sous-préfet à Vervins; à Paris, quai d'Anjou, n° 17.

Picot (Georges), [1435], juge au tribunal de la Seine, rue Pigalle, n° 54.

Pigeonneau, [1654], professeur au lycée Descartes, boulevard Saint-Michel, n° 105.

Pillet-Will (comte), [1151], rue Moncey, n° 14.

Pingaud (Léonce), [1565], professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pisançon (Claude-Henri de La Croix de Chevrières, marquis de), [566], au château de Pisançon, par Bourg-de-Péage (Drôme).

Pistoye (de), [1046], O. ✻, chef de division au ministère des Travaux publics, rue Oudinot, n° 22.

Poinsier (Edmond), [1424], avoué, à Neufchâtel-en-Bray; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Poisson (baron Charles), [1359], O. ✻, rue de Rome, n° 53.

Portal (Frédéric de), [284], ✻, impasse du Coq (rue Saint-Lazare), n° 3.

Portalis (Roger), [1459], rue Lavoisier, n° 12.

Pougny (Ernest), [1621], avenue des Champs-Élysées, n° 144.

Poumeau de Lafforest (Louis), [1564], rue Boussairolles, n° 7, à Montpellier.

Pradel (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Puy-Laurens (Tarn); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Prarond (Ernest), [1608], président de la Société d'émulation d'Abbeville; à Paris, rue de Tournon, n° 14.

Prieur de la Comble (Antonin), [1533], rue du Louvre, n° 8.

Pron (baron), [1230], C. ✻, ancien préfet, avenue d'Antin, n° 15.

Prost (Auguste), [1497], membre de la Société des Antiquaires de France, rue de la Banque, n° 21.

Puymaigre (Théodore, comte de), [587], rue de Lille, n° 47.

Quesney (Édouard), [1143], ancien négociant, au Havre, rue de Tourneville, n° 93; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Quicherat (Jules), [443], ✻, directeur de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Casimir-Delavigne, n° 9.

Quiquerez (Édouard), [1413], rue Nollet, n° 8.

Quiquerez (Auguste), [1493], ingénieur des mines, membre de la Société des Antiquaires de France; correspondant, M. Éd. Quiquerez, rue Nollet, n° 8.

Raineville (comte de), [1083], rue de la Ville-l'Évêque, n° 42.

Rambaud, [1604], à Nancy, place de l'Académie, n° 4.

Rasilly (marquis de), [1161], rue Taranne, n° 9.

Rathery (Edme-Jacques-Benoît), [546], ✻, conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, rue des Saints-Pères, n° 12.

Rattier (Léon), [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); correspondant, M. Coccoz, libraire, rue de l'École-de-Médecine, n° 32.

Ravenel, [124], O. ✻, conservateur sous-directeur au département des imprimés, cartes, etc., de la Bibliothèque nationale, rue Crussol, n° 5.

Raymond (Paul), [1382], archiviste du département des Basses-Pyrénées, à Pau; correspondant, M. Aug. Cornillaud, rue Saint-Placide, n° 18.

Read (Charles), [877], ✻, ancien chef de la Section des travaux historiques, archives et bibliothèque de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 2.

Réal (Gustave), [1008], ✻, ancien préfet, secrétaire général de l'Administration centrale du chemin de fer de Lyon, rue de la Pépinière, n° 73.

Réaux (marquis des), [1704], rue de Monceaux, n° 62.

Reeve (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de S. M. Britannique, rédacteur principal de l'*Edimburg Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde-Park, à Londres; correspondant, M. Xavier Raymond, rue de Bellechasse, n° 44.

Reiset (comte de), [655], O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue de la Baume, n° 3.

Renart (B.), [424], général-major au corps d'état-major de l'armée belge, aide de camp du roi des Belges, à Bruxelles; correspondant, Mme Duport, boulevard de Magenta, n° 80.

Renardet, [1709], professeur à la Faculté de droit de Dijon.

Rennes (*Bibliothèque de l'Académie de*), [1346], représentée par M. Rondil d'Ajoux; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Reverchon, [1027], ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue de Poitiers, n° 9.

Rey (E.-Guillaume), [1319], membre de la Société des Antiquaires de France, rue Billault, n° 35.

Riant (comte Paul), [1492], membre du Conseil général de Seine-et-Oise, rue de Vienne, n° 10.

Riché, [1323], C. ✻, ancien président de la section de législation au conseil d'État, rue de Rivoli, n° 214.

Richemont (comte de), [965], député à l'Assemblée nationale, rue Saint-Dominique, n° 23.

Rigaud (Amédée), [1598], agent de change honoraire, rue Fortin, n° 12.

Rigny (Mme de), née Bassompierre, [1631], rue du Bac, n° 40; correspondant, M. le marquis de Chantérac, rue de Bellechasse, n° 17.

Riocour (comte de), [1403], au château d'Aulnay-sur-Seille (Alsace-Lorraine); correspondant, M. O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Ris (comte Clément de), [1348], ✻, conservateur adjoint au Musée du Louvre, rue Saint-Dominique, n° 101.

Ristelhuber (Paul), [1451], quai Saint-Nicolas, n° 3, à Strasbourg.

Robin (Armand), [1646], à Cognac; correspondant, M. Keller, rue de Chevreuse, n° 4.

Rochambeau (marquis de), [1685], membre de la Société des Antiquaires de France, boulevard Malesherbes, n° 43.

Rocquain (Félix), [1652], archiviste aux Archives nationales, rue Vaneau, n° 15.

Roissy (Henri de), [1649], rue de l'Université, n° 5.

Romance (Fernand de), [1659], rue Mézières, n° 10.

Rothschild (Mme la baronne James de), [949], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rothschild (Alphonse, baron de), [1214], rue Saint-Florentin, n° 2; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rothschild (Edmond, baron de), [1183], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rothschild (Gustave, baron de), [1213], rue Laffitte, n° 23; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rothschild (James-Nathaniel, baron de), [1002], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 33; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rougeot, [1264], chef de bureau au ministère de l'Agriculture et du Commerce, avenue Trudaine, n° 15.

Rousseau (Rodolphe), [1700], avocat, rue Saint-Honoré, n° 229.

Roussel (Jules), [590], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 52.

Roussigné, [1033], ✻, avenue du Coq, n° 3, rue Saint-Lazare, n° 89 *bis*.

Royer (de), [1052], G. ✻, premier président de la Cour des comptes, rue de Vaugirard, n° 56.

Ruble (Alphonse de), [1190], rue de Luxembourg, n° 43.

Saint-Alery (Armand de), [1242]; correspondant, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 48.

Saint-Priest (Georges, comte de), [841], rue Basse-du-Rempart, n° 56.

Saint-René Taillandier, [1548], O. ✻, membre de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres de Paris, ancien secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Benoît, n° 20.

Sainte-Aulaire (marquis de), [1580], O. ✻, ancien député, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 122.

Saivet (Mgr), [1429], évêque de Mende; correspondant, M. Demichelis, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 33.

Salel de Chastanet, [1067], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Provence, n° 62.

Salin [1392], chef de bureau au conseil d'État, avenue du Roi-de-Rome, n° 66.

Sallé (Charles), [1571], avocat, à Pau, rue Tran, n° 7..

Salvert-Bellenave (de), [1541], ingénieur de la marine, place du Palais-Bourbon, n° 2.

Sanné (Albert), [1370], rue de la Ville-l'Évêque, n° 27.

Sarcus (vicomte Félix de), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

Say (Léon), [1075], député à l'Assemblée nationale, ancien ministre, rue La Bruyère, n° 44.

Sazerac de Forge, [1588], préfet du département de la Nièvre, à Nevers.

Schefer (Charles), [1405], C. ✻, professeur de persan à l'École nationale des langues orientales vivantes, boulevard Ingres, n° 6, à Paris-Passy.

Scheler (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Schickler (Fernand), [1236], place Vendôme, n° 17.

Schweitzer (baron de), [896], ancien ministre plénipotentiaire de Bade, rue Blanche, n° 62.

Séchehaye (Charles), [1244], docteur en droit, ancien conseiller de préfecture, boulevard Saint-Michel, n° 83.

Seillière (Frédéric), [1620], avenue de l'Alma, n° 61.

Sellier [1316], administrateur du Sous-comptoir des entrepreneurs, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 41.

Semichon (Ernest), [426], avocat, à Rouen, rue de la Valasse, n° 16; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Serveux [1389], C. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, rue du Mont-Thabor, n° 32.

Servois (Gustave), [1136], membre du Comité des travaux historiques, préfet du département de l'Aube, à Troyes; à Paris, rue de Marignan, n° 24.

Simonnet (Jules), [898], conseiller à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or), à Dijon, rue Berbizet, n° 3; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Singer (Alexandre), [978], ancien agent de change, quai Malaquais, n° 17.

Solesmes (*Abbaye des Bénédictins de*), [1661], représentée par le R. P. Abbé, dom Guéranger; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Sorel (Alexandre), [942], juge au tribunal civil de Compiègne (Oise); correspondant, Mme veuve Sorel, rue des Écoles, n° 16.

Soultrait (comte Georges de), [525], ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Napoléon, n° 10, à Lyon; correspondant, M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

Souquet (Ernest), [1522], juge d'instruction, à Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais).

Stennakers (Frédéric), [1477], ancien député, au château d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

Suchet (l'abbé), [1603], supérieur du petit séminaire d'Ornans (Doubs); correspondant, M. J. Bulle, rue de Fleurus, n° 42.

Talabot (Paulin), [1146], C. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées,

directeur général des chemins de fer de Lyon à la Méditerranée, rue Saint-Arnaud, n° 10.

TALHOUËT-ROY (marquis DE), [1220], C. ✻, député à l'Assemblée nationale, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 137.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [1345], à Gontaut, par Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Claudin, libraire, rue Guénégaud, n° 3.

TANDEAU DE MARSAC, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

TARDIF, [225], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Caumartin, n° 60.

TASSIN, [1285], O. ✻, ancien directeur de l'administration de l'Octroi de Paris, rue Saint-Georges, n° 39.

TECHENER fils (Léon), [1573], libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

TEULET (Auguste), [354], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Tournon, n° 27.

THIERS (A.), [2], G. ✻, membre de l'Institut, député à l'Assemblée nationale, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 45.

THION DE LA CHAUME (Léon-André), [1574], étudiant en droit, boulevard Malesherbes, n° 7.

THIRION-MONTAUBAN (Albert), [1666], ✻, secrétaire d'ambassade, chef du cabinet du ministre des Finances, rue François Ier, n° 21.

TOUCHEBEUF, [1454], avocat, à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

TOULMON (Eugène DE), [776], au château de Mervilly, à la Vespierre, par Orbec-en-Auge (Calvados).

TOURTOULON (Charles DE), [1452], à Château-Randon, près Montpellier; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

TRAVERS, [1055], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, bibliothécaire de la ville, secrétaire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres, rue des Chanoines, n° 10; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

TREILHARD (le comte Achille), [1481], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Louis-le-Grand, n° 18.

TREYVE DE SAINT-SAUVEUR (vicomte DU), [1473], à Melun (Seine-et-Marne).

TRIBERT (Germain), [1049], député à l'Assemblée nationale, à Fontiaux, par Vivonne (Vienne); à Paris, rue de Chaillot, n° 96.

TRIPIER (général de division), [966], G. O. ✻, membre du Comité des fortifications, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

TRUBESTKOY (princœ), [1077], à Bellefontaine, près Fontainebleau.

TRUCHI DE LAYS (vicomte DE), [1512], ✻, ancien officier de cavalerie, rue Proudhon, à Dijon; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

TUETEY (Alexandre), [1301], archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

TUVACHE (Aristide), [352], avocat, à Beuzeville (Eure); correspondant, M. Foulon, rue Madame, n° 46.

UNIVERSITÉ DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. L. Renier, conservateur de la bibliothèque, membre de l'Institut; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 7.

VALENÇAY (Mme la duchesse DE), [855], rue Fortin, n° 14.

VALLENTIN (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal de Montélimar (Drôme); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

VALLIN, [1528], professeur d'histoire au lycée du Havre, rue Casimir-Périer, n° 28, au Havre; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

VANDAL (Albert), [1691], rue Jean-Goujon, n° 9.

VANDEWALLE, [1663], avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, rue Grange-Batelière, n° 18.

VANEY (A. E.), [775], avocat, rue de Luxembourg, n° 47; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

VARIN, [1038], C. ✻, ancien membre du Conseil municipal de Paris, rue des Bourdonnais, n° 20.

VATIMESNIL (Albert DE), [1254], attaché au ministère des Affaires étrangères, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

VATRY (Alphée DE), [480], ✻, ancien député, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 20.

VAUCELLES (BOULARD DE), [860], rue de Lille, n° 55.

VAUFRELAND (Ludovic, vicomte DE), [434], ✻, rue de Marignan, n° 16.

VELLAUD (Alfred), [1006], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Friant, n° 34.

VENDEUVRE (Gabriel DE), [452], rue de Penthièvre, n° 4.

VESSILLIER (Léonce), [1287], ancien attaché d'ambassade, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 190.

VIBRAYE (Paul, marquis DE), [471], correspondant de l'Institut, à Cheverny (Loir-et-Cher); à Paris, rue de Varenne, n° 56.

VIEL-CASTEL (baron Louis DE), [656], C. ✻, membre de l'Académie française, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, rue de Bourgogne, n° 19.

VILLARD (Henri), [1202], avocat, à Langres (Haute-Marne); correspondant, M. Verconsin, rue Neuve-des-Capucines, n° 6.

VILLEPREUX (Louis DE), [1579], avocat, à Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Pittet, libraire, rue Monsieur-le-Prince, n° 48.

VUITRY (Adolphe), [1643], G. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, rue de Téhéran, n° 13.

WAILLY (N. DE), [243], O. ✻, membre de l'Institut, conservateur honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, n° 30, à Paris-Passy.

WALCKENAER (Charles), [987], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, boulevard Haussmann, n° 135.

WALLON, [1669], O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, député à l'Assemblée nationale, boulevard Saint-Michel, n° 95.

WATTEVILLE (O., baron DE), [830], ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 63.

WERLÉ (Alfred), [1619], boulevard du Temple, à Reims.

WILHELM, [1393], juge de paix, à Fontaine, territoire de Belfort.

WITTE (Jean, baron DE), [461], ✻, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.

ZAMOYSKI (comte Thomas), [1543], à Varsovie; à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, n° 39.

ZELLER, [1411], O. ✻, professeur d'histoire à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique, ancien recteur de l'Académie de Strasbourg, rue du Cherche-Midi, n° 83.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

BIBLIOTHÈQUES DES CHATEAUX DE : *Compiègne, Fontainebleau et Versailles* [n°s 595-597].

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'AIX, [M. MOUAN, n° 687].
— des ARCHIVES NATIONALES, [M. A. MAURY, n° 1147].
— de l'ARSENAL, [M. Éd. THIERRY, n° 1650].
— de la ville d'AVIGNON, [M. ALLOUARD, n° 64].
— de l'ordre des AVOCATS de PARIS, [M. TEMPLIER, n° 720].
— de l'ordre des AVOCATS de MOULINS, [M. SEULLIER, n° 1504].
— de la ville de BAYONNE, [M. DIDRON, n° 140].
— de la ville de BESANÇON, [M. ALLOUARD, n° 1371].
— de la Cour d'appel de BOURGES, [n° 1484].
— de la ville de CAEN, [M. le maire de Caen, n° 1015].
— de l'ÉCOLE DES CARMES, [M. l'abbé DEMIMUID, n° 802].
— du CERCLE DE LA RUE NEUVE A GRENOBLE, [M. RÉAL, n° 969].
— du COLLÉGE CHAPTAL, [M. MONJEAN, n° 1042].
— de la ville de CHARTRES, [M. le bibliothécaire, n° 1516].
— du CONSEIL D'ÉTAT, [M. Gustave WATTIER, n° 934].
— du CORPS LÉGISLATIF, [M. MILLER, n° 1660].
— de la ville de DIEPPE, [M. MORIN, n° 1054].
— de la ville de DIJON, [M. GUIGNARD, n° 1279].
— de l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la ville d'ÉPERNAY, [M. DELAITRE, n° 1474].
— de la ville de GRENOBLE, [M. GARIEL, n° 948].
— de la ville du HAVRE, [M. MORLENT, n° 1193].

Bibliothèque de la ville de Lille, [M. le bibliothécaire, n° 1525].
— du Luxembourg, [M. Étienne Gallois, n° 956].
— de l'Académie de Macon [M. Saulnier, n° 1155].
— de la ville de Mantes, [M. Dumoulin, n° 1295].
— Mazarine, [M. de Sacy, n° 33].
— centrale du Ministère de la Marine, [M. Renard, n° 1102].
— de la ville de Moulins, [M. le maire de Moulins, n° 1365].
— de la ville de Nancy, [M. Soyer-Willemet, n° 850].
— Nationale, rue Richelieu, [M. l'Administrateur].
— de la ville de Paris, [M. J. Cousin, n° 135].
— de la ville de Pau, [M. Soulice, n° 1592].
— de l'Académie de Rennes, [M. Rondil d'Ajoux, n° 1346].
— des Bénédictins de Solesmes, [le R. P. Abbé, n° 1661].
— de l'Université de France, [M. L. Renier, n° 767].
— du roi des Belges, [M. Scheler, n° 543].
— de la ville de Hambourg, [M. Petersen, n° 873].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie d'Arras.
Académie de Macon.
Académie de Reims.
Académie de Rennes.
Académie des Sciences de Caen.
Académie des Sciences de Dijon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Athénée de Beauvaisis, à Beauvais.
Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société académique du Puy.
Société académique et industrielle d'Angers.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société d'émulation de la Vendée.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-Janeiro, Brésil.
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société de géographie et de statistique du Mexique.
Société de l'Histoire de Belgique.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Bamberg.
Société historique du Massachusets.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournai.
Université de Kiel.
Université de Lund.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

Gachard, directeur général des Archives de Belgique.
Pertz, conservateur de la Bibliothèque royale, à Berlin.
Raumer (de), professeur à l'Université de Berlin.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1874.

MM. Boutaric.
Desnoyers (J.).
Dupont (Edm.).
Lacabane.
Laloy.
Lascoux.
Marion.
Mas-Latrie (de).
Mignet.
Thiers.

1875.

MM. Barthélemy (A. de).
Bouvier.
Floquet.
Godefroy-Ménilglaise (de).
Guizot.
Lalanne (Lud.).
Naudet.
Quicherat.
Servois.
. . . . . .

1876.

MM. Boislisle (A. de).
Boulatignier.
Guadet.
La Villegille (de).
Martin (Henri).
Maury (Alfred).
Rathery.
Ravenel.
Ruble (de).
. . . . . .

1877.

MM. Beaucourt (de).
Bellaguet.
Bordier.
Bouis (de).
Broglie (de).
Chantérac (de).
Cosnac (de).
Delisle (L.).
Egger.
Jourdain.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1873.

Président honoraire .	MM. . . . .
Président.	Guizot.
Vice-Présidents. . . .	Egger, Jourdain.
Secrétaire	Jules Desnoyers.
Secrétaire adjoint . .	A. de Boislisle.
Archiviste-Trésorier. } *Bibliothécaire*. . . . . }	Edmond Dupont.
Censeurs	E. Aubert, O. de Watteville.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
L. Delisle, *président*.	Lascoux.
De Beaucourt.	Marion.
Lalanne.	J. Quicherat.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
De la Villegille, *président*.	Bordier.
Bellaguet.	De Bouis.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1874.

6 Janvier.	2 Juin.
3 Février.	7 Juillet.
3 Mars.	4 Août.
7, 28 Avril.	3 Novembre.
5 Mai.	1 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives nationales, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois (septembre et octobre exceptés). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance extraordinaire du 28 avril est destinée à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La séance du 5 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle de l'École des Chartes, rue des Francs-Bourgeois, n° 58.

Agent de la Société : M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ Mme Ve RENOUARD, LIBRAIRIE, RUE DE TOURNON, N° 6, HENRI LOONES, SUCCESSEUR.

Les lettres, affranchies, peuvent être adressées à l'archiviste-trésorier ou à l'agent de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

N.-B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863, in-18; chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847, 1853, 1861 et 1862 sont épuisées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8. . 18 fr.

— *Idem*, in-8, années 1836 à 1862, *chaque année* . . . . . 3 fr.

Il manque plusieurs années.

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856, gr. in-8. . . . . 3 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1863 à 1868, 1re et 2e parties, gr. in-8, *chaque année*. . . . . 9 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1869, 1870-1871, 1872, 1873, gr. in-8, *chaque année* . . . . . 4 fr. 50

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par AIMÉ, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par GRÉGOIRE DE TOURS; avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE, 1836 à 1838, *texte et traduction;* 4 vol. in-8 (*épuisés*).

Le même, *texte latin seul;* 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8 (*épuisé*).

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Mlle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8° . . . . . 9 fr.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE, par VILLEHARDOUIN; publiée par M. PAULIN PARIS; 1838, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.

ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Aug. LE PRÉVOST; 1838-1855, 5 vol. gr. in-8 . . . . . 45 fr.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LE GLAY; 1839, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.

Œuvres complètes d'Éginhard, publiées par M. Al. Teulet; 1840 et 1843, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Mémoires de Philippe de Commynes, publiés par Mlle Dupont; 1840, 1843, 1847, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. Génin; 1841, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Nouvelles lettres de la Reine de Navarre, publiées par M. F. Génin; 1842, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Procès de Jeanne d'Arc, publiés par M. J. Quicherat; 1841-1849, 5 vol. gr. in-8. . . . . 45 fr.
Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, publiées par M. Beugnot; 1842, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, publiées par M. F. Guessard; 1842, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chronique de Guillaume de Nangis, publiée par M. Géraud; 1843, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Mémoires de Coligny et du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué; 1844, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Richer. Histoire de son temps, publiée et traduite par M. Guadet; 1845, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët-d'Arcq; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8. . . . . 27 fr.
Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, publié par M. de La Villegille; tomes III et IV; 1851-56, gr. in-8. (*Les tomes I et II sont épuisés*). . . . . 18 fr.
Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée par M. de Gaulle; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8 . . . . . 54 fr.
Bibliographie des Mazarinades, par M. Moreau; 1850-1851, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Extraits des Comptes de l'Argenterie des Rois de France, par M. Douët-d'Arcq; 1851, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).
Mémoires de Daniel de Cosnac, publiés par M. le comte Jules de Cosnac; 1852, 2 vol. in-8 (*épuisés*).
Choix de Mazarinades, par M. Moreau; 1853, 2 vol. gr. in-8. . 18 fr.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, publié par M. L. Lalanne; 1853, 1 vol. (*épuisé*).
Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8. . . . . 36 fr.
Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, publiée par M. Jules Quicherat; 1855-1859, 4 vol. gr. in-8. 36 fr.
Chroniques des Comtes d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et André Salmon (t. I des Chroniques d'Anjou); 1855, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
Chroniques des églises d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et E. Mabille (t. II des Chroniques d'Anjou); 1869, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.
Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publiées par M. Henri Bordier; 1856-1864, 4 vol. gr. in-8. . . . . 36 fr.
Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douët-d'Arcq; 1857-1862, 6 vol. gr. in-8. . . . . 54 fr.
Anchiennes cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wawrin, publiées par Mlle Dupont; 1858-1862, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Les Miracles de saint Benoît, publiés par M. E. de Certain; 1858, 1 v. 9 fr.

JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, publiés par M. RATHERY; 1859-1867, 9 vol. gr. in-8. . . . . 81 fr.
CHRONIQUE DES VALOIS, publiée par M. S. LUCE; 1861, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
MÉMOIRES DE BEAUVAIS-NANGIS, publiés par MM. MONMERQUÉ et TAILLANDIER; 1862, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY, publiée par M. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT; 1863-1864, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
CHOIX DE PIÈCES INÉDITES RELATIVES AU RÈGNE DE CHARLES VI, publié par M. DOUËT-D'ARCQ; 1863-1864, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
COMPTES DE L'HÔTEL DES ROIS DE FRANCE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES, publiés par M. DOUËT-D'ARCQ; 1865, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
ROULEAUX DES MORTS, publiés par M. L. DELISLE; 1866, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
ŒUVRES COMPLÈTES DE SUGER, publiées par M. A. LECOY DE LA MARCHE, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
HISTOIRE DE SAINT LOUIS PAR JOINVILLE, publiée par M. N. DE WAILLY; 1868, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
MÉMOIRES DE Mme DU PLESSIS-MORNAY, publiés par Mme CORNÉLIS DE WITT, avec une introduction de M. GUIZOT; 1868 et 1869, 2 vol. gr. in-8 18 fr.
ŒUVRES DE BRANTÔME, publiées par M. Lud. LALANNE, t. I-VII. 63 fr.
COMMENTAIRES ET LETTRES DE MONLUC, publiés par M. A. DE RUBLE; 1865-1872, 5 vol. gr. in-8. . . . . 45 fr.
CHRONIQUES DE J. FROISSART, publiées par M. S. LUCE, tomes I, 1re et 2e parties, II, III et IV. . . . . 45 fr.
MÉMOIRES DE BASSOMPIERRE, publiés par M. DE CHANTÉRAC, t. I et II. 18 fr.
ANNALES DE SAINT-BERTIN ET DE SAINT-WAAST D'ARRAS, publiées par M. l'abbé DEHAISNES; 1872, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
INTRODUCTION AUX CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU, par M. MABILLE; 1872, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
CHRONIQUE D'ERNOUL ET DE BERNARD LE TRÉSORIER, publiée par M. L. DE MAS-LATRIE; 1872, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
HISTOIRE DE BÉARN ET NAVARRE, par NICOLAS DE BORDENAVE, publiée par M. RAYMOND; 1873, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
CHRONIQUES DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES, publiées par M. DUPLÈS-AGIER; 1873, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.

Ouvrages sous presse :

CHRONIQUES DE J. FROISSART, tome V.
ŒUVRES DE BRANTÔME, tome VIII.
NOUVEAU RECUEIL DE COMPTES DE L'ARGENTERIE.
CHRONIQUE RIMÉE DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1855.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 80 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'à l'année* 1855, *soit l'un des Annuaires postérieurs à* 1855, *soit les Annuaires-Bulletins de* 1863 *et* 1864.)

1855.

81. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, t. I.	7 août 1855.
82. Mémoires de Mathieu Molé, t. II.	
83. Annuaire historique pour 1856	
84. Chroniques des comtes d'Anjou (t. I des Chroniques d'Anjou)	25 janv. 1856.

1856.

85. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, t. II.	20 juin 1856.
86. Mémoires de Mathieu Molé, t. III	15 juill. 1856.
87. Annuaire historique pour 1857	nov. 1856.
88. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. I	20 janv. 1857.

1857.

89. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, t. III	17 août 1857.
90. Mémoires de Mathieu Molé, t. IV	
Table générale du Bulletin (1834-1856)	
91. Chronique de Monstrelet, t. I.	10 nov. 1857.
92. Annuaire pour 1858	

1858.

93. Chronique de Monstrelet, t. II.	25 mai 1858.
94. Chroniques de Jean de Wavrin, t. I	
95. Annuaire pour 1854.	
96. Les Miracles de saint Benoît	20 sept. 1858.
97. Annuaire pour 1859	

1859.

98. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. IV	25 juill. 1859.
99. Chronique de Monstrelet, t. III	5 mai 1859.
100. Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, t. I.	
101. Annuaire pour 1860	7 déc. 1859.

1860.

102. Chroniques de Jean de Wavrin, t. II	15 fév. 1860.
103. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. II.	
104. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. II.	
105. Chronique de Monstrelet, t. IV	15 déc. 1861.
106. Annuaire pour 1861	

1861.

107. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. III.	15 mai 1861.
108. Chronique de Monstrelet, t. V	
109. Chronique des Valois	20 déc. 1861.
110. Annuaire pour 1862	

1862.

111. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. IV	25 avril 1862
112. Mémoires de Beauvais-Nangis	5 juin 1862.
113. Chronique de Monstrelet, t. VI	20 déc. 1862.
114. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. III	
115. Chroniques de Jean de Wavrin, t. III	
116. Annuaire pour 1863	

1863.

117. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. V.	15 avril 1863.
118. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. I	
119. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. I.	10 nov. 1863.
120. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. II.	
123. Annuaire-Bulletin, t. I. Année 1863.	

1864.

121. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VI.	15 mai 1864.
122. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. II	
124. Annuaire-Bulletin, t. II. Année 1864.	
125. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. IV.	15 déc. 1864.
126. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. III.	

1865.

127. Œuvres de Brantôme, t. I	25 janv. 1865.
128. Commentaires et lettres de Monluc, t. I.	
129. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VII.	15 avril 1865.
130. Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles.	
133. Annuaire-Bulletin, t. III. Année 1865.	

1866.

131. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VIII.	1er mars 1866.
132. Œuvres de Brantôme, t. II.	
134. Commentaires et lettres de Monluc, t. II.	15 juin 1866.
135. Rouleaux des morts, du IXe au XVe siècle.	
137. Annuaire-Bulletin, t. IV. Année 1866.	

1867.

136. Œuvres de Brantôme, t. III. . . . . } 15 mai 1867.
138. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. IX et dernier . . . . . }
139. Œuvres complètes de Suger. . . . . } 15 déc. 1867.
140. Commentaires et lettres de Monluc, t. III. . . }
141. Annuaire-Bulletin, t. V. Année 1867. . . . . }

1868.

142. Mémoires de Mme du Plessis-Mornay, t. I. . . . 15 juil. 1868.
143. Œuvres de Brantôme, t. IV. . . . . } 15 déc. 1868.
144. Histoire de saint Louis, par Joinville. . . . . }
145. Annuaire-Bulletin, t. VI. Année 1868.
146. Chron. des églises d'Anjou (t. II des Chron. d'Anjou). 15 juin 1869.

1869.

147. Chroniques de J. Froissart, t. I, 1re partie. . . . } 1er août 1869.
148. Chroniques de J. Froissart, t. I, 2e partie. . . . }
149. Œuvres de Brantôme, t. V. . . . . }
150. Mémoires de Mme du Plessis-Mornay, t. II. . . 1er déc. 1869.
151. Annuaire-Bulletin, t. VII. Année 1869.

1870-1871.

152. Commentaires et lettres de Monluc, t. IV . . . } 15 mars 1870.
153. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. I . . }
154. Chroniques de J. Froissart, t. II . . . . . 1er mai 1870.
155. Chroniques des comtes d'Anjou, *Introduction*. . . 11 juin 1871.
156. Annuaire-Bulletin, t. VIII. Année 1870 réunie à l'année 1871.

1872.

157. Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 18 oct. 1871.
158. Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast. . . . 29 nov. 1871.
159. Chroniques de J. Froissart, t. III. . . . . 5 fév. 1872.
160. Commentaires et Lettres de Monluc, t. V et dernier. 1er mai 1872.
161. Annuaire-Bulletin, t. IX. Année 1872.

1873.

162. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. II. . . 15 mars 1873.
163. Œuvres de Brantôme, t. VI. . . . . 5 mai 1873.
164. Chroniques de J. Froissart, t. IV. . . . . 7 nov. 1872.
165. Histoire de Béarn et Navarre, par Bordenave. . 4 août 1873.
166. Annuaire-Bulletin, t. X. Année 1873.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JANVIER 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 février 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1710. M. Adolphe MÉLIOT, rue d'Assas, n° 116; présenté par MM. Bellaguet et Lascoux. M. Méliot a exprimé le désir de remplacer feu M. son père, professeur au lycée Louis-le-Grand.

1711. M. Émile DECQ, libraire à Liége (Belgique); présenté par MM. Henri Loones et Egger.

Le Conseil est informé de la mort de deux membres de la Société : M. E. de Lépinois, conservateur des hypothèques à Rouen, président de la Société de l'Histoire de Normandie, et M. Édouard de La Cour, ancien ministre plénipotentiaire et conseiller d'État.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société bibliographique; n° 12, décembre 1873. Br. in-8.

Société de l'Histoire du Protestantisme français. — Bulletin historique et littéraire; 2e série, 8e année, n° 12, 15 décembre 1873. Br. in-8.

Id. *Circulaires, discours, rapports, liste des donateurs.* 1870-1873. Br. in-8.

Revue des documents historiques, publiée par M. Ét. Charavay; nos 3 à 8, juin à novembre 1873. Six br. in-8.

Études sur le régime financier de la France avant 1789, par M. Ad. Vuitry, de l'Institut. Première étude : Les impôts romains dans la Gaule, du VIe au Xe siècle. Orléans, 1873. 1 vol. in-8. (Extrait du Compte-rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques.)

Correspondance.

MM. Louis Passy et Renardet remercient le Conseil de leur admission au nombre des sociétaires.

M. Ad. Vuitry fait hommage du 1er volume de ses *Études sur le régime financier de la France* (Étude sur les impôts romains dans la Gaule du VIe au Xe siècle), mémoire lu, en partie, à l'Académie des sciences morales, dont l'auteur est membre.

M. l'abbé V. Dufour demande la rectification d'un terme employé dans le compte-rendu du Comité de publication (Annuaire-Bulletin, 1873, p. 180) au sujet de sa proposition d'une édition nouvelle du *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII.* Il est dit que l'auteur signale l'existence à la Bibliothèque du Vatican d'une copie susceptible de fournir un bien meilleur texte de ce document. M. Dufour avait entendu parler du texte original provenant du fonds de la reine Christine, et dont l'existence à la Bibliothèque du Vatican est bien connue. Quant au plan que M. Dufour suivrait dans cette publication, si elle était acceptée par le Conseil, il ne pourrait être différent de celui

des autres ouvrages publiés par la Société : reproduction intégrale du texte, avec variantes, notes explicatives et introduction.

M. L. Deseyne, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, exprime le regret de ne point voir mentionnés dans la section bibliographique de l'Annuaire-Bulletin, de 1869 à 1872, plusieurs ouvrages historiques concernant cette ville, et dont il donne l'indication[1]. Il demande comment on pourrait obtenir, à l'avenir, cette mention. — Il sera répondu que le meilleur moyen serait d'adresser à la Société ces ouvrages, ou d'en obtenir exactement l'indication dans le Journal de la Bibliographie française, par le bureau du Dépôt légal.

MM. de Watteville et Aubert, censeurs de la Société, demandent quelle détermination le Conseil a prise au sujet de leur démission de ces fonctions. Il leur sera répondu que le Conseil, ne les ayant pas élus, n'a pu que leur donner acte de cette démission et la renvoyer à l'examen de la prochaine Assemblée générale.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. Tome VII, entièrement imprimé.

Froissart. Tome V, 14 feuilles tirées. On attend la copie des variantes.

Annuaire-Bulletin de 1873, 15 feuilles tirées.

1. Ouvrages indiqués dans la lettre de M. Deseyne :
CALLOT : *Jean Gaston, dernier maire de l'ancienne commune de La Rochelle*. 2e éd. La Rochelle. In-8° de 146 p.
DESEYNE : *Histoire des Rochellois*, racontée à J. Menant par son grand-père. La Rochelle, 1870. 2 vol. in-8° de 816 p.
Id. : *Histoire du département de la Charente-Inférieure*. La Rochelle, 1872. In-12 de 400 p.
Ch. FOURNIER : *Daniel Massiou*. La Rochelle, 1872. In-8° de 74 p.
J.-B.-Q.-J. (JOURDAN) : *Éphémérides historiques de La Rochelle*, 2e vol., 1871. In-8° de 620 p. Le 1er volume est de 1861.
E. MEYER : *Glossaire de l'Aunis*. La Rochelle, 1870. In-8° de 112 p.
DE RICHEMOND : *Les Anciens Rochellois*. 1870. In-8° de 268 p.
Id. *Origine et progrès de la Réformation*. 1872. In-8° de 128 p.
Id. *Siége de La Rochelle. Journal contemporain*. 1872. In-8° de 92 p.
VIAULT : *Éloge de Duperré*. 1869, In-8° de 44 p.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Chroniques de Saint-Martial. Volume terminé, dont les exemplaires vont être envoyés à la librairie de la Société.

Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des Rois de France. 9 feuilles sont tirées, la 10e en pages, la 11e en placards.

Croisade contre les Albigeois. 1re feuille tirée, la 2e en bon, la 3e entre les mains de l'éditeur, la 4e composée.

Le Conseil invite M. le Trésorier-archiviste à faire procéder aussitôt qu'il sera possible à la distribution des deux premiers volumes de l'exercice de 1874 *(Brantôme,* t. VII, et *Chroniques de Saint-Martial).* Les deux autres volumes *(Froissart,* t. V, et les *Comptes de l'Argenterie)* pourront être probablement terminés à l'époque de l'Assemblée générale.

M. le président du Comité des fonds, au nom des deux Comités réunis des fonds et de publication, soumet au Conseil la proposition dont l'examen lui avait été renvoyé dans la précédente séance, à savoir d'aviser aux moyens de diminuer les frais d'impression de l'Annuaire-Bulletin, frais qui ont été fort élevés pour les deux dernières années. Les Comités ont été d'avis de continuer cette publication dans les conditions et sur le plan de rédaction suivis précédemment, mais d'en réduire l'étendue à 16 feuilles au maximum, et, en vue d'une économie très-notable, d'en confier l'impression à M. Gouverneur. Celui-ci a présenté un devis examiné par le Comité des fonds, qui a pu constater une diminution importante sur les prix de l'impression à Paris.

Le Conseil, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition. Il décide, en outre, que les frais de transport des manuscrits et des épreuves pour les éditeurs seront à la charge de la Société.

M. le président du Comité de publication, auquel avait été renvoyé l'examen d'une nouvelle proposition de M. Pingaud, relative à la correspondance de Saulx-

Tavannes, qui aurait pu être éditée indépendamment des Mémoires, confirme une détermination précédente, à savoir que la Société ne pouvait pas publier de nouveaux ouvrages se rapportant aux XVIe et XVIIe siècles avant que les deux éditions de Brantôme et de Bassompierre fussent terminées. Le Conseil approuve cette proposition.

Une demande de M. Duplès-Agier, tendant à joindre, à ses frais, un titre en latin aux exemplaires des *Chroniques de Saint-Martial* qui lui sont attribués comme éditeur, est accueillie par le Conseil, mais sous la condition que ce ne sera qu'une seconde feuille de titre à joindre à la première, afin qu'on ne puisse pas supposer une édition différente.

M. Charles Read communique au Conseil le projet d'une publication du *Journal de Pierre de l'Estoile* qui doit être prochainement entreprise par une association de littérateurs et d'historiens. Il demande que cette édition, faite sur les manuscrits originaux et plus complète que toutes les précédentes, mais qui ne pourrait, à raison de son étendue, être proposée à la Société de l'Histoire de France, paraisse, dans une certaine mesure, sous ses auspices, ou du moins dans les mêmes conditions d'impression.

Le Conseil ne saurait qu'autoriser l'envoi du prospectus aux sociétaires par le libraire de la Société, regrettant de ne pouvoir donner d'autre aide à un projet de publication dont il reconnaît l'intérêt et l'utilité.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

LES ÉTUDES DU DUC DE BOURGOGNE.

L'éducation des princes est un sujet intéressant à étudier pour le moraliste comme pour le lettré ou l'historien, et lorsque l'élève s'appelle le duc de Bourgogne, cet héritier de la couronne de Louis XIV dont l'avénement au trône eût eu probablement des conséquences incalculables, tous les renseignements prennent de la valeur. Aussi, et bien que le sujet ait déjà été traité de différentes manières, par les contemporains du prince ou par des philosophes et des littérateurs de notre temps, l'*Annuaire-Bulletin* s'est-il empressé d'accueillir la libérale communication offerte au Conseil par M. Brunet de Presle[1]. Le savant helléniste de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a retrouvé, parmi les papiers que feu M. Berger de Xivrey avait recueillis de l'académicien Gibert, le document que nous allons publier. L'origine de cette pièce ne paraît pas complètement éclaircie, car c'est une mise au net très-fautive, sur laquelle une seule correction autographe du rédacteur ne permet pas de juger s'il faut l'attribuer à Fénelon lui-même ou à quelque autre des savants et pieux professeurs attachés par Louis XIV à la personne de son petit-fils. Mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que nous avons là un plan d'études concerté avec M. de Cambrai avant sa disgrâce et son exil. Quelle est la part de Fénelon, quelle est celle de l'abbé Claude Fleury dans ce programme qui devait conduire le prince de sa treizième à sa dix-huitième année, c'est ce que l'on pourrait, à la rigueur, établir par une comparaison attentive de l'*Instruction nécessaire à un prince*[2] avec le *Traité du choix et de la méthode des études* publié par Fleury, dès l'année 1686[3]; cependant, les goûts littéraires et

1. Voy. le procès-verbal du 2 décembre 1873, p. 227.
2. Dans l'*Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté*, art. I. (*Œuvres de Fénelon*, éd. Lebel, t. XXII, p. 268 à 270.)
3. Ce traité avait été composé en 1675, pour l'éducation d'un autre

les sentiments politiques étaient en si parfaite conformité chez le précepteur et le sous-précepteur, qu'une attribution précise ne ressortirait peut-être pas de cette critique[1]. Quoi qu'il en soit, le *Plan des études* dressé en 1694 ne sera pas moins utile pour constater l'état de l'instruction classique à la fin du dix-septième siècle, que pour faire connaître par le détail cette partie importante de l'éducation littéraire du duc de Bourgogne. J'ai déjà eu l'occasion de signaler un point de son éducation politique ; je regrette que le défaut d'espace m'empêche de produire aujourd'hui quelques pièces retrouvées récemment et qui pourraient prendre rang dans ce double dossier, en commençant par le *Jeu royal des échecs parlants* où le prince avait appris à lire « par hiéroglyphes naturels, » et finissant par les mémoires que dressa Clairambault, en 1693, sur les races royales, la cour et la noblesse.

A. B.

Plan des Études de Monseigneur le duc de Bourgogne, qui servira principalement pour le choix des lectures.

On donnera aussi les thèmes, les versions et les autres compositions des mêmes matières, autant qu'il se pourra.

On fera marcher en même temps la religion, les sciences et l'histoire. On y joindra toujours quelque lecture agréable; on remettra le moins que l'on pourra aux dernières années, et on commencera toujours par le plus nécessaire, car on doit tenir pour certain que le temps manquera.

prince. La division des matières est : religion et morale, civilité et politesse, logique et métaphysique, grammaire, arithmétique, économique, jurisprudence, politique, langues anciennes, histoire, histoire naturelle, géométrie, rhétorique, poétique, études curieuses, études inutiles. — Fleury donne aussi la gradation des travaux suivant les âges. Voy. ses *Opuscules*, t. II.

1. Ces points de conformité ont été fort judicieusement exposés par M. Egger, dans ses précieuses leçons sur l'*Hellénisme en France*, t. II, p. 53, 82 et suiv., et notre savant vice-président nous a fourni d'avance tous les éléments du travail que nécessiterait cette question, en indiquant les principaux auteurs à consulter : Hardouin de Péréfixe, *Institutio principis;* E. Moët, *Bossuetius et Fenelo quatenus præceptores* (1859) ; E. Monty, *M. le duc de Bourgogne* (1844) ; Nic. Mercier, *de Officiis scholasticorum* (1657); le *Règlement des études*, imprimé au t. XLI des *Œuvres d'Arnauld;* le P. Jouvency, *de Ratione discendi ac docendi* (1692); enfin, le *Traité des études* de Rollin.

ANNÉE 1695,

dans laquelle il finira la treizième année de son âge.

Religion.

Continuer les livres historiques de l'Écriture Sainte. Mœurs des Israélites. Histoire des ordres religieux : premièrement, dans l'*Institution au droit ecclésiastique* de M. l'abbé Fleury; puis, dans l'*Histoire monastique d'Orient et d'Occident* de M. Bulteau, où l'on choisira le plus nécessaire, et dans les vies de quelques saints plus modernes.

Sciences.

Premières notions des affaires pour servir de fondement à l'économique, la jurisprudence et la politique. On les pourra prendre dans les auteurs *de Re rustica*, particulièrement Caton et Columelle. Les *Géorgiques* de Virgile. Les *Jours* et les *Œuvres* d'Hésiode. *Économiques* de Xénophon, en françois. La *Maison rustique*, le livre de M. de la Quintinie, et d'autres semblables. Quelques endroits choisis de l'histoire de Pline, où il traite des plantes, des animaux les plus communs et des mœurs des anciens Romains.

On joindra à ces lectures des réflexions sur les mœurs et la manière de vie des laboureurs, des artisans et des autres personnes du peuple, le plus en détail qu'il se pourra. On priera ceux qui accompagnent le Prince en ses promenades, de lui faire observer à l'occasion toutes ces choses.

On fera lire ou traduire quelques oraisons de Cicéron : d'abord, celles qui contiennent plus de faits et plus sensibles, comme la *Verrine, de Signis, pro Roscio Amerino, pro Cluentio, pro Milone, pro lege Manilia.*

On pourra lire aussi quelques plaidoyers françois de Le Maistre, Fourcroy, Patru, expliquant soigneusement les termes d'affaires que le Prince sera capable d'entendre, car il y en a plusieurs qu'il faudra réserver aux années suivantes.

Il commencera d'étudier l'histoire avec plus d'ordre et de suite. Premièrement : l'histoire étrangère. Cette année, l'Angleterre et le Nord. Pour l'Angleterre, on lira le mémoire de M. l'abbé Fleury, pour le plan général ; ensuite, l'histoire de Duchesne. Pour la Suède, le Norvége et le Danemarck, on pourra se contenter de ce qui est dans les *Petites Républiques*, sauf à lire, si on a le temps, les principaux endroits des histoires générales : Pontanus, pour le Danemarck; Olaüs Magnus, pour la Suède, et, dans les derniers temps, Pufendorf. Il faudra relire l'histoire manuscrite de Suède.

1696. — QUATORZE ANS.

Religion.

Livres sapientiaux et poétiques de l'Écriture : Salomon, Psaumes, Job. Saint Augustin, *de Catechisandis, de Fide et Symbolo*. Lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Cyprien, de saint Ambroise à Théodose, à Eugène. Sermon contre Auxence. Quelques poèmes de Prudence et de saint Paulin. *Histoire des variations*, pour l'histoire des Protestants. Histoires des Universités dans les *Recherches* de Pasquier.

Sciences.

Art de la Grammaire. Lire la grammaire générale. Premiers exercices de rhétorique en françois : narrations, louanges, blâmes. Commencement de logique : expliquer les trois opérations de l'âme ; exercer à diviser et à définir. Continuation d'économique et jurisprudence. *Économiques* de Xénophon. *Oraisons* de Cicéron. *Institutes* de Justinien. Histoire naturelle : météores, minéraux, système du monde. Parcourir les *Principes* de Descartes.

Histoire.

Histoire d'Allemagne de Heiss. Wicquefort, *de l'Élection de l'Empereur*. Le mémoire de M. l'abbé Fleury. Les endroits importants dans les originaux. Voir aussi à mesure les *Petites Républiques*. Histoire des Pays-Bas : Strada, Grotius, Bentivoglio. Histoire de Lorraine et de Savoie : Champier, Paradin. Il y en a de particulières.

1697. — QUINZE ANS.

Religion.

Livres prophétiques, laissant les plus grandes difficultés, s'arrêtant au plus clair et plus utile. Saint Augustin : *Vraie religion, Mœurs de l'Église*. Quelques autres traités choisis des Pères. Éléments du droit ecclésiastique dans l'*Institution* de M. l'abbé Fleury.

Sciences.

Commencements d'arithmétique et de géométrie. Logique : règles pour la seconde opération ; exercer à diviser et définir. La morale et la métaphysique en seront la matière. Art de la rhétorique. Parcourir Quintilien et quelques ouvrages de rhétorique de Cicéron, comme *de Oratore ;* continuer à lire ses *Oraisons*. Les livres du cardinal d'Ossat.

Compositions plus fortes : conseils, délibérations, prenant les sujets dans l'histoire ancienne ou moderne, et les traitant sérieusement. Jurisprudence par articles de Colombet, et son abrégé de jurisprudence romaine. *Lois civiles* de Domat. Parcourir le *Parfait négociant*. Arts et manufactures. Histoire italienne, et en même

temps la langue italienne. Histoire d'Italie en général : le mémoire de M. l'abbé Fleury; Sigonius *de Regno Italiæ*. Particulier : Rome, Platine et autres vies des Papes; Villani, Naples et Sicile; Machiavel, Florence; Guichardin, Venise; Justinien, Gênes; Justinien, Milan. Pour la langue, quelques endroits des poètes : Dante, Pétrarque, Arioste, Tasse.

1698. — SEIZE ANS.

Religion.

Épîtres de saint Paul. Livres philosophiques de saint Augustin, de l'*Ordre*, du *Maître*, du *Libre arbitre*. *Enchiridion* de saint Augustin. Sa Dispute contre Maximien, arien; sa lettre à Volusien. Lettre de saint Léon à Flavien. Discipline ancienne de l'Église; parcourir la *Bibliothèque* de Justel et l'*Epitome* d'Antonius Augustinus; lire quelques actes des Conciles, comme de Chalcédoine, pour en voir la procédure.

Sciences.

Continuer mathématiques. Logique : règles et figures des syllogismes. Commencement de métaphysique. *Méthode* et *Méditations* de Descartes. Histoire de la Philosophie : Cicéron, Diogène Laërce. Poétique : règles et caractères des ouvrages; *Poétique* et *Rhétorique* d'Aristote. Démosthène, Thucydide. Continuation de compositions fortes et sérieuses.

Morale par méthode.

Fin dernière, libre arbitre, vertus. Aristote; Cicéron, *de Finibus*, *de Officiis*. *Passions* de Descartes. Anatomie. Jurisprudence. Justinien au droit françois; droit public romain. *Notice de l'Empire*. Leur art militaire : Végèce, Lipse, Frontin, Élien.

Histoire.

Histoire d'Espagne; en même temps, l'espagnol. Le mémoire de M. l'abbé Fleury. Mariana. Quelques endroits dans les originaux. Histoire de Portugal, particulièrement l'*Union à la Castille*, par Conestaggio. On pourra y joindre l'*Afrique* de Marmol. Quelques relations des Indes orientales et occidentales, comme Herrera, Solis, Garcilasso. Quelques comédies de Lopès, et autres poésies de Cervantes; *Don Quixotes*, *Lazarillo*, *Buscon*.

1699. — DIX-SEPT ANS.

Religion.

Continuer l'Écriture, ou continuer saint Augustin. *De l'Esprit ou de la Lettre*, et quelques autres ouvrages sur la grâce. *Prescriptions* de Tertullien. Vincent de Lérins. État de l'Église orientale : schismes des Grecs, Nestoriens, Jacobites. Droit ecclésias-

tique moderne : décrétales, pratique de bénéfices, pragmatique, concordat, concile de Trente, Inquisition, cour de Rome.

SCIENCES.

Mathématiques par rapport à la fortification et la marine. Continuation de morale. Platon premier, Alcibiade, Gorgias, etc. Morale de la poétique et de la rhétorique. *Politique* de M. l'évêque de Meaux, d'Aristote. Droit public : *Droit des gens* de M. l'abbé de Fénelon. Droit public de France : mémoire de M. l'abbé Fleury. Offices, seigneuries. *Ordres* de Loyseau. Parcourir l'ancien gouvernement de la France : Parlements, États, ancienne chevalerie. Parcourir les ordonnances : police, finances, marine, coutume de la mer, *Consolato dei Marinari*. Droit de la guerre : Grotius.

Compositions : dialogues de morale et de politique, par écrit ou de vive voix. Conversations suivies.

HISTOIRE.

L'histoire orientale : Arabes ou autres musulmans; Elmacin, Abulfaragi, mémoires de M. d'Herbelot, abbé Renaudot. Histoire des Turcs : Chalcocondyle. Leunclau, histoire de Hongrie; Bonfinus. Chronologie, époques, caractères des temps. *Rationarium* [du] P. Petau, deux parties. Critique de l'histoire, règles pour connoître les vraies histoires et choisir celles que l'on doit lire.

1700. — DIX-HUIT ANS.

RELIGION.

Preuves par prophéties, miracles, témoignages des apôtres, martyrs anciens. *Apologie* de Tertullien. *Préparation* et *Démonstration* d'Eusèbe. Parcourir des endroits choisis de saint Augustin et de saint Chrysostôme. Modernes : Pascal, Grotius, Abbadie. *Histoire universelle* de M. de Meaux. Défauts des théologiens, scolastiques et casuistes; relâchement de discipline; fausses maximes des ultramontains. Proposition du clergé, 1682. Libertés gallicanes réduites à leurs vraies bornes. *Examen de conscience pour un roi.*

POLITIQUE.

Lois et *République* de Platon. Fausse politique : Tacite, Machiavel, Hobbes.

Art de la guerre : Montecuccoli, La Noue, duc de Rohan. Traités de paix et de trève avec les nations voisines, négociations. Lettres, plus ou moins selon le temps.

Droit public étranger : gouvernement d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, des royaumes du Nord, Hollande, Suisse, Venise, Rome. Connoissance sommaire de leurs lois. Usage du recueil des *Républiques*, in-24.

Histoire.

L'histoire de France depuis deux cents ans. Détail; application au droit public et à la politique. Histoires particulières des villes et des provinces de France. Des familles nobles. Connoître l'état présent du royaume : qualité des terres, nombre d'hommes, mœurs, professions, occupations; le tout en détail autant qu'il se pourra. On l'excitera, pour cet effet, à parler à beaucoup de gens de toutes provinces et de toutes professions, et à profiter de toutes les conversations. On l'exhortera à remarquer tout ce qu'il verra, principalement s'il voyage, et on lui en montrera l'exemple.

On remontrera au Prince la quantité de connoissances qui lui manquent pour remplir ses devoirs, et dont on lui donnera un mémoire, afin de l'exciter à continuer toute sa vie d'apprendre de nouveau et de repasser ce qu'il a appris, pour ne le pas oublier.

On lui représentera souvent qu'il doit étudier par rapport à l'action; qu'il ne doit pas être un curieux spéculatif, enfermé dans son cabinet; qu'il est un homme public, obligé d'écouter tout le monde et répondre à tous; qu'il doit toutefois avoir des heures de retraite, ou seul, ou avec quelque personne sage, pour se recueillir et penser à ses mœurs et à ses affaires.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Annales manuscrites de Limoges, dites Manuscrit de 1638; publiées sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par Émile Ruben, Félix Achard, Paul Ducourtieux, membres de cette Société. Avec 2 pl. lithographiées. In-8, xxxii-479 p. Limoges, Ducourtieux.

2. — Babinet de Rencongne. Documents paléographiques et bibliographiques, extraits des archives d'Angoulême. In-8, 15 p. et 7 planches. Angoulême, Goumard.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.)

3. — Barbe. La Vérité sur la langue d'O, précédée de

considérations historiques, philosophiques et philologiques. 2 vol. In-18 jésus, 659 p. Toulouse, Douladoure; Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

4. — BARBIER. Études sur notre ancienne poésie. Le Théâtre militant au XVIᵉ siècle; la Pastorale au XVIᵉ et au XVIIᵉ siècle; un faiseur de pastorales au XVIIIᵉ siècle. In-8, 103 pages. Bourg, Dufour.

(Extrait des Annales de la Société d'émulation de l'Ain.)

5. — BARTHÉLEMY (An. de). Chartes de Conan IV, duc de Bretagne, relatives aux biens de l'ordre du Temple et de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. In-8, 12 p. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

6. — BEAUCHET-FILLEAU et RAVAN. Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres, comprenant les noms de tous les endroits habités, précédé d'une introduction. Accompagné d'une carte par A. Joanne. In-8, XXIII-275 p. Niort, Clouzot.

7. — CHAMARD (Le R. P.). Saint Martin et son monastère de Ligugé. In-18 jésus, XXXI-415 p. Paris, Palmé.

8. — DEMAY (G.). Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord, ouvrage accompagné de trente planches photoglyptiques, et imprimé par autorisation du Gouvernement. 2 vol gr. in-4, à 2 col., VIII-1026 p. Paris, Imprimerie nationale.

J'annonçais naguère l'apparition du troisième et dernier volume de l'Inventaire des sceaux publié, avec tant de zèle et de science, par notre collaborateur M. Douët-d'Arcq. Les 11,840 numéros contenus dans ce magnifique recueil représentent, sinon tous les types conservés dans les cartons des Archives nationales, du moins ceux dont la réunion et la reproduction avaient été exécutées en vue de la formation d'un Musée sigillographique. Mais M. le marquis de Laborde avait compris la nécessité de joindre à cette collection centrale les types dispersés dans les archives de la province, et il avait délégué à cet effet un archiviste chez qui l'érudition s'allie étroitement à l'expérience artistique requise pour cette mission. M. G. Demay a parcouru successivement l'Ile-de-

France, la Picardie, l'Artois, la Flandre, la Normandie, rapportant de chaque expédition un ample accroissement de richesses pour les médaillers des Archives. Arrêté dans le cours de sa mission, il a pris alors l'initiative d'une publication pour laquelle, heureusement, l'appui généreux du gouvernement ne lui a pas fait défaut. Si l'*Inventaire des Sceaux de la Flandre* n'appartient point, comme les trois volumes de M. Douët-d'Arcq, à la série d'inventaires que continue actuellement la Direction générale des Archives, il est cependant imprimé dans le même format, avec les mêmes dispositions, et présente, lui aussi, cette précieuse variété de caractères archaïques dont l'Imprimerie nationale peut seule disposer en faveur de la science. De plus, il nous fait apprécier, pour la première fois, un procédé de reproduction photoglyptique des empreintes qui paraît offrir les meilleures conditions d'exactitude, tout en donnant aux épreuves un relief surprenant. Je citerai dans le nombre, comme particulièrement remarquables, un Philippe IV, un Charles le Téméraire, un duc de Saxe, un Jean de Ligne, un évêque de Cambrai. Les résultats obtenus par la nouvelle gravure redoublent notre impatience de posséder l'album analogue que M. Ed. Dupont prépare comme complément de l'inventaire de M. Douët-d'Arcq.

Les 7,700 sceaux flamands de M. Demay ont été empruntés aux riches archives du département du Nord et de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, aux archives communales et hospitalières des villes de Lille, Douai et Valenciennes, aux musées municipaux, enfin aux cabinets d'amateurs, fort nombreux dans un pays où la sigillographie historique est en honneur. A très-peu de chose près, M. Demay a suivi le même plan que son devancier. Après la description technique du sceau, il indique avec soin la date et la nature de la pièce scellée. Toutefois on regrette qu'il n'ait pu donner la cote précise, le numéro d'ordre des pièces. C'est, paraît-il, la conséquence du classement purement chronologique des archives qu'il a mises à contribution.

Les types ont été répartis en vingt séries, depuis les souverains, grands dignitaires et grands feudataires, jusqu'aux « divers et inconnus, » en passant par les seigneurs, les vassaux, les villes, les compagnies, les ecclésiastiques, etc. Un tableau systématique de ces vingt divisions et une table alphabétique des noms simplifient toutes les recherches.

Les détails d'exécution accusent chez M. Demay une profonde étude de la sigillographie et de tout ce qui s'y rattache, épigraphie, blason, histoire du costume, de l'armure, etc. Cependant un point délicat l'a embarrassé parfois : c'est l'identification des anciens noms de lieu ou de famille, si souvent défigurés par le sceau ou la charte, avec les vocables modernes. Il lui a semblé

prudent de laisser à la table alphabétique la charge, sinon de résoudre ces difficultés, du moins de remédier, par des renvois, aux attributions irrégulières ou douteuses.

Dans une œuvre aussi considérable, il ne nous est guère possible de signaler un point, un article, plutôt que tel ou tel autre. Presque toutes les époques depuis Charles le Chauve, Lothaire et Othon de Germanie, toutes les nations dont le commerce et l'opulence avaient leur transit naturel dans les Flandres, tous les souverains, les grands seigneurs, les villes marchandes, les négociants européens, sont représentés dans les deux volumes de M. Demay. On y trouve même une souveraineté dont le nom, nouveau pour nous, serait intéressant à expliquer. C'est le royaume des Estimaux, constitué avec force priviléges au milieu de la communauté lilloise. Sa liste civile se composait, nous dit le sigillographe, de vingt rasières de froment, quinze gelines trois quarts, un coq, et 9 sols 9 deniers de rente; ce budget permettait au roi de porter dignement sa couronne et d'entretenir des chevaliers, sous le titre d'échevins, des hommes de fief, des francs alleutiers, etc. Le royaume des Estimaux paraît avoir eu sa plus grande splendeur au quatorzième siècle.

On ne saurait contester l'importance du sceau, soit pour sa valeur intrinsèque, soit pour l'authenticité que donne aux actes l'apposition de son empreinte sur cire. Toutefois il y a quelque exagération, croyons-nous, à confondre trop absolument cette partie complémentaire d'une charte avec le monument principal dont elle corrobore le témoignage historique. Je lis dans la Préface de M. Demay que les sceaux nous donnent la « physionomie générale de l'histoire. » Ne serait-il pas plus exact de dire simplement que tel ou tel acte important nous « fait connaître » tel ou tel sceau, et que, réciproquement, les recherches du sigillographe, les indications qui sont la conséquence nécessaire de son travail, tirent souvent de l'obscurité des documents très-précieux? C'est là un mérite que personne ne conteste à des études si intéressantes, en reconnaissant d'autre part que l'abondance des sceaux atteste une participation active de toutes les classes aux différents actes de la vie sociale, comme leur légende et leur type complètent les enseignements historiques de la charte, comme leur contexture montre les progrès de l'art et de l'industrie, comme leur relief artistique fait revivre pour nous toutes ces physionomies du temps passé, les seigneurs dans leur costume chevaleresque, les échevins, les communiers, les hommes de fief dans leurs maisons de ville ou derrière leurs remparts, les banquiers à leur comptoir, les prélats, les seigneurs ecclésiastiques, le clergé, avec les attributs de la toute-puissance, enfin l'homme de métier apposant à côté des armoiries de la noblesse un sceau orné des outils de sa profession.

9. — DESJARDINS (Arthur). États-Généraux (1355-1614), leur influence sur le gouvernement et la législation du pays. In-8, 791 p. Paris, Durand et Pedone Lauriel.

10. — DEVIC et VAISSETE. Histoire générale du Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives; par Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Édition accompagnée de dissertations et notes nouvelles contenant le recueil des inscriptions de la province antiques et du moyen âge, des planches, des cartes géographiques et des vues de monuments, publiée sous la direction de M. Édouard Dulaurier, membre de l'Institut, annotée par M. Émile Mabille, attaché au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, et M. Edward Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. Ernest Roschach, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. T. Ier (1re partie), t. 3 et t. 4 (1re partie). In-4, XXXV-1775 p. Toulouse, Privat; Paris, Picard.

11. — DU FRESNE DE BEAUCOURT. Charles VII, son caractère. In-8, 115 p. Paris, Palmé.
(Extrait de la Revue des questions historiques.)

12. — FRANKLIN. Estat, noms et nombre de toutes les rues de Paris en 1636, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale, précédés d'une étude sur la voirie et l'hygiène publique à Paris depuis le XIIe siècle. Petit in-8, 173 p. Paris, Willem.

13. — FROISSART (Sir John). Chronicles of England, France, and Spain. New edit. by Thomas Johnes. 2 vol. roy. 8. half-bound. Routledge.

14. — HOUSSAYE (l'abbé). Les Carmélites de France et le cardinal de Bérulle, courte réponse à l'auteur des Notes historiques. In-8, 128 p. Paris, E. Plon et Ce.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 FÉVRIER 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 mars 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1712. M. Théodore LEMARCHAND, à Rouen, rue de Socrate, n° 1er; présenté par MM. Lormier et Legros.

1713. La BIBLIOTHÈQUE DU COLLÉGE LIBRE DU HAUT-RHIN, établi à La Chapelle-sous-Rougemont, territoire de Belfort; représentée par M. l'abbé HANAUER, bibliothécaire de cet établissement.

1714. M. l'abbé MERKLEN, professeur au dit collége.

Ces deux propositions sont faites par M. Wilhelm (de Colmar) et M. Ed. Dupont.

M. Held Baltzinger (de Colmar), libraire, sera le correspondant à Paris de MM. Hanauer et Merklen.

1715. M. le comte de BRAYER, rue de Tivoli, n° 13; présenté par MM. Servois et de Boislisle.

Ouvrages offerts.

Revue des Questions historiques, 8e année, 29e livraison, 1er janvier 1874. Br. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique, 5e année. Règlement et liste des membres de la Société. Br. in-8.

Société de l'histoire du Protestantisme francais. — Bulletin historique et littéraire, 2e série, 9e année, n° 1, 15 janvier 1874. Br. in-8.

La Chambre des comptes de Paris au XVIe siècle; discours de rentrée de M. le procureur général Petitjean, prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour des comptes, le 4 novembre 1873. Br. in-8.

Société historique de Compiègne. — Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1873, par A. de Marsy, secrétaire. Compiègne, 1874. Br. in-8.

Documents historiques inédits sur le département de la Charente-Inférieure (Aunis et Saintonge), publiés, sous les auspices de M. le Préfet de la Charente-Inférieure et du Conseil général, d'après les originaux appartenant au duc de la Trémoille, par L. de Richemond, archiviste du département. Paris, 1874. Br. in-8 de 168 pages.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XXII. 1re livraison. Année 1873. Limoges, 1873. Br. in-8.

Lettres inédites de dom Martianay, publiées, d'après les originaux de la Bibliothèque nationale, par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1873. Br. in-8.

Le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus (1611-1625), par M. l'abbé M. Houssaye. Paris, 1874, 1 vol. in-8.

Les Puységur, leurs œuvres de littérature, d'économie politique et de science, étude, par le marquis de Blosseville. Paris, 1873. Br. pet. in-8 de 161 p.

Souvenirs du règne de Louis XIV, par M. le comte de Cosnac. T. IV. Paris, 1874. 1 vol. in-8.

Mémoires sur les ouvrages de Guillaume de Nangis,

par M. L. Delisle. Extr. du t. XXVII, 2e partie, des Mémoires de l'Académie des inscriptions. 1873. Br. in-4 de 86 p.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, etc., for the year 1871. Washington, 1873. 1 vol. in-8.

Annual report of the chief Signal-officer to the secretary of war, for the year 1872. Washington, 1873. 1 vol. in-8.

Correspondance.

M. Wilhelm, membre de la Société résidant anciennement à Colmar, propose l'admission de la Bibliothèque du Collége libre du Haut-Rhin, établi à La Chapelle-sous-Rougemont, territoire de Belfort, qui serait représentée par son bibliothécaire, M. l'abbé Hanauer, et de M. l'abbé Merklen, professeur dans le même établissement.

M. Wilhelm rappelle l'origine de ce collége, établi en 1853 à Colmar, où il a prospéré jusqu'au mois d'août 1873. Son fondateur, M. l'abbé Charles Martin, était un homme de la plus grande distinction, auteur de plusieurs écrits historiques très-estimés, entre autres d'un mémoire sur les *Deux Germanies*. Ce collége a été pour la jeunesse alsacienne une école de patriotisme; aussi n'est-il pas un seul de ses anciens élèves qui n'ait fait dignement son devoir pendant la désastreuse guerre de 1870.

Depuis le mois d'octobre dernier, le collége s'est transféré tout entier sur le territoire français de Belfort, et il y donne à plus de 200 internes, tous Alsaciens du Haut et du Bas-Rhin, l'instruction et le patriotisme qui en feront pour toujours des serviteurs dévoués et passionnés de la France.

M. Wilhelm rappelle les travaux historiques de M. l'abbé Hanauer sur les *Cours colongères de l'Alsace au moyen âge,* mémoires couronnés en 1865 par l'Académie des Inscriptions. En ce moment, il termine un ouvrage considérable qui paraîtra bientôt sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse, et qui a pour objet la valeur des denrées, des monnaies et des salaires en Alsace au moyen âge.

Le Conseil accueille avec la plus grande sympathie cette communication, et, sur la proposition de M. de Mas-Latrie, appuyée par plusieurs autres membres, il décide qu'un certain nombre de volumes de la Société seront offerts au Collége libre du Haut-Rhin. Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité des fonds, pour le choix des ouvrages.

M. le Secrétaire de l'Institution Smithsonnienne, établie à Washington, pour la propagation des études et des découvertes scientifiques dans le monde entier, adresse un des volumes de Rapports annuels publiés par cet établissement, et demande s'il ne conviendrait pas à la Société de l'Histoire de France d'entrer en échange pour quelques-unes de ses publications. — Renvoi au même comité.

M. le marquis de Blosseville fait hommage de son étude sur les Puységur.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome IV, feuilles 1 à 14 tirées. On attend la copie des variantes.

Annuaire-Bulletin de 1873. 17 feuilles tirées, volume terminé.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des Rois de France. Feuilles 1 à 13 tirées, feuilles 14 à 16 en épreuves.

Croisade contre les Albigeois. La 4e feuille en placards.

L'éditeur, M. Meyer, a été obligé de modifier plusieurs de ses notes, par suite de la séparation en deux volumes du texte et de la traduction.

M. Gouverneur remercie le Conseil du témoignage de confiance qu'il vient de lui donner en le chargeant de l'impression de l'*Annuaire-Bulletin*.

M. L. Delisle informe le Conseil, de la part de M. Ravenel, que Mlle Dupont, dont la proposition de publier pour la Société les *Lettres missives de Louis XI* avait été admise en principe, a pris des mesures en vue d'assurer l'achèvement et la publication de ce recueil. Elle s'est entendue, à ce sujet, avec M. Léopold Pannier, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui lui a promis son concours pour mener à bonne fin cette entreprise. — Le Conseil approuve cette collaboration.

M. le président du Comité des fonds consulte le Conseil sur les mesures à prendre pour régulariser la situation réciproque de la Société et de ses membres à l'égard du timbre à apposer sur les quittances de souscription ou sur le registre du libraire portant inscription des volumes à distribuer. Le Conseil, après examen des différentes combinaisons possibles, décide que cette double dépense sera à la charge de la Société, qui tiendra compte au libraire de la dépense du timbre à apposer sur les bons, à mesure de la livraison aux ayants-droit. — Les deux volumes de l'exercice de 1874 seront distribués dans ces conditions le plus promptement possible; les volumes suivants seront distribués chacun isolément.

Une dépense de 50 fr., pour l'addition d'un casier à la bibliothèque de la Société, est autorisée par le Conseil.

Le Conseil autorise la livraison, à titre officieux, au dépôt de la librairie, qui le réclame, d'un exemplaire du premier volume de *Bassompierre,* destiné, suivant les règlements et l'usage, à la Bibliothèque nationale, l'un des deux exemplaires de ce volume, remis régulièrement et sur quittance, par M. Gouverneur, à la préfecture de Chartres, ayant été égaré dans les bureaux.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

COUTUMES CURIEUSES EN VIVARAIS.

1. *Élection et intronisation de l'Évêque des fous*[1].

28 décembre 1442.

Anno millesimo quadringentesimo quadragesimo secundo, et die xxviii^a mensis decembris, regnante, etc., Dominicus Bocherii, episcopus stultus loci Burgi Sancti Andeoli, Vivariensis diocesis, filius Dalmatii Bocherii, una cum clero Burgi et alia sua comictiva, tam pedestri quam equestri, accessit ad peyrerias, et frater Stephanus Ato, gubernator dictarum peyreriarum, eumdem episcopum acceptavit, et dictus episcopus visitavit domos et hospicia dictarum peyreriarum; et postea dictus frater Stephanus Ato fecit eidem episcopo, una cum clero et sua comictiva, unum convivium, ut est consuetum; quo convivio fatto, dictus frater Stephanus Atto presentavit et tradidit dicto episcopo servicium consuetum, videlicet unum panem et unum caseum rotundos et unam tibiam porci salsatam in uno baculo furcato; et dictus episcopus dictum servicium recepit, ut est consuetum. De quibus dominus Stephanus Andree, procurator universitatis dominorum presbiterorum dicti loci Burgi, peciit instrumentum. Actum in fonganhia[2] dictarum peyreriarum[3], testibus presentibus Jacobo Chalamelli, Nicholao Johannis Donati, Giraudo Bigorre, fusterio, Dalmacio Dalmacii et Guillelmo Marroni.

7 janvier 1478.

Summa expensarum de prandio et cena dominorum episcopi innocentium, domini prioris, canonicorum, presbyterorum, corariorum ecclesie Burgi Sancti Andeoli, quod fuit factum die vij^mo mensis januarii, anno Domini millesimo iiij^o lxxvij^mo, a nativitate Domini sumpto.

1. Voy. du Cange, au mot *episcopus*.
2. Pour *fogaina*, cuisine.
3. Sur ces peyrières, voyez l'acte relatif à l'Abbé des nobles, p. 72.

Et primo, exposui pro dictis prandio et cena :
In pane albo, videlicet. . . . . iiij gr. xij d. monete regie.
Item exposui in farina ad faciendum nebulas et pasticos. . . . . j gr. iiij d. t.
Item exposui in caseo quatuor libras ad faciendum rosticas. . . . . ij gr.
Item exposui in caseo ad ponendum in potagio. . . x d. t.
Item exposui in uno mutone, videlicet. . . . x gr. viij d. t
Item exposui in carnibus bovis xij libras. . . ij gr. viij d. t.
Item in duabus libris pinguedine bovis ad ponendum in pasticis . . . . . j gr.
Item exposui in sex galinas, videlicet . . . . . vj gr.
Item exposui in septem cuniculis, videlicet . . . . vij gr.
Item exposui in sex aves vocatos perdrigas . . . . viij gr.
Item exposui in speciebus, tam in croco quam sucri, canele, gingembris, cineis (?), mustane et aliis speciebus, videlicet . viij gr.
Item exposui in quatuor saumatis lignorum, videlicet . ij gr.
Item exposui in duabus libris cum uno carteyrono perefatonis (?). . . . . ij gr.
Item exposui in uno pitalpho cum dimidio prunenti[1], videlicet . . . . . ij gr.
Item solui quoquo qui dequoqui fecit carnes pro prandio iij quart.
Item exposui in dimidia libra candelarum pro cena, videlicet . . . . . x d.

Summa prandii et cene, videlicet. . . iiij flor. ix gr. xiij d.

2. *Élection et installation de l'Abbé des nobles*[2].

23 mai 1537.

Sachent tous, présens et advenir, que l'an mil cinq cens trente sept, comptant à l'incarnation de Nostre Seigneur, et le mercredi des Quattre Temps après les festes de Penthecostes, intitulé vingt troisiesme jour du moys de may, très chrestien prince Françoys, par la grace de Dieu roy de France régnant, en la présence de moy, notaire royal, soubzsigné, et tesmoingz cy après nommez, au jardin de noble Jehan Fayn, situé au mandement du Bourg Sainct Andéol, terroir vulgairement appelé au Bourg Sobeyran, confrontant du levant avec l'androne qu'est entre les deux jardins dudit

1: Probablement une boisson de prunelles.
2. Voyez, dans le *Glossaire* de du Cange, *Abbas Conardorum* et *Lætitiæ;* comparez la notice sur le *Prince* et l'*Abbé* de la ville d'Aix dans l'*Explication des cérémonies de la Fête-Dieu* (1777), p. 50 et suiv. — Au jeu de l'*abbé,* la règle était que, quand le premier, le chef, avait fait quelque chose, tout le monde devait l'imiter.

Fayn, du couchant et du vent avec les chemins publics, de bise avec le jardin des frères de l'Observance dudit Bourg, congrégées les damoiselles nobles et bourgeoises dudit Bourg, en ensuyvant la coutume inconcussement observée, c'est à sçavoir damoiselles Victoys de Guerre, femme de noble Claude Maroan, seigneur de Bel, Jehanne de la Rocque, femme de noble Loys Bonot, Bone Justete, femme de discret homme maistre Jehan Bonaud, notaire, Jehane Flocarde, femme de messire Jehan Marron, licencié ès droiz, Jacqueline Marrone, fille desdits messire Marron et Flocarde, Jehanne Fayne, filhe dudit noble Jehan Fayn, Phelippe de Lesparro, femme de Loys Gordon, Katherine de Gors, femme de Giraud Vallet, commis à la recepte de Viveroys, Katherine Blanche, femme de discret homme maistre Jehan Alzas, notaire, Magdaleine de Montroux, femme de Françoys Leborlhe, Nicole Firmine, femme de Michel Pronsin, Loyse Chausse, femme de maistre Guilhaume Folchier, Jehanne Bonote, femme de Symon Nicol, Gabrielle Eustache, dit de Sabbateri; honnestes filhes Jehane Vincente, filhe de Françoys Vincens dit Mazade, Nicole Leyrice, Claude Alzace, Gabrielle Marrone, Ysabeau de Lesparro, Françoyse et Loyse Bonaude, et honneste femme Katherine Surrelle, femme de syre Raphael de la Font, marchant et abbé de l'abaye des nobles et place dudit Bourg; laquelle Surrelle a dit et exposé que ledit de la Font, son mary, est aujourd'huy à fin et terme de son abbaye, de laquelle c'est acquicté le myeulx que luy a esté possible, présupposé qu'il n'ayt faict ce qu'estoit deu et appartenoit aux nobles et bourgeoys de l'abbaye de ladite place du Bourg; toutesfoys, pour obvier à la improvision et indempnité de ladite abbaye, et adfin que à faulte de y pourvoir ladite abbaye et moynes d'icelle n'ayent à souffrir aucun intérest ou dhommage, suyvant la coustume entre les nobles et bourgeoises de ladite abbaye de tousjours et inviolablement conserver, puys que ainsi est qu'il leur apleust soy assembler audit jardin, au lieu de la maison et chappelle du Sainct Esprit communément appellée la Peyrière, à laquelle l'on a accoustumé annuelement, le mercredi desdits Quattre Temps après Penthecostes, eslire l'abbé de ladite abbaye; à cette cause, a requis ladite Surrelle mesdites damoiselles et bourgeoises, femmes et filhes de ladite abbaye susnommées et ainsi que sus est déclaré assemblées, voloir eslire ung abbé de ladite abbaye qui icelle gouverne durant le temps de sadite abbaye, tout ainsi qu'il est requis et accoustumé faire par les prédécesseurs abbés d'icelle, et que sur ce les voyes courent. Et adoncques mesdites damoiselles et bourgeoises, lesdites requeste et exposition à plain entendues, désirans très affectueusement pourveoir à ladite abbaye à celle fin que messieurs les moynes de ladite abbaye n'ayent à souffrir aucun détriment ou dhommaige

et qu'elle ne demeure impourveue, lesdites requéste et exposition quant à ce intérinant, ont conclus que les voix premièrement des femmes mariez et secondement des filhes couroient sur l'éclection dudict abbé; comme incontinant ladite de Guerre a esleu et nommé pour abbé ledit Giraud Vallet, Jehane Flocarde (*corr.* de la Rocque) a esleu et nommé ledit noble Claude Maroan, Bone Justete a nommé et esleu ledit Maroan, Jehane Flocarde monseigneur de Bel, Jacqueline Marrone a esleu et nommé ledit Maroan, Jehane Fayne a esleu et nommé ledit Vallet, Phelippe de Lesparro a nommé et esleu ledit Maroan, Katherine de Gors a esleu et nommé ledit Maroan, Katherine Blanche a esleu et nommé ledit maistre Jehan Bonaud, Jehane Bonote a esleu et nommé ledit Maroan, Magdalene de Montroux a esleu ledit maistre Jehan Bonaud, Nicole Firmine a nommé ledit Maroan, Loyse Chaysse a esleu et nommé ledit Vallet, Gabrielle Eustache a esleu ledit Maroan, Bertrane a esleu et nommé ledit Maroan, Jehane Vincente a nommé ledit Maroan, Nicole Leyrice a esleu ledit Maroan, Claude Alzace a esleu ledit Maroan, Gabrielle Marrone a esleu ledit Maroan, Ysabeau de Cadris, dit de Lesparro, a nommé ledit Maroan, Françoyse et Loyse Bonaude ont esleu ledit Maroan. Laquelle élection faite, lesdites damoiselles et bourgeoises de ladite abbaye de la place, en signe de joyeuseté et de triumphe, ausdits Maroan, abbé esleu, et à ladite de Guerre sa femme et à chacun d'iceulx ont faict et mys ung chappeau de fleurs sur la teste; et dudit jardin, les hommes mariez avec les femmes mariez, et les companhons avec les filhes, en branles séparés, dudit jardin, avec les tamborins et ménestriers de ladite abbaye, dansant joyeusement, ce sont transportés à ladite place, à laquelle ont faict certains tours de dancerie, et d'illec ce sont transportés à la maison dudit Maroan, abbé esleu, à laquelle ont ressiné (?) ou bien gousté, et après retournés danser à ladite place. De quoy lesdites damoiselles et bourgeoises de la place, au sauf de ladite abbaye, ont requis acte, que leur a esté octroyé, estre faict par moy, notaire, soubzsigné, habitant ès lieux que dessus, ès présences de Charles de Boria, du lieu de Vanhas, Jacques Prévost, chaussatier, et de moy, MAYLHAT.

A. B.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

15. — LA BORDERIE (DE). Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons, du ve au viie siècle. In-12, 271 p. Nantes, Forest et Grimaud; Paris, Didier et Cie.

16. — LECLER (l'abbé). Monographie du canton de Châteauponsac. In-8, 49 p. Limoges, Chapoulaud frères; Paris, même maison.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.)

17. — LEFEBVRE. La Chambre du commerce de Normandie, à propos du traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre. In-8, 15 pages. Rouen, Lapierre et Cᵉ.

18. — LELEU. Notice historique sur les écoles de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or). In-8, 92 p. Semur, Verdot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur.)

19. — LEMAIRE. Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne. In-8, VIII-332 p. et 1 carte. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

20. — LESPINASSE (René DE). Chronique ou histoire abrégée des évêques et des comtes de Nevers, écrite en latin au XVIᵉ siècle et publiée pour la première fois. In-8, 102 p. Nevers, Fay.

21. — LEURIDAN. Statistique féodale du département du Nord. 1ʳᵉ partie. La Châtellenie de Lille. In-8, 48 p. Lille, Danel.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique du département du Nord.)

22. — LISTER. Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII, traduit pour la première fois, publié et annoté par la Société des Bibliophiles français. On y a joint des extraits des ouvrages d'Evelyn relatifs à ses voyages en France de 1648 à 1661. Gr. in-8, XXXI-348 p. et grav. Paris, Société des Bibliophiles.

23. — LONGNON (Auguste). François Villon et ses légataires. In-8, 36 pages. Paris, A. Lemerre.

Le mois de mai dernier a vu paraître, à quelques jours à peine d'intervalle, deux brochures relatives à François Villon. Bien que les renseignements nouveaux qu'elles produisaient fussent — en partie du moins — puisés aux mêmes sources, leurs auteurs sont loin d'avoir su tirer un aussi bon profit des documents inédits qu'ils offraient, chacun de leur côté, au public. Aussi négligerons-

nous celle de M. Vitu[1], dont il a été, du reste, suffisamment question ailleurs, pour ne nous occuper que de l'autre opuscule, qui a rendu, en peu de pages, un réel service à la science. Les lecteurs de l'*Annuaire-Bulletin* connaissent depuis longtemps M. Aug. Longnon et savent avec quelle sûreté de méthode il résout les problèmes de géographie historique. Cette fois il était aux prises avec des questions importantes de littérature et de biographie, et il n'a pas été moins heureux, bien qu'il s'agît de l'époque de Charles VII et de Louis XI, et non plus des temps mérovingiens. On peut résumer en peu de lignes les conséquences tout à fait admissibles qu'il a su tirer des pièces en litige.

A l'occasion d'un meurtre commis sur un prêtre parisien, le 5 juin 1455, dans la rue Saint-Jacques, deux lettres de rémission, conservées dans les registres du Trésor des chartes, furent accordées au meurtrier. Elles sont toutes deux, à très-peu de chose près, identiques dans les termes et évidemment relatives à la même personne. Seulement, dans l'une, le criminel gracié est appelé « Maistre François des Loges, autrement dit de Villon, » et dans l'autre « François de Monterbier, maistre ès arts. » De la première, où l'âge de vingt-six ans et le titre de maître, rapprochés du nom de Villon, semblent bien montrer qu'il s'agit de notre poète, il résulterait que Villon ne serait qu'un surnom; mais pour le nom, quelle pièce suivre, et que choisir de Monterbier ou des Loges? Guidé par le titre de maître ès-arts que lui fournissait la seconde lettre de rémission, M. Longnon eut l'heureuse idée de consulter à la Bibliothèque de la Sorbonne les archives de l'Université de Paris, où Villon avait étudié, et il trouva, dans un registre de 1444 à 1456, un *Franciscus de Moncorbier*, nommé trois fois parmi les jeunes gens qui se préparaient en 1452 à la maîtrise ès-arts. Tous ceux qui connaissent l'écriture du xve siècle savent combien les copistes confondaient alors fréquemment le *c* et le *t* d'une part, et l'*o* et l'*e* de l'autre. M. Longnon supposa donc que le Monterbier du Trésor des chartes et le Moncorbier du registre de la Sorbonne n'étaient qu'un seul personnage; et il fut d'autant plus porté à adopter cette opinion que, dans une épitaphe de Villon, se trouvent ces deux vers jusqu'ici inexpliqués :

> Je suis François, dont il me poise,
> *Nommé Corbeil* en mon seurnom.

Ne peut-on pas supposer qu'il y avait d'abord au second vers : *de Montcorbier*, mal écrit ensuite *de nom Corbier*, et changé enfin en *nommé Corbier* ou *Corbeil?* Ces ingénieux rapprochements ont

1. *Notice sur F. Villon, d'après des documents nouveaux et inédits tirés des dépôts publics*, par Auguste Vitu. Paris, D. Jouaust, in-8°, 56 pages.

permis à M. Longnon de conclure que le véritable nom du poète Villon était François de Moncorbier. Maintenant d'où viendrait ce nom de F. Des Loges que donne une des deux pièces? M. Longnon l'ignore [1]; mais quant à celui de Villon, ce serait un nom d'adoption que le poète aurait pris d'un de ses protecteurs, dont il parle dans ses deux *Testaments*, et qui s'appelait Guillaume de Villon.

Achevant de tirer des textes qu'il a réunis tout ce qu'ils peuvent fournir, M. Longnon établit que Villon était né vers 1431; en dépit de ce qu'il dit de sa « jeunesse folle, » il obtint de très-bonne heure, à vingt-un ans (en 1452), le grade de maître-ès-arts; enfin, il était de Paris, — le registre de l'Université le traite toujours de *Parisiensis*, — et il n'y a pas lieu de tenir compte de l'épitaphe, évidemment fautive, déjà citée, qui le fait naître à « Auvars emprez Pontoise. »

M. Longnon pense qu'une fois parvenu à la maîtrise, François se consacra à son tour à l'enseignement. Mais à la suite du meurtre dont il s'était rendu coupable, ayant été contraint de s'éloigner de Paris, il mena, depuis ce moment jusqu'à sa mort, la vie la plus débauchée et la plus aventureuse. M. Longnon, tout en cherchant à excuser un peu les crimes de Villon, s'efforce de mettre de l'ordre dans ce qu'on sait de ses nombreuses pérégrinations; il nous le montre successivement à Bourg-la-Reine, — et nous apprend en passant que l' « abbesse de Pourras » n'est autre que Huguette du Hamel, abbesse de Port-Royal; — à Roussillon en Dauphiné, où il peut être allé visiter Louis de Bourbon; enfin dans les prisons de Meung-sur-Loire, d'où le fit sortir Louis XI, en vertu de son droit de joyeux avénement. Si M. Longnon n'a pu retrouver pour quels crimes, durant cette période, Villon fut successivement condamné à mort, puis au bannissement, puis aux fers, les recherches qu'il a eu l'occasion de faire à ce sujet dans les archives judiciaires lui ont du moins fourni une foule de renseignements

1. On n'a peut-être pas assez remarqué le soin avec lequel notre poète a cherché, en demandant la première lettre de rémission au roi lui-même résidant alors loin de Paris, à Saint-Pourçain en Bourbonnais, à dissimuler son véritable nom de Moncorbier, le seul pourtant qu'il prenne dans la seconde lettre, datée de Paris, où il était connu. En effet, on voit dans cette première lettre de Saint-Pourçain, que François, quand il avait été fait prisonnier, déclara d'abord s'appeler Michel Mouton. Cela étant, ne pourrait-on pas arriver à une conclusion qui viendrait singulièrement corroborer l'hypothèse de M. Longnon? Et n'est-ce pas justement parce que l'auteur du meurtre de la rue Saint-Jacques, après avoir obtenu sa grâce sous ces divers noms d'emprunt: François des Loges, de Villon et Michel Mouton, ne se crut pas suffisamment à l'abri des poursuites de la justice, qu'il se décida à demander à la chancellerie de Paris de nouvelles lettres de rémission, mais cette fois, sous son véritable nom et sous son véritable titre : « François de Monterbier (lisez Moncorbier), maître-ès-arts » ?

précieux sur presque toutes les personnes dont Villon a parlé dans ses deux *Testaments*. Grâce à lui, on saura désormais quels étaient ces légataires, et l'on comprendra bien des allusions dont le sens était perdu depuis près de quatre siècles.

Nous aurions voulu disposer de plus de place pour signaler toutes les heureuses découvertes de M. Longnon, et montrer ce qu'elles ajoutent aux trop rares renseignements qu'on était forcé jusqu'alors de demander surtout aux œuvres mêmes du poète. Nous souhaitons seulement que d'ici à l'apparition prochaine de l'édition de Villon qu'il prépare à l'aide d'un nouveau manuscrit, M. Longnon trouve les documents qui lui manquent encore et qui lui permettraient d'écrire une biographie définitive de maître François.

Léopold PANNIER.

24. — LOT (Henri). Des frais de justice au XIVe siècle. In-8, 104 pages. Nogent, Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

25. — LOUTCHITZKI. Documents inédits sur l'histoire du Languedoc et de la Rochelle après la Saint-Barthélemy (1572-1574). Lettres extraites des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. In-8, 75 p. Paris, Sandoz et Fischbacher.

26. — MARCHEGAY. Lettres-missives originales du chartrier de Thouars. Série du XVe siècle. In-8, 41 p. Nantes, Forest et Grimaud.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes.)

27. — MARION. Rondeaulx et vers d'amour, par Jehan Marion, poète nivernais du XVIe siècle. Publiés pour la première fois par Prosper Blanchemain. In-8, 116 p. Paris, L. Willem.

28. — MAS-LATRIE (DE). Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan. 1re livraison. In-8, 83 p. Paris, Baur et Détaille.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

29. — Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet. Tome Ier, 1873, 3e livraison. In-8, 229-412 p. Rambouillet, Raynal.

Principaux articles contenus dans ce volume : le comté de Madrie; le château de Montfort; note sur les progrès de l'architecture militaire sous le règne de Philippe-Auguste; les anciens chemins de l'Iveline et

du comté de Montfort; les poésies de Claude Rabet; les fiefs du comté de Montfort-l'Amaury, par A. de Dion. — Saint-Léger en Yveline ; le château de Chevreuse; sépulture de la famille d'Angennes, par A. Moutié. — Peintures murales de l'église de Bullion; abbaye de Gif et ruines du château de Damiette; commanderie du Déluge, par L. Morize, etc.

30. — Monin. Étude sur la genèse des patois et en particulier du roman ou patois lyonnais, suivie d'un essai comparatif de prose et prosodie romanes. In-8, viii-159 p. Paris, Dumoulin.

31. — Nouvelles archives de l'art français, recueil de documents inédits publiés par la Société de l'histoire de l'art français. Année 1872. In-8, xvi-509 p. Paris, Baur.

32. — Offroy. Histoire de la ville de Dammartin (Seine-et-Marne) et aperçu sur les environs. In-8, 199 p. Dammartin, Lemarié fils.

33. — Pannier. Le bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur français de Tite-Live. 1re partie : Notice biographique. In-8, 42 p. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur.
(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

34. — Pellisson. Notice sur Marguerite d'Angoulême. In-8, 54 p. Angoulême, tous les libraires.

35. — Piot. État civil de quelques artistes français, extrait des registres des paroisses des anciennes archives de la ville de Paris. In-4 à 2 col., iv-136 p. Paris, Pagnerre.
(Publication du Cabinet de l'amateur.)

36. — Ponton d'Amécourt (de). Description raisonnée des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône. Gr. in-8, 120 p. et 5 pl. Paris, 58, rue de l'Université.
(Extrait de l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie.)

37. — Plaine (Dom Fr.). L'Histoire généalogique de la maison de Rohan, par Dom Morice. Suivi de : Relation du voyage de D. Taillandier en Bretagne. In-8, 44 p. Nantes, Forest et Grimaud.
(Extrait de la Revue de Bretagne et de Vendée.)

38. — Raymond. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-de-Sorde, publié pour la première fois sur le manuscrit original. In-8, xxii-187 p. Pau, Ribaut; Paris, Dumoulin.

39. — QUANTIN. Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne. XIIIe siècle. Gr. in-8 à 2 col., XCIII-497 p. Paris, Durand et Pedone Lauriel.

40. — Recueil des historiens des Gaules et de la France. *Nouvelle édition*, publiée sous la direction de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. T. VII et VIII. In-folio, CCCIV-1589 p. Paris, Palmé.

Ces volumes contiennent les gestes des fils et des petits-fils de Louis le Débonnaire, depuis l'an DCCCXL jusqu'à l'an DCCCLXXVII, avec les capitulaires de Charles le Chauve, et autres monuments historiques ; ce qui s'est passé depuis le commencement de Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, jusqu'à la fin du règne de Louis V, dernier roi de la seconde race, c'est-à-dire depuis l'an DCCCLXXVII jusqu'à l'an DCCCCLXXXVII, avec les diplômes des fils et des petits-fils de Louis le Débonnaire ; par Dom Martin Bouquet, prêtre et religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

41. — RENAUD. Recherches historiques sur la formalité de l'enregistrement en France au moyen âge, d'après la législation, les formules et les chartes de cette époque. In-8, 44 p. Toulouse, Chauvin et fils.

(Extrait de la Revue de législation française et étrangère.)

42. — ROCHAMBEAU (DE). Galerie des hommes illustres du Vendômois. Robert de Wilughby. In-8, 18 p. Vendôme, Lemercier et fils.

43. — ROTHSCHILD (Arthur DE). Histoire de la poste aux lettres, depuis ses origines les plus anciennes jusqu'à nos jours. In-12, 339 p. Paris, Lib. nouvelle.

44. — ROUSSEL (l'abbé). Le Diocèse de Langres, histoire et statistique. T. I. Gr. in-8 à 2 col., 426 p. Langres, Dallet.

45. — SEGUIN. Mémorial virois, ou histoire sommaire de Vire jusqu'en 1789, sous forme d'annales. In-8, 144 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait des Mémoires de la Société viroise d'émulation.)

46. — SEPET (Marius). Le Drapeau de la France, essai historique. In-18 jésus, XV-317 p. et 3 pl. Paris, Palmé.

47. — Sept-Fons. Étude historique sur l'abbaye de N.-D.-de-Saint-Lieu-Sept-Fons, depuis sa fondation jusqu'à ce jour ; par un religieux de ce monastère. In-8, XV-219 p. et 1 pl. Moulins, Ducroux et Gourjon-Dulac.

48. — SIMONNET. Études sur l'ancien droit en Bourgogne, d'après les protocoles des notaires (XIVe et XVe siècles). In-8, 120 p. Paris, Durand et Pedone Lauriel.
(Extrait de la Revue historique du droit français et étranger.)

49. — SOULTRAIT (DE). Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles, suivi d'extraits des titres de Bourgogne et de Nivernais, d'extraits des inventaires des archives de l'église de Nevers et de l'inventaire des archives des Bordes. In-4 à 2 col., XXIII-367 p. Nevers, Fay.
(Publications de la Société nivernaise.)

50. — TAIÉE. Prémontré. Étude sur l'abbaye de ce nom, sur l'ordre qui y a pris naissance, ses progrès, ses épreuves et sa décadence. 1re partie (1120-1512). In-8, 171 p. Laon, De Coquet et Ce.

51. — TESSIER. De Orderico Vitali apud facultatem litterarum Parisiensem hæc disputabat J. Tessier, historiæ professor. In-8, 73 p. Poitiers, Boileau et Raimond.

52. — TOURNAIRE. Le R. P. Denys Faucher, prieur de Lérins au XVIe siècle. In-8, 38 p. Cannes, Vidal.
(Extrait du Bulletin mensuel de la Société des sciences de Cannes.)

53. — VAISSIÈRE (l'abbé). Saint Antonin, prêtre, apôtre du Rouergue, martyr de Pamiers. Étude sur son apostolat, son martyre et son culte. In-16, 200 p. Montauban, Forestié neveu.

54. — VAYSSIÈRE (A.). La Guerre dans la terre de Saint-Claude en 1673 et 1674. Petit in-8, 51 p. Saint-Claude, Ve Énard.

55. — VIOLLET. Caractère collectif des premières propriétés immobilières. In-8, 52 p. Paris, Guillaumin, Pedone Lauriel.

56. — VITU. La Chronique de Louis XI, dite Chronique scandaleuse, faussement attribuée à Jean de Troyes, restituée à son véritable auteur. In-8, 96 p. Paris, Lib. des Bibliophiles.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 MARS 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 31 mars 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1716. M. Roger DE LA HAYE DE CORMENIN, rue de l'Arcade, n° 25; présenté par MM. Dumoulin et J. Desnoyers.

1717. M. COURTAT, chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, rue du Regard, n° 5; présenté par MM. Egger et J. Desnoyers.

1718. M. Isidore MIE, négociant, à Montpellier, boulevard du Jeu-de-Paume; présenté par MM. Léotard et H. Loones.

1719. M. BLÉTRY, ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 115.

1720. M. Léopold BEX, rue de Monsieur, n° 13.

Ces deux présentations sont faites par MM. Boulatignier et H. Morel.

Le Conseil est informé de la perte que la Société a faite de plusieurs de ses membres : M. Caboche, inspecteur général de l'Université; MM. Perrot d'Estivareille, de Guigné, Hervé de Kergorlay.

Ouvrages offerts.

Société de l'histoire du Protestantisme francais. — Bulletin historique et littéraire, 2e série, 9e année, n° 2, 15 février 1874. Paris, br. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique, n° 2, février 1874. Paris, br. in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1873, n° 3. Amiens, br. in-8.

Programme des concours ouverts par la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Prix Wicar. Lille, 1874. Br. in-8.

Histoire de Louis XI, d'après les titres originaux, les chroniques contemporaines, etc., par feu Urbain Legeay, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, Firmin-Didot et Cie. 2 vol. in-8.

Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits, d'après des documents authentiques et entièrement inédits, par Armand Baschet. Paris, E. Plon et Cie. 1 vol. in-8.

Les trois mémoires suivants de M. Ch. Jourdain, membre de l'Académie des inscriptions :

Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen-âge. Paris, 1874. In-4 de 50 p.

Mémoire sur l'éducation des femmes au moyen-âge. Paris, 1874. In-4 de 55 p. (Ces deux mémoires extraits du t. XXII, 2e partie, des Mém. de l'Acad. des inscriptions.)

Discussion de quelques points de la biographie de Roger Bacon. Paris, 1874. In-8 de 26 p. (Extrait du Compte-rendu des séances de la même Académie.)

Rapport présenté à la commission du *Monument de*

Dom Calmet à Senones, par M. Frédéric Seillière, ingénieur civil, membre de la Société d'émulation des Vosges et de la Société d'archéologie lorraine. — Compte-rendu de la fête d'inauguration et discours prononcé par Mgr Freppel, évêque d'Angers. Saint-Dié, 1873. Br. in-8 de 104 p., avec 5 planches.

Histoire des Français dans l'Inde, par M. le comte de Malleson (1674-1760), traduction de Mme S. Lepage. Paris, 1874. 1 vol. in-8. Publié par la Société bibliographique.

Francia ed Italia, ossia i manoscritti francesi delle nostre biblioteche, con i studi di storia, letteratura e d'arte italiana; di Carlo Morbio. Milano, 1873. 1 vol. in-4, de xlviij-322 p.

Correspondance.

M. de Boislisle, secrétaire adjoint, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance du Conseil par suite d'un triste événement de famille. Il appelle l'attention du Conseil sur l'intéressant volume offert par notre confrère M. Armand Baschet : *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits,* et sur les travaux de la Commission des Archives des Affaires étrangères récemment nommée par le Président de la République, d'après la proposition de M. le duc Decazes.

MM. le comte de Brayer et Lemarchand remercient le Conseil de leur admission au nombre des sociétaires.

M. Courtat, chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, demande à faire partie de la Société.

M. Léopold Pannier, ancien élève de l'École des chartes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, adresse ses remerciements de la confiance que le Conseil a bien voulu lui témoigner en l'acceptant comme éditeur des *Lettres missives de Louis XI,* réunies par Mlle Dupont, et dont la publication a été précédemment décidée en principe. Aussitôt que M. Pannier aura eu communication des papiers de Mlle Dupont et qu'il connaîtra l'état de son travail, il pourra se mettre à l'œuvre, de telle sorte

qu'un volume puisse faire partie de l'exercice de 1876, si le Conseil le juge convenable.

M. le président communique une lettre qui lui a été adressée par M. Paul Gaffarel, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Dijon, membre de la Société de l'Histoire de France, par laquelle il propose de publier dans la collection de la Société un recueil de documents et de relations très-rares, en partie inédits, sur les premiers établissements des Français à la Floride, au XVIe siècle. M. P. Gaffarel, auteur d'une thèse sur les découvertes des Français en Amérique, s'occupe depuis plusieurs années de ces recherches. Sa demande est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome V. Il n'y a pas eu de changements dans la composition.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France. 15 feuilles tirées, la feuille 16 en bon à tirer, les feuilles 17 et 18 en placards. Il ne reste plus à composer que la préface et les tables.

Croisade contre les Albigeois. Tome I. Feuilles 1 à 3 en pages; feuille 4 en placards et feuille 5 en composition. L'éditeur vient d'envoyer la suite de la copie.

Annuaire-Bulletin de 1874. Feuilles 1 à 3 tirées.

Le Conseil autorise la mise sous presse du tome III des *Mémoires de Bassompierre,* dès que le manuscrit sera déposé. M. le marquis de Chantérac espère pouvoir remettre avant deux mois la copie de ce volume, qui est destiné à l'exercice de 1875.

M. L. Delisle fait part au Conseil de la pensée qu'un élève de l'École des Hautes-Études, M. l'abbé Duchêne, a eue de profiter de son séjour à Rome pour prendre copie de la

Chronique de frère Salimbene. Cette chronique, dont le manuscrit unique est conservé au Vatican, n'est connue que par l'édition contenue dans les *Monuments de l'histoire de Parme,* édition incomplète et défectueuse, qui nous a cependant révélé de nombreuses particularités fort importantes pour l'histoire de France au XIIIe siècle. L'ouvrage, qui a le caractère de mémoires personnels, présente un vif intérêt pour le règne de saint Louis, par suite du séjour prolongé que l'auteur fit dans plusieurs villes de France.

Sans avoir encore les éléments nécessaires pour prendre à ce sujet une décision formelle, le Conseil se montre très-favorable à une édition de la *Chronique de frère Salimbene,* et ne peut qu'encourager M. l'abbé Duchène à persister dans son projet de rapporter en France un texte complet.

M. L. Delisle informe aussi le Conseil de la découverte récente faite par M. Lair d'un fragment inédit des œuvres historiques de Suger, qui ajoute quelques faits importants à sa Chronique. Ce fragment a été inséré dans la dernière livraison de 1873 de la *Bibliothèque de l'École des chartes.* Le Conseil en autorise la réimpression dans les mêmes conditions de caractères et de format que le volume de Suger précédemment publié par la Société. Ce fragment serait joint à l'un des prochains cahiers de l'*Annuaire-Bulletin.*

Le Conseil s'occupe du choix à faire de deux membres de la Société qui devront, conformément au règlement et par suite de la démission de MM. les censeurs, examiner les comptes de M. le Trésorier pendant l'exercice de 1873. M. Brunet de Presle, membre de l'Académie des inscriptions et de la commission centrale de l'Institut, ainsi que M. R. Dareste, président de l'ordre des avocats au Conseil d'État, seront invités à vouloir bien se charger de cet examen et du rapport à présenter au Conseil et à l'Assemblée générale de la Société, le 5 mai prochain. — Le Comité des fonds et M. le Trésorier devront s'entendre avec ces mes-

sieurs, s'ils acceptent, à l'effet de leur communiquer les pièces et documents nécessaires.

Le Conseil invite le même Comité à lui désigner dans une prochaine séance un choix de volumes, au nombre d'une trentaine, destinés à être offerts en don au Collége libre de La Chapelle-sous-Rougemont, récemment admis au nombre des sociétaires.

Le Conseil examine s'il ne conviendrait pas que la Société intervînt auprès de M. le ministre des Affaires étrangères ou de la Commission nommée sur son rapport, à l'effet d'exprimer combien il serait utile et désirable que les nombreux et précieux documents conservés dans les archives de ce ministère fussent, plus librement et plus largement que par le passé, communiqués aux savants qui s'occupent de travaux historiques, comme le sont les archives d'autres ministères et les grandes Archives Nationales. Le Rapport de M. le duc Decazes, récemment publié, et la nomination de la Commission donnent tout lieu d'espérer qu'il en sera ainsi, et la Société ne peut qu'exprimer à M. le Ministre sa reconnaissance des intentions favorables dont il semble animé à cet égard. Après une délibération sur ce sujet, le Conseil ne pense pas qu'il puisse, du moins quant à présent, intervenir plus directement, n'ayant point été mis en demeure de le faire, et la Commission ne devant pas mettre en doute les intentions et les vœux d'une Société dont tous les travaux sont basés sur l'étude des documents historiques originaux. La Société peut être certaine que M. le directeur des Archives Nationales, membre aussi du Conseil et de cette nouvelle Commission, plaidera en faveur de la plus grande facilité des recherches historiques au ministère des Affaires étrangères.

Le Conseil autorise le don d'un exemplaire des *Chroniques de S. Martial* à M. Robert de Lasteyrie, qui se propose d'en rendre compte dans un recueil périodique.

M. de Beaucourt appelle l'attention du Conseil sur l'utilité qu'il y aurait à donner plus de publicité aux ouvrages de

la Société en en distribuant un exemplaire à plusieurs recueils périodiques; sa proposition de donner dans ce but un exemplaire des *Chroniques de Froissart* est renvoyée à l'examen du Comité des fonds.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

SAINT-SIMON ET LES CONTINUATEURS DU PÈRE ANSELME.

Les récentes révélations de notre confrère M. Armand Baschet sur les manuscrits et papiers du duc de Saint-Simon donnent un intérêt d'actualité au document que l'on va lire. On y trouvera en effet, sous la forme d'un projet de continuation du travail monumental entrepris par le P. Anselme et poursuivi par ses trois successeurs, un exposé de la science généalogique, historique même, de l'auteur des *Mémoires;* on y verra qu'il entendait ces matières fort sainement, fort clairement et les possédait à fond, sauf à commettre force erreurs dans la chaleur du récit; on y aura la preuve tout à la fois qu'il cherchait la lumière, et qu'il pouvait offrir à l'érudition un patronage et des conseils fort profitables. C'est ce qu'atteste d'ailleurs la composition de sa bibliothèque, essentiellement historique et composée de « tous les livres pratiques et utiles pour l'étude de l'histoire universelle. » Outre les ouvrages imprimés, elle renfermait, comme toute bibliothèque sérieuse et considérable de cette époque, — chez un grand seigneur aussi bien que chez un curieux ou un magistrat, — un bon nombre de manuscrits; à côté des mémoires historiques, relations diplomatiques, chroniques, mémoires des intendants, procès célèbres, recueils de chansons et autres articles dont les copies étaient très-multipliées et se retrouvent encore dans beaucoup d'archives privées ou de dépôts publics, nous y rencontrons les sujets favoris du « petit duc » : dissertations ou procès-verbaux relatifs au céré-

monial et à la préséance, nobiliaires, listes d'anoblissements, généalogies des grandes maisons, recueils de l'ordre du Saint-Esprit, mémoires sur la pairie ou les officiers de la couronne, etc., etc.[1]. En attendant que les bons offices de la Commission instituée auprès des archives du ministère des Affaires étrangères facilitent l'accès de ceux de ces manuscrits qui ont été conservés, le présent mémoire donnera un avant-goût du soin que Saint-Simon apportait à l'étude des généalogies considérées, non sans raison, comme l'une des bases indispensables des travaux historiques.

Cette pièce a été retrouvée dans l'une des collections que Clairambault, en qualité de généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit, formait de toutes provenances et par tous les moyens, avouables ou non. Elle est datée de 1731, et l'avis dut, par conséquent, arriver bien tard aux éditeurs de l'*Histoire généalogique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne,* dont le dernier volume était déjà sous presse. Quelques mots sur cette importante publication ne seront pas inutiles, car l'historique n'en est guère connu. Elle mit plus d'un demi-siècle à prendre sa forme définitive. Ayant fait paraître en 1674 deux volumes in-4°, avec l'intention d'y joindre plus tard l'histoire des anciens ducs, comtes et barons du royaume, le P. Anselme de la Vierge Marie, du couvent des Augustins déchaussés de la place des Victoires, légua à Honoré Caille du Fourny, l'un des magistrats de la Chambre des comptes qui étaient ses collaborateurs, ses fournisseurs ordinaires, le soin de préparer à sa guise la deuxième édition. Deux volumes in-folio parurent en 1712 : ils s'épuisèrent si rapidement, que les Augustins entreprirent de reprendre le travail en lui donnant l'étendue que comportaient le titre et les promesses du premier auteur, c'est-à-dire en y comprenant, après la généalogie de la maison de France, celles de toutes les pairies, anciennes ou modernes, des sénéchaux, connétables, chanceliers, gardes des sceaux, maréchaux de France et autres officiers de la couronne ou grands officiers de la maison du roi, et enfin le catalogue des chevaliers du Saint-Esprit ; soit, six volumes, qui arrivèrent à en former neuf. Les

1. *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits d'après des documents authentiques et entièrement inédits,* par Armand Baschet. Paris, Plon; 1874. Un vol. in-8°, de XLVIII-520 pages, imprimé en caractères elzéviriens sur papier de luxe.

deux premiers parurent en 1726, le sixième en 1731, et le neuvième en 1733. Les éditeurs étaient alors le P. Ange de Sainte-Rosalie et le P. Simplicien. Un bibliographe[1] dit que ce dernier avait l'intention, aussi bien que le P. Anselme, de donner l'histoire des barons du royaume, mais qu'il ne laissa rien sur cette matière, les familles intéressées ne lui ayant pas fourni les documents nécessaires. Cette addition, si importante qu'elle pût être, n'eût pas satisfait, on va le voir, les travailleurs plus curieux de l'histoire des institutions et des charges que de celle des vassaux du roi.

Qu'advint-il de la proposition du duc de Saint-Simon? C'est ce que dira peut-être sa correspondance, lorsque l'on ouvrira les portefeuilles où elle sommeille depuis un siècle passé.

A. B.

Projet donné par M. le duc de Saint-Simon à la fin de 1731.

La continuation de l'ouvrage du P. Anselme et de M. du Fourni est une chose si utile et si curieuse que l'estendue de ce qu'elle comprend estend en même temps les veues et la curiosité, et fait désirer à tout ce qui a quelque goust en ce genre qu'elle soit poussée jusqu'où elle peut raisonnablement s'estendre sans prétendre à l'immensité.

Ce que cet ouvrage comprend éclaircit déjà tant de points d'histoire, de généalogies, et mesme de cour et de fortune, que peu d'augmentation y mettroit la dernière main, et avec d'autant moins de difficulté que la pluspart des maisons et des familles qui y entreroient se trouveroient déjà traittées à fonds dans les volumes du premier dessein, et que tout le travail ne tomberoit que sur la formation et le progrès des charges, et sur leur succession de main en main, ce qui donneroit un grand jour à tout ce qui s'entend sous les noms de cour et de fortune. Il seroit donc fort à désirer que les charges suivantes, qui ont presque toujours marqué ou fait la fortune et l'élévation de leurs possesseurs, pussent estre données à la suitte de ce que l'on prépare. Telles sont celles de :

Capitaine des cent gentilshommes au bec de corbin de la maison du Roy, fort ancienne et privilégiée, de laquelle touttes les autres gardes des Rois ont pris leur origine, et d'y joindre celle que les dangers personnels d'Henry III luy fit dresser de 45 gentilshommes, et qui finit avec luy;

1. Le P. Lelong, *Bibliothèque historique*, t. II, p. 629-630. On trouvera dans cet article l'indication de tous ceux qui avaient été publiés antérieurement.

Capitaine des gardes du corps, en observant la succession des capitaines dans chaque compagnie distinctement;

Capitaine des gendarmes de la garde;

Capitaine des chevaux légers de la garde;

Capitaine des deux compagnies de mousquetaires, ceux cy très récents;

Capitaine des Cent Suisses de la garde, fort ancienne;

Colonel ou mestre de camp du régiment des gardes françoises, deux divers tiltres suivant qu'il y a eu ou non des colonels généraux de l'infanterie. M. de Mastaing, capitaine au régiment des gardes, qui lit, retient, sçait et ramasse, fourniroit tout cet article à souhait, sans avoir la peine de recourir ailleurs.

Il n'y a pas jusqu'au capitaine de la porte, c'est à dire des gardes de la porte, qui ne valust la peine d'y tenir place, moins par la considération de la charge, que parce qu'elle est de la garde du Roy, avec une fonction continuelle.

Colonel général des Suisses et Grisons, presque toujours grandement remplie, ainsy que la suivante;

Colonel général de la cavalerie;

Colonel général des carabins, de qui il est curieux de traitter;

Colonel général des dragons, charge qui doit son origine à la faveur de M. de Lausun, pour qui elle a esté créée.

Voilà pour le militaire, auxquels il ne seroit pas indifférent de joindre les vice-amiraux, dont la pluspart ont esté considérables.

Pour le civil, les secrétaires d'Estat n'ayant jamais esté que brochés dans ce qui a esté publié d'eux, tant expressément qu'à l'occasion de leurs charges dans l'ordre du Saint Esprit, pour ceux qui en ont eu, les traitter à fonds et par succession distincte dans chacune des quatre charges seroit un ouvrage également curieux et important, et si la servitude ne permet pas toutte la vérité nécessaire sur ceux qui existent, cet inconvénient, que la datte de l'impression fera également sentir et excuser, n'est point à comparer avec l'avantage à tirer de cette foule de leurs prédécesseurs disparus les uns sur les autres, dont il est permis de parler en toutte vérité. On doit en dire de mesme des ministres et des controlleurs généraux des finances, dont il y en a si peu qui n'ont point esté secrétaires d'Estat; et pour les controlleurs généraux se fixer à M. Colbert et à la suppression des surintendants des finances, parce qu'avant cela les controlleurs généraux n'estoient rien. Ainsy donner les charges suivantes :

Secrétaires d'Estat;

Surintendant des finances;

Chef du Conseil royal des finances, et ceux cy ne sont que quatre, et tous quatre ducs et pairs;

Controolleur général des finances, parmi lesquels M. Law ne seroit pas le moins curieux;

Ministre d'Estat;

Surintendant des postes;
Surintendant des bastiments;
Surintendant des fortifications;
} **Et tous les autres noms** inférieurs qui ont désigné ces mesmes emplois en chef.

Grand voyer de France : le célèbre duc de Sully l'a esté, et d'autres seigneurs encore.

Un des plus curieux articles en tout sens, et qui manque véritablement à l'ouvrage qui se continue, est celuy cy :

Gouverneurs des Rois;

Gouverneurs des Fils de France;

Gouvernantes des Enfans de France;

Auxquels il faudroit joindre le peu qu'il y a eus de surintendants à leur éducation, et les gouverneurs des collatéraux venus à la couronne, comme de Philippe de Valois, de Louis XII, de François Ier, d'Henry IV, et s'estendre sans scrupule sur tout cet article, qui jetteroit tant de lumière sur une infinité de curiosités d'histoire, de cour, et de fortunes directes et indirectes.

Une autre charge fait regretter son oubli dans l'ouvrage qui s'achève. C'est celle de premier chambellan, possédée quelquefois par de si grands seigneurs, et qui, je crois, l'a esté par le premier duc de Guise : elle a une fonction au sacre, distinction unique parmi tout ce qui n'est point pair ou officier de la couronne; c'est d'elle que sont nés les premiers gentilshommes de la chambre et d'où est resté à celuy qui se trouve en année la fonction au sacre qu'elle y avoit, en présence et avec le grand chambellan.

Ainsy, donner les charges suivantes :

Premier chambellan;

Premier gentilhomme de la chambre, en observant distinctement la succession dans chacune des quatre charges;

Grand maistre de la garde-robe;

Maistre de la garde-robe, en observant distinctement la succession dans chacune des deux charges;

Premier escuyer, depuis M. de Liancourt, qui tira le premier cette charge de la dépendance du grand escuyer et en fit une grande et belle charge d'une petitte qu'elle estoit et alors fort semblable à celle de premier escuyer de la grande escurie qui existe encore.

Les suivantes :

Premier aumosnier;

Premier maistre d'hostel;

Prévost de l'hostel;

Grand mareschal des logis;

Grand maistre des cérémonies;

Maistre de la chapelle;
Maistre de l'oratoire,

Touttes fort médiocres en elles mesmes, ont, excepté la dernière, une fonction continuelle, et ont presque toujours esté remplies par des personnes considérables, excepté quelques unes de nos jours, comme il est arrivé à de bien plus grandes; et si celles cy ne prestent pas serment entre les mains du Roy, on y verra que la délicatesse en ce point est moderne, par la qualité de ceux qui ne les ont pas dédaignées.

Les troubles dont Paris a tant de fois esté agité ont fait désirer encore une suite des :

Gouverneurs de Paris,
Prévosts de Paris,

Sans descendre plus bas ny se croire obligé par ce morceau de s'estendre à d'autres gouverneurs, dont la capitale et le séjour des Rois fait une exception unique. Ces gouverneurs ont tous esté gens fort considérables, et les prévosts aussy, excepté de nos jours.

Tout l'ouvrage seroit fermé d'une manière complette si on vouloit y ajouster les charges suivantes, qui ont leur curiosité et quelquefois leur importance :

Grand aumosnier de la Reine;
Premier aumosnier de la Reine;
Chevalier d'honneur de la Reine;
Premier escuyer de la Reine;
Surintendante de la maison de la Reine, et en mesme temps de Madame (Henriette d'Angleterre), l'unique fille de France qui en ait eu;
Dame d'honneur de la Reine;
Dame d'atours de la Reine et des Dauphines; et de celles cy le nombre est fort court.

Si cette augmentation se trouve du goust de l'auteur de l'ouvrage qui se donne peu à peu au public, c'est à luy à y donner l'ordre et l'arrangement qu'il trouvera le plus convenable.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

57. — Abrégé d'un journal historique de Rouen, publié avec une introduction, par Albert Sarrazin, membre de la Société française d'archéologie. Petit in-4, XVI-84 p. Rouen, Lanctin.

58. — Houssaye (l'abbé M.). Le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus (1611-1625). In-8, 612 p. Paris, E. Plon.

La vie et les fondations pieuses du P. de Bérulle ont été, depuis deux siècles et demi, un intéressant objet d'études pour les moralistes, les hagiographes ou les historiens. Venant après Germain Habert, Doni d'Attichy, le P. Tabaraud, ou enfin M. Nourrisson (1855), M. l'abbé Houssaye a repris le sujet de telle façon qu'aucun des côtés de cette belle figure ne reste dans l'ombre. « Trois œuvres aussi grandes que dissemblables, nous dit-il, se sont partagé la vie de M. de Bérulle, l'établissement du Carmel, la fondation de l'Oratoire, les négociations politiques; et, chose rare, son existence en elle-même est divisée de telle sorte, qu'en s'en tenant à la chronologie, on pourrait intituler le premier volume de son histoire « M. de Bérulle et les Carmélites (1575-» 1611); » le second, « le Père de Bérulle et l'Oratoire (1611-» 1625); » un troisième enfin, « le Cardinal de Bérulle et le Car-» dinal de Richelieu (1625-1629). » Et j'ai fait ainsi, parce que ces titres seuls montrent la grandeur et la fécondité de son œuvre. »

Ce plan présente un avantage visible sur celui qu'avait adopté en 1847 le P. Tabaraud, le meilleur des biographes de Bérulle; en suivant l'ordre des temps, il ne sépare jamais le prêtre du conseiller d'État ou de l'agent diplomatique dans un personnage aussi curieux pour la diversité de ses aptitudes qu'attrayant par la ferveur de sa croyance et l'autorité de son exemple.

Bien que le premier volume de M. l'abbé Houssaye, *les Carmélites de France et le Cardinal de Bérulle,* date déjà d'un an passé et qu'il ait acquis immédiatement une grande notoriété, je ne crois pas inutile d'en présenter ici un résumé sommaire, avant de passer à la seconde partie de la publication.

Pierre de Bérulle, issu d'une famille de noblesse chevaleresque, mais qui s'était rattachée momentanément à la robe, appartenait, soit par son père, soit par sa mère, fille du président Pierre Séguier, à cette aristocratie parisienne chez qui le contre-coup des désordres de la Ligue se traduisit, dès les premières années du XVIIe siècle, par un élan général de dévotion profonde et sincère. Il fut élevé à l'Université et sortait à peine des écoles, lorsque ses relations avec la pieuse Mme Acarie et avec les Jésuites décidèrent de sa destinée. Avant même qu'il fût prêtre, on remarqua beaucoup son premier ouvrage, sur l'*Abnégation intérieure*, et il fut appelé à prendre une part active aux exorcismes de 1599. La même année, se fit son ordination. Il entra aussitôt à la cour comme aumônier de Henri IV; mais un pareil milieu ne lui convenait guère, et il eut hâte de le quitter après la confé-

rence de Fontainebleau, pour se donner aux travaux de la réforme religieuse que réclamait cette société de Mme Acarie où la haute noblesse, la magistrature, la bourgeoisie s'unissaient dans un même amour de Dieu. C'est là que quelques ecclésiastiques lui inspirèrent l'idée d'établir en France des religieuses carmélites de la réforme de sainte Thérèse. En peu de temps, il eut triomphé des obstacles que présentait ce projet; les négociations auprès de la cour ou du Saint-Siége aboutirent rapidement à la création d'un monastère au faubourg Saint-Jacques, et M. de Bérulle se rendit de sa personne en Espagne, pour ramener quelques religieuses instruites et formées par la sainte elle-même. Henri IV lui donna, à cette occasion, une mission confidentielle pour Madrid. Malgré cette nouvelle attache avec le monde officiel, et bien que Henri IV l'appelât son « meilleur ami, » ou le proclamât « saint entre les saints, » Bérulle refusa de devenir précepteur du Dauphin. Quel rôle eût-il joué à la cour, entre la reine, Mme de Moret, Mme de Verneuil, et leurs progénitures respectives ou les personnages inférieurs chargés de donner à l'héritier royal la singulière éducation que nous montre le *Journal de J. Héroard?*

C'était bien mieux l'affaire de Des Yveteaux, et, libre de ce souci, Pierre de Bérulle put être tout entier au gouvernement des Carmélites de France. Sa fondation prit bientôt un développement prodigieux. A l'exemple du monastère de l'Incarnation, des maisons s'établirent à Dijon, à Tours, à Rouen, etc., et partout le Carmel acquit une puissante influence sur la société. Mais l'ardeur des conversions et des controverses religieuses entraînait déjà son fondateur infatigable vers cette autre institution qui devait devenir l'Oratoire.

Le second volume de M. l'abbé Houssaye, destiné à retracer cette nouvelle phase de la vie du P. de Bérulle, débute par une étude sur l'état de l'Église française. Digression intéressante et instructive, où le spectacle d'une ignorance et d'un relâchement déplorables explique le but de la fondation de l'Oratoire de Jésus. Telle était cependant la modestie de Bérulle, qu'il attendit un ordre formel de son supérieur pour entreprendre l'institution qui devait donner des fruits si abondants; il est même à remarquer que les bulles obtenues, non sans peine, du Saint-Siége, rejetèrent une exception de fonctions proposée par le jeune fondateur, et permirent, malgré lui, aux religieux, de se vouer à l'instruction de la jeunesse. Dès le début, la cour et la ville se passionnèrent pour le nouvel ordre; une partie de l'Université assura son succès en lui déclarant la guerre, et quelques années à peine s'étaient écoulées, que l'Oratoire comptait quarante ou cinquante succursales du chef-lieu installé auprès de Saint-Thomas-du-Louvre. Le P. de Bérulle se multipliait pour suffire au comman-

dement de cette vaillante armée, sans cesser de montrer la même sollicitude pour les intérêts du Carmel. A tous il donnait l'exemple, par les œuvres, disait-il, et non par les paroles, car il ne se croyait pas digne de monter en chaire et de parler aux fidèles qu'attiraient la piété et le saint élan des « Pères au beau chant. » La direction spirituelle et temporelle des affaires de l'ordre, la méditation religieuse, l'étude savante et l'interprétation des Livres saints, enfin les mortifications les plus pénibles, complétaient cette existence toute en Dieu. Mais la charité ramena encore le général de l'Oratoire dans les voies de la politique. Devenu, par l'intermédiaire du nonce Bentivoglio, le conseiller intime de M. de Luynes et du jeune Louis XIII, ce fut lui qui négocia la réconciliation de 1619 avec la reine-mère, et les deux curieux chapitres du « Traité d'Angoulême » et du « Départ pour Rome » nous donnent un avant-goût bien tentant de la méthode que M. l'abbé Houssaye apportera plus tard dans le maniement des pièces relatives au cardinal de Richelieu ou à sa politique. Il nous montre Bérulle menant de front les négociations les plus difficiles avec l'administration de deux ordres que troublaient déjà les jalousies intestines; décidant, après la journée des Ponts-de-Cé, l'expédition triomphale en Béarn, puis partant à Rome pour aplanir les difficultés qui s'opposaient au mariage de Henriette de France. Là, son rôle et sa valeur furent bientôt connus, et il lui fallut agir comme l'eût fait un plénipotentiaire en titre. Le P. de Bérulle conserva toute son autorité, malgré la complication des affaires de la Valteline et les mauvaises dispositions du pape Urbain VIII pour la France. Il arracha cet aveu flatteur au Souverain Pontife : « Le P. de Bérulle n'est pas un homme, c'est un ange ; » et, en janvier 1625, le général de l'Oratoire rapporta deux brefs écrits tout à son honneur, mais bien propres à exciter la jalousie de Richelieu, récemment revenu au pouvoir. Il laissait la cour romaine « toute parfumée de sa suffisance, prudence et piété. » Le pape lui avait accordé des instructions confidentielles, un plein pouvoir pour parler en son nom, et la dispense sollicitée par le cardinal de Richelieu pour prendre part aux délibérations du Conseil en matières criminelles.

L'historien du P. de Bérulle l'abandonne ici, en 1625, au moment où le religieux-diplomate va conduire en Angleterre la princesse dont il a préparé l'union. Le troisième volume, qui se rattachera plus intimement à l'histoire politique, nous promet de curieuses révélations, si l'on en croit les pages de l'Introduction (t. Ier, p. 26-34) consacrées à l'antagonisme de Bérulle et de Richelieu. M. l'abbé Houssaye nous a dit à ce propos que les Oratoriens du XVIIIe siècle avaient été empêchés par la censure royale de toucher aux traditions consacrées et de rendre à leur

saint fondateur la place qui lui était due dans l'histoire. Il ne se dissimule pas que son appel d'un jugement auquel ont souscrit tous ses devanciers ne sera pas facile à faire recevoir ; mais, quel que soit le nouveau verdict, un si généreux effort ne pourra que profiter à l'histoire, pour peu que l'avocat du P. de Bérulle continue à se servir avec la même abondance et la même habileté de matériaux aussi précieux que nouveaux. Comme le faisait jadis Victor Cousin pour ses héroïnes du XVIIe siècle, M. Houssaye a demandé la lumière aux archives et à leurs trésors inédits, aux mémoires et aux moindres plaquettes, à la bibliographie religieuse que nous connaissons si imparfaitement, aux riches chartriers des monastères, à ces recueils de nouveaux *Acta sanctorum* que rédigeaient de pieux prosélytes, et même au dépôt, trop souvent inaccessible, des Affaires étrangères.

La mise en œuvre de ces masses de documents ne laisse guère à désirer. La conviction d'avoir en main une belle et bonne cause donne à l'auteur un style ardent, chaleureux, animé. Peut-être se laisse-t-il aller trop volontiers aux plaisirs d'un détail qui compromet l'ensemble du récit et qui, malgré les justifications les plus authentiques, présente des apparences romanesques ; mais aussi nous avons souvent à gagner dans ces descriptions, dans ces vues d'intérieur et ces tableaux qui révèlent plus d'une face ignorée ou négligée de la société du XVIIe siècle. L'œuvre se recommande donc également au double point de vue de la religion et de l'histoire.

59. — JOINVILLE. Jean sire de Joinville. Histoire de saint Louis, Credo et Lettre à Louis X. Texte original, accompagné d'une traduction par M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut. Gr. in-8, XXX-694 p. et 2 cartes, chromolith. et vign. Paris, Firmin Didot frères, fils et Ce.

60. — NICOLARDOT. Journal de Louis XVI. In-18 jésus, 240 p. Paris, Dentu.

61. — VERDIER. Étude sur le franc-alleu en Languedoc. In-8, 40 p. Nîmes, Clavel-Ballivet et Ce.
(Extrait des Mémoires de l'Académie du Gard.)

62. — WARMÉ. Mouy et ses environs. Angy, Bury, Ansacq, Cambronne, Reilles, Houdainville, Neuilly, Mello, Mouchy-le-Chatel, Saint-Félix, Thury-sous-Clermont, Ully-Saint-Georges. In-12, VI-517 p. Beauvais, Père.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 31 MARS 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 28 avril 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1721. *La Bibliothèque de la Cour de cassation*, représentée par M. Gallien, conservateur de cette bibliothèque, au Palais-Royal, rue de Valois, n° 3; proposée par MM. Lascoux et J. Desnoyers.

1722. M. Eugène DUFEUILLE, chef du cabinet du président de l'Assemblée Nationale, demeurant à la Présidence de l'Assemblée, à Versailles; présenté par MM. Aimé Buffet et J. Desnoyers.

1723. M. GARNIER, sous-chef de section aux Archives Nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60; présenté par MM. A. Maury et Boutaric.

1724. M. Gabriel DEMOMBYNES, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Seine, n° 31.

1725. M. René LECOMTE, rue Saint-Lazare, n° 103.

1726. M. Fernand DAGUIN, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, quai Malaquais, n° 15.

Ces trois sociétaires sont présentés par MM. Thion de la Chaume et Paul Loyer.

1727. M. Rodolphe ROUSSEAU, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Saint-Honoré, n° 229; présenté par MM. Auguste Teulet et Édouard Dupont.

1728. M. Henri HENDLÉ, négociant en pierres fines, rue de Châteaudun, n° 17; présenté par MM. Hellot et Laloy.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome V. L'impression du texte est terminée depuis longtemps. M. Luce annonce devoir en remettre sous peu de jours les variantes.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France. Tout le texte est tiré; on attend de M. Douët-d'Arcq l'introduction et les tables.

Croisade contre les Albigeois. 6 feuilles sont composées et tirées en partie.

Annuaire-Bulletin de 1874. 5 feuilles contenant les règlements, la liste des membres et les procès-verbaux de janvier et février, ainsi que plusieurs documents originaux, sont tirées. Ces numéros seront distribués très-prochainement.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société bibliographique, n° 3, mars 1874. Br. in-8.

Société de l'Histoire du Protestantisme français. — Bulletin historique et littéraire, 2e série, 9e année, n° 3, 15 mars. 1874. Br. in-8.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome 5, nos 64 à 78. Orléans, 1869 à 1873. Quinze br. in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre de 1873.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. 20e année, 1873. La Roche-sur-Yon, 1 vol. in-8.

Notes pour servir à l'histoire de la Provence, par M. V. Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille. N° 4, *lou Rouman d'Arle,* fragment de poème provençal inédit. Marseille, 1873. Br. in-8 de 19 p.

La Noble-Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'Ordre de l'Étoile, d'après les documents originaux, par Léopold Pannier, ancien élève pensionnaire de l'École des chartes, employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Paris, 1872. 1 vol. in-8.

Les Joyaux du duc de Guyenne, recherches sur les goûts artistiques et la vie privée du dauphin Louis, fils de Charles VI, par le même. Paris, 1874. Br. in-8 de 72 p. (Extrait de la Revue archéologique.)

Défense de Voltaire contre ses amis et contre ses ennemis, par M. Courtat. Paris, 1872. 1 vol. in-8.

Les deux Germanies cis-rhénanes. Étude d'histoire et de géographie anciennes, par M. l'abbé Martin, directeur du Gymnase catholique de Colmar. Paris, 1863. Br. in-8.

Les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen-âge. Recueil de documents inédits, publié par M. l'abbé Hanauer, licencié ès-lettres, professeur au Gymnase catholique de Colmar. Paris et Strasbourg, 1865. 1 vol. gr. in-8.

Les Paysans de l'Alsace au moyen-âge. Étude sur les Cours colongères de l'Alsace, par le même. Paris et Strasbourg, 1865. 1 vol. gr. in-8.

Les Boulangers de Colmar, 1495-1513. Épisode inédit de l'histoire des coalitions ouvrières en Alsace au moyen-âge, d'après les archives, par M. l'abbé P.-A. Merklen, professeur au Gymnase catholique. Colmar et Mulhouse, 1871. Br. in-8 de 72 p.

Les Écoles et les Écoliers d'autrefois en Alsace.

Discours prononcé à la distribution des prix du Gymnase catholique de Colmar, le 6 août 1872, par le même. Colmar, 1872. Br. in-8 de 43 p.

L'abbé Ch. Martin, premier directeur du Gymnase catholique de Colmar, sa vie et ses œuvres, par le même, etc. Colmar, 1873. 1 vol. in-12.

Jeunesse, famille et amis de Grandidier, notes extraites de ses manuscrits inédits, par le même. Colmar, 1873. Br. in-8 de 31 p.

Société centrale des chasseurs pour aider à la répression du braconnage. Bulletin périodique, n° 5, décembre 1873.

Programme de la *Revue de Belgique.* Bruxelles, février 1874.

Correspondance.

MM. l'abbé Hanauer et l'abbé Merklen, professeurs au Collége libre de Sainte-Marie, transféré de Colmar à La Chapelle-sous-Rougemont, près Belfort, remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société. Ils font hommage de plusieurs de leurs ouvrages ci-dessus indiqués, et expriment de nouveau leur vive et profonde sympathie pour la France.

Le Conseil est informé que MM. Brunet de Presle et Dareste, présents à la séance, ont bien voulu accepter la mission de remplir provisoirement les fonctions de censeurs pour l'examen des comptes de l'année 1873. M. le président les en remercie au nom du Conseil.

M. Bellaguet annonce que M. de La Villegille, président du Comité des fonds, empêché d'assister à la séance, remettra très-prochainement à MM. Brunet de Presle et Dareste les documents sur l'état des recettes et dépenses de la Société pendant le dernier exercice, afin que leur rapport puisse être présenté à la prochaine séance du Conseil.

Le Comité de publication examine, séance tenante, une proposition de M. Paul Gaffarel, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Dijon, tendant à publier pour la So-

ciété un recueil des principaux documents relatifs aux premiers établissements français dans la Floride. Un membre est d'avis que ce serait une occasion favorable de mettre au jour, pour la première fois, dans la collection de la Société de l'Histoire de France, des documents instructifs sur l'histoire des anciens établissements français en Amérique, d'autant mieux que M. P. Gaffarel s'est beaucoup occupé de cette question, sur laquelle il a déjà publié et est sur le point de publier des mémoires intéressants. Toutefois, l'opinion de la majorité des membres du Comité est que les documents signalés par M. P. Gaffarel, quoique rares, ayant déjà été publiés plusieurs fois pour la plupart, il n'y a pas lieu, quant à présent du moins, de donner suite à cette proposition, eu égard surtout au grand nombre de projets déjà adoptés en principe. — Cette opinion est admise par le Conseil.

Ensuite de la communication faite par un de ses membres, le Conseil s'occupe de nouveau de la question des archives du ministère des Affaires étrangères et exprime le désir que les délibérations et les propositions de la Commission récemment nommée soient livrées à la publicité. On doit espérer qu'il en résultera une plus grande facilité pour l'étude des précieux documents que possède ce ministère, qu'il sera enfin publié des catalogues, et que la portion des fonds vraiment et incontestablement historique sera séparée des documents politiques et librement communiquée, sinon au public, du moins à l'étude et aux recherches de l'érudition.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 28 AVRIL 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 juin 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1729. M. Louis AUDIAT, conservateur de la bibliothèque de la ville de Saintes; présenté par MM. Anatole de Barthélemy et de Beaucourt. Son correspondant à Paris sera M. Honoré Champion, libraire.

1730. M. Oscar DELESTRE, à Avesnes, par Envermeu (Seine-Inférieure), et à Paris, chez M. Ancel, député, rue Bellechasse, n° 47; présenté par MM. le marquis de Chantérac et J. Desnoyers.

1731. M. le comte Gustave de MONTEBELLO, premier secrétaire de la légation de France aux États-Unis, rue de la Baume, n° 31, à Paris; présenté par MM. Adrien de Montebello et Édouard Dupont.

Ouvrages offerts.

Revue des questions historiques, 8e année, 30e livraison. 1er avril 1874. Br. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique, n° 4, avril 1874. Br. in-8.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Tome 8, in-4. Années 1870-1873. Compte-rendu des travaux du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873, par M. d'Arbaumont, secrétaire; pages LXIII-LXVI et 191 à 328. Dijon et Paris, 1873.

L'Apocalypse ou Revelation de saint Jean mise en vers françoys, avec les deux premiers psaumes de David, l'Oraison dominicale, en langue d'Albigez et autres belles choses, par Augier Gaillard, rodier de Rabastens en Albigez. A Tule, par Arnaud de Bernard, 1589 (réimpression). Br. in-8, de 27 p.

Statistique de l'ignorance dans le département des Basses-Pyrénées, par M. L. Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau, 1873. Br. in-8, de 15 p.

Ces deux publications sont extraites du Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Histoire des Rochelais racontée à Jules Meneau par son grand-père, L. Delayant. 2 vol. in-8. La Rochelle, 1870.

Éloge de Duperré, par Hippolyte Viault. La Rochelle, 1869. Br. in-8, de 43 p.

Daniel Massiou. Notice lue à la Société littéraire de La Rochelle, en 1855, par M. Charles Fournier. La Rochelle, 1870. Br. in-8, de 73 p.

Correspondance.

MM. Eugène Dufeuille, Demombynes, René Lecomte, F. Daguin, Éd. Garnier, H. Hendlé, le comte G. de Hauteville, Rod. Rousseau adressent au Conseil des remerciements pour leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Am. Bouvier informe le Conseil que, l'état de sa santé ne lui permettant plus depuis longtemps d'assister aux séances du Conseil, il croit devoir offrir sa démission.

M. L. Delisle annonce qu'il a été chargé de communiquer la même détermination, pour le même motif, par M. Ravenel.

Le Conseil regrette de perdre l'utile concours de deux membres qui lui étaient associés depuis bien des années. Il sera pourvu à leur remplacement dans la prochaine assemblée générale.

M. Arcelin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, annonce l'envoi des tomes X et XI des Annales de cette compagnie et demande que la Société veuille bien continuer les relations d'échange précédemment entretenues avec elle.

M. Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille, réclame plusieurs volumes ou livraisons de l'*Annuaire-Bulletin.* — Renvoi au Comité des fonds.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome V. Feuilles 1 à 14 tirées, feuilles 15 à 21 chez l'auteur.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France. L'impression du texte est à peu près terminée en 20 feuilles. Il ne reste plus à composer que l'introduction et les tables.

Croisade contre les Albigeois. Tome I. 6 feuilles sont tirées, 2 en épreuves, la feuille 9 en placards.

Annuaire-Bulletin de 1874. 5 feuilles sont tirées, la 6e en composition. Cette feuille contient le procès-verbal du 3 mars, et la 7e comprendra les procès-verbaux du 31 mars et du 28 avril.

Dès que la copie du tome III de *Bassompierre* aura été remise à M. Gouverneur par M. le marquis de Chantérac, l'impression sera commencée et poursuivie activement.

M. Brunet de Presle, en son nom et au nom de M. Dareste, communique au Conseil le rapport rédigé par celui-ci sur les comptes des recettes et dépenses de la Société pendant l'exercice de 1874. Ce rapport, approuvé par le Conseil, avec une modification proposée par MM. L. Delisle et Jourdain, sera présenté à l'Assemblée générale. Le Conseil remercie de nouveau MM. Brunet de Presle et Dareste d'avoir bien voulu remplir provisoirement les fonctions de censeurs.

M. de La Villegille, président du Comité des fonds, soumet au Conseil, au nom de ce Comité, le rapport annuel sur les finances de la Société, l'inventaire et le projet de budget. Ces renseignements ont déjà été communiqués à MM. les censeurs, en même temps que les registres de M. le trésorier. Leur rapport devant être imprimé dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, on se bornera à faire ici mention de quelques articles qui ne devront point y figurer.

Projet de budget pour 1874 :

Recettes présumées.....	32,195 fr. 62 c.
Dépenses.....	26,255 »»
Excédant de recettes prévu.	5,940 fr. 62 c.

Le Conseil adopte ce projet.

Inventaire. — De l'état descriptif et détaillé de tous les ouvrages publiés par la Société, et dont il reste aujourd'hui en magasin un peu plus de 19,000 volumes, il résulte que sept ouvrages, formant 20 volumes, sont épuisés, savoir :

L'*Ystoire de li Normant; — Commynes; — Comptes de l'Argenterie des rois de France au XIVe siècle; — Lettres de Mazarin; — Mémoires de Daniel de Cosnac; — Journal et Mémoires de d'Argenson; — Journal de Barbier.* Il faut y ajouter dix autres ouvrages, formant un total de 30 volumes, dont il reste pour chacun un nombre moindre de 10 exemplaires, et pour la plus grande partie 1, 2 ou 3 exemplaires seulement.

Les *Annuaires* de 1845 à 1848, de 1853, de 1861 et 1862 sont pareillement épuisés.

Volumes devant former le prix d'histoire fondé par la Société, pour le Concours général de l'année 1874 :

Vie de saint Louis, par Joinville	1 vol.
Chronique de Mathieu d'Escouchy.....	3
Correspondance de l'empereur Maximilien et de sa fille Marguerite.....	2
Mémoires de Mathieu Molé	4
	10 vol.

Cette liste est approuvée par le Conseil.

Sociétaires en retard de leurs souscriptions. Le Comité des fonds renouvelle encore, cette année, une proposition qu'il avait déjà soumise au Conseil, et qui est justifiée par l'expérience que, lorsque, pour des raisons particulières, des sociétaires se sont laissé arriérer de plusieurs années, il

est bien rare qu'ils se décident à acquitter le montant de quatre souscriptions; il demande en conséquence la radiation de sept membres en retard de cinq et six années.

Le Conseil admet cette radiation, motivée par l'inutilité de frais de recouvrement réitérés et par la dignité morale de la Société; mais il rappelle que tout membre est toujours admis à reprendre son rang sur la liste par le payement de l'arriéré, ou même à dater de sa rentrée seulement.

Proposition pour la bibliothèque du Collége libre de La Chapelle-sous-Rougemont (territoire de Belfort).

D'après une décision précédente du Conseil, basée sur le vif intérêt qu'inspire le patriotique dévouement des principaux fonctionnaires de cet établissement, dont deux ont demandé à faire partie de la Société, un certain nombre de volumes dont la liste, proposée par le Comité, est admise par le Conseil, lui seront attribués gratuitement.

Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

M. Guizot a exprimé le regret de ne pouvoir encore présider cette séance; il remercie le Conseil de la vive et affectueuse sympathie qui lui a été exprimée, à l'occasion de son récent malheur.

En conséquence, l'assemblée sera présidée par M. Egger, le plus ancien des deux vice-présidents.

Après son discours, le rapport du secrétaire sur les travaux de la Société depuis la dernière Assemblée générale et le rapport des censeurs délégués sur les recettes et dépenses de la Société pendant l'exercice de 1873, auront lieu les élections de quatorze membres du Conseil, savoir : dix conformément au règlement, deux par suite du décès de MM. Vitet et A. Passy, et deux autres pour remplacer MM. Ravenel et Bouvier, démissionnaires. Il sera donné avis à l'Assemblée générale de la démission des anciens censeurs, et il sera procédé à l'élection de deux censeurs pour l'exercice de 1874.

Deux lectures de notices historiques seront ensuite faites,

l'une par M. Jourdain, de fragments d'un mémoire déjà communiqué par lui à l'Académie des inscriptions, sur la *Royauté française et le Droit populaire au moyen-âge;* l'autre par M. de Mas-Latrie, sur le *Traité conclu en* 1694 *avec le dey d'Alger, après le bombardement de la ville, et rétablissant la Compagnie du Bastion en jouissance des concessions d'Afrique.*

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

63. — Actes d'état civil d'artistes français, peintres, graveurs, architectes, etc. Extraits des registres de l'hôtel de ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871. Publiés et annotés par H. Herluison. 1re partie. In-8, 224 p. Orléans, Herluison; Paris, Baur.

(Publié par la Société de l'art français.)

64. — ALBANÈS (l'abbé). Jean Huet, évêque de Toulon, ses fonctions à la cour du roi René, son épiscopat. Recherches historiques et pièces inédites. In-8, 94 p. et pl. Toulon, Laurent.

(Extrait du Bulletin de la Société académique du Var.)

65. — ARNAUD. Histoire de l'Académie protestante de Die en Dauphiné, au XVIIe siècle. In-8, VIII-116 p. Paris, Grassart.

66. — ARNETH (d') et GEFFROY. Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette. 3 vol. gr. in-8, LXXII-1046 p. Paris, Firmin Didot frères, fils et Ce.

67. — BEAUNE. Voltaire au collége, sa famille, ses études, ses premiers amis. Lettres et documents inédits. In-8, CLXXXVII-147 p. Paris, Amyot.

68. — BEAUVAU (de). Souvenirs de la maréchale prin-

cesse de Beauvau (née Rohan-Chabot), suivis des mémoires du maréchal prince de Beauvau. Recueillis et mis en ordre par Mme Standish (née Noailles), son arrière-petite-fille. In-8, XIV-431 p. et 2 portr. Paris, Techener.

69. — BOISLISLE (de). Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des Premiers Présidents (1506-1791), publiées sous les auspices de M. le marquis de Nicolay. In-4, CXLII-793 p. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur.

70. — CAFFIAUX. Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut, après son incorporation à la France. In-8, XXIV-487 p. Valenciennes, Lemaître.

71. — Cahier du tiers-état vendômois aux États généraux de 1614. In-8, 44 p. et autographes. Vendôme, Lemercier et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique, littéraire et scientifique du Vendômois.)

72. — COSNAC (comte de). Souvenirs du règne de Louis XIV. T. IV. In-8, 489 p. Paris, Loones.

M. de Cosnac poursuit activement la publication des récits qu'il eût peut-être été plus juste de mettre sous la rubrique *Fronde* que sous le patronage de Louis XIV. Aujourd'hui, ce quatrième volume contient divers épisodes de l'année 1652. Une bonne partie est exclusivement consacrée au siége de Montrond, « la dernière des passes-d'armes de la féodalité, » et, selon sa louable habitude, l'auteur n'a négligé ni recherches dans les archives, ni voyages sur les lieux mêmes, ni courses en quête des vieux souvenirs, pour compléter un tableau fort mouvementé. Mais, à propos de la chute de ce *palladium* des Condé, les regrets donnés à la féodalité expirante, à l'aristocratie supplantée par les classes moyennes, aux pouvoirs locaux que fait disparaître la centralisation royale, à la ligue des princes disloquée et anéantie par le fait des Cours souveraines, ces regrets peuvent-ils absolument être justifiés par l'étude impartiale d'une époque telle que la Fronde? Je me bornerai à rappeler que ces questions ont été l'objet d'une intéressante polémique entre M. de Cosnac et M. Marius Sepet.

Après le siége de Montrond, viennent les négociations de Paris, conduites, au détriment des princes rebelles, par les représentants de la majorité des Parisiens. Ce revirement est curieux à étudier à l'aide des documents que nous fournissent les *Souvenirs*. Comme

M. de Cosnac le constate avec quelque désolation, il marque la fin de la Fronde et l'avénement de la bourgeoisie.

La campagne de Turenne contre Condé, plusieurs épisodes intéressants de la guerre en Limousin, la *Terreur* entretenue dans Bordeaux par les factions turbulentes, le rôle du Parlement bordelais et celui des Condé ou des Conti, la Fronde sur mer, le comte du Dognon luttant contre l'amiral de Vendôme, les Montausier et les Aubeterre en Angoumois, enfin un chapitre détaché sur les aventures du duc de Guise, complètent le volume, qui est aussi riche que les précédents en documents inédits et en correspondances empruntées principalement aux Archives de la Guerre ou aux Papiers de Lenet.

73. — Delisle (Léopold). Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis. In-4, 86 p. Paris, Imp. nationale.

(Extrait du tome XXVII, 2e partie, des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Il serait intéressant d'établir à quelles sources Guillaume de Nangis a puisé les éléments de sa *Vie de saint Louis*, de sa *Chronique universelle*, de sa *Chronique des rois de France*. Déjà traité par plusieurs critiques éminents, ce sujet vient d'être repris, à nouveaux frais, par M. Léopold Delisle. Comme on pouvait s'y attendre, le mémoire du savant conservateur du département des Manuscrits, rédigé avec cette précision si instructive et cette abondance de preuves qui surprennent même chez le dépositaire de tant de trésors littéraires, éclaire heureusement plusieurs faces de la question. M. Delisle, par un examen approfondi de tous les manuscrits, de leur filiation, des retouches, des notes, des interpolations, arrive aux conclusions suivantes : 1° La *Vie de saint Louis*, la Chronique de Primat découverte à Londres par M. P. Meyer, et celle de Gilon de Reims, qui est encore à retrouver, dérivent toutes trois d'un même recueil de notes historiques qui se formait dans le chartrier de Saint-Denis; ce chartrier était placé, de 1289 à 1296, sous la garde de Guillaume de Nangis. 2° Il existe deux rédactions de la *Chronique universelle;* l'une est antérieure à la canonisation de saint Louis et reproduit assez fidèlement la *Vie* écrite par le même auteur; l'autre, postérieure à la canonisation, se rapproche du texte de Primat. 3° Guillaume a écrit en latin une *Chronique abrégée des rois de France*, que nous connaissons seulement en français, par une rédaction abrégée et une rédaction amplifiée.

74. — Garnier. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Côte-d'Or. Archives civiles. Série B. Chambres des comptes de Bourgogne. Nos 6634

à 9499. T. III. In-4 à 2 col., 443 pages. Dijon, Darantière.

(Collection des Inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790.)

75. — GIRAUDET. Histoire de la ville de Tours. 2 vol. in-8, VII-754 p. et un plan. Tours, les principaux libraires.

Destiné à grouper et à résumer les diverses phases de l'histoire locale, les événements et les points intéressants traités dans les monographies plus spéciales de MM. Champoiseau, Lambron de Lignim, Luzarche, Bourassé, Salmon, Grandmaison, Chevalier, Mabille, de Busserolle, de Sourdeval et Giraudet père, le travail d'ensemble de M. le docteur E. Giraudet emprunte une grande valeur aux documents fournis par les Archives municipales de Tours à partir du XIVe siècle. Chaque chapitre, représentant un siècle, est suivi d'une sorte d'appendice où sont réunis des renseignements précis sur les modifications de la topographie, des mœurs, des usages, des budgets, de l'administration, etc., pendant la même période. D'ailleurs, c'est mieux qu'une monographie locale, car les destinées de la ville qui fut deux fois la capitale de la France en de tristes temps, ont toujours été étroitement unies à celle du pays entier, et il n'est pas d'événements de notre histoire générale dont le contre-coup ne se trouve dans les annales de Tours.

76. — LEGEAY. Histoire de Louis XI, son siècle, ses exploits comme dauphin, ses dix ans d'administration en Dauphiné, ses cinq ans de résidence en Brabant et son règne, d'après les titres originaux, les chroniques contemporaines et tous les témoignages les plus authentiques. 2 vol. in-8, XVI-1141 p. Paris, Firmin Didot frères, fils et Ce.

Cette œuvre, aussi consciencieuse que considérable, élaborée avec patience et méditée longuement, n'a été imprimée qu'après la mort de l'auteur. M. Urbain Legeay, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Grenoble, ne demandait d'autre secours que celui de l'histoire impartiale pour réhabiliter la mémoire de Louis XI auprès de la partie du public, trop nombreuse encore, qui accepte si facilement les préjugés, les légendes et le roman. Il a donc repris le prince et son règne, année par année, dans les chroniques du temps, dans les recueils, dans les lois, les ordonnances et les lettres royales, cherchant partout la vérité, c'est-à-dire les faits et les actes, et substituant un tableau fidèle aux peintures fantaisistes de tant d'historiens. Quel sujet inépuisable et fécond en enseignements moraux ! Jusque dans ses défauts, ses

vices même, on ne se lasse point d'étudier cette grande personnalité de Louis XI. Mais, dit M. Legeay, ce qui frappe en lui plus que tout le reste, « c'est son génie d'économiste si éloigné des idées du temps, son ardeur à étendre les progrès du commerce, à créer chez nous l'industrie de la soie, à perfectionner l'artillerie et la marine, à encourager le travail des mines, à féconder toutes les sources de la richesse nationale; enfin, le soin qu'il prit de stipuler dans ses trêves, dût la guerre recommencer, le maintien de la liberté commerciale. Il fut certainement *libéral*, dans la meilleure acception du mot. » Ailleurs, M. Legeay montre « le pouvoir royal, protecteur du droit commun, gagnant surtout du terrain par l'administration, continuant la rédaction des coutumes et la création des parlements provinciaux, fondant par l'inamovibilité l'indépendance de la magistrature, réduisant presque la juridiction ecclésiastique aux affaires de l'ordre spirituel, favorisant plus que personne la propriété roturière. . . . »

Presque toutes les faces du sujet sont traitées avec le même soin, la même passion de la vérité. Mais la tâche était déjà bien lourde pour rétablir les faits dans leur vrai jour et dissiper les fausses impressions, sans que l'auteur abordât les côtés inconnus, les documents nouveaux. Son livre, écrit sous forme de narration instructive et attrayante, tire un si excellent parti des éléments réunis précédemment par la chronique ou l'histoire, qu'on ose à peine y remarquer la rareté des pièces originales, presque toutes empruntées au recueil bien connu de l'abbé Legrand, très-peu aux collections de Béthune, Fontanieu, etc. Et cependant les trésors inexplorés abondent encore dans nos dépôts publics, comme le prouvera bientôt la publication, promise par notre Société, de la correspondance de Louis XI.

77. — PERRENS. La démocratie en France au moyen-âge; histoire des tendances démocratiques dans les populations urbaines au XIVe et au XVe siècle. 2 vol. in-8, XVI-831 pages. Paris, Didier et Ce.

(Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.)

Rechercher quelles furent depuis les États généraux de 1356 jusqu'à l'ordonnance de 1413 les tendances démocratiques des populations urbaines, notamment dans la ville de Paris, en indiquer les origines et en montrer les principales manifestations; tel était le programme donné en 1869 par l'Académie des sciences morales et politiques, et personne n'y pouvait mieux répondre que le savant auteur d'*Étienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle*. Son mémoire, couronné sur un excellent rapport de M. Henri Martin, forme aujourd'hui deux volumes du plus haut intérêt, où les matières se subdivisent ainsi : Origines des ten-

dances démocratiques. — La démocratie sous la prévôté d'Étienne Marcel. — Vicissitudes des tendances démocratiques sous la régence du duc de Normandie et le règne de Charles VI. — La démagogie princière sous le règne de Charles VI. — Coup d'œil sur les tendances démocratiques depuis le règne de Charles VII jusqu'en 1789.

Chacune de ces parties est traitée avec habileté, et c'est à juste titre que le rapport académique qualifie l'ouvrage de M. Perrens de « vaste et lumineux travail. » Cependant il y avait là deux écueils à redouter, et, malgré d'importantes retouches faites après le concours, il ne semble pas que le savant professeur ait complètement échappé au danger. Si d'une part il était presque inévitable que la figure d'Étienne Marcel et son époque ne prissent trop de place dans une étude si voisine de celle que nous devions déjà à M. Perrens, d'autre part se présentait une fâcheuse tendance, très-bien définie en ces termes par M. Henri Martin : « Partant des idées générales de notre temps, et employant les formules politiques en usage de nos jours, l'auteur donne quelquefois comme des pensées ce qui n'était que des expédients pour les hommes du quatorzième siècle, et il attribue trop au mot, et par conséquent au fait de la *démocratie*, le même sens et le même caractère qu'ils ont acquis à travers les siècles et qui leur appartient aujourd'hui. Aussi, la vérité et la couleur morales sont moins exactes dans son livre que la vérité et l'enchaînement chronologiques. » Applicables trop souvent aux meilleurs écrivains, comme aux plus fins critiques, ce reproche et le précepte qu'il contient ne devraient jamais être perdus de vue. Dans un sens plus philosophique, Gustave Planche disait autrefois, à propos de l'esthétique de Victor Cousin : « Pour donner à cette esquisse la rigueur qui lui manque, il s'agirait tout simplement de partir de la réalité pour s'élever jusqu'à la vérité, au lieu de suivre la méthode inverse.... Il peut arriver à un esprit, si éminent qu'il soit, d'affirmer une idée générale parfaitement juste, et d'invoquer comme argument à l'appui de cette idée générale des faits particuliers qui non-seulement ne sont pas contenus dans cette idée générale, mais qui la contredisent. »

Après avoir ajouté à ces réserves le regret de ne pas trouver quelques documents nouveaux, inédits, à côté des chroniques ou des ordonnances très-heureusement mises à profit par M. Perrens, on ne peut que recommander l'étude d'un livre où les événements les plus variés, les faits les plus caractéristiques d'une importante période de notre histoire sont retracés avec talent et rehaussés de touches vigoureuses.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 5 MAI 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, MEMBRE DE L'INSTITUT,
L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS,
EN L'ABSENCE DE M. GUIZOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 juin 1874.)

Discours de M. Egger, remplissant les fonctions de président. (Voir p. 115.)

Rapport de M. J. Desnoyers, secrétaire, sur les travaux de la Société, depuis la dernière assemblée générale, tenue en mai 1873. (Voir p. 122.)

Rapport de MM. Brunet de Presle et Dareste, remplissant provisoirement les fonctions de censeurs, sur les comptes des recettes et dépenses de la Société pendant l'exercice de 1873. (Voir p. 139.)

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. le trésorier pendant le dernier exercice, sont mises aux voix et adoptées par l'Assemblée.

Lectures historiques.

M. Jourdain, membre de l'Institut, lit des extraits d'un mémoire sur *la Royauté et le Droit populaire en France au moyen-âge*. (Voir p. 142.)

M. de Mas-Latrie, chef de section aux Archives Nationales, lit un mémoire sur *le Traité de* 1694 *qui rétablit la Compagnie d'Afrique en possession de ses établissements en Algérie*. (Voir p. 155.)

Élections.

M. le président fait part à l'Assemblée de la démission offerte au Conseil par MM. les censeurs Aubert et de Watteville, dans le cours de l'année dernière. Le Conseil n'a pu que prendre acte de cette démission, MM. les censeurs étant élus par l'Assemblée générale. Elle est acceptée, sans opposition, par l'Assemblée.

Sont réélus, à la majorité des suffrages, les dix membres dont les fonctions cessaient en 1874, savoir :

MM. Boutaric,	Lascoux,
J. Desnoyers,	Marion,
E. Dupont,	de Mas-Latrie,
Lacabane,	Mignet,
Laloy,	Thiers.

MM. Luce et le comte Fr. de Champagny sont élus en remplacement de MM. A. Passy, décédé, et A. Bouvier, démissionnaire (exercice de 1875).

MM. Vuitry et le comte de Puymaigre sont élus en remplacement de MM. Vitet, décédé, et Ravenel, démissionnaire (exercice de 1876).

Sont élus censeurs : MM. Le Tellier de la Fosse et Moranville.

La séance est levée à six heures.

Discours de M. Egger, l'un des deux vice-présidents, remplissant les fonctions de président.

Messieurs,

Si peu autorisé qu'il soit par ses travaux personnels à remplir le devoir que lui impose aujourd'hui votre règlement, le président de cette réunion s'y empresse avec une juste déférence. Celui que nous aurions tous voulu voir à la place que j'occupe, c'est M. Guizot. Mais nous avions, hélas! prévu les excuses qu'il nous a fait parvenir, et nous ne pouvons qu'exprimer ici un hommage de profond regret à l'homme illustre dont le nom figure si noblement en tête de notre bureau, et qu'un irréparable deuil tient éloigné de nous, éloigné des autres Compagnies savantes dont il est l'exemple et l'honneur.

Ce premier regret, Messieurs, en appelle d'autres : c'est la condition des Compagnies comme la nôtre d'avoir à subir, chaque année, bien des pertes douloureuses, à saluer d'un adieu funèbre bien des collaborateurs et des amis enlevés par la mort. Depuis l'an dernier, la Société de l'Histoire de France a perdu vingt de ses membres, et dans ce nombre quelques-uns des plus actifs à l'œuvre dont vous vous êtes faits les promoteurs. Parmi eux, je vois d'anciens magistrats, deux membres de l'Institut, un inspecteur général de l'Université, des fonctionnaires supérieurs de l'administration, une femme de la plus haute société parisienne[1], un soldat de la défense nationale dans la guerre de 1870-1871, mort, après trois ans, des suites de ses glorieuses blessures[2]. Notre reconnaissance est acquise à tous ces esprits élevés qui plaçaient au nombre des vertus patriotiques un vif amour pour l'histoire de la patrie française, et dont le concours libéral vous aidait à soutenir ces belles études par tant de

1. Madame la duchesse de Mirepoix.
2. M. Durand de Lançon, capitaine des mobiles du Cher.

publications durables. On se plaît à songer combien de bibliothèques, à Paris et dans la province, se sont formées ou enrichies par ces publications qui partout provoquent et entretiennent une curiosité toujours salutaire, même quand elle se borne au profit de simples lectures. Mais, parmi tant de personnes qui concourent à notre œuvre, nous devons un surcroît de gratitude aux écrivains, aux érudits, pour qui l'histoire de France est plus qu'un sujet de sérieuse curiosité.

Dans la personne du vénérable académicien M. Antoine Passy, vous avez perdu, Messieurs, l'un des membres les plus assidus et les plus zélés de votre Conseil. Une intéressante Notice consacrée naguère à sa mémoire, sur le vœu même de l'Académie des sciences, par M. Cosson, l'un de ses confrères dans cette Compagnie, vous présentera bientôt le tableau de cette longue vie, toujours si laborieuse et si constamment utile au pays. Je dois me borner ici à en marquer quelques traits. L'activité de M. Antoine Passy s'était partagée entre les travaux les plus divers. Naturaliste par vocation dès sa première jeunesse, mais non moins propre aux devoirs de l'administration, c'est comme préfet de l'Eure (1830-1837) qu'il organisait dans ce département la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, et qu'il suscitait, sur l'emplacement du vieil Évreux, des fouilles dont les résultats ont été publiés dans l'ouvrage de M. Bonnin. Plus tard, comme sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur (1840-1848), il contribuait puissamment à reconstituer les archives départementales, dont l'ordre sans cesse amélioré, les richesses chaque jour augmentées, offrent de si précieux secours aux diplomatistes comme aux historiens de l'ancienne France. L'ami particulier du célèbre Auguste Le Prévost savait aussi mettre la main, dans ses loisirs, à des mémoires d'archéologie : on lui doit une notice sur les sépultures gauloises d'Hérouval. Mais, en fait d'antiquités, il s'attachait d'ordinaire aux problèmes d'une archéologie que n'atteignent guère nos recherches. En effet, à force de s'étendre en reculant vers le passé, l'histoire de France

devient, dans sa première période, celle même du sol qu'avant les Francs, avant les Romains, avant les Gaulois, ont habité des peuples sans nom; que dis-je? elle devient celle du sol avant qu'il eût et pût avoir des habitans. L'esprit s'arrête un peu effrayé devant ces profondeurs qui semblent d'abord insondables; mais la science lui dit, avec Bossuet : *Marche! Marche!* et il s'enfonce hardiment dans ce lointain des âges; il y recueille les indices du travail de la nature, au temps où elle n'avait pas encore d'observateurs; il ramasse et il s'obstine à classer les moindres débris du travail humain, les plus simples instruments de notre industrie primitive; à défaut de chronologie précise, il veut marquer au moins de quelques jalons le grand espace qui sépare nos premiers souvenirs historiques et la mystérieuse origine de nos ancêtres. Dans la variété de ces recherches difficiles, M. Passy avait pris la tâche, déjà bien méritoire, de colliger avec méthode les monuments du passé; sa diligence laissait volontiers à de plus hardis l'honneur périlleux des théories conjecturales. N'est-ce pas précisément cet esprit de judicieuse et ferme prudence qui l'avait rendu si apte aux affaires publiques? C'est certainement ce qui faisait de lui, dans les affaires de notre Société, un si excellent conseiller, en même temps que les douces qualités de son cœur lui assuraient le respect et l'affection de tous. Heureusement, Messieurs, sa place ne restera pas vide parmi nous, et M. Louis Passy, son digne fils, un diplomatiste et un antiquaire sorti de l'École des chartes, n'oublie pas, nous le savons, au milieu des devoirs de la vie publique, qu'il a aussi, dans cette enceinte, d'honorables traditions à continuer.

M. Vitet, membre de l'Académie française et de l'Acamie des inscriptions, vous était, Messieurs, plus étroitement rattaché par ses ingénieux travaux de critique sur l'art français, par ses œuvres même de romancier, puisque le roman n'avait été pour lui qu'une forme particulière de l'histoire. Il était, de plus, un des fondateurs de votre Société. Mais ce talent si original, ce noble caractère ont été naguère décrits et appréciés avec une telle autorité par

M. Guizot[1], que je me reprocherais, dussiez-vous me le permettre, de refaire ou d'abréger un récit et un jugement qui se trouvent être un éloge, sans qu'il en coûte rien à la vérité : c'est là un portrait de maître que je me borne à suspendre avec respect dans la galerie de nos illustrations.

M. Caboche et M. de Lépinois se distinguaient par des titres moins brillants, mais qui leur donnent bien des droits à notre reconnaissant souvenir.

Humaniste éminent, longtemps professeur dans les lycées, plusieurs fois suppléant à la Faculté des lettres de Paris, enfin inspecteur général de l'Université, M. Caboche avait donné en 1860 une bonne édition des *Mémoires de Marguerite de Valois,* et, depuis longtemps, il étudiait avec prédilection nos écrivains de Mémoires; ils lui ont fourni le sujet d'un livre de critique littéraire et historique auquel l'Académie française décerna, en 1862, le second prix de la fondation Gobert. Ce savant était donc, vous le voyez, comme un des clients érudits de notre Société, habile entre tous à faire valoir ce genre de récits qui sont une des principales richesses de notre littérature et qui tiennent une si large place dans nos publications.

M. de Lépinois appartenait à cette classe, chaque jour plus nombreuse, d'administrateurs qui savent allier à l'exercice de leurs fonctions les études savantes. Fonctionnaire de l'enregistrement à Paris, à Angoulême, à Clermont-sur-Oise, à Rouen (j'omets peut-être une ou deux de ses résidences), il savait utiliser ces divers séjours pour des recherches d'érudition locale où il déployait, au jugement des personnes compétentes, les plus heureuses qualités du chercheur et du critique. C'est ainsi que son *Histoire de Chartres* (1854-1858) lui valut une mention honorable dans le concours académique pour les Antiquités de la France. Le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres,* publié en collaboration avec M. Merlet (1862-1865), pour la Société archéologique d'Eure-et-Loir, obtenait le premier

1. Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1874.

rang au concours ouvert pour ce genre de publications par le Comité ministériel des travaux historiques. A Clermont-sur-Oise, M. de Lépinois voulut connaître à fond l'histoire des comtes qui ont possédé ce fief au moyen-âge, et ses patientes fouilles dans les dépôts de documens imprimés ou manuscrits ont produit un ouvrage auquel l'Académie des belles-lettres décernait récemment le prix fondé par M. de Lafons-Mélicocq. Diverses biographies d'hommes célèbres, une correspondance active avec le Comité des travaux historiques, et aussi quelques essais poétiques, occupaient les rares loisirs que pouvaient laisser à M. de Lépinois des travaux si étendus. Appelé à Rouen, il y était bientôt devenu l'un des membres les plus actifs et les plus estimés de l'Académie de cette ville. Lorsque, à l'imitation de notre Société, on y conçut le projet d'une association spéciale pour publier des éditions critiques des chroniques et documents relatifs à la Normandie, il se trouva tout prêt à prendre en main la direction de cette belle entreprise, que les malheurs de la guerre ont interrompue, mais dont l'idée survivra utilement, nous l'espérons, et à nos épreuves, et à la mort de celui qui lui promettait un si efficace dévouement.

Vous le voyez, Messieurs, ces souvenirs, si mêlés qu'ils soient de tristesse, nous ramènent pourtant à une pensée consolante. Toute association littéraire, une fois bien organisée, l'est pour une longue vie, pour une vie dont on aime à ne pas prévoir la fin. Les pertes, qui chaque année l'amoindrissent, elle les répare incessamment :

Se reparat, seque ipsa reseminat,

comme dit le poète romain. Quant à nous, le rapport de MM. les censeurs et celui de notre infatigable et cher secrétaire vous montreront que même les événements de 1870-1871 n'ont pas ébranlé notre prospérité ; car, non-seulement notre Société se renouvelle par d'incessantes recrues, mais elle crée encore autour d'elle, par une bienfaisante émulation, des Sociétés ou déjà fécondes ou qui ne tarderont pas à le devenir. Telles sont, auprès de vous, la Société de

bibliographie et le Comité directeur de la *Revue des questions historiques*. Telles sont, en province, toutes ces Compagnies littéraires formées en vue de publier des documents utiles pour l'histoire nationale. Telle s'annonce, en ce moment même, la Société pour l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, œuvre, s'il en fut, de réparation et de piété envers notre malheureuse capitale, œuvre dont il est permis de bien augurer, quand on voit en tête de ses promoteurs un homme tel que notre confrère M. L. Delisle.

A ce propos, Messieurs, comment ne pas constater ici que l'histoire de France s'est accrue, depuis cinquante ans, d'une branche nouvelle à peine connue de nos pères? J'entends l'étude historique de la langue française, cette science fondée par Raynouard, développée après lui, avec tant de succès à l'étranger et dans notre pays, enseignée aujourd'hui au Collége de France comme à l'École des chartes. Longtemps l'histoire de notre langue n'a été que celle de nos écrivains; maintenant on veut connaître le français pour lui-même, dans sa grammaire, dans son lexique, sans cesse modifié à travers les siècles, dans les dialectes et les patois de nos provinces, dans ces humbles documents de la vie municipale, rédigés, non par des écrivains, mais par des scribes qui ne songeaient pas à la postérité, et dont le témoignage naïf n'a que plus de valeur auprès d'elle. Vos publications, Messieurs, ont beaucoup contribué à ce progrès; elles y ont, à leur tour, gagné un surcroît d'exactitude pour la recension de vieux livres, dont le texte, comme par exemple celui de Joinville, flottait jadis au hasard et se transformait, sans s'améliorer sous la main d'éditeurs inhabiles. A Paris, depuis deux ans, le recueil fondé sous le titre expressif de *Romania*, par la jeune école de nos linguistes; en province, depuis cinq ans, la *Revue des Langues romanes*, caractérisent, à des degrés divers, ce mouvement des esprits où vous avez droit de revendiquer une part d'heureuse influence.

De telles alliances, de si utiles créations sont bien faites pour encourager vos efforts. Tout ce concert d'études sur le

passé de notre chère France est une des meilleures preuves de sa vivace énergie, une des plus pures expressions du patriotisme français. On a souvent célébré, depuis nos récents désastres, les ressources de notre industrie et de notre fortune publique ; montrons que ces ressources ne sont pas moindres dans l'ordre des choses de l'esprit ; que l'histoire surtout reste au premier rang des études qui nous éclairent, nous soutiennent et nous dirigent. Il y a deux mille ans, les députés d'une cité grecque humiliée par les armes romaines disaient au Sénat de Rome : « Pour vaincus qu'ils sont, Romains, les Grecs gardent une âme à la hauteur des vôtres. *Græci fortunam suam, vestros animos gerunt.* » Et c'est un annaliste latin qui traduit ainsi leur généreux langage. Recueillons-y comme la devise qui sied à nos malheurs, à nos résolutions pour le présent, à notre foi en l'avenir !

Messieurs, dans la dernière séance de votre Conseil, un Mémoire vous était offert qui a pour titre : *Statistique de l'ignorance dans le département de* ***. Que de misère morale révèle une statistique si courageuse ! Or, nous pouvons croire que la plupart de ces « ignorants » le sont surtout en histoire de France, et l'on sait ce qu'il en coûte à un peuple pour méconnaître ses propres traditions. L'histoire, même abrégée, pourvu qu'elle le soit sans esprit de système, est la meilleure institutrice du bon sens. A ce titre, Messieurs, votre œuvre est la plus patriotique dont se puissent honorer les citoyens d'un pays libre. Que nul de nous n'y défaille et ne manque au devoir de la propager ! N'est-ce pas dans l'histoire de France « racontée à ses enfants » que se console, à cette heure même, en sa grande infortune, le savant et l'homme d'État dont l'absence est pour nous comme un deuil de famille ?

RAPPORT DE M. J. DESNOYERS, SECRÉTAIRE, SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN MAI 1873.

Messieurs,

En se réunissant en assemblée générale, aujourd'hui, quarantième anniversaire de sa fondation, la Société de l'Histoire de France peut se féliciter à bon droit des succès et des progrès de son institution. En 1833, quelques amis des études historiques, jouissant pour la plupart d'une réputation justement acquise, se réunirent, sous l'inspiration de l'illustre historien que vous comptez encore à votre tête et que vous regrettez de ne point voir parmi vous, pour fonder une Société destinée à reproduire et à rendre d'un accès plus facile à un plus grand nombre de lecteurs les principaux documents de notre histoire nationale, tout en leur conservant les mérites d'une sérieuse et consciencieuse érudition ; ils fixèrent alors un plan dont la réalisation lente mais progressive a démontré la justesse.

Depuis lors, pour le plus grand nombre, les premiers fondateurs de la Société de l'Histoire de France ont été ravis aux études qu'ils éclairaient, au pays dont ils étaient l'honneur, et vous venez d'entendre le juste hommage si parfaitement rendu, en votre nom, à la mémoire d'un de ses premiers fondateurs, M. Vitet, et d'un de ses plus anciens et de ses plus honorables membres, M. A. Passy. Mais le but de votre association, les moyens déterminés pour l'atteindre étaient tellement simples et tellement bien conçus, que leurs successeurs, animés du même zèle, continuent d'en diriger profitablement, d'accord avec vous, l'application et les développements.

Aussi, Messieurs, lorsque, aujourd'hui, pour la quarantième fois, par l'effet d'une confiance trop bienveillante et dont je ne saurais être trop reconnaissant, j'ai l'honneur, au nom

de votre Conseil administratif, de vous présenter les résultats de ses travaux pendant l'année qui vient de s'écouler, ou plutôt les résultats des efforts consciencieux et persévérants des éditeurs et des commissaires responsables, qui, sous sa direction, donnent tous leurs soins et leur savoir aux ouvrages qui vous sont destinés, ai-je un devoir facile et agréable à remplir, quoique un peu embarrassant par l'accomplissement réitéré des mêmes fonctions pendant tant d'années.

Je dois, comme les années précédentes, vous rendre compte successivement de l'état des publications continuées, commencées, proposées ou acceptées depuis votre dernière assemblée générale. Ayant déjà, dans de précédents rapports, parlé avec quelques détails de plusieurs de ces ouvrages, je me bornerai aujourd'hui à les mentionner succinctement.

Je vous rappellerai d'abord, Messieurs, l'attribution aux trois années 1873, 1874 et 1875 des douze volumes qui sont ou déjà distribués, ou en voie de distribution prochaine, ou en voie d'impression, pour représenter ces trois exercices.

1° Exercice de 1873 :

Chroniques de Froissart. Tome IV.

Éditeur M. Siméon Luce, commissaire responsable M. L. Delisle.

Œuvres complètes de Brantôme. Tome VI.

Édit. M. L. Lalanne, comm. resp. M. Marion.

Mémoires de Bassompierre. Tome II.

Édit. M. de Chantérac, comm. resp. M. L. Lalanne.

Histoire de Béarn et de Navarre, par Nicolas de Bordenave.

Édit. M. P. Raymond, comm. resp. M. Bordier.

2° Exercice de 1874 :

Chroniques de Saint-Martial de Limoges.

Édit. M. Duplès-Agier, comm. resp. M. L. Delisle.

Brantôme. Tome VII.

Froissart. Tome V.

Choix de nouveaux comptes de l'Argenterie des rois de France.

Édit. M. Douët-d'Arcq, comm. resp. M. L. Delisle.

3e Exercice de 1875 :

Froissart. Tome VI.

Brantôme. Tome VIII.

Bassompierre. Tome III.

Chanson de la Croisade contre les Albigeois. Tome Ier.

Édit. M. P. Meyer, comm. resp. M. Boutaric.

A ces volumes il faut ajouter, pour chaque année, l'*Annuaire-Bulletin*, dont une partie notable, jointe aux procès-verbaux, est destinée à la publication de documents ou de mémoires historiques et à la bibliographie.

Cette énumération sommaire vous rappelle déjà, Messieurs, combien il est difficile d'accueillir favorablement, et surtout de fixer pour un terme définitif, des projets nouveaux de publications, tout intéressants qu'ils puissent paraître, et quoique remplissant des vides dans le vaste cadre des travaux de la Société. Cette difficulté est d'autant plus grande, que des ouvrages dont l'impression a été plus anciennement décidée attendent leur tour, et que les éditeurs seraient, pour la plupart, disposés à hâter leurs travaux préparatoires s'ils en pouvaient espérer une mise au jour prochaine. Votre Conseil regarde, en effet, comme une convenance des plus utiles de préférer les suites d'ouvrages déjà commencés à des ouvrages nouveaux. C'est très-souvent, pour lui, comme pour plusieurs éditeurs, et pour vous, Messieurs, un sujet de regrets, mais c'est une détermination commandée par une prudente nécessité.

Les quatre volumes de l'exercice de 1873 ayant déjà été, l'an dernier, l'objet de mentions ou d'analyses détaillées, j'ai dû me borner à vous en rappeler les titres. Mais les deux premiers volumes de l'exercice de 1874, qui vous sont déjà distribués, ayant été plus succinctement indiqués, peuvent être mentionnés aujourd'hui avec quelques développements nouveaux.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges.

Ces chroniques ont été pour leur éditeur, M. Duplès-Agier, l'objet de recherches et d'une élaboration difficiles qui ont duré

plusieurs années. Il ne s'agissait point en effet, comme c'est le plus ordinaire dans les publications d'annales et de chroniques du moyen-âge, de reconnaître et d'éditer un bon texte, en le collationnant et le comparant à d'autres rédactions du même document. De l'antique et célèbre abbaye de Saint-Martial, fondée au VIIIe siècle, à Limoges, il ne subsiste plus rien, pas même des ruines. Ses cartulaires sont perdus ; mais la plus grande partie des manuscrits qu'elle possédait ont été sauvés, et vers le milieu du XVIIIe siècle ils ont été recueillis à la Bibliothèque du Roi, où ils sont conservés. Un religieux de Saint-Germain-des-Prés en avait commencé une analyse et des extraits. Plusieurs portions, et surtout la principale chronique de l'abbaye, celle de Bernard Itier, bibliothécaire (*armarius*) de Saint-Martial pendant plus de vingt ans, avaient été, il est vrai, le sujet de publications partielles pour le Père Labbe, pour Bréquigny et pour Dom Brial, dans la grande Collection des Historiens de France. Mais aucun travail général et scrupuleusement analytique n'avait été essayé sur l'ensemble des documents historiques de cette abbaye. La plus grande difficulté de ces recherches résultait surtout du mode de rédaction adopté par les chroniqueurs qui s'étaient succédé dans ce monastère, depuis le XIIe siècle. Bernard Itier, le plus célèbre d'entre eux, avait l'habitude d'écrire les notes chronologiques et historiques qui devaient former sa chronique, sur les marges et les feuillets blancs des manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye dont il était le gardien. Ses successeurs dans les mêmes fonctions, continuateurs aussi de sa chronique, l'imitèrent, de telle sorte qu'un premier travail de reconnaissance des textes, des dates et des écritures a dû précéder l'attribution certaine à chacun des chroniqueurs de Saint-Martial des parties leur appartenant en réalité. C'est à cette constatation très-délicate, mais appuyée sur les bases de la critique la plus sûre, que M. Duplès-Agier a dû se livrer avant de commencer l'impression de ce recueil, impression qui a été longue et parfois difficile. Mais le résultat définitif paraît être excellent. Dix à douze chroniques ou fragments de

chroniques, dont la plus ancienne est celle d'Adémar de Chabannais, qui écrivait durant la première moitié du XIe siècle, et la plus importante, celle de Bernard Itier, qui vivait dans la seconde moitié du XIIe et au commencement du XIIIe, ont été reconnues et publiées par M. Duplès-Agier. Il y a joint plusieurs autres fragments des écrits d'Itier et une quarantaine d'autres documents historiques provenant des mêmes sources et tous propres à compléter l'histoire de l'abbaye de Saint-Martial sous tous ses aspects. Listes et biographies des abbés et des moines les plus distingués du couvent, obituaires, possessions territoriales, donations, trésors mobiliers, bibliothèque contenant de quatre à cinq cents volumes, dont quatre catalogues rédigés pendant le XIIIe et le XIVe siècle ont été conservés : tels sont les documents laborieusement recueillis et édités dans ce volume qui représente aujourd'hui toute la vie de la grande abbaye de Saint-Martial, et dont les divers matériaux seront désormais indispensables à l'étude de l'histoire et de la géographie du Limousin.

Mais la partie de l'ouvrage qui en fait une des publications les plus consciencieusement érudites de notre Société est l'introduction. Ce travail considérable, qui ne remplit pas moins de soixante-douze pages, expose dans les plus grands détails tous les faits et toutes les analyses propres à éclairer sur les origines, le caractère et les auteurs des différents documents publiés dans ce volume. On y reconnaît cette méthode rigoureuse qui caractérise les nombreux et savants travaux du commissaire responsable, M. L. Delisle, dont M. Duplès-Agier, fidèle aux mêmes traditions de la bonne école d'érudition bénédictine, s'est fait un devoir de constater les utiles inspirations.

Œuvres complètes de Brantôme, VIIe volume.

Aucun ouvrage ne pouvait mieux contraster que celui-là avec les chroniques monastiques de Saint-Martial. Il suffit d'en nommer l'auteur pour rappeler cet esprit fin, caustique, aventureux et toujours sincère, racontant pour le plaisir de

conter, au gré de son humeur en apparence insouciante du bien et du mal, et sans les juger, les vices, les faiblesses, les vertus, les ridicules et les aventures de toute sorte, dont il avait été le témoin dans les camps où il avait longtemps vécu, et à la cour d'Henri III et de Charles IX, dont il avait été chambellan. Brantôme a tout vu, tout observé, tout retenu; rien ne lui échappe. Quand il n'a pas été témoin des faits qu'il raconte, il invoque les autorités les plus authentiques; et il le fait en un style qui est aussi un intéressant sujet d'étude pour l'histoire de la langue française au XVIe siècle. Ses récits, ses portraits, sont comme un miroir fidèle où se reproduisent, sans altération, les physionomies les plus diverses, les plus originales et que l'on croit avoir connues, tant elles sont scrupuleusement et fidèlement dépeintes.

Les six premiers volumes de l'ouvrage, dont la publication a commencé en 1864 et s'est continuée régulièrement chaque année, renferment la partie la plus sérieuse, la plus vraiment historique des Œuvres de Brantôme, ses *Vies des Hommes illustres, des grands Capitaines françois et étrangers, des Couronels, et les Duels fameux.*

Avec le septième volume, qui fait partie de la souscription de 1874, commence une série nouvelle de récits généralement plus anecdotiques qu'historiques. En lisant les chapitres amusants et les récits plaisants et si naïvement satiriques auxquels Brantôme a donné les titres de *Rodomontades* et de *Jurements espagnols*, on croit parfois retrouver Rabelais, moins audacieux et moins burlesque. Dans ce même volume commence aussi la longue série de portraits de dames célèbres du XVIe siècle que Brantôme a pris tant de plaisir à retracer et qui forment la partie la plus piquante, sinon la plus morale, de ses écrits. Toutefois, les trois biographies que contient ce septième volume, celles d'Anne de Bretagne, de Catherine de Médicis et de Marie Stuart, offrent un intérêt très-vif, sans mélange et presque sans sujet de scrupule pour les lecteurs les plus délicats, si ce n'est à l'occasion de la faiblesse indulgente de Brantôme

pour la Saint-Barthélemy et pour le meurtre des Guises.

Les deux volumes suivants continueront les portraits ou les histoires des *Dames du* XVIe *siècle*. Si l'on y trouve parfois plus d'un souvenir des conteurs de ce temps, dont la naïve crudité, dont l'esprit gaulois divertissaient tant alors la cour et la ville, si quelques esprits délicats et plus timorés craignaient que le titre de l'ouvrage : *Œuvres complètes* n'engageât trop la responsabilité de notre Société, on pourrait leur rappeler que la détermination du Conseil fut prise même avec le concours de membres qu'il a aujourd'hui perdus, et dont la conscience pouvait être des plus susceptibles de scrupule. Il leur a semblé qu'une édition d'un ouvrage aussi célèbre, aussi important, aussi utile pour l'étude des mœurs et de la langue que pour la connaissance de la Société française au XVIe siècle, ne pouvait être une de ces éditions *expurgatæ* dans lesquelles le lecteur curieux cherche beaucoup plus à deviner ce qui manque, qu'il ne serait disposé à se scandaliser de tout ce qui y serait conservé.

L'esprit méthodique de l'éditeur de Brantôme, sa connaissance parfaite des documents et de l'histoire du XVIe siècle, dont il a donné tant de preuves dans de nombreux écrits, vous sont, Messieurs, une garantie que cette édition sera digne de prendre place à côté des meilleurs ouvrages de votre collection. L'activité et la régularité littéraires de M. L. Lalanne sont si bien connues, que vous ne pouvez avoir qu'un regret au sujet de Brantôme, c'est que les exigences financières de la Société ne permettent pas d'en achever plus rapidement la publication.

Chroniques de Froissart, tome V.

C'est un regret pareil de ces lenteurs inévitables que votre Conseil administratif éprouverait et que vous partageriez, Messieurs, à l'égard des *Chroniques de Froissard*, si la collation des textes des rédactions différentes, les nombreuses et indispensables annotations, la recherche, le choix et la discussion des documents accessoires propres à éclaircir les récits

de l'auteur, si enfin la rédaction de sommaires analytiques n'exigeaient une élaboration bien plus lente et plus difficile encore.

Froissart est pour le XIVe siècle ce que Brantôme est pour le XVIe, le narrateur le plus complet et le plus dramatique des événements, le peintre le plus fidèle des tableaux de mœurs et de caractères. Mais il a besoin, au point de vue de la vérité des dates historiques, des désignations topographiques, et quelquefois des dénominations personnelles, d'être contrôlé par l'examen de textes contemporains moins attrayants, moins dramatiques, mais plus authentiques. Si Froissart est un peintre admirable, il n'est pas toujours un chronologiste aussi fidèle. Ce contrôle est un travail difficile, dont l'éditeur, M. Siméon Luce, s'acquitte avec conscience et succès, et dont il vous a déjà donné de nombreuses et incontestables preuves dans les quatre volumes publiés jusqu'à ce jour. L'impression du cinquième est à peu près terminée; il vous sera distribué sous très-peu de temps.

Ce volume continue les récits de la déplorable guerre de Cent ans; il embrasse les événements écoulés entre 1356 et 1360. Cette courte période de quatre années est, avec les plus mauvais jours du règne de Charles VII, la plus sombre de nos annales; elle est si triste qu'elle peut et doit rendre l'espérance à ceux qu'affecteraient trop de plus récentes et non moins tragiques infortunes.

Quatre grands faits la dominent et contribuent à l'assombrir : le désastre de Poitiers, la révolution parisienne qui se termine si pitoyablement en 1358, l'occupation de la France par les Anglais, les Navarrais et les Compagnies franches, enfin l'invasion d'Édouard à la fin de 1359 et au commencement de 1360.

Le récit de la bataille de Poitiers a fourni à Froissart l'un de ses tableaux les plus dramatiques, l'un des chefs-d'œuvre de notre littérature. Froissart semble avoir moins bien connu et apprécié le mouvement d'opinion, d'abord réformatrice, puis bientôt révolutionnaire, dirigé par Étienne Marcel. Mais, dans les rédactions les plus récentes de cette

partie de ses chroniques, il modifiait et améliorait son œuvre à mesure qu'il recueillait des informations plus exactes. C'est ce que M. Luce s'efforce de démontrer dans les notes où il contrôle le texte, au moyen de titres originaux. Ce qui donnera une valeur toute particulière à cette partie de l'ouvrage, c'est la mention de pièces inédites au nombre de plus de 1200, relatives à l'occupation de la France par l'étranger durant cette triste période, pièces trop nombreuses et trop étendues, la plupart, pour pouvoir être reproduites textuellement dans ce volume. Un millier de villes, de forteresses, d'églises, de villages, trouveraient là des éléments jusqu'ici inconnus de l'époque la plus tragique de leur histoire.

Dans plus d'un passage de ce volume, Froissart, si habile à peindre les scènes et à juger les caractères de ses personnages, oppose à la courtoisie dont usèrent les Anglais à l'égard de leurs prisonniers, surtout après la bataille de Poitiers, la rudesse et l'avidité des « Alemans, » qui, dit-il, « n'ont pitié ne merci de nul gentilhomme, se il eschiet entre leurs mains prisonniers ; mais le rançonneront de toute sa finance et oultre ; et meteront en ceps, en buies et en fer et plus destroites prisons qu'il poront, pour estordre plus grant rançon. » Cela était écrit il y a plus de cinq siècles ; les mœurs et l'esprit des nations ont-ils bien changé depuis?

Nouveaux Comptes de l'Argenterie des rois de France.

C'est aussi au XIVe siècle que se rapporte un recueil de documents authentiques qui composera le quatrième volume de la distribution de cette année ; recueil aussi froid, aussi sévère, en apparence, que les récits de Froissart, dans les bons jours, sont brillants et animés. Les scènes dramatiques qu'il sait si bien retracer, les tournois et les fêtes de la vie chevaleresque qu'il se plaît tant à décrire, les personnages dont il dépeint les brillants costumes et les riches armures, les palais dont il énumère les somptueux mobiliers, tout cet ensemble de la vie publique et privée des hautes classes de

la société pendant le XIVe siècle est aussi retracé, mais froidement énuméré, et avec les détails les plus techniques, dans les registres de dépenses des maisons royales et princières.

Ce sont ces sortes de comptes, d'une sécheresse apparente, mais féconds en enseignements précieux pour l'étude du costume, de l'ameublement, de l'industrie, des arts, du commerce, dont la collection de la Société de l'Histoire de France possède déjà deux volumes publiés en 1851 et en 1865 sous les titres de *Comptes de l'Argenterie* et de *Comptes de l'Hôtel,* dont le même éditeur, M. Douët d'Arcq, vient de réunir un nouveau choix dans ce volume.

Le premier volume des *Comptes de l'Argenterie des rois de France au XIVe siècle* est depuis longtemps épuisé. L'introduction et le glossaire dont le savant éditeur l'avait enrichi rendaient plus facile et plus instructive l'étude des documents originaux. Ceux du nouveau recueil seront, autant que possible, accompagnés d'éclaircissements analogues sur les désignations, la valeur, la destination de ces innombrables objets mobiliers auxquels la curiosité moderne attache tant de prix. On y trouvera aussi d'intéressantes informations sur les origines, le caractère et l'ensemble de ces comptes, ainsi que sur les *Argentiers* qui les rédigeaient et sur quelques-uns des faits historiques consignés incidemment dans ces textes.

Quatre documents principaux composent ce nouveau volume, savoir :

1° Un compte de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi Philippe le Long, rendu en 1317 ; le volume de 1851 contenait un premier compte du même argentier pour l'année 1316 ;

2° Un compte de draps d'or et de soie, rendu par un commerçant de Lucques, mercier du roi Philippe de Valois, en 1342 ;

3° Un compte de l'argentier du roi Charles VI, Guillaume Brunel, pour une partie de l'année 1387 ;

4° Enfin, un inventaire et les détails d'une vente, après décès, des biens de la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis

le Hutin. Ce dernier document, de l'année 1328, l'un des plus étendus de la nouvelle publication, en est aussi le plus curieux. On ne lit pas sans un réel intérêt la description détaillée de ce mobilier d'une jeune et belle femme qui ne régna qu'un an et qui, veuve pendant douze années, ne se fit remarquer que par sa piété et sa charité.

On y voit l'énumération de ses joyaux, de ses bijoux, de ses toilettes, de sa literie, légués pour la plupart à des amis ou à des serviteurs, de ses ornements de chapelle, de sa bibliothèque, du mobilier de son hôtel du Temple et de ses terres de Corbeil, de Fontainebleau, de Nemours et d'autres domaines situés en Normandie. Les dénominations et les évaluations sont aussi, dans ce document, comme dans les autres textes qui font partie du même volume, une source de renseignements utiles pour l'histoire des arts, de l'industrie, du commerce et de la vie privée. C'est ce qu'ont bien apprécié les savants auteurs des XXIe et XXIIe volumes de la collection des *Historiens de la France,* en y faisant figurer, comme documents historiques les plus dignes de foi, un assez grand nombre de comptes officiels de dépenses.

Après avoir assuré l'impression des quatre volumes de l'exercice courant, que je viens de vous rappeler, le Conseil a dû, par une prévoyance nécessaire, pourvoir d'avance à l'exercice prochain. Des quatre volumes qui le représenteront, trois sont des suites : *Froissart* (t. VI), *Brantôme* (t. VIII), *Bassompierre* (t. III). J'ai indiqué précédemment la composition des deux premiers. Quant au troisième, dont la copie manuscrite vient d'être déposée, l'éditeur, M. le marquis de Chantérac, a prouvé, par le soin scrupuleux qu'il a apporté à la publication des deux précédents et par le choix des documents inédits dont il a su éclairer le récit de Bassompierre, que cette suite aurait le même mérite. On y trouvera la continuation de la première guerre contre les protestants, le siége de Montpellier et la conclusion de la paix à la fin de 1622; l'avénement du cardinal de Richelieu au pouvoir; les deux ambassades de Bassompierre en 1625

en Suisse, et en 1626 en Angleterre, ambassades dont il a publié plus tard et plus longuement le récit sous forme de correspondance; enfin, en 1627, l'attaque de l'île de Ré par les Anglais et le siége de la Rochelle (1627-1628). Un quatrième et dernier volume complétera l'ouvrage. Par le caractère de l'auteur, par l'époque et par la physionomie des personnages et des événements, ces mémoires offriront un grand contraste avec l'ensemble des autres volumes publiés par la Société durant ces dernières années et qui, pour la plupart, se rapportent au moyen âge.

L'exercice de 1875 sera complété par un quatrième volume dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir avec détails l'an dernier, savoir : la *Chanson de la Croisade contre les hérétiques albigeois*. L'éditeur de cet ouvrage, M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes, dont l'autorité dans l'étude des textes de la langue d'oc au moyen âge est universellement reconnue, n'a rien négligé pour éclairer les difficultés de linguistique et les faits dramatiques des récits par des notes nombreuses et substantielles. Le texte et la traduction formeront chacun un volume; l'impression du premier, qui contiendra tout le texte, est très-avancée. Ce sera le seul ouvrage en langue romane du midi que notre Société aura déjà publié : mais elle ne pouvait commencer par un meilleur choix, au triple point de vue de l'intérêt des récits, de l'étude de la langue du midi de la France au XIIIe siècle et de l'autorité littéraire et historique de l'éditeur.

Aux publications récemment terminées, continuées, ou adoptées par votre Conseil, il convient d'ajouter la mention de divers documents ou mémoires historiques, intéressants à différents titres, insérés par notre collègue M. de Boislisle dans plusieurs des cahiers de l'*Annuaire-Bulletin*, dont il est rédacteur principal. Fort occupé, depuis plusieurs années, de l'inventaire des papiers du Contrôle général des finances et de l'histoire de l'ancienne Chambre des comptes, ouvrage très-important, qui paraît devoir être prochainement l'objet d'une des plus hautes récompenses de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Boislisle a cependant

trouvé encore le temps de recueillir les articles suivants pour cette modeste Revue, qui, sous différents titres, depuis l'origine de la Société, a mis au jour un grand nombre de recherches historiques, utiles et instructives :

1. Jean du Tillet et le Trésor des chartes.

2. Note sur les mémoires dressés par les intendants en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne. Ce recueil des plus importants, infidèlement et incomplètement reproduit par Boulainvilliers, prendra place, nous l'espérons, dans la grande collection des documents historiques originaux publiés par le ministère de l'Instruction publique.

3. Lettres inédites de Louis XIII ; collection intéressante, déjà connue, mais qui n'avait jamais été publiée.

4. Plan des études du duc de Bourgogne ; document qu'avait recueilli feu M. Berger de Xivrey et que M. Brunet de Presle a bien voulu communiquer au Conseil.

5. Coutumes curieuses en Vivarais, aux XVe et XVIe siècles ; notes extraites d'anciens registres de notaires, source souvent très-riche et trop peu explorée d'informations historiques et biographiques.

A l'une des prochaines livraisons de l'*Annuaire-Bulletin* sera jointe la reproduction d'un fragment inédit de la vie de Louis VII préparée par Suger et qui devra compléter l'excellent volume des Œuvres de ce grand ministre, publié en 1867, pour notre Société, par M. Lecoy de la Marche. La découverte de cet intéressant document a été faite par M. J. Lair dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, sous l'inspiration, toujours féconde et bienveillante, de M. L. Delisle. De semblables découvertes, qui faisaient la joie et l'honneur des érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle, comme les textes manuscrits des classiques de l'antiquité au XVIe, ne peuvent laisser indifférents aujourd'hui les nombreux amis de nos annales historiques.

J'aurais enfin à vous rendre compte, Messieurs, des projets de publications soumis au Conseil depuis votre dernière Assemblée et qui, en s'ajoutant à ceux qui ont

été adoptés pendant quelques années antérieures et dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir dans de précédents rapports, formeraient un ensemble de plus de 30 volumes. Mais, aucune de ces propositions nouvelles n'ayant été jusqu'à présent soumise par le Comité de publication à l'approbation du Conseil, je me bornerai à vous en rappeler les titres. Que les auteurs de ces propositions, qui, par leurs demandes, témoignent de leur estime pour notre Société, ne voient dans ces ajournements que la cause principale qui les a déterminés, à savoir de nombreux engagements antérieurs pour des ouvrages auxquels, malheureusement le Conseil est, chaque année, par défaut de ressources suffisantes, obligé d'imposer de trop longs retards.

Ces projets nouveaux sont, suivant la date de leur présentation :

1. *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII,* d'après le ms. original de la Bibliothèque du Vatican : proposition de M. l'abbé Valentin Dufour.

2. *Mémoires et lettres de la famille de Saulx-Tavannes* (XVIe et XVIIe siècles) : proposition de M. Pingaud, docteur ès-lettres, professeur d'histoire.

3. *Mémoires de Geoffroi de Vivens* (XVIe siècle) : proposition de M. Merilhou.

4. *Mémoires de Jacques de Rossel* (XVIIe siècle) : indication, sans proposition positive, par M. le marquis de Godefroy.

5. *Lettres de Loup, abbé de Ferrières,* texte et traduction (IXe siècle) : proposition de M. Mouton, ancien magistrat.

6. *Documents historiques sur l'occupation passagère de la Floride par les Français au XVIe siècle :* proposition de M. Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, qui a fait une étude particulière des établissements français en Amérique.

7. *Chronique de frère Salimbène,* écrite au XIIIe siècle : proposition de M. l'abbé Duchesne, élève de l'École des hautes études.

Ce dernier document, incorrectement publié dans la collection des Monuments de l'histoire de Parme et de Plai-

sance, d'après un manuscrit unique du Vatican, a déjà fourni de très-importants renseignements sur l'histoire politique et l'histoire littéraire de la France pendant le règne de saint Louis. Ce paraît être une des propositions sur lesquelles l'attention du Conseil se portera le plus favorablement, lorsque la collation du texte original aura été terminée à Rome.

Parmi les nombreux ouvrages dont la publication a été plus anciennement décidée, il convient de vous en rappeler deux qui pourront être l'objet d'une publication plus rapprochée :

Poème de Guillaume de Machault sur l'histoire de la prise d'Alexandrie et la vie de Pierre de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, par M. Francisque Michel ;

Lettres missives de Louis XI, recueil formé par Mlle Dupont, éditeur déjà pour notre Société de plusieurs autres ouvrages importants, et qui s'est assuré la collaboration de M. Léopold Pannier, archiviste paléographe, attaché au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, déjà connu par d'intéressantes recherches historiques.

Si l'ensemble des publications de notre Société, qui s'élève à plus de 170 volumes, si les projets de publications acceptées en principe et qui n'en formeraient pas moins de 30 à 40, témoignent de son activité et garantissent solidement son avenir, elle peut aussi, sans trop de vanité, conserver honorablement sa place auprès d'autres institutions pareillement vouées à l'étude des sources historiques. Il suffit de rappeler l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui continue tant de grands recueils indispensables à l'étude; le Comité ministériel des travaux historiques, qui, par la publication de nombreux cartulaires, d'importantes correspondances diplomatiques ou administratives et de beaucoup d'autres documents inédits, a rendu accessibles à l'étude tant de sources historiques longtemps méconnues; l'École des chartes, qui, avec l'École des hautes études, d'origine plus récente, mais non moins utile, continue de donner d'excellents modèles de critique historique; et même les nombreuses institutions fondées dans le même but en Angleterre, en Bel-

gique, en Italie, en Allemagne. La Société de l'Histoire de France peut donc revendiquer, à bon droit, sa part d'influence sur la propagation du goût et de l'étude des documents historiques originaux.

En France, depuis quelques années, un plus grand nombre de Sociétés savantes des départements et d'administrations municipales recherchent et s'efforcent de mettre au jour des cartulaires, des recueils de pièces historiques et d'anciens registres de documents authentiques, qui fournissent une base plus solide aux histoires des villes, des provinces, des institutions et des familles. Une province, qui a toujours marché, des premières, dans la voie des sages et utiles améliorations sociales, la Normandie a même fondé depuis très-peu d'années, à Rouen, sur le modèle de la Société de l'Histoire de France, une Société historique exclusivement vouée à la reproduction des documents originaux concernant cette province. Déjà elle a mis au jour plusieurs ouvrages importants, dont l'un, la Chronique de Robert du Mont Saint-Michel, aurait fait, depuis longtemps, partie des publications de la Société de l'Histoire de France, si le nombre des ouvrages déjà commencés ou acceptés par celle-ci n'avait été dès lors trop considérable; la collaboration du même éditeur, M. L. Delisle, en fait une des meilleures de la Société de l'Histoire de Normandie.

Une autre Société vient de se fonder à Paris sur le même plan, dans un but analogue, sous la présidence du même savant, pour la reproduction des documents originaux relatifs à Paris et à l'Ile-de-France. Elle n'aura que l'embarras du choix au milieu des innombrables documents inédits que possèdent encore les archives et les bibliothèques.

Déjà, deux importantes séries de publications ont été commencées à Paris, dans le même but, depuis quelques années. Momentanément suspendues par la guerre, elles sont dès à présent continuées, savoir : la collection de Documents sur l'histoire de la ville de Paris, publiée aux frais de l'administration municipale, et la collection des Catalogues descriptifs des différents fonds des Archives nationales, si bien classées

et si libéralement ouvertes à l'étude. Espérons qu'il en sera bientôt de même d'un autre trésor, celui des Archives du ministère des Affaires étrangères, trop longtemps tenues secrètes, et qui, sous une puissante initiative, paraissent devoir céder enfin aux sollicitations et aux nécessités des études historiques. Les pertes irréparables qu'ont subies, par les incendies de la barbarie la plus aveugle, plusieurs grandes collections de documents historiques de la capitale, démontrent de plus en plus la nécessité de ne point tenir plus longtemps inabordables des collections précieuses dont l'histoire peut espérer tant d'intéressantes révélations ou informations. La Société de l'Histoire de France, en s'unissant, de tous ses efforts, à ce vœu des amis des études historiques, accomplit un des devoirs de son institution.

Nous pouvons aussi rappeler, avec les éloges qu'ils méritent, les louables efforts et les excellents résultats de grands établissements de librairie dans la même voie de reproduction de documents historiques originaux. L'un d'eux, celui de M. Palmé, s'est surtout distingué par la réimpression de plusieurs recueils devenus rares et tous indispensables à l'étude de l'histoire du moyen âge, indépendamment d'une Revue des plus utiles, la *Revue des questions historiques*. Telles sont : l'immense collection des Vies des Saints des *Bollandistes*, l'*Histoire littéraire de France*, une édition nouvelle du *Gallia christiana* plus récemment commencée, et surtout l'importante collection des *Historiens de France* de Dom Bouquet, sous la direction de celui de nos confrères dont le nom s'associe à presque toutes les publications les plus importantes de documents originaux.

Nous ne pouvons non plus oublier un autre établissement, dont le vénérable chef, M. F. Didot, a rassemblé à grands frais des trésors de manuscrits et de documents inappréciables pour l'histoire en général, et pour l'histoire de France au moyen âge en particulier, et qui dirige de plus en plus vers la publication de textes historiques importants les efforts qu'il a déjà tentés par la mise au jour d'éditions

classiques abrégées de nos principaux chroniqueurs. Les deux ouvrages les plus récents qu'il ait fait paraître, Villehardouin et Joinville, sont deux chefs-d'œuvre d'érudition, de goût et de typographie artistique. C'est aussi à l'un de nos plus savants confrères, M. N. de Wailly, qu'est due la grande valeur de critique de ces deux publications.

Après ces importants résultats de l'érudition et de l'industrie historiques, n'oublions pas de plus modestes, mais non moins méritants travaux. Près de Belfort, dans ce petit débris de notre ancienne et toujours chère Alsace, si difficilement conservé à la France par les efforts et le dévouement d'un de nos plus illustres collègues, M. Thiers, alors qu'il était président de la République, s'est fondé, ou plutôt transporté de Colmar, où il prospérait depuis plusieurs années, un établissement d'enseignement public, un collége libre, dont deux des principaux fonctionnaires, MM. Hanauer et Merklen, auteurs d'écrits historiques fort érudits, ont demandé à s'associer à la Société de l'Histoire de France. Ils l'ont fait avec un patriotisme si sincère et si touchant, avec l'expression d'un dévouement et d'espérances si dignes de toutes nos sympathies, que vous me pardonnerez de vous les rappeler, en terminant ce rapport sur vos travaux les plus récents.

Comme vous le voyez, Messieurs, votre Société n'a point borné son action à publier et à propager de bons livres: elle a aussi donné de bons exemples et exercé une influence utile, qui est bien loin de s'éteindre ou de s'affaiblir.

Rapport sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice de 1873.

Messieurs,

Désignés par le Conseil de la Société pour remplir provisoirement les fonctions de censeurs, nous venons vous présenter notre rapport sur l'état des finances de la Société.

La recette prévue au budget pour 1873 était de 27,930 fr.
La recette effective n'a été que de . . . 25,538

Différence en moins. . . . 2,392

Ces recettes, comme vous le savez, proviennent de trois sources, à savoir : les cotisations, le produit des ventes, et enfin les intérêts des capitaux placés.

Les cotisations ont produit 20,700 fr. Elles se sont élevées au chiffre de 690, dont 610 pour 1873, et 80 pour les années antérieures.

La vente des livres a produit 4,396 fr. 50 c. Dans ce chiffre figure une somme de 426 fr. pour le papier d'un certain nombre de volumes mis au rebut. Le budget prévoyait une somme de 1,350 fr. pour ventes au Ministère, et une autre de 192 fr. pour ventes à la Bibliothèque nationale. Ces recettes n'ont pas encore été effectuées.

Quant aux intérêts des capitaux, ils se sont élevés au total de 441 fr. 56 c., à savoir :

Crédit foncier	262fr.	28 c.
Obligations romaines	149	28
Rente 3 %	30	»»
Total.	441	56

La perte résulte de quatre articles, à savoir :

Cotisations de 1873, 610 au lieu de 720, perte.	3,300fr.	»» c.
Vente au Ministère.	1,350	»»
Vente à la Bibliothèque . . .	192	»»
Obligations romaines	150	»»
Total.	4,992	»»

Par contre, il y a des excédants sur 3 articles, savoir :

Cotisations arriérées, 80 au lieu de 50, excédant	900fr.	»» c.
Vente de livres	1,588	50
Crédit foncier	112	28
Total.	2,600	78

La dépense totale a été de 33,432 fr. 41 c.

En voici le détail :

Annuaire-Bulletin de 1872 . .	3,135 fr.	»» c.
Tome V de Monluc.	3,400	»»
Frais d'impression de 4 volumes.	19,230	»»
Honoraires pour ces 5 volumes .	2,500	»»
Rédaction de l'Annuaire, etc.. .	900	»»
Traitement de l'agent	1,200	»»
Impressions diverses	382	95
Frais du libraire	1,779	11
Frais du trésorier	755	35
Encollage de trois exemplaires de Monluc	150	»»
Total.	33,432	41

Les dépenses prévues au budget s'élevaient à 31,900 fr. L'excédant a donc été de 1,532 fr. 41 c.

Il a porté sur les articles suivants :

Impression de l'Annuaire, excédant	385 fr.	»» c.
Impression des volumes . . .	3,230	»»
Honoraires	500	»»
Impressions diverses	132	95
Frais du libraire	279	11
Total.	4,527	06

Mais il faut déduire de cette somme :

Frais d'impression de l'Annuaire-Bulletin de 1873, non encore payés	2,750 fr.	»» c.
Diminution des frais du trésorier.	244	65
Total.	2,994	65

Ainsi nous avons eu 25,538 fr. de recettes et 33,432 fr. de dépenses, ce qui donne un excédant apparent de dépense d'environ 8,000 fr. Nous disons apparent, parce que la moitié de cette somme (environ 4,000 fr.) répond aux frais

d'impression et honoraires d'un cinquième volume, et que d'autre part la somme de 1,350 fr. portée en prévision pour la souscription du Ministère, et non recouvrée en 1873, figurera aux recettes de l'année 1874.

Mais il y avait en caisse au 1er janvier 1873 une somme de 11,249 fr. 97 c. Cette somme était plus que suffisante pour faire face à l'excédant dont nous venons de parler, et, tout compte fait, il reste en caisse au 1er janvier 1874 une somme de 3,355 fr. 62 c.

Le nombre des membres de la Société se maintient à peu près au même chiffre. Il était de 731 au 1er janvier 1873, il est de 732 au 1er janvier 1874. Les admissions ont comblé les vides laissés par les démissions et les décès. Dans ce chiffre de 732 nous comprenons 5 souscriptions pour les bibliothèques des palais de l'État. Elles ne sont pas encore réalisées, mais elles sont promises.

Les écritures nous ayant paru régulières, nous vous proposons d'approuver les comptes du trésorier pour l'exercice 1873.

R. Dareste,
rapporteur.
W. Brunet de Presle.

La Royauté Française et le Droit populaire au Moyen-Age.

Par M. JOURDAIN, membre de l'Institut.

(*Fragment.*)

Dans cette variété de points de vue que le moyen âge présente aux recherches de l'historien, un des spectacles les plus dignes d'intérêt, c'est sans doute celui de la France, de ses écrivains et de ses docteurs, théologiens, légistes, philosophes, cherchant leur voie entre les champions du despotisme impérial et les défenseurs de la suprématie temporelle du pape, n'acceptant pour leur pays ni le joug humiliant des nouveaux Césars, ni la domination du Saint-Siége, et s'éle-

vant peu à peu à la conception d'un gouvernement national, mais tempéré, dans laquelle l'idée monarchique se concilie avec le sentiment du droit populaire. Nous avons essayé ailleurs de raconter ce lent travail des esprits, les vicissitudes qu'il a subies, les conflits qu'il a fait naître, les résultats définitifs qu'il a produits. Aujourd'hui le temps nous manquerait pour reprendre toute la suite de ce récit, dussions-nous ne toucher qu'aux points principaux. Obligé de nous restreindre, nous négligerons les premiers siècles du moyen âge pour ne parler que de sa fin. Nous descendrons même plus bas que le règne de Charles V, malgré l'intérêt qui s'y attache; nous nous bornerons aux règnes de Charles VI et de Charles VII, qui marquent la limite extrême au delà de laquelle va commencer l'ère moderne.

La politique habile et heureuse de Charles V avait comprimé pour quelques années, elle n'avait pas réussi à étouffer entièrement les doctrines démocratiques qui s'étaient déjà si souvent fait jour, soit dans les agitations populaires, soit dans les harangues et dans les livres des docteurs. Charles V mort, elles reprirent leur cours avec une étonnante rapidité. Six semaines n'étaient pas écoulées depuis les obsèques du prince défunt, une insurrection, qui présageait les malheurs du règne de Charles VI, éclate à Paris. Le premier jour, le chancelier de France, messire Miles de Dormans, croit qu'il suffira de quelques paroles sévères pour faire rentrer le peuple dans l'obéissance. « Vous savez, dit-il à la foule ameutée, que la ville de Paris a été privilégiée par les décrets des anciens rois, embellie de monuments par une sage administration des revenus publics, et qu'elle a toujours été entre toutes, que dis-je? par-dessus toutes les villes de France, traitée avec beaucoup d'honneur et d'affection..... Mais que veut dire ceci, d'oser venir ici, tout agités de fureur, pour adresser vos demandes à la majesté royale avec le ton du commandement plutôt que dans un langage respectueux, et la menace à la bouche plutôt qu'en suppliant? » Inutiles remontrances! Le lendemain, comme la sédition continuait, le chancelier en était réduit,

non-seulement à concéder l'abolition des taxes que les Parisiens se refusaient à payer, mais à s'incliner devant la souveraineté populaire. « Les rois, s'écria-t-il, auraient beau le nier cent fois, c'est par la volonté du peuple qu'ils règnent, *et si cencies negent, reges regnant suffragio populorum;* c'est la force du peuple qui les rend redoutables. La prospérité des sujets donne de l'éclat à la royauté ; mais il est du devoir des rois de pourvoir avec vigilance au salut de leurs sujets, et de leur procurer les charmes de la paix, les douceurs du repos et de l'aisance. »

Sous le règne de Charles VI, comme dans la suite au temps de la Ligue, les prédicateurs se livrèrent souvent, du haut de leurs chaires, aux attaques les plus virulentes contre l'autorité royale. Bien que les invectives et les menaces qu'ils se permettaient trouvassent leur excuse dans les malheurs du temps, elles n'en attestaient pas moins un certain état de l'opinion publique et, dans les rangs du clergé, dans les ordres religieux, certaines tendances et même une doctrine très-sévère pour la royauté.

Mais des paroles échappées à l'improvisation, des discours inspirés par les circonstances, et qui n'ont laissé de traces que dans les écrits des chroniqueurs, offrent pour nous moins d'intérêt que les œuvres méditées à loisir, qui contiennent l'opinion réfléchie de leur auteur. Ce n'est pas que dans les années calamiteuses de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle la France ait produit quelque ouvrage éminent, consacré à la science politique : mais la misère du peuple, la pénurie du trésor, les discordes civiles, la triste situation de l'Église elle-même, déchirée par le schisme, l'assassinat du duc d'Orléans et l'apologie publique de ce meurtre par Jean Petit, suscitèrent beaucoup de controverses et beaucoup d'écrits, dans lesquels la subtilité scholastique se donna très-souvent libre carrière, mais qui renferment aussi des parties intéressantes sur les questions de gouvernement. Il y a même ceci de remarquable que dans quelques-uns de ces écrits le sentiment monarchique se réveille fréquemment avec une énergie inattendue. Les écri-

vains, les orateurs connaissent les obligations qui sont imposées à la royauté, et savent les lui rappeler ; mais plus la démocratie parisienne se montre factieuse et criminelle, plus la fidélité au roi et à sa descendance apparaît comme une garantie de bon ordre et de paix, tandis que l'intervention des assemblées qui doivent contrôler l'exercice de l'autorité royale est jugée inopportune et dangereuse.

Voici, par exemple, un conseiller, un secrétaire de Charles VI, Pierre Salmon, que le roi est supposé consulter, et qui lui adresse des avis « touchant son état et le gouvernement de sa personne, » ainsi que porte le titre de l'ouvrage. Salmon n'ignore pas, et il rappelle à Charles VI que les rois sont investis de la puissance royale, non dans leur intérêt, mais dans celui de leurs peuples ; qu'ils doivent les gouverner débonnairement et avec justice ; que « le peuple a toujours l'œil au roi, » et que si le roi n'est homme droiturier et équitable, son royaume est bientôt corrompu et détruit. Mais à la suite de ces sages conseils, qui tendent à modérer l'exercice du pouvoir royal, vient se placer sous la plume de Pierre Salmon un avis de tout autre caractère, c'est que le roi doit se défier des assemblées de nobles et de bourgeois, et gouverner plutôt par lui-même : « Gardez, sur toutes choses, que nulles grandes assemblées de nobles ni de communes ne se facent en vostre royaume ; mais toutes questions et descors ja meuz et à mouvoir prenez en vostre main, et remettez comme roy et souverain à raison et justice, et que par vous justice soit maintenue et bien gardée en vostre royaume. »

Mais c'est principalement le chancelier Gerson qu'il faut entendre sur ces matières, d'abord parce qu'il a été un des esprits les plus éclairés et les plus honnêtes de son temps ; et, en second lieu, parce qu'il a pris la part la plus directe aux événements publics.

Gerson est partisan déclaré de la monarchie, et la raison qu'il donne de sa préférence pour cette forme de gouvernement, est la même que nous avons déjà rencontrée chez saint Thomas d'Aquin et chez d'autres docteurs : c'est que

l'unité dans le gouvernement est un principe de force, de paix et de stabilité; que, prise d'une manière générale, l'unité est la loi du monde, et que, pour bien gouverner une nation, il faut un seul chef, comme il y a un seul Dieu pour gouverner l'univers.

Non-seulement Gerson est partisan de la monarchie, mais il la veut héréditaire. « Le royaume, dit-il, se gouverne et se maintient mieux par succession que par élection. » En divers passages de ses écrits, il signale deux avantages de l'hérédité monarchique : le premier, c'est que le roi, qui considère le royaume comme sa chose propre, est dirigé, dans l'éducation de ses enfants, par la pensée qu'ils recueilleront un jour son héritage ; le second, c'est que les sujets, accoutumés à obéir au père, sont plus enclins à obéir au fils qu'à des maîtres nouveaux et étrangers.

A ces maximes profondément monarchiques, à des protestations de fidélité quelquefois enthousiastes, comme celles qui remplissent le célèbre discours prononcé devant Charles VI en 1405, sur ce texte *Vivat Rex!* on trouve mêlés dans les ouvrages de Gerson les plus austères conseils pour la royauté, l'énergique revendication du droit des peuples, la haine de la tyrannie. « C'est une erreur de croire, dit-il, que les rois peuvent user à leur gré de la personne et du bien de leurs sujets, les grever arbitrairement d'impôts, sans que l'utilité publique l'exige. Agir ainsi, ce n'est pas se conduire en roi, mais en tyran... C'est une autre erreur, dit encore Gerson, de croire que les rois sont affranchis de toute obligation envers leurs sujets; bien au contraire! selon le droit naturel et selon le droit divin, ils leur doivent fidélité et protection. S'ils manquent à ce devoir, s'ils se conduisent injustement, surtout s'ils persévèrent dans leur iniquité, c'est le cas d'appliquer cette règle de droit, qu'il est permis de repousser la force par la force. Sénèque n'a-t-il pas dit qu'il n'y a pas de victime plus agréable à Dieu qu'un tyran? »

Étrange citation dans la bouche d'un écrivain qui devait poursuivre avec une ardeur infatigable le libelle de Jean Petit en faveur du tyrannicide !

Ailleurs, Gerson rappelle, et cette fois il parlait devant Charles VI, que « peu souvent tyran meurt de mort naturelle ; il est hay de Dieu et du monde ; et n'est presque si petit, s'il veut sa vie aventurer pour oster la vie au tyran, qu'il ne puisse trouver manière et voie de le tuer, et délivrer le pays. »

C'est par de tels avertissements, nous pourrions dire par de telles menaces, portées jusqu'aux pieds du trône, que Gerson se rattache aux tendances démocratiques ; il tempère ainsi, non sans s'exposer au reproche d'inconséquence, la vivacité qu'il porte ailleurs dans l'expression de son dévouement à la royauté. Mais on peut à bon droit s'étonner que l'illustre chancelier, qui déteste les abus de pouvoir et l'injustice, n'ait pas vu que le moyen le plus efficace de les prévenir ou d'y remédier, c'est le contrôle d'une assemblée qui représente la nation auprès du roi. Il n'indique ni cette garantie, ni ce remède ; il en paraît effrayé plutôt qu'il n'y est porté. Aussi, après avoir marqué le rang qui appartient dans l'État au clergé et à la chevalerie, c'est-à-dire à la noblesse, il ne laisse en partage à la bourgeoisie elle-même que le travail et la sujétion. « En l'état de bourgeoisie, dit-il, doit être le fer du labeur et la force d'humilité..... C'est expédient à l'état populaire, continue-t-il, qu'il soit en subjection..... C'est expédient que l'état populaire soit par les autres plus hauts états gouverné..... C'est expédient que le roi qui est le chief d'or en valeur et en authorité ne sueffre point confondre les offices des membres dessous soy..... Le chief ne doit point user des pieds comme des bras en sa défense. Si ne doit point commander aux populaires et aux bras de bourgeoisie, qu'ils soient armés régulièrement comme les bras de chevallerie doivent estre : car ce seroit confusion. Si seroit l'accoustumance très périlleuse, injuste et dommagieuse. »

Dans ces paroles de Gerson, si défavorables à l'action politique, nous ne dirons pas de la multitude, mais de la bourgeoisie, il faut tenir compte de l'impression produite sur lui par le spectacle des funestes désordres dont il était chaque

jour témoin. Il était au fond plus libéral que quelques passages de ses discours ne le feraient croire.

Voulons-nous écouter un docteur contemporain qui se trouva moins mêlé que Gerson à la lutte des partis, et qui sut peut-être les apprécier avec plus de calme? Voici en quels termes le cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, s'exprime sur les avantages d'une monarchie pondérée :

« Le gouvernement monarchique, dans lequel un chef unique commande à la multitude avec sagesse, est sans doute préférable à toute autre forme simple de gouvernement; cependant, si la monarchie est mélangée d'éléments empruntés les uns à l'aristocratie, qui consiste dans le gouvernement des meilleurs, les autres à la démocratie, qui est le gouvernement du peuple, ce gouvernement mixte l'emportera sur tous les autres, attendu qu'il fait participer à l'exercice de la souveraineté le peuple et les grands. Le gouvernement monarchique ne mérite la préférence qu'à la condition de n'être pas corrompu. Or, ce grand pouvoir qu'on accorde au roi expose la royauté à dégénérer en tyrannie, à moins que le roi ne possède une vertu parfaite, qui se rencontre rarement. Aussi, dans la nation d'Israël, à qui le peuple chrétien a succédé, les rois que Dieu avait institués ne possédaient pas la plénitude de la puissance. Un seul chef commandait à Israël; mais cette monarchie était tempérée d'aristocratie, puisque soixante-dix vieillards étaient délégués pour remplir l'office de juges à côté du monarque; elle avait aussi quelque chose de démocratique, puisque ces soixante-dix vieillards étaient élus, et que le peuple entier participait à l'élection. »

C'est en 1417, durant le concile de Constance, que Pierre d'Ailly écrivait les lignes qu'on vient de lire. Il avait alors en vue le gouvernement de l'Église autant que celui de l'État ; il prétendait tempérer l'autorité du Souverain Pontife par celle du concile général, de même que le pouvoir royal par le contrôle d'une assemblée librement élue. En ce qui concerne l'Église, il put croire, à considérer quelques-unes des décisions du concile, que la cause qu'il soutenait

était gagnée ; mais il ne pouvait nourrir le même espoir pour la société civile, surtout en France.

A la faveur de la division qui régnait entre les princes du sang et que perpétuait l'incapacité du monarque atteint de folie, tous les ressorts du gouvernement s'étaient brisés. La souveraineté populaire avait eu dans Paris des jours de triomphe, et à plusieurs reprises les habitants de cette grande cité avaient fait l'expérience des excès auxquels peut se porter la violence d'une foule aveugle et déchaînée. Or, il serait contraire à la nature de l'esprit humain et aux lois de l'histoire que les fureurs démagogiques n'eussent pas refoulé du côté de la monarchie beaucoup d'esprits honnêtes, dégoûtés de la liberté politique et de la démocratie.

« Votre successeur légitime, et la reine, et votre chevalerie, votre clergé, votre bonne bourgeoisie, disait Gerson devant le roi, après l'insurrection des Cabochiens, estiez comme en servage et en très dure et vile servitude par l'outrageuse entreprise d'aucunes gens de petit ou de nul estat qui vouloient donner et querir leur propre profit. Dieu l'a permis, afin que nous connoissions la domination royale et celle d'aucuns populaires, car la royale a communément et doit avoir douceur et miséricorde. Noble cueur li est piteux ; mais cueur villain a domination tyrannique et qui se détruit elle mesme. »

Dans son *Livre de la Paix,* commencé en 1412, et terminé vers 1414, Christine de Pisan tient le même langage, mais avec plus d'acrimonie. Serait-ce qu'elle veut l'oppression des peuples ? Bien au contraire : « Ne plaist à Dieu, suivant elle, que ils soient à princes trop asservis, ne foulés par outrageuses charges. » Mais, encore tout émue des mouvemens tumultueux, tour à tour grotesques et sanglants, auxquels elle avait assisté, elle entend qu'aucune part ne soit accordée dans le gouvernement « aux gens de mestier, » qui ne connaissent d'autre travail que celui des bras et des mains, qui ne sont jamais sortis de leur atelier, qui n'ont pas fréquenté les légistes, coustumiers en chose de droit et de justice, qui n'ont point appris à parler ordonnément par

raisons belles et évidentes, et qui, sachant à peine le *Pater noster*, incapables de se gouverner eux-mêmes, voudroient gouverner l'État. Que dire des assemblées où ils se concertent ? Le plus fou y parle, le tablier sur soi, un pied en avant, l'autre en arrière, les mains au côté. Les conclusions qu'ils adoptent sont prises sans débat. Au sortir de là, ils sont prêts à toute espèce de crimes. Il suffit que l'un d'eux commence, ils suivent comme des moutons : la fureur du sanglier le plus féroce ne sauroit leur être comparée ; ils ne respectent ni prince, ni princesse, ni seigneur, ni maître, ni voisin, ni voisine ; ils tuent, massacrent, pillent, dérobent. Voilà, selon Christine de Pisan, ce que produit la domination des menées populaires, nous dirions aujourd'hui, de la populace.

Ces protestations véhémentes contre les excès de la démagogie répondaient à peine aux sentiments d'indignation et d'horreur éprouvés par tous ceux qui en avaient souffert. Christine de Pisan, si contraire à l'influence politique du bas peuple, admettait du moins celle de la bourgeoisie. Aux bourgeois notables et d'ancienne lignée, comme elle dit elle-même, elle accordait certaines prérogatives; elle reconnaissait le droit d'intervenir dans les affaires de leur cité, et sans doute aussi dans celles de l'État. Mais, à mesure que les malheurs publics s'aggravèrent avec le désordre, ils ne laissèrent place dans les âmes découragées qu'au besoin de la paix et d'une autorité assez forte pour la rendre au pays.

En 1417, le duc de Bourgogne reçoit la soumission de plusieurs villes du royaume, qui lui rendent hommage, dit le Religieux de Saint-Denis, comme à un envoyé du ciel, *tanquam de cœlo emisso*. « Comme je demandais souvent, continue le même chroniqueur, la cause d'une adhésion si subite, de ces applaudissements et de cette joie inaccoutumée, il me fut répondu : « Les habitants du royaume sont à « ce point accablés d'exactions et de vexations pécuniaires « et autres, que ce mot est le seul sur les lèvres de chacun : « Vive, vive quiconque pourra dominer, pourvu que la « chose publique puisse jouir de la paix ! *Vivat, vivat qui*

« *dominari poterit, dum tamen manere possit respu-* « *blica in pulchritudine pacis.* »

Le jour où cette paix, objet de vœux unanimes, serait rendue à la France, n'avait pas encore lui en 1417. Avant d'y arriver, le pays devait subir, durant de longues années, tous les maux de la guerre civile et de la domination étrangère. Sauvé enfin par Jeanne d'Arc, il eut après tous ses désastres la chance inespérée de trouver en Charles VII un roi digne de ce nom, qui réussit en quelques années à pacifier, à réorganiser et à relever le royaume. Mais, dans les années prospères de ce règne inauguré si tristement, la volonté du prince devint la seule loi. Il eut près de lui un conseil dont il prenait l'avis et auquel il avait donné d'assez larges attributions, mais il ne réunit pas les États généraux; et, à l'exemple de son aïeul Charles V, « il gagna ce point, selon l'expression de Commines, d'imposer tailles à son plaisir. » Ce fut en vain que les membres de la noblesse réunis à Nevers en 1441 firent entendre quelques doléances, et essayèrent d'attirer à eux les gens d'Église et le commun peuple « pour faire tous ensemble nouvelles ordonnances, et bailler gouvernement entier du royaume de par les trois États. » Charles VII leur fit savoir que si jamais ils tentaient pareille chose, « il laisseroit toute autre besogne pour leur courir sus. » Il déclara d'ailleurs que, « de son autorité royale, vu les grandes affaires du royaume, il pouvoit mettre des tailles, et qu'il n'étoit nul besoin d'assembler sur ce le tiers état, car ce n'étoit que charge et dépense au pauvre peuple, qui a à payer les frais de ceux qui y viennent. »

Nous ne pousserons pas plus loin cette étude historique. Nous sommes parvenus en effet aux confins du moyen âge, et notre intention n'est pas d'aborder le tableau des événements ni celui des doctrines qui appartiennent à l'ère moderne. Toutefois, avant de poser la plume, il nous sera permis de nous arrêter un moment aux États généraux de 1483, l'assemblée la plus considérable qui ait représenté la nation, depuis celles qui s'étaient tenues à Paris sous le roi

Jean et qui avaient laissé de si tristes souvenirs pour la royauté.

Quel était en 1483 l'état de l'opinion? A quelle doctrine se rattachaient les personnages les plus considérables du pays?

A l'ouverture des États, le chancelier de France, Guillaume de Rochefort, rappela en termes éloquents les sentiments d'inviolable fidélité que la nation avait gardés, même au milieu des plus cruelles épreuves, à la famille de ses rois.

« Vous surpassez, disait-il, les nations étrangères par une infatigable activité d'obéissance. Nous ne lisons nulle part qu'un seul jour la légèreté de l'esprit, des ordres royaux trop sévères, les victoires de l'ennemi, ou enfin des maux quelconques, aient contraint la nation de France à être infidèle envers son roi. Bien au contraire! pour le défendre, pour soutenir son parti, elle a coutume de courir aux armes avec tout son courage, et de mourir même volontairement, si le sort l'ordonne. Ce qu'il y a de plus difficile devient aisé au peuple de France, quand il faut garder la vie du prince et obéir à ses commandements. Nos histoires sont pleines d'exemples de fidélité et de constance. Ouvrons les chroniques des nations étrangères : nous verrons souvent les princes abandonnés de leurs sujets pour la moindre cause... Depuis que Guillaume Ier a conquis l'Angleterre, les Anglais sont au neuvième changement de dynastie, et, à dater du commencement de leur monarchie, c'est le vingt-sixième. Personne, sans doute, ne reprochera aux Français une telle inconstance. »

A ces souvenirs habilement évoqués, à ces protestations d'obéissance et de fidélité monarchique, un député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de la Roche, opposait de graves avertissements et une revendication presque amère des droits du peuple.

« Comme l'histoire le raconte, disait-il, et comme je l'ai appris de mes pères, dans l'origine, le peuple souverain créa des rois par son suffrage, et il préféra particulièrement les hommes qui surpassaient les autres en vertu et en habileté.

En effet, chaque peuple a élu un roi pour son utilité. Oui, les princes sont tels, non afin de tirer un profit du peuple et de s'enrichir à ses dépens, mais pour, oubliant leurs intérêts, l'enrichir et le conduire du bien au mieux. S'ils font quelquefois le contraire, certes ils sont tyrans et méchants pasteurs, qui, mangeant eux-mêmes leurs brebis, acquièrent les mœurs et le nom des loups, plutôt que les mœurs et le nom de pasteurs..... N'avez-vous pas lu souvent que l'État est la chose du peuple? Or, puisqu'il est sa chose, comment négligera-t-il ou ne soignera-t-il pas sa chose? Comment des flatteurs attribuent-ils la souveraineté au prince qui n'existe que par le peuple? Est-ce que chez les Romains chaque magistrat n'était pas nommé par élection? Est-ce qu'une loi était promulguée avant que, d'abord rapportée au peuple, elle eût été approuvée de lui? Dans beaucoup de pays encore, selon l'ancienne coutume, on élit le roi..... Je veux que vous conveniez que l'État est la chose du peuple, qu'il l'a confiée aux rois, et que ceux qui l'ont eue par force ou autrement, sans aucun consentement du peuple, sont censés tyrans et usurpateurs du bien d'autrui. »

Où trouver l'expression la plus fidèle des doctrines politiques auxquelles les enseignements de l'École et la leçon encore plus impérieuse de l'expérience avaient conduit le moyen-âge? Est-ce dans les paroles si hardies du député de la noblesse de Bourgogne? Est-ce dans les protestations si fidèles du chancelier de France? Nous n'hésitons pas à dire que c'est à la fois dans les unes et dans les autres. Philippe Pot et Guillaume de Rochefort représentent les deux aspects sous lesquels nous avons vu que la monarchie a été envisagée constamment depuis ses origines les plus anciennes jusqu'à la fin du XVe siècle. C'était le premier article de la foi politique du moyen-âge, que les peuples doivent soumission et fidélité aux princes ; mais un second article, également admis, également professé, c'est que le prince, de son côté, se doit à ses peuples, que ses droits dérivent de ses devoirs, et que s'il manque aux uns, il compromet les autres. L'École enseignait que c'est une règle de conscience pour les sujets

d'honorer les rois et de leur obéir; mais elle ajoutait que l'autorité royale a été instituée en vue des sujets eux-mêmes et pour leur plus grand bien; que ce n'est pas un pouvoir absolu, illimité, tyrannique plutôt que royal, qui permette au prince de tout oser, et qui oblige les peuples à tout subir. Quelques docteurs n'hésitaient pas à rappeler que c'est l'élection, c'est-à-dire le consentement du peuple, qui, dans l'origine, a fait les rois, et qui les fait encore dans certains pays. Enfin, c'était un sentiment très-répandu que, dans l'intérêt du prince non moins que dans l'intérêt de ses peuples, pour garantir ceux-ci de l'oppression et pour préserver le prince des entraînements qui conduisent à la tyrannie et des fautes que les meilleures intentions n'épargnent pas à la faiblesse humaine, il est indispensable que la royauté se soumette au contrôle des États généraux de la nation.

Au reste, cette notion complexe de la royauté, qui se dégage de l'étude des doctrines comme de celle des faits, sinon dans l'Europe entière, du moins en France, pendant le moyen âge, n'était pas destinée à se transmettre dans son intégrité aux générations futures. Les courants opposés qui s'étaient réunis pour la former, le droit monarchique et le droit populaire ne devaient pas tarder à changer de direction, et, sur le terrain nouveau où ils allaient s'engager, tout présageait que le premier absorberait et étoufferait le second. La royauté française marchait depuis Philippe-le-Bel vers la monarchie absolue; elle y toucha sous Charles V et sous Louis XI; avec Richelieu, elle s'y fixa; et sous Louis XIV elle connut, et la nation connut avec elle les séduisantes splendeurs attachées à l'exercice d'un pouvoir sans contrôle, de même que les périls certains et les épreuves, quelquefois mortelles, qui en sont le châtiment.

Charles JOURDAIN.

SUR LE TRAITÉ ORIGINAL DE 1694, QUI RÉTABLIT LA *Compagnie d'Afrique* EN POSSESSION DE SES ÉTABLISSEMENTS EN ALGÉRIE,

Par M. L. DE MAS-LATRIE.

(*Extrait.*)

On vient de retrouver à la Bibliothèque publique d'Alger un document d'un véritable intérêt et d'une réelle valeur historique.

C'est l'original du traité qui remit en 1694 l'ancienne compagnie du *Bastion de France* en possession des établissements et des franchises dont elle jouissait sur la côte d'Afrique depuis plus d'un siècle et demi [1].

Cette association, limitée absolument aux faits de commerce, avait pris naissance peu de temps avant l'époque où les relations entre la cour de France et la Turquie devinrent d'un caractère tellement sérieux et confiant qu'on put songer un moment, en vue de combattre les desseins de la maison d'Autriche, à créer un royaume à Alger pour le duc d'Anjou, depuis roi de Pologne et roi de France.

Un premier traité, conclu en 1520, garantit à la France le droit de construire un établissement commercial dans la province de Constantine, près de La Calle, le privilége exclusif de la pêche du corail dans les eaux de la régence d'Alger, et l'exportation annuelle d'une certaine quantité de grains, de laines et de cuirs.

Telle fut l'origine, et tel a été toujours l'objet principal des opérations de notre ancienne compagnie d'Afrique, pendant toute la durée de son existence jusqu'à la fin du siècle dernier.

Agrandie à la suite de la capitulation qu'obtint Henri IV de la Porte Ottomane en 1604, confirmée et organisée en 1619, elle prit définitivement le nom de Compagnie du

1. Le traité sera imprimé avec une notice plus étendue de M. de Mas-Latrie dans la *Revue des Sociétés savantes du ministère de l'Instruction publique.*

Bastion de France en 1628. Ses affaires, actives et florissantes sous le gouvernement de Richelieu, dépérirent sous la Fronde et finirent par une liquidation onéreuse. Le commerce français avait dû s'éloigner entièrement de l'Afrique et céder la place à des étrangers, quand l'énergie et les succès de Louis XIV permirent de lui rendre ses anciens avantages.

Nous n'avons pas l'intention de rappeler ici les vicissitudes de notre Compagnie d'Afrique.

Nous nous bornons à soumettre à la Société, qui les accueillera, croyons-nous, avec intérêt, quelques renseignements sur un des documents les plus essentiels de son histoire, resté jusqu'à ce jour, quoique souvent invoqué, entièrement inconnu dans sa rédaction originale. Le traité que l'on vient de retrouver à Alger ne figure en effet dans aucune des grandes histoires ou collections diplomatiques connues.

Il fut conclu à Alger le 1er janvier 1694, à la faveur du traité obtenu du dey d'Alger en 1689, à la suite du bombardement exécuté par le maréchal d'Estrées. Le négociateur fut Anet Caizel, agent et représentant d'une nouvelle compagnie d'Afrique qu'avait créée Pierre Hély, négociant de Marseille.

Le nouveau traité est connu des chancelleries de Barbarie et du Levant sous le nom de l'*Ottoman,* ce qui semble indiquer qu'une sanction supérieure, émanée de Constantinople, confirma vraisemblablement les conventions arrêtées à Alger. Il renouvelle, confirme et complète avantageusement les dispositions des anciens traités et rappelle expressément les garanties données à Henri IV. Il est rédigé dans les deux langues, le turc et le français, et divisé dans les deux textes en paragraphes qui se correspondent. Il y a d'ailleurs les plus grandes divergences d'expressions entre la rédaction chrétienne et la rédaction musulmane, mais au fond les dispositions générales sont les mêmes.

L. DE MAS-LATRIE.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

78. — ADAM. Étude sur trois gardes des sceaux de France nés en Lorraine. Discours prononcé le 4 novembre 1872, à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Nancy. In-8, 42 p. Nancy, Vagner.

79. — ALLEZARD (l'abbé). Recherches historiques sur Solignac-sur-Loire. In-8, 62 p. Le Puy, Bérard.

80. — ANCESSI (l'abbé). Actes de la Société philologique. Études de grammaire comparée : le thème M dans les langues de Sem et de Cham. In-8, 48 p. Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

81. — Archives historiques du Poitou. T. 1 et 2. In-8, XI-412 et VII-412 p. Poitiers, Oudin.

(Publié par la Société des Archives du Poitou.)

82. — AUBIGNÉ (d'). L'Enfer, satire dans le goût de Sancy; par Agrippa d'Aubigné. Publiée pour la première fois d'après le manuscrit du Recueil de Conrart, avec une notice préliminaire, des éclaircissements et des corrections, par M. Ch. Read. In-16, XXXIV-116 p. Paris, lib. des Bibliophiles.

83. — BARTHÉLEMY (Éd. de). Histoire des archers, arbalétriers et arquebusiers de la ville de Reims. In-8, 275 p. Reims, Giret.

84. — BEAUREPAIRE (de). Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches. In-8, 28 p. Avranches, Tostain.

85. — BERGUES-LA-GARDE (de). Nobiliaire du Bas-Limousin. In-8, 230 p. Tulle, Crauffon.

86. — BERLEMONT. Histoire de l'émancipation communale à Saint-Quentin et dans le Vermandois. In-8, 214 p. Saint-Quentin, Langlet.

(Extrait du vol. de 1872 de la Société académique de Saint-Quentin.)

87. — Biais. Annales de La Rochefoucauld. Curieux récits des faits accomplis dans cette ville du temps des guerres de religion (xvie et xviie siècles). In-8, 11 p. Angoulême, Nadaud et Ce.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.)

88. — Bitton. Inventaire des titres de l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte. In-8, xvii-71 p. Fontenay-le-Comte, Robuchon.

89. — Bonstetten (de). Carte archéologique du département du Var (époques gauloise et romaine), accompagnée d'un texte explicatif. In-4, 40 p. avec fig. Toulon, Robert.

90. — Boucherie. Fragment d'une anthologie picarde (xiiie siècle). In-8, 30 p. Montpellier, Séguin; Paris, Franck.

(Publications de la Société pour l'étude des langues romanes.)

91. — Boulard. Notices sur les familles du nom de Dampierre de France. In-8, 8 p. Châlons-sur-Marne, Le Roy.

(Extrait de l'Annuaire du département de la Marne.)

92. — Bourgouin. Antiquités du Pont-du-Cher (Caro-Brivæ). In-8, 55 p. avec une carte et 3 planches. Vendôme, Lemercier et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique, littéraire et scientifique du Vendômois.)

93. — Bruyer-Roure. Note sur les vrais constructeurs du pont Saint-Esprit. In-8, 16 p. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

(Extrait du Congrès archéologique de France, 38e session.)

94. — Cagny (l'abbé de). Notice historique sur la commune et la seigneurie de Caulincourt. In-8, 32 p. Amiens, Lenoël-Hérouart.

(Extrait de la Picardie.)

95. — Calonne (de). Répartition entre les gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu, de l'indemnité allouée à messire André de Bourbon-Rubempré, délégué aux États généraux de Blois (1577). In-8, 32 p. Amiens, Glorieux et Ce.

96. — CANEL. Recherches historiques sur les fous des rois de France et accessoirement sur l'emploi du fou en général. In-18 jésus, 325 p. Paris, Lemerre.

97. — CARAMAN-CHIMAY (prince Eugène de). Gaspard de Coligny, amiral de France, d'après ses contemporains. In-8, 404 p. Paris, Beauvais.

98. — CAYRE (l'abbé). Histoire des évêques et archevêques de Toulouse, depuis la fondation du siége jusqu'à nos jours. In-8, 646 p. Toulouse, Douladoure.

99. — CHARAVAY (Étienne). Revue des documents historiques, suite de pièces curieuses et inédites, publiées avec des commentaires. 1re année, 1873-74. In-8, 198 p. Paris, Lemerre.

M. Étienne Charavay vient de terminer la première année de sa curieuse et belle publication : en face de ce volume, luxueusement imprimé et enrichi de plus de soixante fac-simile tirés sur planche ou intercalés dans le texte, on peut se rendre compte et des intentions de l'éditeur et des résultats obtenus dès à présent. Placé à la source des documents originaux, M. É. Charavay s'est déjà fait un juste renom par la publication d'une feuille périodique des plus utiles, l'*Amateur d'autographes*, où les documents inédits, aussi soigneusement reproduits que savamment commentés, alternent avec un répertoire alphabétique des autographes ou autres pièces passées, depuis trente ou quarante ans, dans les catalogues de vente. La *Revue*, sous une forme plus régulière, avec des développements plus amples que l'*Amateur* n'en comporte, promet de devenir pour les historiens un recueil des plus intéressants et des plus riches. Les documents sont empruntés à nos dépôts publics, et surtout aux collections particulières de l'éditeur; en outre, des communications libérales lui sont venues de plusieurs amateurs bien connus, dont l'exemple sera sans doute suivi volontiers, pour le plus grand profit de la science et du public. Depuis Philippe le Bel et Thibaut V, comte de Champagne, ou l'empereur Frédéric II, jusqu'à Bonaparte, Bourmont, Cathelineau, et même jusqu'au comte de Cavour, le terrain est vaste et pourra fournir à l'éditeur des moissons inépuisables, toujours nouvelles; cependant les temps historiques proprement dits semblent, à juste raison, devoir tenir plus de place dans son recueil que les époques modernes. Quant aux matières, on conçoit qu'elles sont extrêmement variées : pour les amateurs de vénerie, c'est un grand traité illustré de fauconnerie, datant du XIVe siècle ; pour les généalogistes, voici des notes importantes sur la famille de Dampierre

Saint-Dizier ou un dossier sur Baluze et les pièces fournies à la maison de la Tour d'Auvergne; pour l'histoire des beaux-arts, des lettres de Greuze et de Puget, des quittances de Caffieri, de Le Doux, de Hoey, du Primatice, une lettre de Mme de Parabère sur son portrait peint par Rigaud et un manuscrit de fauconnerie enluminé par Simon d'Orléans; pour l'histoire littéraire, la fameuse lettre de J.-J. Rousseau à M. de la Poupelinière. Enfin, l'histoire générale n'a qu'à choisir entre les chartes du comte de Blois, de Thibaut V, de la comtesse de Flandre, de Louis d'Orléans, de Philippe le Bel, etc., ou les lettres de Charles IX, du maréchal d'Ancre, de Jeanne d'Albret, de la pieuse Mme Legras, de saint Vincent de Paul, de Louis XII, de la marquise de Pompadour, etc. Suivant son habitude, M. Charavay ajoute à chaque document des commentaires basés pour la plupart sur d'autres pièces inédites. Le seul reproche qu'on puisse lui faire — et encore est-il vraiment applicable à une publication qui paraît par fascicules? — ce serait de n'avoir mis aucun ordre de dates ou de matières dans la production des pièces. Les deux ou trois tables qui terminent le volume ne suppléent pas suffisamment à ce défaut, très-sensible pour beaucoup de travailleurs.

100. — CHASTELLUX (de). Histoire généalogique de la maison de Chastellux (seigneurs de Montréal, Marmeaux, Beauvoir, Tart, Ravières, Bazarne, Chastellux, Avigneau, Coulanges, etc.), avec pièces justificatives. In-4, XI-619 p. Auxerre, Perriquet.

101. — DECORDE (l'abbé): Histoire de Bures-en-Bray. In-8, 190 p. Rouen, Le Brument; Paris, Derache.

102. — DELOCHE. La Trustis et l'antrustion royal sous les deux premières races. In-8, XV-401 p. Paris, Imp. nationale.

103. — Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des monuments historiques. Arrondissement d'Arras. T. I. In-8, VIII-328 p. Arras, Sueur-Charruey.

104. — GOUVERNEUR. Un coin du vieux Nogent. L'hôtel-Dieu, esquisse historique. In-8, 115 p. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur.

(Extrait du Nogentais.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 JUIN 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 juillet 1874.)

Les procès-verbaux de la séance du Conseil du 28 avril et de l'Assemblée générale du 5 mai sont lus par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1732. M. le comte Victor DE CHANTÉRAC, rue du Bac, n° 40 ; présenté par M. le marquis de Chantérac et M. J. Desnoyers.

1733. M. BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans; présenté par MM. Egger et L. Delisle.

1734. M. Ludovic de VAUZELLES, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, à la Madeleine, près et par Orléans; présenté par les mêmes membres.

1735. M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, docteur ès-lettres, secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans; présenté par les mêmes membres; correspondant, M. Delaroque, libraire, quai Voltaire, n° 21.

1736. M. le baron Robert DE NERVO, rue Abbatucci, n° 66.

1737. M. SOMMIER (Alfred), rue de Ponthieu, n° 57.

Ces deux derniers membres présentés par M. le baron de Barante et M. Bellaguet.

1738. M. le baron DE GARTEMPE, quai d'Orsay, n° 45; présenté par M. le baron de Barante et M. le comte de Baillon.

M. le marquis de Chantérac informe le Conseil du décès de Mme la comtesse Ed. de Rigny, née de Bassompierre, qui depuis plusieurs années avait succédé à son mari comme membre de la Société. M. le comte Victor de Chantérac demande à remplacer sa belle-mère et est admis par le Conseil.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. 4e série, t. IV. Paris, 1873. 1 vol. in-8.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Journal d'un ministre, œuvre posthume du comte de Guernon-Ranville, publié par M. J. Travers. Caen, 1873. 1 vol. in-8.

Annales de l'Académie de Mâcon, années 1872 et 1873. 2 vol. in-8.

Société des Antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique. 21e année, 85e, 86e, 87e, 88e livraisons. Saint-Omer, 1873. 2 br. in-8.

Société de l'histoire du Protestantisme français. — Bulletin historique et littéraire. Nos 4 et 5. 15-21 avril et 15 mai 1874. 2 br. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique. N° 5. Mai 1874. Br. in-8.

Revue des Documents historiques, par M. Étienne Charavay. Livraisons complétant le volume de la 1re année 1873-1874, et 2e année, n° 1er, avril 1874.

Société des Archives historiques de la Saintonge et

de l'Aunis (récemment formée à Saintes pour la publication de documents inédits, pièces et travaux historiques concernant les provinces de l'Aunis et de la Saintonge. Souscription annuelle : 12 fr.). Circulaire, une feuille in-folio.

De la part de M. le Ministre des finances :

Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée, par ordre du Ministre des finances, d'après les documents conservés aux Archives nationales, par A. M. de Boislisle, sous-chef au ministère des finances. T. I, 1683 à 1699. Paris, Imprimerie nationale, 1874. Un vol. gr. in-4 de lix-695 pages, à 2 colonnes.

La Normandie à l'étranger. Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères, XVIe et XVIIe siècles, par M. le comte Hector de la Ferrière, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Paris, Caen et Rouen, 1873. Un vol. in-8.

Histoire du prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans, de l'ordre de Fontevraud, avec pièces justificatives et cinq planches gravées sur cuivre, par M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans. Paris et Orléans, 1873. Un vol. in-8.

Première expédition de Jeanne d'Arc. — Le ravitaillement d'Orléans. Nouveaux documents; plan du siége et de l'expédition; par M. Boucher de Molandon, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, etc. Orléans, 1874. Br. in-8, de 112 pages.

Des grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou, par M. A. de Marsy. Angers. Br. in-8. (Extr. des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1873.)

Observations sur la législation française considérée au point de vue religieux, par M. Nigon de Berty. (Extrait de l'Investigateur.) Paris, 1874. Br. in-8.

Lettres inédites du cardinal d'Armagnac, publiées,

avec une introduction et des notes, par M. Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1874. Un vol. in-8.

Correspondance.

MM. Thiers, Mignet, le comte de Champagny et Vuitry, membres de l'Institut, M. le comte de Puymaigre et M. Siméon Luce expriment leur gratitude pour leur nomination de membres du Conseil par l'Assemblée générale.

MM. Le Tellier de la Fosse et Moranvillé remercient pareillement de leur nomination aux fonctions de censeurs.

M. E. Gallien, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, et M. Louis Audiat, bibliothécaire-archiviste de la ville de Saintes, remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Audiat appelle l'attention et l'intérêt du Conseil sur la nouvelle Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, récemment fondée à Saintes.

M. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, fait hommage du volume de cette académie contenant les Mémoires posthumes du comte de Guernon-Ranville, mémoires intéressants, dont il a dirigé la publication.

M. Tamizey de Larroque offre son dernier ouvrage intitulé : *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac,* travail étendu, pour lequel l'auteur n'a rien négligé de ce qui pouvait éclairer la vie mal connue de ce personnage illustre et l'histoire de son temps. Il appelle l'attention du Conseil sur de nombreuses rectifications qu'il a été conduit, par ses recherches, à faire à la *Liste des Ambassadeurs français* publiée en 1848 dans l'*Annuaire historique* de la Société, par M. Guérard (d'Amiens). M. T. de Larroque demande si le Conseil ne trouverait pas à propos de publier dans l'*Annuaire-Bulletin* une note signalant ces rectifications. Le Conseil accepte avec reconnaissance cette proposition et invite l'auteur à étendre son examen à toute la liste des ambassa-

deurs, dont il pourrait être utile de publier une nouvelle édition, plus exacte et plus complète.

Le Conseil, prenant en considération les comptes-rendus et analyses de différents ouvrages de la Société qui ont été insérés par M. Tamizey de Larroque dans des recueils périodiques, accueille favorablement sa demande de différentes parties du *Bulletin* qui lui manquent, et autorise le Comité des fonds à lui accorder les volumes qui seraient encore disponibles, depuis 1840 jusques et y compris 1862.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome V. Les feuilles 22 et 23 sont sous presse, les feuilles 24 à 27 chez l'éditeur.

Sur la demande de M. L. Delisle, commissaire responsable, le Conseil autorise, s'il est nécessaire, que l'étendue de ce volume soit portée à 31 feuilles.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France. Le texte est totalement imprimé en 20 feuilles.

M. Douët d'Arcq a communiqué au commissaire responsable et remis en partie à M. Gouverneur le manuscrit de l'introduction. Mais cette copie, devant fournir beaucoup plus de matière qu'il n'est nécessaire pour les dix feuilles restant à composer, sera examinée par M. L. Delisle, afin de la réduire, d'accord avec M. Douët d'Arcq, à l'étendue ordinaire.

Croisade contre les Albigeois. Tome I. 5 feuilles sont tirées. M. Meyer a les feuilles 6 à 10 en correction.

Mémoires de Bassompierre. Tome III. L'impression des premières feuilles est commencée.

Annuaire-Bulletin de 1874. Les feuilles 7, 8, 9 sont composées, tirées, ou en correction.

M. L. Delisle appelle l'attention du Conseil sur l'oppor-

tunité qu'il y aurait à ne pas attendre le commencement de l'exercice prochain pour mettre sous presse les nouveaux volumes qui devront en faire partie. Il reste en effet deux volumes à publier pour le complément de l'exercice de 1874 (*Froissart*, t. V, et *Nouveaux comptes de l'Argenterie*). Ces deux volumes ne pourront très-probablement pas être distribués avant le mois de novembre. Pour l'exercice suivant, le tome Ier de la *Croisade contre les Albigeois* et le t. III de *Bassompierre* sont seuls sous presse. Il semblerait donc convenable de commencer très-prochainement l'impression d'autres volumes, afin qu'une prompte distribution pût être faite avec certitude dès le mois de janvier. — Le Conseil autorise, en conséquence, l'impression du tome VIII de *Brantôme* et du tome VII de *Froissart*, en invitant MM. les éditeurs à hâter le plus possible la remise de leurs manuscrits. S'il était nécessaire, on pourrait attribuer deux volumes de *Brantôme* à l'exercice de 1875.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son Bureau et des Comités pour l'exercice 1874-1875. Sont élus à la majorité des suffrages :

Président : M. Guizot.

Vice-présidents : M. Jourdain et M. Rathery.

Secrétaire : M. J. Desnoyers (réélu pour quatre ans, conformément au règlement).

Secrétaire adjoint : M. de Boislisle.

Trésorier-archiviste-bibliothécaire: M. Ed. Dupont.

Comité de publication.

MM. L. Delisle, *président.*
de Beaucourt,
Lalanne,
Lascoux,

MARION,
QUICHERAT.

Comité des fonds.

MM. DE LA VILLEGILLE, *président.*
BELLAGUET,
BORDIER,
DE BOUIS.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LA CÉROGRAPHIE ET LES FIGURES DE CIRE SOUS LOUIS XIV.

Bien que le sculpteur en cire Antoine Benoist eût eu son temps de gloire et fait partie de l'Académie de peinture, il n'était plus guère connu de nous que comme l'auteur du profil de Louis XIV qui est conservé à Versailles[1], lorsque M. Jal consacra un article fort intéressant à ce portraitiste d'un genre si peu commun[2]. Depuis lors, MM. de Montaiglon, Guiffrey et Chabouillet ont augmenté considérablement son dossier et produit sur sa vie ou ses œuvres des renseignements complémentaires[3], auxquels on peut ajouter ce fait, recueilli par M. Armand Baschet dans les archives diplomatiques, que Benoist avait eu pour maître un Mantouan qui fournissait des médaillons ou des figurines à Marie de Médicis.

En dehors des portraits nombreux que Benoist exécuta pendant une soixantaine d'années, et dont quelques-uns se retrouveront peut-être un jour comme le médaillon de Louis XIV ou les vingt miniatures sur vélin du Cabinet des médailles, son principal ouvrage paraît avoir été le « Cercle » représentant

1. Voy., dans les *Archives de l'Art français*, 1re série, t. II, p. 359, une notice fournie par M. Eudore Soulié.
2. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 192. Cf. p. 343.
3. *Nouvelles archives de l'art français*, année 1872, p. 300 et 301.

une partie des personnes les plus considérables de la cour. Quelque opinion que nous ayons actuellement de la sculpture en cire, quel que soit le discrédit des expositions de ce genre, il n'en est pas moins certain que celle de Benoist eut très-longtemps la vogue. Beaucoup de chroniqueurs ou de poètes du temps en parlent avec éloges[1], et l'artiste obtint même mieux que la faveur du public, puisque deux brevets du roi lui donnèrent une sorte d'attache officielle. Cette particularité avait été mentionnée par M. Jal; le texte de l'un des brevets, conservé en copie dans les papiers du ministre Croissy, prouvera que Louis XIV appréciait très-haut les divers talents de son peintre et se prêtait complaisamment à l'exhibition des figures les plus augustes.

Privilége pour faire en cire et exposer en public les ambassadeurs de Siam, Maroc, Moscovie, Alger, doge de Gênes et autres, etc.

31 mars 1688, à Versailles.

Louis, etc. A nos amés et féaux conseillers les gens tenant nos Cours de parlement, maistres des requestes ordinaires de nostre hostel, baillifs, séneschaux, prévosts, leurs lieutenans, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, salut. Par nos lettres patentes du 23 septembre 1668, nous aurions permis à Antoine Benoist, nostre peintre et sculpteur ordinaire en cire, de faire transporter et exposer au public dans tout nostre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance, par telles personnes qu'il voudroit choisir, pendant trente années, la représentation qu'il a faite en cire des princes, princesses, duchesses et autres personnes considérables de nostre cour qui avoient accoustumé de composer le cercle de la feue reine, nostre très-chère et très-amée épouse, avec deffenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles pussent être, de rien entreprendre au préjudice de ladite permission, sur les peines portées par nosdites lettres. Et d'autant que l'approbation qu'un ouvrage aussy industrieux a reçue dans le public a donné de l'émulation à l'exposant d'en inventer de nouveaux, qui seront composés des mesmes personnes et autres de nostre cour qu'il désire placer selon leur rang, et de faire aussy les portraits, non seulement des personnes qualifiées de l'Europe, mais encore des ambassadeurs extraordinaires de Siam, Maroc, Moscovie, Alger, doge de Gennes, cour du Grand-Seigneur et autres cours étrangères, en figures, et de faire des

1. L'abbé de Marolles, le P. Sanlecque, Baraton, etc.

masques de cire, il nous a très-humblement fait supplier qu'en confirmant et amplifiant à cet effet sondit privilége, il nous plust le prolonger pour un temps considérable, en sorte qu'il se puisse dédommager par le petit bénéfice qu'il en tirera des dépenses qu'il a esté et sera nécessité de faire, et luy accorder à cet effet nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, voulant gratifier et traiter favorablement ledit exposant et luy donner moyen de jouir du fruit de son invention et de son travail, luy avons, de nostre mesme grâce spéciale et autorité royale, en confirmant et amplifiant lesdites lettres de privilége du 23 septembre 1668, cy attachées sous le contrescel de nostre chancellerie, permis et accordé, et, par ces présentes signées de nostre main, permettons et accordons audit Benoist d'exposer ou faire exposer à la vue du public, dans nostre bonne ville de Paris et autres lieux de nostre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance que bon luy semblera, ledit cercle de la feue reine, cours de l'Europe, cour du Grand-Seigneur, ambassadeurs extraordinaires de Siam, Moscovie, Maroc, Alger, doge de Gennes et autres figures extraordinaires en cire, par telles personnes qu'il voudra choisir, et ce pendant le temps de à commencer du jour et date desdites présentes. Deffendons à cet effet très-expressément à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent estre, de faire ni contrefaire les représentations en cire des cercles de France, cour du Grand-Seigneur, ambassadeurs extraordinaires de Siam, Moscovie, Maroc, Alger, doge de Gennes et autres cours de l'Europe, Asie et Afrique, et figures de masques au naturel, en cire, sous prétexte de nouveauté, augmentation, correction, changement de nom ou de modèles, ou autrement, en quelque sorte et manière que ce soit, sans le consentement exprès dudit Benoist, à peine de confiscation desdits modèles contrefaits ou autrement, cire et instrumens qui auront servi à les faire, de tous dépens, dommages et intérests, et de six mille livres d'amende, applicable un tiers à nous, un tiers à l'Hostel-Dieu de nostredite ville de Paris, et l'autre tiers à l'exposant. Sy vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer et de leur contenu jouir et user ledit exposant pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens, nonobstant toutes choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par cesdites présentes. Car tel est nostre plaisir. En témoin de quoy nous y avons fait mettre nostre seel. Donné à, etc.[1].

Benoist eut de nombreux élèves ou imitateurs, qui sans doute ne possédaient pas le même talent, mais dont toutefois l'indus-

1. Bib. Nat., ms. Fr. 10654, p. 8[4].

trie mérite d'être signalée. Ainsi, nous voyons, en avril 1685, les Augustins déchaussés de Paris demander pour Charles Thadée le droit exclusif de « représenter en figures de cire en petit les *Merveilles du monde,* qui sera une idée générale et historique de ce qui s'est fait de plus remarquable de siècle en siècle, depuis la création du monde jusqu'à présent, à condition que ledit Thadée donnera le tiers des deniers qui en proviendront jusques à ce que leur église soit achevée, à laquelle le feu roi, au retour de La Rochelle, mit la première pierre, laquelle n'a pu être achevée à cause de leur pauvreté. » M. de la Reynie, à qui cette requête fut soumise par le secrétaire d'État de la maison du roi, répondit, au mois d'août, qu'il n'y avait pas lieu de donner un privilége, mais une simple permission de faire voir ce cabinet, moyennant 5 sols par personne, et il ajouta qu'il était inutile de faire mention d'aucune rétribution aux Augustins, parce que c'eût été ouvrir la voie à d'autres « nouveautés préjudiciables au public. »

Voici encore une demande de même nature, mais qui fut rejetée par le roi ou le ministre, en octobre 1686.

Le nommé Desrotois, qui dit avoir travaillé longtemps pour le service du roy, dans la ménagerie de Versailles, à faire des bougies de cire, ayant trouvé le moyen de représenter en cire toutes sortes de fruits et de viandes et plusieurs figures de forme humaine, comme il a fait les Noces de Canaäm (*sic*) et de village, qui ont paru à Paris à la foire Saint-Laurent, demande un privilége pour pouvoir, luy seul, imiter toutes sortes de fruits, décorations de festins et figures humaines et toutes sortes de spectacles décens, à la réserve de ce qui concerne les ouvrages du s^r^ Benoist, qui a eu un privilége pour la représentation des cercles des cours de l'Europe.

La requête de Desrotois fut rejetée, sans doute par égard pour le monopole dont Benoist jouissait depuis si longtemps[1].

Voici enfin le texte intéressant du privilége accordé en 1701 à un autre sculpteur en cire, dont l'art, comme on va le voir, devançait les merveilles d'imitation qui sont mises de nos jours au service de la physiologie et de la médecine.

1. Ces documents sont tirés des rôles de placets provenant de la Maison du roi; Arch. Nat., O^1^ 602.

Privilége au sieur Zumbo pour des préparations artificielles d'anatomie.

Louis, etc. A nos amés et féaux conseillers les gens tenant nos Cours de parlemens, [maistres des] requestes ordinaires de notre hostel et de nos palais, baillis, sénéchaux, juges, leurs lieutenans et autres officiers qu'il appartiendra, salut. Nostre bien amé le sieur Zumbo, gentilhomme de Syracuse en Sicile, nous ayant fait remontrer que, par une longue étude et expérience, il auroit trouvé le secret de faire avec une très grande exactitude et délicatesse toutes sortes de préparations anatomiques des parties tant du corps humain que des animaux, par le moyen d'une préparation colorée qui luy est particulière[1], ce qui, sur un estat qu'il en a fait voir à nostre Académie royale des sciences, a esté jugé d'une très-grande utilité pour l'étude de l'anatomie, il nous a fait supplier de luy permettre de faire dans nostre royaume toutes sortes de préparations artificielles de toutes les parties de l'anatomie générale et particulière, d'après des dissections de corps humains ou d'animaux, et autres ouvrages dont il a acquis le talent. Et désirant donner audit sieur Zumbo des marques de l'estime que nous faisons des personnes qui, par leur étude et leur application, font des découvertes utiles au bien du public, et luy procurer les moyens de continuer ses travaux et porter plus loin ses recherches, à ces causes, nous luy avons permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes, signées de nostre main, de faire, dans nostre bonne ville de Paris ou dans telle autre ville qu'il voudra choisir pour sa demeure, dans toute l'étendue de nostre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance, toutes sortes de préparations artificielles d'anatomie générale et particulière, d'après des dissections de corps humains ou d'animaux, d'en vendre et débiter, et d'en faire des discours et des démonstrations particulières, par luy ou par des médecins habiles dans l'anatomie, soit de la Faculté de Paris, soit des autres Facultés de médecine de nostre royaume, suivant les lieux où il fera sa résidence, tant sur les parties des corps naturels disséqués que sur sesdites préparations artificielles, pour en faire mieux connoître l'utilité et l'agrément, et d'admettre et recevoir auxdites démonstrations tous ceux qui voudront estre instruits de l'anatomie, en reconnoissant ses soins par une récompense honneste dont ils conviendront avec luy à cet effet; et ce pendant le temps de années consécutives, à condition néanmoins que, pour les démonstrations qu'il fera en nostredite ville de Paris, il ne les pourra faire que sur des parties qui auront esté approuvées par l'Académie des sciences. Faisons défense à

1. Voy. la note de la page suivante.

toutes personnes, de quelque qualité, condition et profession qu'elles soient, d'imiter ou contrefaire lesdites préparations artificielles d'anatomie, sous quelque prétexte que ce soit de changement ou augmentation dans la forme ou dans la matière ou autrement, et de s'en servir pour expliquer et démontrer l'anatomie sans le consentement par écrit de l'exposant, à peine de confiscation et de trois mille livres d'amende pour chacun des contrevenans, applicables un tiers à nous, un tiers à l'hospital du lieu où sera faite ladite confiscation, et l'autre tiers au profit du suppliant. Si vous mandons, etc. Donné à Versailles le 27e jour d'aoust, l'an de grâce 1701, et de nostre règne le cinquante-unième [1].

A. B.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

105. — Caraven-Cachin. Sépulcrologie française. Sépultures gauloises, romaines et franques du Tarn; suivies de la carte archéologique de cette contrée aux époques antéhistoriques gauloises, romaines et franques. In-8, 140 p., 5 pl. et 1 carte. Castres, Granier.

106. — Catrin. Études historiques et statistiques sur le Nouvion-en-Thiérache, son canton et les communes limitrophes : Oisy, Étreux, Buironfosse, Fontenelle, Prisches (Nord); suivies de notices monographiques sur chacune des localités du canton. Ouvrage orné de cartes, de dessins d'églises et d'une vue du Nouvion en 1870. In-8, VII-449 p. Guise, Berthaut et Baré; Vervins, Toussaint et Bachelet; Nouvion, Juniet et l'auteur.

107. — Chouquet. Histoire de la musique dramatique en France, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Gr. in-8, XV-448 p. Paris, Firmin Didot frères, fils et Ce.

108. — Cochard (l'abbé). Origine apostolique de l'église

1. Arch. Nat., O1 45, f° 163 v°. — Un premier privilége avait été accordé le 4 août de la même année; les mots « préparation particulière » y sont remplacés par « réprésentation au naturel *en cire colorée.* » (O1 45, f° 77.)

d'Orléans. Saint Altin, premier évêque d'Orléans. In-18 jésus, XXIII-179 p. Orléans, Herluison; Paris, Douniol.

109. — COCHET (l'abbé). Archéologie chrétienne et sépulcrale. Notice sur des sépultures chrétiennes trouvées, en mars 1871, à Saint-Ouen de Rouen. In-4, 33 p., fig. et 3 pl. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.)

110. — COLBERT. Lettres, instructions et mémoires de Colbert, publiés d'après les ordres de l'Empereur, sur la proposition de Son Ex. M. Magne, ministre secrétaire d'État des finances, par Pierre Clément, membre de l'Institut. T. VII. Lettres privées, supplément, appendice. Réimpression. Gr. in-8, CCXV-503 p. Paris, Imp. nationale.

111. — COLLETET. Vie des poètes bordelais et périgourdins, par Guillaume Colletet, de l'Académie française. Publiées d'après le manuscrit autographe du Louvre, avec notes et appendices, par Philippe Tamizey de Larroque. In-8, 108 p. Bordeaux, Lefebvre; Paris, Claudin.

(Collection méridionale, t. IV.)

112. — DELAMONT. Siége de Perpignan (1641-1642). Extrait de l'Histoire du Roussillon depuis 1639 jusqu'à nos jours. In-12, 30 p. Perpignan, imp. de l'Indépendant.

113. — DEMIMUID (l'abbé). Jean de Salisbury. In-8, 298 p. Paris, Thorin.

114. — DENIS. Essai sur la numismatique de la partie de la Champagne représentée aujourd'hui par le département de la Marne. In-8, 68 p. et 8 pl. Châlons-sur-Marne, Le Roy.

115. — DEVALS. Notes pour servir à l'histoire de Caylus, recueillies dans les archives de cette ville. In-8, 171 p. Montauban, Forestié neveu.

116. — DEVALS. Études sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin, pendant la période mérovingienne. In-8, 61 p. Montauban, Vidallet.

117. — DIDIOT (l'abbé). Saint-Rouin et son pèlerinage. In-18, 229 p. et grav. Verdun, Laurent.

118. — Didot (Amb. Firmin-). Recueil des œuvres choisies de Jean Cousin, peinture, sculpture, vitraux, miniatures, gravures à l'eau-forte et sur bois, reproduites en fac-simile et publiées avec une introduction. In-folio, 24 p. et 41 pl. Paris, Firmin Didot frères, fils et Cᵉ.

119. — Documents historiques et administratifs sur le prêt gratuit fondé à Lille par Bartholomé Masurel, en 1607. In-8, 95 p. Lille, Six-Horemans.

120. — Drouyn. Essai historique sur l'Entre-deux-mers. In-8, 58 p. Bordeaux, Gounouilhou.

(Extrait des Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.)

121. — Dufour (l'abbé V.). Recherches sur la danse macabre peinte en 1425 au cimetière des Innocents. In-4, 56 p. et grav. Paris, bureaux du Bibliophile français.

122. — Dupon-Laray. Curiosités judiciaires du parlement de Pau (1623-1732). In-8, 48 p. Paris, Ribaut.

123. — Dureau. Notice sur Joseph Aude, chevalier de Malte, poète, auteur dramatique, dit le Secrétaire de Buffon. In-8, 76 p. Paris, Joubert.

(Extrait du 5ᵉ volume des Annales de la Société littéraire d'Apt.)

124. — Duval. Un épisode de la révocation de l'édit de Nantes; exil à Guéret du premier magistrat de Strasbourg, en 1685. In-8, 11 p. Limoges, Ducourtieux.

(Extrait de l'Almanach limousin.)

125. — Duvaux. Livre-journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du roy, 1748-1758; précédé d'une étude sur le goût et sur le commerce des objets d'art au milieu du XVIIIᵉ siècle, etc. 2 vol. in-8, IV-839 p. et 2 gr. Paris, Aubry.

(Publications de la Société des Bibliophiles.)

126. — Estrades (d'). Relation inédite de la défense de Dunkerque (1651-1652), par le maréchal d'Estrades; suivie de quelques-unes de ses lettres également inédites (1653-1655); publiées, avec une introduction et des notes, par Philippe Tamizey de Larroque. In-8, 102 p. Bordeaux, Gounouilhou ; Paris, Claudin.

(Collection méridionale, t. III.)

127. — FAGNIEZ. Compte de la refonte d'une cloche de Notre-Dame de Paris, en 1396. In-8, 13 p. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur.

128. — FARCY (de). Clochers, sonnerie, horloge et porche de la cathédrale d'Angers. Recueil de notes et documents historiques. In-8, 64 p. et pl. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

129. — FAUCONNEAU-DUFRESNE. Histoire de Déols et de Châteauroux. T. I. In-8, XIX-596 p. Châteauroux, Nuret et fils.

130. — FEUILLOLEY. Notice sur le canton de Magny-en-Vexin. In-18 jésus, 331 p. Magny, Petit.

131. — FILLON. L'église réformée de Fontenay-le-Comte, ses précurseurs, premiers fidèles, prédicateurs et pasteurs, hommes remarquables sortis de son sein. In-4, 32 p. Fontenay, Robuchon.

132. — GODEFROY-MÉNILGLAISE (de). Voyage d'un Hollandais en France, 1713-1714. In-8, 16 p. Lille, Danel.
(Extrait des Mémoires de la Société des sciences, etc., de Lille.)

133. — GUIGUE. Topographie historique du département de l'Ain, ou Notices sur les communes, etc., des anciennes provinces de Bresse, Bugey, Dombes, Valromey, pays de Gex et Franc-Lyonnais, accompagnée d'un précis de l'histoire du département depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. In-4, XLVI-532 p. Paris, Dumoulin.

134. — HAUTCŒUR (l'abbé). Cartulaire de l'abbaye de Flines. T. I. In-8, XVI-490 p. et 7 pl. Lille, Quarré; Paris, Dumoulin.

135. — TISSERAND. La première bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris (1760-1797), avec les preuves extraites des Archives nationales et des papiers de la Ville. In-4, XII-132 p. et 1 pl. Paris, Imp. nationale.
(Histoire générale de Paris; collection de documents publiée sous les auspices de l'édilité parisienne.)

136. — VUITRY. Études sur le régime financier de la France avant 1789. 1re étude. Les impôts romains dans la

Gaule, du VIe au Xe siècle. In-8, 156 p. Orléans, Colas.

(Extrait du Compte rendu de l'Acad. des sciences morales et politiques.)

Les Romains, après avoir conquis la Gaule, y avaient organisé un système d'impôts dont la trace dans l'histoire est restée ineffaçable. Que devinrent ces impôts après l'invasion germanique et sous la monarchie des Francs? Comment la couronne perdit-elle un des attributs les plus essentiels de tout gouvernement, la disposition d'un revenu public, et fut-elle réduite à la jouissance de quelques domaines ou à la perception de quelques redevances? Telle est la question complexe que M. Vuitry s'est proposé d'examiner, comme introduction nécessaire à ses *Études sur le régime financier de la France avant* 1789. Dans cette voie, il a eu de nombreux prédécesseurs, mais la science des uns et des autres n'est point parvenue à faire la lumière, comme le prouve le tableau synoptique des opinions et des controverses donné par M. Vuitry. Tour à tour, il résume les conclusions des Adrien de Valois, des Boulainvilliers, des Dubos, des Montesquieu et des Mably, pour lesquels, disons-le, le côté politique du sujet avait plus d'attraits que le côté purement financier; après eux, il passe rapidement sur les écrivains spéciaux du XVIIIe siècle, Mallet, Forbonnais, Moreau de Beaumont, Rousselot de Surgy, Henrion de Pansey et autres, pour arriver aux travaux plus modernes de MM. de Pastoret, Pardessus, Lehuérou, Championnière, Guérard, Bordier, etc. Sans doute ces derniers ont éclairci plusieurs des points les plus contestés et mis à profit des textes précieux qui avaient été jusque-là négligés ou ignorés. Mais, de tous ces travaux rapprochés les uns des autres, il ne ressort qu'un seul fait acquis définitivement à la science, c'est que l'avénement des rois francs n'entraîna aucun changement immédiat dans le régime administratif de l'Empire et dans l'existence de l'impôt; cela est incontestable, quoi qu'ait pu dire Montesquieu, qui s'est trompé de plusieurs siècles. Mais quelle était la différence de condition entre le Franc conquérant et le Gallo-Romain conquis? D'où vinrent ces immunités qui furent ensuite la base du système féodal? Comment les impositions publiques échappèrent-elles aux mains débiles du prince pour passer à ses vassaux, grands ou petits? Comment les finances n'occupent-elles plus aucune place et n'ont-elles laissé aucune trace dans les actes, dans les règlements, dans la politique de Charlemagne et de ses successeurs, jusqu'à la fin du Xe siècle? C'est là une révolution fiscale dont la raison d'être se dissimule encore sous de profondes ténèbres. Du moins, M. Vuitry promet de nous montrer, dans la suite de ses études, les origines et le progrès de la reconstitution financière sous les premiers Capétiens.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JUILLET 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 août 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. Jourdain remercie le Conseil de sa nomination au titre de premier vice-président; il en remplira les fonctions avec le même dévouement que son prédécesseur, M. Egger, tout en regrettant que l'absence et la santé de l'illustre président de la Société, M. Guizot, ne lui permettent pas d'assister plus souvent aux séances du Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1739. M. LACHENAL, receveur particulier des finances, à Brioude (Haute-Loire).

1740. M. VERNIÈRE, contrôleur des contributions directes, à Brioude.

Ces deux nouveaux sociétaires sont présentés par MM. P. Le Blanc et J. Desnoyers; leur correspondant à Paris sera M. Dumoulin, libraire.

1741. M. Champion (Honoré), libraire, quai Malaquais, n° 15; présenté par MM. Luce et Longnon.

La Société est informée de la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses membres, M. le prince de Trubestkoy.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société bibliographique. Nos 6 et 7, juin et juillet 1874. Paris, br. in-8.

Société de l'Histoire du Protestantisme français.— Bulletin historique et littéraire. 2e série, 9e année. N° 6, 15 juin 1874. Paris, br. in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1874, n° 1er. Amiens, br. in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er semestre de 1874. Poitiers, br. in-8.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Années 1872-1873. Lyon, 1874. Un vol. in-8.

Le Pas des armes de Sandricourt, relation d'un tournoi donné en 1493, au château de ce nom; publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal et l'imprimé du temps, par M. A. Vayssière, élève de l'École des chartes. Paris, Willem, 1874. Un petit vol. in-8 carré, de 80 pages.

Les Enseignements de saint Louis à son fils. Réponse à M. Natalis de Wailly et observations pour servir à l'histoire critique des Grandes Chroniques de France et du texte de Joinville, par M. P. Viollet. Paris, 1874. Br. in-8. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XXXV.)

La Cour littéraire de don Juan II, roi de Castille, par M. le comte de Puymaigre, membre correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid. Paris, Franck, 1873. 2 vol. in-12.

Chants populaires recueillis dans la vallée d'Ossau,

par M. le comte de Puymaigre. (Extrait de la *Romania*.) Paris, 1874. Br. in-8.

Correspondance.

M. Vuitry exprime le regret de ne pouvoir assister à la réunion du Conseil.

M. le sous-secrétaire d'État du ministère des finances offre à la Société, pour sa bibliothèque, le 1er volume de la *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par M. de Boislisle, sous-chef à ce ministère.

MM. le baron de Gartempe, de Nervo, Ludovic de Vauzelles et Baguenault de Puchesse remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. de Puchesse demande, au nom de la Société archéologique de l'Orléanais, dont il est le secrétaire, si le Conseil de la Société de l'Histoire de France ne consentirait pas à accorder quelques-unes de ses publications, en échange de celles de la Société de l'Orléanais, qui sont adressées régulièrement depuis plusieurs années. Cette demande est renvoyée à l'examen du Comité des fonds, qui vérifiera, avec le secrétaire et l'archiviste, si cet échange n'a point été précédemment autorisé, ainsi que pour plusieurs autres Sociétés historiques et archéologiques.

M. Gluck, agrégé d'histoire et ancien élève de l'École normale supérieure, offre au Conseil de céder à la Société, pour une publication qu'elle jugerait utile, un travail de résumés et d'extraits textuels des *Chroniques de Saint-Denis*, en français du XIIIe et du XIVe siècle, entremêlés d'explications et de notes, et suivis d'un glossaire ; M. Gluck propose un travail analogue sur les *Chroniques de Joinville*. — Il sera répondu à M. Gluck que la Société n'achète ni ne publie d'extraits et d'analyses d'ouvrages, quelque intéressants et utiles qu'ils puissent être, mais qu'elle a pour but unique de publier des historiens originaux.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome V. 26 feuilles sont tirées. La fin du manuscrit des Sommaires a été remise par M. Luce et sera composée sous très-peu de jours.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France. Le manuscrit de l'introduction, devant être réduit de plusieurs feuilles, est entre les mains de M. L. Delisle, commissaire responsable.

Celui-ci informe le Conseil que, d'accord avec M. Douët-d'Arcq, des retranchements ont été faits dans la mesure nécessaire pour ne point dépasser l'étendue réglementaire du volume. Il y aura 8 feuilles de préface et 2 feuilles de tables.

Croisade contre les Albigeois. Tome Ier. Les feuilles 11 et 12 sont adressées en épreuves à M. Meyer.

Bassompierre. T. III. Les trois premières feuilles sont envoyées à M. le marquis de Chantérac.

Annuaire-Bulletin de 1874. Les feuilles 8, 9 et 10, contenant le procès-verbal de l'Assemblée générale, ont été remises au libraire de la Société et peuvent être distribuées immédiatement.

Le Conseil s'occupe des mesures propres à donner une plus grande publicité aux ouvrages de la Société. D'après les propositions de plusieurs membres, il est décidé :

1° Que le libraire, M. Loones (maison Renouard), sera autorisé à faire insérer dans le feuilleton du journal de la librairie (*Bibliographie de la France*) l'annonce des volumes publiés par la Société pour les deux derniers exercices et l'exercice courant ;

2° Que des démarches seront faites auprès des éditeurs

de plusieurs recueils périodiques (la *Revue des Deux-Mondes,* le *Journal des Savants,* la *Revue critique,* le *Correspondant,* la *Revue des Questions historiques,* la *Bibliothèque de l'École des chartes,* etc.), à l'effet d'obtenir soit des indications succinctes, soit des analyses d'ouvrages, en offrant aux rédacteurs quelques-uns des volumes récemment publiés.

M. L. Delisle annonce que la prochaine livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes* contiendra un article analytique sur les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges.*

Sur la proposition du même membre, le Conseil autorise le don d'un exemplaire de *Froissart* à l'un des rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes,* qui est tout disposé à en faire, pour ce recueil, le sujet d'un article littéraire.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

LA NAISSANCE DU CARDINAL DE RICHELIEU A PARIS.

L'erreur qui a, longtemps et même de nos jours, autorisé les Poitevins à réclamer le cardinal de Richelieu pour leur compatriote, erreur accréditée par des chroniqueurs tels que Perrault, Tallemant des Réaux ou Dreux du Radier, par des voyageurs comme Mademoiselle et la Fontaine, par les traditions locales, ou par le plan gravé de Jean Marot, qui désigne la chambre du château de Richelieu où serait né Armand-Jean du Plessis, a été toujours relevée et combattue, pièces en mains, par les auteurs mieux informés. Parmi ces pièces, la plus décisive en apparence, le baptistaire extrait des registres de l'église Saint-Eustache de Paris, a été publiée textuellement

dans le *Dictionnaire critique* de M. Jal[1]; mais peut-être ne répond-elle pas à toutes les objections. L'acte, qui est du 5 mai 1586, fait remonter la naissance au 9 septembre 1585[2], et, par conséquent, permet encore aux historiens poitevins de placer cette naissance à Richelieu, et de maintenir plus ou moins solidement leurs raisonnements hypothétiques[3].

La pièce que j'emprunte aujourd'hui aux registres de l'Hôtel de ville de Paris, et que j'ai tout lieu de croire inédite, me paraît de nature à clore le débat, par la voix même du cardinal. Il y affirme sa naissance parisienne encore plus positivement que dans la réponse qu'il avait faite au prévôt des marchands, après le siége de la Rochelle[4], et cette affirmation, qui sera répétée une troisième fois, en 1641, dans des circonstances analogues[5], ne saurait vraiment être contestée.

La pièce dont je parle est une lettre adressée par le cardinal à « Messieurs de Bullion et Bouthillier, conseillers du Roy en ses Conseils et surintendans de ses finances, » et reproduite dans le registre des délibérations du corps de ville[6].

1. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1060.
2. Cette date du 9 est substituée pour la première fois au 5, par M. Jal, d'après le registre original, aujourd'hui détruit. L'erreur de quantième doit-elle être attribuée à Aubery, qui en avait besoin pour prétendre que le cardinal attachait au 5 septembre une influence heureuse, comme étant aussi le jour où il avait reçu la barette en 1622, était devenu duc et pair en 1636, et enfin avait eu le bonheur de voir naître l'héritier du roi Louis XIII? D'ailleurs Aubery ne plaçait pas en Poitou la naissance du cardinal, et, au contraire, il appliquait à Paris ces quatre vers de Martial de Paris sur Charles VII :

O Paris, excellente ville,
Où a esté fait l'enfantement,
Produisant un fruit si utile,
Tu en fais à priser grandement.

3. Voy. notamment un article de M. Martineau dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1865, et son livre sur *le Cardinal de Richelieu* (1866), p. 62 à 64.
4. Voy. Avenel, *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 162.
5. Le 6 novembre 1641, à l'occasion du retour du roi, le corps de ville alla saluer Louis XIII et le cardinal. Celui-ci remercia les députés de leur bon souvenir et du soin qu'ils avaient eu de conserver le peuple de la grande capitale dans son ancienne affection pour le service du roi; puis, il les assura que, « comme Parisien, » il aimait toujours la ville et ses magistrats. Sur quoi, le prévôt des marchands saisit l'occasion pour recommander les capitaines et archers de la ville, etc. (Arch. Nat., Reg. de l'Hôtel-de-Ville, H 1806, f° 273.)
6. Arch. Nat., Reg. de l'Hôtel-de-Ville, H 1804, f° XLIV verso.

A Paris, ce 13e avril 1633.

Messieurs, *si je n'estois pas Parisien,* vous pourriez trouver estrange que je sollicitasse les affaires de Messieurs de Paris; mais, *ma naissance m'ayant rendu tel,* il m'est impossible de ne suivre pas l'inclination que j'ay de servir une ville *où je suis nay* et que je recognois sy passionnée au service du Roy. En cette considération, je vous supplie de parachever l'affaire des octrois[1] dont nous avons parlé, selon le désir que je sçay bien que vous avez vous mesmes d'obliger ceux pour qui je vous escris. Je m'asseure que vous en aurez du contentement, et je m'en sentiray vostre obligé à demeurer,

Messieurs,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

LE CARD. DE RICHELIEU.

Après avoir entendu nettement affirmer par le cardinal et sa naissance et son attachement pour sa ville natale, si l'on se rappelle ce que Paris doit à Richelieu et ce qui fut exécuté ou projeté sous cette administration si brillante et si universelle : la place Royale, la nouvelle enceinte de murailles, la promenade du Cours-la-Reine, le Jardin des plantes, la Sorbonne, les manufactures des Glaces et des Tapisseries, les bâtiments neufs du Louvre, l'aqueduc de Rungis, quatre ponts et autant d'églises, l'érection des statues de Henri IV et de Louis XIII, l'organisation du service des eaux, le nettoiement général et le pavage des rues, la première fondation pour les Invalides, l'institution des

1. Au sujet de cette affaire, voici ce qu'on lit dans le procès-verbal de la séance du corps de ville du 12 avril 1633 : « .....Le prévôt des marchands a représenté que lui et les sieurs échevins avoient, par plusieurs et diverses fois, fait de grandes poursuites au Roi et à Nosseigneurs de son Conseil pour le rétablissement des dons et octrois que l'on a ci devant ôtés; allé même en son particulier, en avoit prié et supplié Mgr le cardinal de Richelieu de le procurer près du Roi. Lequel sieur cardinal, qui aimoit la ville et lui a fait de bons offices en toutes les occasions qui se sont présentées, lui avoit dit, depuis deux jours, qu'il avoit parlé au roi desdits dons et octrois, et avoit tant fait qu'il l'avoit obtenu de S. M.; que j'eusse à en assurer la ville et Messieurs du Conseil. Qu'il savoit aussi que mondit sieur le cardinal de Richelieu l'avoit dit à MM. les surintendans, et que c'étoit chose résolue; aussi, que M. de Bullion lui avoit dit que mondit sieur le cardinal lui en avoit parlé et fait entendre l'intention du Roi; qu'il y satisferoit, et rendroit lesdits dons et octrois. » A cette époque, la ville fit remplacer plusieurs droits d'octroi, péages et impositions qui se levaient depuis les sources de la Seine et de ses affluents jusqu'à Rouen, par un droit fixe de quarante-cinq sous par muid qui, bien que modéré, conserva jusqu'en 1791 son nom de « quarante-cinq sous des rivières. »

sœurs de la Charité et l'édification de l'hôpital du même nom, la reconstruction de la grande salle du Palais, l'ouverture des rues du Marais et de l'ancien Pré-aux-Clercs, l'établissement de l'Imprimerie royale, l'hôtel nouveau de la Monnaie, la première salle d'Opéra, le Palais-Cardinal, ses collections splendides et son quartier tout entier, remplaçant des masures ou des champs; — quand, d'autre part, on retrouve, dans tous les livres, dans toutes les gazettes du temps, l'énumération reconnaissante de ces embellissements et de ces améliorations que venait admirer le monde entier, sans même chercher ailleurs les témoignages innombrables d'une grandeur, d'une activité, d'une élévation de vues qui ont justement immortalisé le nom de Richelieu, il est permis de s'étonner que les Parisiens aient cru faire assez pour la mémoire de leur compatriote en plaçant son nom à l'angle d'une rue.

A. B.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

137. — Anoblis (les) de l'Ain, de 1408 à 1829. In-8, 65 p. Lyon, Vingtrinier.

138. — Avenel. Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu. T. VII. In-4, 104 p. Paris, Imp. nationale.

(Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.)

Ce volume doit être l'avant-dernier de la magnifique collection que M. Avenel, interprète fidèle de M. Villemain et exécuteur infatigable des intentions du Comité des travaux historiques, a consacrée à la mémoire du grand cardinal. L'impression seule de ces sept volumes a duré plus de vingt ans, la préparation doit avoir coûté quelque dix années de plus à l'éditeur; mais peut-on regretter cette existence entière consacrée à un pareil labeur, quand chaque journée de travail a laissé sa trace impérissable dans l'œuvre? — Il ne faut point s'arrêter au titre : *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés*, etc. Sans doute, le travail de recherche et

de réunion est, par lui-même, quelque chose de gigantesque : 3,300 lettres ou mémoires ont été reproduits *in extenso*, autant analysés très-substantiellement, et ces précieuses pièces viennent de tous les dépôts, de tous les fonds, car l'éditeur a frappé à toutes les portes, publiques ou privées, et partout sa courageuse persévérance a été récompensée, tant sont multipliées les traces du règne du cardinal. Puis, la comparaison des copies aux originaux ou aux minutes a été, à elle seule, une œuvre de haute érudition, comme on en peut juger par les cotes et les annotations de beaucoup de lettres. Enfin, la lecture des minutes, soit de Richelieu, soit de ses secrétaires, et l'attribution d'une date, d'une destination, étaient autant de difficultés secondaires. Rien n'a pu lasser M. Avenel. Mais ce qui fait surtout le mérite personnel de son œuvre, c'est plus encore que la fidélité des textes ou l'exactitude des analyses, c'est la valeur des notes, des sommaires, des appendices, des mémoires qui relient les pièces les unes aux autres, comblent les lacunes, débrouillent les questions politiques et diplomatiques, et font enfin de cette publication un monument historique comme nous en possédons peu, et tout à fait digne de notre admiration, de notre gratitude. Le septième volume contient : 1° cent lettres du cardinal, datées du 2 juillet au 13 novembre 1642 ; 2° les sommaires analytiques d'environ sept ou huit cents lettres dont le texte n'avait pu trouver place soit dans le tome VI, soit dans le suivant (1638-1642) ; 3° un supplément de deux cent soixante-quatorze lettres s'étendant de l'année 1608 à l'année 1642 ; 4° les sommaires analytiques de quatorze ou quinze cents autres lettres. De même que dans les autres volumes, les lettres sont entremêlées de ces mémoires historiques que M. Avenel qualifie du titre de *Nota*, et dans lesquels sa connaissance consommée de l'époque et des personnages lui permet, encore plus complètement que dans les notes de bas de page, d'utiliser une foule de documents inédits ou de renseignements curieux. Ces morceaux de littérature diplomatique et historique se rencontrent plusieurs fois dans le cours de chaque année ; ils nous font beaucoup espérer de l'érudit éditeur, lorsqu'il aura achevé la publication des textes et pourra résumer les résultats scientifiques de ce long labeur. Son travail doit être terminé par un volume qui, sans doute, contiendra de nouveaux suppléments ou des *errata*, et qui comprendra certainement une table analytique, vivement désirée de tous les travailleurs.

L'espace est ici trop mesuré à la critique pour que nous examinions à loisir le plan ou les détails de l'œuvre de M. Avenel. D'ailleurs, ces volumes se trouvent dans toutes les mains : il n'est presque personne qui n'ait eu l'occasion de juger cette publication, l'une des plus consciencieuses que

compte la Collection des Documents inédits, et, dans le nombre des amis de l'histoire vraie, il ne peut y en avoir qui contestent à l'honorable éditeur le rare mérite d'avoir fait son œuvre aussi complète, aussi parfaite que le comportaient les proportions inusitées du sujet.

139. — Babeau. L'Assemblée d'élection et le bureau intermédiaire de Troyes. Étude sur un essai de décentralisation au siècle dernier. In-8, 40 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

140. — Badts de Cugnac (de). Le Siége d'Amiens en 1597 et les jésuites. In-8, 40 p. Amiens, Lenoël-Herouart.

141. — Bargès (l'abbé). Notice sur une inscription romaine qui se trouve dans la commune du Plan-d'Aups (département du Var, arrondissement de Brignolles, canton de Saint-Maximin). In-8, 23 p. et pl. Paris, Goupy.

142. — Baschet. Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits, d'après des documents authentiques et entièrement inédits. In-8, xlviii-520 p. et une gravure à l'eau-forte de M. J. Mollard. Paris, Plon et Ce.

143. — Bauquemare (de). Les harangues prononcées par le président de Bauquemare, aux États de la province de Normandie, de 1566 à 1583. In-8, 52 p. Rouen, Boissel.

(Extrait du Précis des travaux de l'Académie des sciences, etc., de Rouen, 1871-1872.)

144. — Béghin. Histoire de la ville de Béthune. In-8, 250 p. et 2 plans. Douai, Dutilleux.

145. — Blanchemain (Prosper). Melin de Sainct-Gelays, 3 novembre 1487-octobre 1558. Gr. in-8, 23 pages. Paris, Alcan-Lévy.

146. — Blin (l'abbé). Vies des saints du diocèse de Séez et histoire de leur culte. T. Ier. In-8°, xvi-640 p. Laigle, Montauzé.

147. — Boislisle (de). Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces,

publiée par ordre du Ministre des finances, d'après les documents conservés aux Archives nationales. T. Ier, 1683 à 1699. In-4 à 2 col., LIX-701 p. Paris, Imp. nationale.

148. — BONHOMME. Correspondance inédite du chevalier Daydie, faisant suite aux Lettres de mademoiselle Aïssé, publiée sur les manuscrits autographes originaux, avec introduction et notes. In-18 jésus, 360 p. Paris, Firmin Didot et Ce.

149. — BONNET. La Réforme au château de Saint-Privat. Récits du XVIe siècle. In-8, 52 p. Paris, Grassart; Nîmes, Peyrot-Tinel.

150. — BOURGUIN (l'abbé). Vie du très-illustre seigneur Jean de Montmirail, de bienheureuse mémoire. In-8, 150 p. Châlons, Dortu-Deullin.

151. — CAYLUS (de). Mémoires et réflexions du comte de Caylus, imprimés pour la première fois sur le manuscrit autographe. Suivis de l'Histoire de M. Guillaume Cocher, réimprimée sur l'édition originale, sans date. Frontispice et fac-simile. In-12, 167 p. Paris, Rouquette.

152. — CHAMPAGNY (le comte de). Une famille d'autrefois. In-8, 32 p. Paris, Douniol et Ce.

(Extrait du Correspondant.)

153. — CHÉREAU. Les Ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours de ceste ville de Paris pour éviter le dangier de peste, 1531; précédées d'une étude sur les épidémies parisiennes. Petit in-8 tellière, 148 p. Paris, Willem.

(Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire de Paris.)

154. — CHEVALIER (Michel). Étude sur Adam Smith et sur la fondation de la science économique. In-8, 30 p. Paris, Guillaumin et Ce.

(Extrait du Journal des économistes.)

155. — COFFINET (l'abbé). Documents historiques sur les mausolées des de Choiseul-Praslin dans l'église cathédrale de Troyes (1626-1862). In-8, 23 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

156. — Cornilleau. Essai sur le canton de Longué et sur le bassin de Lathan. In-8, 208 p. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.)

157. — Coussemaker (de). Le Magistrat de la ville de Bailleul, de 1596 à 1792. In-8, 116 p. Bailleul, Vanneufville-Bernoux.

158. — Delayant. Histoire du département de la Charente-Inférieure. In-8, 399 p. La Rochelle, Petit.

159. — Desmaze. Les Métiers de Paris d'après les ordonnances du Châtelet, avec les sceaux des artisans. In-8, 215 p. Paris, Leroux.

160. — Desmaze. Maurice-Quentin de La Tour, peintre du roi Louis XV. In-8, 40 p. Saint-Quentin, Langlet.

(Extrait de la Petite Revue.)

161. — Desmaze. Analyse du cartulaire du chapitre de Saint-Quentin en Vermandois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (fonds latin 11070). In-8, 22 p. Saint-Quentin, Poette.

(Extrait du t. X de la Société académique.)

162. — Desmaze. Jacques Bauchant, sergent d'armes, bibliophile saint-quentinois (xive siècle). In-8, 15 p. Saint-Quentin, Langlet.

(Extrait de la Petite Revue.)

163. — Desnoiresterres. Voltaire et la société française au xviiie siècle. Voltaire aux Délices. In-8, 513 p. Paris, Didier et Ce.

164. — Despois. Le Théâtre français sous Louis XIV. In-18 jésus, 427 p. et 1 pl. Paris, Hachette et Ce.

165. — Espinay (d'). Chroniques craonnaises, par M. de Bodard de la Jacopière. Compte rendu, par M. d'Espinay, conseiller à la Cour d'appel. In-8, 11 p. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, etc., d'Angers.)

166. — Ferrière (comte H. de la). La Normandie à

l'étranger. Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères ; XVIe et XVIIe siècles. In-8, VI-439 p. Paris, A. Aubry.

Revenant de Russie et d'Angleterre avec une ample moisson de documents qui avaient été enlevés à la France par l'active concurrence des bibliothèques étrangères, M. le comte H. de la Ferrière a extrait de son butin les pièces des XVIe et XVIIe siècles qui intéressent la Normandie. « Ce n'est point un livre, dit-il, ce sont des matériaux que je livre à ceux qui voudront les utiliser, des indications qui permettront de fouiller plus avant. »

L'ordre adopté par l'éditeur est un simple classement chronologique, dans lequel les documents venus de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Turin, ou simplement de Paris, sont reliés entre eux par quelques lignes d'éclaircissements historiques. La première partie du volume, exclusivement consacrée aux événements de 1562, 1563 et 1564, contient des lettres importantes de Montgommery, Coligny, Beauvoir la Nocle, Warwick, Charles IX, Catherine de Médicis, etc. Viennent ensuite quelques documents anglais sur la Saint-Barthélemy ou ses conséquences ; un chapitre consacré à Henri IV et Élisabeth d'Angleterre, avec des lettres fort curieuses de l'un et de l'autre et une correspondance considérable du diplomate La Boderie; enfin, un dernier chapitre dont les éléments sont tirés des quatre volumes de lettres au chancelier Séguier que la Révolution a fait passer dans la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

167. — FISCHER. Recherches sur le lieu de la naissance du pape saint Léon IX. In-8, 12 p. Nancy, Collin.

168. — FITZPATRICK (W.). The great Condé and the Period of the Fronde : a historical sketch. London, Newby. 2 vol. in-8.

169. — FLAVIGNY (Mme de). Le bienheureux Pierre Fourier. In-8, VII-487 p. et 1 portr. Paris, Plon.

170. — FLEURY. Les peintres Colart de Laon et Colart-le-Voleur. In-8, 55 p. Laon, Coquet et Ce.

(Extrait du Bulletin de la Société académique de Laon.)

171. — FONTAINE DE RESBECQ (de). La sainte et noble famille de Lille (1686-1793). Familles de Flandre, Artois, Hainaut français. In-8, III-147 p. Lille, Quarré; Paris, Dumoulin.

(Extrait du t. XII du Bulletin de la Commission historique du Nord.)

172. — FOURCAULT. Évaluation des poids et mesures anciennement en usage dans la province de Franche-Comté ou au comté de Bourgogne. In-8, 130 p. Besançon, Jacquin.

173. — GAZAN. Notice sur une pierre tumulaire découverte aux environs de Solliès-Pont (Var). In-8, 16 p. Antibes, Marchand.

174. — GEFFROY. L'abbé Dubos et Montesquieu. In-8, 40 p. Paris, Claye.

(Extrait de la Revue des Deux-Mondes.)

175. — GIDEL. Les Français du XVIIe siècle. In-12, 467 p. Paris, Didier et Ce.

176. — GIRARDIN et D'ANTELMY. Description du diocèse de Fréjus. Manuscrits publiés par J. B. Disdier, membre de la Société d'études archéologiques de Draguignan. In-8, X-423 p. Draguignan, Latil.

177. — GOBERVILLE. Histoire des Baux-de-Breteuil et fondation du prieuré de N.-D.-du-Désert, aujourd'hui Sainte-Suzanne, canton de Breteuil, arrondissement d'Évreux (Eure), avec notes intéressantes sur les hameaux et anciens seigneurs. 2e partie : organisation administrative des Baux, commerce, industrie. In-12, 31 p. Avignon, Gros frères.

178. — GONIN. Monographie de l'Arbresle. T. Ier. In-8, XI-466 p. et 1 pl. Lyon, Storck.

179. — GRAS. Obituaire de Saint-Thomas en Forez, suivi de l'histoire de ce prieuré. In-8, 114 p. Lyon, Brun.

180. — GUIFFREY (J.-J.). Notes et documents inédits sur les expositions du XVIIIe siècle. In-12, LVI-142 p. Paris, Baur.

181. — GUILLOUARD. De l'origine de la clameur de haro. In-8, 19 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.)

182. — GUIRAUD. Notice historique sur la manufacture royale de la Trivalle. In-12, 15 p. Carcassonne, Polère.

183. — GUYOT. L'église et le château de Dourdan. In-8, 21 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental.)

184. — HAMELIN (l'abbé). De vita et operibus Venantii-Honorii-Clementiani Fortunati, Pictaviensis episcopi. In-8, 112 p. Rennes, Oberthur et fils.

185. — HAMELIN (l'abbé). Essai sur la vie et les ouvrages d'Alcuin. Thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de Rennes. In-8, 136 p. Rennes, Oberthur et fils.

186. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Des mesures en usage en Brie aux XIIIe et XIVe siècles. In-4, 25 p. Paris, au siége de la Société française de numismatique.

(Extrait des Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie.)

187. — HUCHER. Note sur Nicole de l'Escluse, maître ès œuvres de la cathédrale du Mans en 1420. In-8, 4 p. Le Mans, Monnoyer.

(Extrait du Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.)

188. — HUCHER. Sigillographie du Maine. Évêques du Mans. Sceau de Hamelin, évêque du Mans (1190-1214). In-8, 8 p. Le Mans, Monnoyer.

189. — IGOUNET. Histoire administrative des communes du midi de la France. (1re série, n° 1.) Sainte-Foy de Peyrolières, depuis 1615 jusqu'à l'an XII de la République. In-18 jésus, XVI-333 p. Toulouse, Baylac.

190. — JARRY. Le Châtelet d'Orléans au XVe siècle et la librairie de Charles d'Orléans en 1455. In-8, 39 p. et 2 pl. Orléans, Herluison.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.)

191. — JAUFFRET. Mœurs et coutumes du canton de La Roquebrussanne (Var); publié d'après le manuscrit autographe de feu G. J. A. J. Jauffret, évêque de Metz, par Robert Reboul. In-32, X-20 p. Draguignan, Latil.

192. — JULLIEN. L'Opéra en 1788. Documents inédits

extraits des Archives de l'État. In-8, 19 p. Paris, Pottier de Lalaine.

(Extrait de la Revue de France.)

193. — LABBÉ (le P. Chr.). La Vie de saint Vaneng, fondateur de l'abbaye de Fécamp, précédée d'une notice historique par Michel Hardy. In-8 carré, XXXVI-239 p. et grav. Fécamp, Marinier.

194. — LAGRÈZE (de). Le Parlement de Navarre. In-8, 36 p. Paris, Cosse, Marchal et Billard.

(Extrait du Droit.)

195. — LAGRÈZE-FOSSAT. Le Sarcophage de Massanès. In-8, 8 p. Montauban, Forestié neveu.

(Extrait du Bulletin archéologique.)

196. — LAMBIN. Origines de Saint-Maur-des-Fossés. Où étaient le camp des Bagaudes et le fossé qui a donné son nom au pays. Gr. in-16, 32 pages. Paris, Dumoulin.

197. — LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (de). Un registre illisible. Notes sur Noirmoutier, 1577-1589. In-8, 16 p. Nantes, Forest et Grimaud.

198. — LAPLANE (de). Messieurs de Valbelle, évêques de Saint-Omer (1684-1754). In-8, 43 p. Saint-Omer, Fleury-Lemaire.

199. — LAPLANE (de). Éperlecques (Pas-de-Calais). Ses seigneurs, son ancien château, son église, sa vieille tour. In-8, VII-196 p. Saint-Omer, Fleury-Lemaire.

200. — LAUBRUSSEL (le P. de). Vie du P. Charles de Lorraine, comte de Chaligny, d'abord évêque de Verdun, puis religieux de la compagnie de Jésus, revue et retouchée par le P. Possoz, de la même compagnie. In-12, VIII-147 p. Douai, Dechristé.

201. — LECOCQ. Diane de Poitiers et les émaux de l'église Saint-Pierre, à Chartres. In-8, 13 p. et grav. Chartres, Garnier.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 AOÛT 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. RATHERY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 novembre 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1742. La *Société de lecture de Dijon,* représentée par son président, M. Detourbet; proposée par MM. Simonnet et Gaffarel.

1743. M. Paul GOUJON, avocat, rue de Paradis-Poissonnière, n° 52; présenté par MM. Ch. Lucas et Ed. Dupont.

Ouvrages offerts.

Revue des Questions historiques. 9e année, 31e livraison. 1er juillet 1874. Paris, br. in-8.

Société de l'Histoire du Protestantisme français.— Bulletin historique et littéraire. 2e série, 9e année. N° 7, 15 juillet 1874. Paris, br. in-8.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. T. XIII, 1re et 2e livraisons. Moulins, 1873. Deux br. in-8.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. 3e série, tome XI. Travaux de juillet 1872 à juillet 1873. Saint-Quentin, 1874. Un vol. in-8.

Œuvres de Froissart, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. — *Chroniques,* t. XVIII, pièces justificatives (1319-1399), et tome XIX, glossaire, par M. Aug. Scheler. Bruxelles, 1874. Deux vol. in-8.

Collection des Documents inédits sur l'histoire de France:

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel. T. VII, 1642 et supplément de 1608 à 1642. Paris, 1874. Un vol. in-4.

Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380), recueillis dans les collections de la Bibliothèque Nationale, publiés ou analysés par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, etc. Paris, 1874. Un vol. in-4.

Mélanges historiques. — Choix de documents. T. Ier, contenant : Vie de Saint-Bertin en vers; Vie et office de saint Dié; Définitions du chapitre de Cluny en 1323; Lettres de Jean de Witt; Lettres de Balzac. Paris, 1873. Un vol. in-4.

Mélanges sur le Vermandois aux XIVe *et* XVe *siècles,* réunis par A. de Marsy. Saint-Quentin, 1874. Br. in-8. (Extrait du Vermandois.)

De l'ancienne décoration de la façade de l'hôtel de ville de Compiègne, par le même. Arras, 1874. Br. in-8. (Extrait de la Revue de l'Art chrétien.)

Note sur Mademoiselle de Maurès, plus connue sous le nom de Manon L'Artigue ou de Nanon de l'Artigue, par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, br. in-8. (Extrait du Cabinet historique.)

Rapport à la Société d'agriculture, sciences, etc. de Bayeux, et circulaire sur le *Projet d'élever en cette ville un monument à M. Arcisse de Caumont*, par M. G. Villers, secrétaire général de la Société. Bayeux, 1874. Br. in-8.

Instruction sur le renouvellement de vie par dom Jean Mabillon, publiée par M. de Bouis. Rouen, 1874. Br. in-8.

De la part de Mme veuve Pierre Clément :

Histoire de Colbert et de son administration, par Pierre Clément, de l'Institut, précédée d'une préface par M. A. Geffroy, de l'Institut. Paris, 1874. Deux vol. in-8.

Renseignements sur le Congrès international des sciences géographiques qui se réunira à Paris au printemps de 1875. — *Liste des questions soumises à ce congrès*, distribuées en sept groupes : 1. Mathématique ; — 2. Hydrographique ; — 3. Physique ; — 4. Historique ; — 5. Économique ; — 6. Didactique ; — 7. Voyages.

Ces circulaires sont distribuées au nom de M. le baron Reille, commissaire général du Congrès, à qui peuvent être adressées les demandes de souscription.

Correspondance.

MM. Egger, Jourdain, Luce, de Champagny et de Bouis expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance du Conseil.

MM. Lachenal, C. Vernière et Champion, admis dans la dernière séance au nombre des membres de la Société, adressent au Conseil leurs remerciements.

M. de Bouis, en faisant hommage de l'opuscule inédit de J. Mabillon ci-dessus indiqué, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale, dans le fonds dit *Résidu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, fait connaître la communauté des dames Bénédictines de Dieppe, auxquelles Mabillon avait destiné ces pieuses instructions, dignes de leur savant auteur.

M. l'abbé Hanauer, en son nom et au nom de ses collègues du Collége libre de la Chapelle-sous-Rougemont, près Belfort, adresse au Conseil l'expression de la plus profonde gratitude pour le don d'ouvrages que le Conseil de la Société a bien voulu faire à cet établissement. « Ce qui nous » a le plus émus, dit-il, est moins l'importance de ce don, » si grande qu'elle soit, que la pensée de fraternelle sympa- » thie qui l'a inspiré à la Société de l'Histoire de France. » Nous y trouverons un nouvel encouragement à persévé- » rer dans la voie patriotique où nous ne cesserons de » marcher. »

M. l'abbé Hanauer et M. l'abbé Merklein adressent aussi l'expression de leur reconnaissance du témoignage de sympathie pour leurs travaux historiques mentionnés dans le rapport du secrétaire lu à la dernière Assemblée générale de la Société.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome V. L'impression est terminée; il ne reste plus à tirer que deux feuilles, dont M. Luce a les épreuves.

Brantôme. Tome VIII. L'impression est commencée; plusieurs placards sont composés.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Croisade contre les Albigeois. Tome Ier. Les feuilles 11 et 12 sont en bon à tirer, la 13e est en placards.

Mémoires de Bassompierre. T. III. Les feuilles 1 à 3 en bon à tirer; plusieurs placards sont entre les mains de M. de Chantérac.

Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France. Le texte est entièrement tiré; trois feuilles de la préface sont composées, ainsi qu'une grande partie de la table. Le volume comprendra 27 à 28 feuilles.

Les deux volumes qui compléteront l'exercice de 1874,

savoir : le t. V de *Froissart* et les *Nouveaux Comptes de l'Argenterie,* pourront être mis en distribution à la rentrée des vacances, au commencement du mois de novembre prochain.

Annuaire-Bulletin de 1874. La feuille 11 (séance du Conseil du mois de juin) et la feuille 12, qui devra contenir la séance du mois de juillet, sont en composition.

Un membre, conformément au désir exprimé par plusieurs sociétaires, appelle de nouveau l'attention du Conseil sur la convenance qu'il y aurait de publier en un seul volume la partie des œuvres de *Brantôme* contenant les *Dames galantes,* et de ne la point faire chevaucher sur deux volumes, ainsi que paraissait être l'intention de M. Lalanne, d'après le plan suivi jusqu'au VIIIe volume, actuellement sous presse. L'édition de *Brantôme* n'en serait pas moins complète, ainsi qu'il a été décidé et plusieurs fois confirmé par le Conseil ; mais ce volume, qui serait le dernier de l'ouvrage avant les tables, pourrait en être détaché, au gré des sociétaires, et même être échangé pour un volume d'un autre ouvrage, par les sociétaires qui en exprimeraient le désir ; il ne serait point vendu séparément.

Cette proposition, longuement discutée, est approuvée par le Conseil, en vue de satisfaire à des scrupules exprimés de différents côtés. Toutefois, en l'absence de l'éditeur et du commissaire responsable, le Conseil croit devoir suspendre la réalisation définitive de ce vote jusqu'à la prochaine séance. Il en sera donné avis à M. Lalanne.

Le Conseil renvoie à l'examen du Comité des fonds la proposition, qui lui paraît devoir être favorablement accueillie, du don de plusieurs volumes de l'*Annuaire-Bulletin,* que demande M. Tamizey de Larroque, auteur de nombreux comptes-rendus, faits dans différentes Revues, des publications de la Société.

Le même Comité aura aussi à examiner les réclamations de plusieurs sociétés savantes qui adressent leurs travaux à

la Société de l'Histoire de France en échange d'une partie de ses publications.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS INÉDITS SUR COLBERT.

Un assez grand nombre de pièces utiles pour l'histoire de Colbert ont été distraites de leurs places primitives par l'un des principaux commis du ministre, Pierre Clairambault, et disséminées dans les différentes collections que ce curieux et indiscret chercheur formait aux dépens de toutes les archives confiées à ses soins ou soumises à son examen. En attendant l'occasion d'exposer plus à loisir les origines diverses de ce fonds, la variété et l'importance des éléments qui ont servi à sa composition, le désordre primitif et l'arbitraire du classement de Clairambault, le désordre encore plus grand que le temps y a apporté, et les mutilations que plusieurs séries ont éprouvées avant d'arriver à la Bibliothèque nationale, je me bornerai aujourd'hui à donner ou seulement indiquer quelques documents qui pourront venir à propos au moment où paraissent les derniers volumes consacrés à Colbert par son éminent historien[1].

1. *L'origine écossaise des Colbert.*

Les souvenirs des contemporains de Colbert, les pamphlets et les épigrammes qui ne lui furent pas ménagés, quelques

1. Outre les deux derniers tomes de la collection des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert,* que M. Pierre Clément avait achevés avant sa mort, mais qui avaient été détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, et que le Ministère des Finances a fait réimprimer, la librairie Didier et Cie a publié une *Histoire de Colbert et de son administration,* dont la préparation avait été presque entièrement terminée par le regrettable académicien.

passages même de sa propre correspondance avec son fils Seignelay, les documents recueillis patiemment par les historiens rémois ou champenois, les inscriptions conservées dans les épitaphiers de Paris, les dossiers du Cabinet des titres, tout atteste que l'illustre ministre descendait d'une famille marchande, plus ou moins anoblie, et dont certains rameaux étaient restés ou tombés dans des positions inférieures. Comment, dès 1647, un Colbert de Saint-Pouange put-il fournir huit quartiers de noblesse remontant sans interruption jusqu'à 1500, pour entrer dans l'ordre de Malte; comment, vingt ans plus tard, Jean-Baptiste Colbert se trouva-t-il en état de faire pareille production pour un de ses fils; comment enfin Colbert de Maulevrier, en 1688, prouva-t-il les quatre degrés de noblesse militaire réclamés pour l'ordre du Saint-Esprit? — c'était affaire aux généalogistes royaux ou aux commissaires du Grand-Prieuré. On sait que les rigueurs s'adoucissaient facilement sur l'avis du prince ou dans l'intérêt d'un ordre toujours bien disposé en faveur d'une famille riche et puissante. C'était un fait de tous les jours, et beaucoup de maisons moins bien entées que celles des ministres se tiraient commodément d'embarras. Mais, que deux esprits aussi élevés, aussi généreux que Colbert et Seignelay, se soient rabaissés jusqu'à solliciter d'un étranger, d'un baron Cuthbert de Castlehill, la reconnaissance d'une communauté d'origine[1] dont ils devaient savoir le peu de fondement; que, pour la plus grande confusion de leurs contemporains d'abord, puis de la postérité, ils aient fait venir d'Écosse un soi-disant « preux chevalier » du XIVe siècle, à seule fin de couvrir de son écusson et de sa *couleuvre tortillée en pal* l'enseigne rémoise du *Long-Vestu,* cela étonne, cela attriste. C'était, chez Colbert, un « furieux faible, » comme l'atteste un chroniqueur du temps. Quelques-unes des preuves qui nous en sont restées ont déjà été réunies par M. Louis Paris[2] et surtout par feu M. Pierre Clément[3]; ce dernier, à l'appui du piquant récit de l'abbé de Choisy[4], a reproduit cinq ou six lignes d'un certificat de l'année 1719

1. *Note sur la famille Colbert,* par M. N.-J. Colbert, 1863, p. 37; attestation du 28 juillet 1681.
2. *Remensiana,* p. 347 et suiv.
3. *Lettres de Colbert,* t. Ier, p. 467-486; *Histoire de Colbert et de son administration* (1874), t. Ier, appendice.
4. *Mémoires,* coll. Michaud, p. 576.

constatant l'existence de la vieille tombe d'un « chevalier Colbert, originaire d'Écosse, » qui s'était, un beau jour, retrouvée dans le chœur des Cordeliers de Reims, et sur laquellé Colbert en personne avait mené tout aussitôt son fils et ses deux gendres faire des prières. Voici le texte d'un premier procès-verbal fait plus anciennement, du vivant même de Seignelay, sans doute à sa requête, ou pour aider aux preuves de son cousin Colbert de Maulevrier.

Cejourd'huy, vingt neufviesme mars mil six cens quatre vingt huit, avant midy, par devant nous, notaires royaux demeurans à Reims, sousignez, est comparu maistre Jean Baptiste Lempereur, lieutenant général au baillage de Reims, lequel nous a requis de vouloir attester l'estat de l'épitaphe de Richart Colbert; à l'effet de quoy il a fait comparoir Hubert Chappe, peintre demeurant audit Reims, qui en a fait la description, estant sur une pierre commune, les armes au milieu, deux vers dessous et l'escriture dans les costez du mesme caractère et en la forme cy dessous exprimée; à l'effet de quoy il a fait comparoir le Révérend Père Nicolas Gracien, gardien du couvent des Pères Cordeliers de Reims, et maistre Louis Dallier, avocat en Parlement, conseiller et eschevin de la ville de Reims, qui ont attesté et certifié avoir veu et leu ledit épitaphe, qui est entièrement conforme à la figure cy dessous représentée, dans le chœur de l'église desdits Pères Cordeliers, au costé droit du grand autel; dont a esté accordé audit sieur Lempereur, ce requérant, le présent acte, pour servir et valoir ce que de raison. Et a ledit sieur Lempereur signé avec ledit Père gardien, ledit s^r Dallier et ledit s^r Chappe.

Dallier. Hubert Chappe.
F. N. Gratien, gardien dudit couvent.
J. B. Lempereur. Dallier. Charpentier.

L'acte, écrit sur parchemin[1], est accompagné d'un dessin fac-simile de la tombe, autour de laquelle se lit l'inscription suivante, en lettres imitées du gothique :

Cy . git . li . preuz . chevaliers .
Richart . Colbert . dit . li . Escossois ki f...
. . . . . .
M . CCCC[2]. Priez . pour . lame . de . li .

1. Il est actuellement classé dans le volume de l'Ordre du Saint-Esprit qui porte la cote *Clairambault* 1170, f° 82.
2. Le dernier C est douteux.

Au milieu, un écusson de forme moderne, portant la couleuvre tortillée en pal et soutenu par une courroie bouclée. Au-dessous de l'écusson, ces deux vers :

En . Escosse . jeus . le . berceau .
Et . Raims . me . donna . ce . tombeau .

Le procès-verbal fait trente ans plus tard, et dont il a été question ci-dessus, est conservé au Cabinet des titres, dans un des nombreux dossiers *Colbert*. Comme contexture, c'est à peu près la répétition du premier : de part et d'autre, les signataires se gardent de rien affirmer quant à l'antiquité et la provenance de la tombe. Ils ont « vu et lu l'épitaphe; » rien de plus. Mais on remarquera que, cette fois, ils lisent « mil trois cents » au lieu de « M. CCCC. »

L'an mille sept cent dix neuf, le quatorzième jour d'avril, Me Adam Hachette, conseiller du Roy, lieutenant en l'élection de cette ville de Reims, et le sieur Thomas Callou, capitaine de milice de bourgeoisie et syndic des habitans de ladite ville, se sont, avec les notaires du Roy à Reims soussignés, transportés en l'église des Révérends Pères Cordeliers dudit Reims; où estant, en la présence de Révérend Père Claude Flamand, prestre, religieux, gardien dudit couvent, et de François Ledoux, escuier, conseiller secrétaire du Roy et receveur général des fermes de Sa Majesté de la généralité de la Champagne, ils auroient trouvez, au chœur de ladite église, vis à vis et proche le balustre du grand autel, une épitaphe gravée sur une vieille pierre de marbre, en vieux langage, dont le temps a effacé quelques caractères, conçue en ces termes, ainsy qu'il est raporté cy dessus [1] : « Cy gist ly preux chevalier Richard Colbert, qui mourut l'an mille trois cent, » au dessous (*sic*) de l'escu, dans lequel est la couleuvre ; et est ledit escu soutenu par une boucle où sont escrits les mots : « En Écosse j'eus le berceau, et Reims me donna le tombeau. » Ce que lesdits sieurs Hachette, Callou et Ledoux ont certifié véritable; dont ils ont demandé acte auxdits notaires, qui leur ont octroyé, pour servir et valoir à qui il appartiendra ce que de raison. Ce fut fait et passé audit Reims, en ladite église, lesdits jour et an, et ont signé.

HACHETTE. CALLOU. LEDOUX.
DESAIN. LAUBRÉAU.

1. Dans une espèce de fac-simile fort différent du précédent.

Controllé à Reims, le 14 avril 1719. R. dix-neuf sols six deniers.

De Recicourt.

Nous, lieutenant, gens du Conseil et eschevins de la ville de Reims, certifions à tous qu'il appartiendra que Mes de Sain et Laubréau, qui ont signé cy-dessus, sont notaires royaux demeurans à Reims; et qu'aux actes par eux expédiés, foy y doit estre ajoutée. En tesmoin de vérité, nous avons fait expédier le présent par nostre greffier et secrétaire ordinaire, et à iceluy fait apposer les armes et le cachet de ladite ville, pour servir et valoir ainsy que de raison. Fait au bureau du Conseil de l'hôtel de la ville de Reims, le quinze avril 1719.

Graillet.

Nous soussignez, conseiller du Roy au siége royal et présidial de Reims, bailly de la duché et pairie, lieutenant général de police de ladite ville et fauxbourgs, certifions à qui il appartiendra que la signature des nommez de Sain et Laubréau, notaires, apposée au procez verbal cy contre et d'autre part écrit, est celle de deux notaires royaux de ladite ville de Reims, et qu'à icelles foy y est ajoutée, tant en jugement qu'hors d'iceluy. En foy de quoy nous avons au présent, signé de nous, fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Reims, ce quinzième jour du mois d'avril 1719.

Nouvelet.

On voit que les inventeurs de l'antique monument ne s'étaient mis en frais ni de science, ni d'art, ni d'imagination. Quels étaient-ils? On a dit que l'idée première d'une origine écossaise — par analogie du nom de Colbert avec celui de Cuthbert — venait de Ménage. Quant à la tombe, voici ce que raconte Amelot de la Houssaye, qui n'est guère exact sur les détails : « Lorsque d'Hozier travailloit à la généalogie de la maison Colbert, un avocat de Reims, que l'on m'a nommé, mais dont j'ai oublié le nom, vint présenter à ce ministre une vieille figure de pierre grise, dont le temps avoit rongé le nez et les oreilles et conservé l'inscription en lettre gothique, contenant ces mots : « Ly preu chivalier Richard Colbert occiz à la » jor... » Le reste ne se pouvoit lire. On dit que M. Colbert se tint si obligé de ce présent, qu'il donna 2000 écus comptant à cet avocat, et une charge de conseiller au présidial de Reims à son père[1]. » Quel était cet avocat si bien avisé? Dans le pro-

1. *Mémoires historiques*, t. II, p. 101.

cès-verbal de 1688, nous avons le choix entre Jean-Baptiste Lempereur, lieutenant général au bailliage, et Me Louis Dallier, échevin de Reims. On a rapporté aussi[1] que Colbert avait promis un évêché au P. Valery, gardien du couvent des Cordeliers, pour que l'épitaphe pût être placée nuitamment et servir dans les preuves de noblesse que préparait son fils.

Qui croyait-il abuser? Saint-Simon atteste que personne, à la cour, ne fut dupe de cette « folie; » que le roi se montra choqué de la persistance de Seignelay à la soutenir, après la mort de son père, et qu'on en riait jusque chez la duchesse de Mortemart, sa sœur[2]. Dans le public, un quatrain circula sur la promotion de Maulevrier :

Colbert tira de l'Écosse
Ses preuves de chevalier,
Car les livres de négoce
Ne donnent pas le collier.

Quant aux érudits qui entouraient les Colbert, je laisse à penser si, dans leur for intérieur, ils firent bonne justice de la trouvaille de Reims; Clairambault, tout le premier, s'empressa d'arrêter au passage le procès-verbal de 1688, comme un monument curieux des petites faiblesses de ses patrons. Mais il faut ajouter que les jacobites de Saint-Germain-en-Laye y trouvaient leur profit. Selon le chevalier Dalrymple[3], ils surent exploiter les prétentions du puissant compatriote que leur avait donné la déclaration officielle de Jacques II, en 1687, et entraînèrent ainsi Seignelay à cette expédition infructueuse de 1689, qu'il prétendit conduire lui-même jusqu'en Écosse.

Il n'y a point lieu ici d'examiner à fond les autres preuves sur lesquelles la famille du ministre appuya ses droits à une origine étrangère; outre qu'il vaut mieux tenir le nom de Colbert pour français de toute antiquité, nous avons voulu seulement montrer qu'au point de vue de l'archéologie, ou même des plus vulgaires vraisemblances, le mausolée rémois, aujourd'hui disparu avec l'église des Cordeliers, n'avait aucune valeur, et même desservait la cause pour les besoins de laquelle il avait été inventé. Aussi ne figure-t-il pas parmi les docu-

1. M. Gérusez.
2. Addition au Journal de Dangeau, 5 novembre 1690.
3. *Mémoires de la Grande-Bretagne,* livre V.

ments généalogiques réunis en 1741 par le comte de Creuilly, dans son *Recueil de titres de la maison d'Estouteville*. Mais le souvenir en demeurera comme un témoignage instructif des défaillances, des petitesses de l'homme, alors même que cet homme s'appelle Colbert, et que notre grand poète a célébré en lui « tant de rares qualités qui ont attiré l'admiration de toute la France, une pénétration à laquelle rien n'échappe, un esprit vaste qui embrasse, qui exécute tout à la fois tant de grandes choses, une âme que rien n'étonne, que rien ne fatigue[1]. »

(*La suite prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

202. — Kerviler (René). Le chancelier Séguier, protecteur de l'Académie française. Études sur sa vie privée, politique et littéraire et sur le groupe académique de ses familiers et commensaux. In-8, xv-672 p. Paris, Didier et Cᵉ.

Ce livre est un panégyrique plutôt qu'une histoire, et l'exposition ou la discussion des faits y passe trop souvent après la plaidoirie pour le héros, mais l'auteur a du moins le mérite de ne point dissimuler ses intentions : dès le début, il se propose de nous convaincre que, depuis deux siècles, l'histoire, l'Académie, la France, sont en retard envers l'une de nos plus belles gloires. M. Kerviler a raison, en ce sens que le personnage vaut, à bien des titres, la peine qu'on le connaisse et le juge. « Cet homme intègre qui, ministre de la justice pendant près de quarante ans (de 1633 à 1672), posséda la confiance de Louis XIII, de Richelieu, de Mazarin, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV; ce magistrat éminent qui a laissé son nom attaché à la réforme des codes civil et criminel; ce savant et cet érudit qui sut composer et ouvrir libéralement aux travailleurs la plus belle et la plus nombreuse bibliothèque qu'aucun particulier eût encore possédée; ce

1. Racine, dans la dédicace de *Bérénice* (1670).

Mécène intelligent qui rechercha tous les hommes de talent à Paris et dans les provinces pour les combler de grâces et de faveurs, logeant les uns dans son hôtel, distribuant aux autres brevets, abbayes ou pensions; ce protecteur des lettres, des sciences et des arts, qui donna pendant trente ans asile à l'Académie dans ses salons, seuls lieux de ses séances ordinaires; cet homme enfin que les cent voix de la Renommée ont célébré à l'envi de son vivant, attend encore un biographe. »

M. Kerviler s'est acquitté consciencieusement de ce rôle de biographe, en présentant d'une façon fort intéressante et sous la forme narrative les renseignements que fournissent les mémoires contemporains sur la carrière administrative, politique et littéraire du chancelier. Il cite tous les jugements, de quelque nature qu'ils soient; mais, étant donné le point de départ de son panégyrique, on entend bien que s'il discute ou contrôle certains témoignages, ce sont seulement ceux qui seraient défavorables à sa thèse : Séguier doit avoir eu toutes les vertus, tous les mérites, tous les talents. Or, les opinions exprimées dans les mémoires du temps sont fort contradictoires : il convenait donc de chercher des arguments et des preuves pour ou contre à des sources nouvelles, parmi les documents inédits. Mais M. Kerviler n'a eu à sa disposition, ou du moins n'a employé que le recueil des lettres adressées au chancelier Séguier, recueil incomplet, puisque beaucoup de volumes sont passés à l'étranger ou dans des collections particulières. Était-ce là, c'est-à-dire dans les lettres administratives ou privées, de toute provenance, qui étaient adressées au chancelier et que recueillaient ses secrétaires, était-ce là qu'il fallait chercher l'expression de sa pensée, le témoignage de son action, de son influence, le *criterium* de sa conduite? Lorsque M. Kerviler a eu la bonne fortune de retrouver, pour la fin de son volume, un paquet de lettres de Séguier lui-même, il s'est estimé fort heureux, et de même lorsqu'il a pu utiliser d'autres lettres qui sont imprimées dans nos grandes publications de documents inédits. Cela aurait dû l'induire à fouiller pour son propre compte les autres recueils de correspondances administratives ou littéraires que possèdent la Bibliothèque nationale, les Archives ou autres dépôts; les lettres de Séguier abondent, par exemple, dans les fonds de Béthune, le Tellier, Colbert, Baluze, Clairambault, Godefroy, etc.; un peu de patience suffirait pour en tirer des trésors, et nul d'entre nous n'aurait reproché à M. Kerviler de multiplier dans cet ordre d'idées les citations et les références. Alors, nous eussions eu la satisfaction de juger définitivement, sur une bonne et authentique production, la personnalité du chancelier. Provisoirement, on ne peut voir en lui qu'un agent secondaire, docile, parfois même servile, des Richelieu, des Mazarin, des Colbert, et ce rôle n'est point digne

d'un chancelier. Séguier est remarquable et intéressant à étudier comme jurisconsulte, comme orateur, comme lettré, comme Mécène, — ce dernier côté est un de ceux sur lesquels son biographe a le plus heureusement insisté ; — mais ce ne fut point un homme d'État, et Louis XIV lui-même s'est chargé de prononcer ce jugement.

Le dernier tiers du volume est consacré au « groupe des académiciens familiers de l'hôtel Séguier. » Certains de ces personnages méritaient en effet quelque chose de mieux que ne leur accordent les biographies générales ; d'autres nous semblent un peu surfaits. Nous trouvons successivement les deux Cureau de la Chambre, les trois abbés de Cérisy, Esprit et de Chaumont, les professeurs Daniel de Priézac et Jean Ballesdens ; enfin viennent les trois ducs de Coislin, qui continuèrent les traditions académiques du chancelier, leur aïeul. Quelques documents inédits, et vraiment intéressants, ont été ajoutés au volume : on y remarquera la correspondance de Séguier avec son bibliothécaire Blaize, les lettres que lui adressaient ses deux petits-fils de Coislin pendant le voyage de la cour aux Pyrénées, et celles de Ballesdens ou autres académiciens (1661-1669).

203. — Le Brun-Dalbanne. Les Savants de Troyes et l'Académie de Châlons au XVIIIe siècle. In-8, 19 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

204. — Le Cœur. Monuments du Béarn. Monographie de l'église de Sauveterre. Notice précédée de quelques indications sur la ville de Sauveterre. In-8, 16 p. et 3 pl. Pau, Vignancour.

205. — Lecour (l'abbé). Chants propres et traditionnels de la confrérie de Sainte-Croix, dite des Pénitents noirs, de Felletin (Creuse). In-12, 111 p. Paris, J. Le Clere et Ce.

206. — Lecoy de la Marche. L'Académie de France à Rome. Correspondance inédite de ses directeurs, précédée d'une étude historique. In-8, VII-306 p. Paris, Didier et Ce.

Les origines et l'historique de l'École de Rome avaient été jusqu'ici à peine indiqués, même dans les ouvrages spéciaux aux beaux-arts : M. Lecoy de la Marche a eu l'heureuse idée de recueillir dans le fonds dit de la *Maison du Roi*, aux Archives nationales, la correspondance des directeurs de l'Académie avec le surintendant général des bâtiments, et d'en extraire plusieurs centaines de lettres qui nous initient à la vie intérieure de l'éta-

blissement, aux travaux des élèves, aux nouvelles artistiques, à l'existence de nos compatriotes dans la Ville Éternelle, depuis une époque très-voisine de la fondation de l'École jusqu'à sa désorganisation en 1792.

Par malheur, la première partie de la correspondance fait absolument défaut, et elle serait des plus intéressantes, si l'on en juge par ce qui subsiste des réponses de Colbert; nous ferions même volontiers un reproche à M. Lecoy de la Marche de s'être borné à représenter cette époque si importante et si féconde en grands résultats par deux ou trois dépêches d'Errard ou par l'analyse factice des dépêches de Colbert. Outre les lettres que feu M. Pierre Clément a publiées et dont le texte aurait pu, sans inconvénient, paraître de nouveau en tête de ce volume, il eût été sans doute possible de retrouver bien des dépêches des directeurs, disséminées, non plus dans le fonds des Archives nationales, mais dans les papiers de Colbert lui-même et de ses secrétaires, à la Bibliothèque nationale. C'est à peine si nous voyons s'organiser et se constituer l'Académie; et pourtant quoi de plus juste que de montrer le grand ministre à l'œuvre! Là comme partout, il fut l'âme de cette nouvelle institution. Sa correspondance, si merveilleuse de netteté dans le détail et si grande dans l'ensemble, eût donc été la vraie préface du livre, la seule qui convînt en tête de ce monument commémoratif d'une des gloires les plus pures du siècle de Louis XIV.

C'est seulement à partir du directorat de la Teulière (1687) que les Archives ont fourni une correspondance suivie. Houasse, Poerson, Nicolas Vleughels, dont la direction brillante émerveilla les Romains et produisit une pléiade d'excellents peintres, François de Troy, Natoire, Vien, Lagrenée et Ménageot, qu'une émeute chassa de Rome, avec les élèves, en 1793, sont les huit autres peintres qui occupèrent le fauteuil directorial dans cette période de plus d'un siècle.

Bien que l'éditeur de leur correspondance se soit restreint aux lettres intéressant les beaux-arts, son volume touche par trop de côtés importants à l'histoire générale pour que nous ne le signalions pas ici. Il a eu d'ailleurs le mérite d'éveiller l'attention en haut lieu, et la direction des Beaux-Arts s'est empressée de suivre l'exemple que lui donnait un studieux archiviste, en faisant réunir et transcrire pour l'École de Rome tout ce qui a subsisté de documents relatifs à son existence.

207. — Tamizey de Larroque (Philippe). Lettres inédites du cardinal d'Armagnac, publiées avec une introduction et des notes. Paris, Claudin ; Bordeaux, Lefebvre.

(Collection méridionale, tome V.)

L'infatigable éditeur de tant de documents précieux pour les annales bordelaises, périgourdines et gasconnes, présente, cette fois, à son public érudit, un personnage injustement négligé par les biographes, quoique, « grand diplomate, protecteur généreux des sciences, des lettres et des arts, correspondant du connétable de Montmorency, de Henri II, de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III, cet homme ait été, à bien des points de vue, un des plus illustres du XVIe siècle. »

Les quarante-six lettres que nous donne M. de Larroque se rapportent pour une moitié à l'ambassade de Rome (1554 et 1555) et vont, pour l'autre moitié, jusqu'à l'année 1584. Toutes sont annotées avec le même soin, la même science que l'on remarque dans la substantielle introduction qui les précède. Elles ont été recueillies dans divers manuscrits français des fonds Gaignières, Béthune, etc.

208. — THEZAN (de). Histoire généalogique de la maison de Ploëuc. Gr. in-4, 599 p. Beauvais, Laffineur.

209. — VAUZELLES (Lud. de). Histoire du prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans, de l'ordre de Fontevraud, avec pièces justificatives et cinq planches gravées sur cuivre. In-8, III-843 p. Paris, Baur; Orléans, Herluison.

Ce livre, consacré par un studieux magistrat à un monastère dont les derniers débris disparaissent sous les plantes grimpantes, se recommande extérieurement par une exécution parfaite, qui prouve une fois de plus combien l'érudition est sûre de trouver toutes les ressources désirables dans nos imprimeries de province, intérieurement par une étude approfondie du sujet et une abondance de documents curieux ou de pièces justificatives. C'est une excellente monographie à ajouter au dossier d'un de nos ordres les plus célèbres, à côté du dernier ouvrage que M. Pierre Clément a donné sur la fameuse abbesse de Fontevraud, et que nous sommes surpris de ne pas voir mentionné par M. de Vauzelles.

210. — VARAX (de). Notice sur le château de la Duchère. In-8, 24 p. Lyon, Vingtrinier.

211. — VIAN. Histoire du village de Saint-Chéron. T. Ier. 1re partie : les institutions religieuses et philanthropiques. 2e partie : les institutions féodales et les seigneurs. In-8, IX-616 p. Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 NOVEMBRE 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er décembre 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce en ces termes au Conseil la mort de M. Guizot :

« Messieurs,

« Vous connaissez tous la perte immense que nous avons éprouvée depuis notre dernière réunion. Notre illustre président, M. Guizot, nous a été enlevé dans les premiers jours du mois de septembre, après une glorieuse vieillesse qui n'avait pas été moins féconde pour les lettres françaises que les belles années de son âge mûr. M. Guizot avait assisté à la naissance de notre Société; il était inscrit le premier sur la liste de ses membres, et, dans la suite, qu'il vécût dans la retraite ou qu'il occupât les plus hautes situations de l'État, nous avions toujours obtenu de lui le concours le plus bienveillant, le plus éclairé et le plus utile. Lorsque

nous eûmes perdu M. de Barante, qui nous avait si longtemps présidés, nos suffrages unanimes et reconnaissants lui donnèrent pour successeur M. Guizot. Nous étions heureux et fiers d'avoir à notre tête ce ferme esprit, ce grand caractère, cet écrivain éminent qui avait cultivé, avec un zèle si constant et une si éclatante supériorité, les études que nous avons pour mission de représenter, consacrant aux sciences historiques tous les jours de sa vie qui n'appartenaient pas à la défense des grands intérêts du pays. Ce n'est ni le lieu ni le moment de raconter la carrière de M. Guizot ; mais nous devions à sa mémoire ce premier souvenir et ce premier hommage. Le Conseil de la Société de l'Histoire de France approuvera sans doute que l'expression de ses profonds regrets soit consignée au procès-verbal de la séance de ce jour. »

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1744. M. René Destors, étudiant en droit, rue Royale-Saint-Honoré, n° 9 ; présenté par MM. Egger et Armingaud.

1745. M. Bligny, notaire à Rouen, rue Gauterie, n° 58 ; présenté par MM. Le Bouteiller et Legros.

Ouvrages offerts.

Société des Antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique. Janvier à juin 1874. Br. in-8.

Société de l'Histoire du Protestantisme français. — Bulletin historique et littéraire. 2e série, 9e année. Nos 8, 9 et 10 ; août, septembre et octobre 1874. 3 broch. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique. N° 8, août 1874. Br. in-8.

Revue des Questions historiques. 1er octobre 1874. Br. in-8 de 335 p.

Mémoires de la Société académique, etc. *du dépar-*

tement de l'Aube. 3e série, tome X. Année 1873. Un vol. in-8.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Nos 80 et 81, 1er et 2e trimestres de 1874. Deux br. in-8.

Notice sur la Société de l'Histoire du Protestantisme français (1852-1872). Paris, 1874. Un vol. in-12.

La Prusse et la France devant l'histoire. Essais sur les causes de la guerre. 4e édition. Paris, 1874. Un vol. in-8.

Ouvrages offerts par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :

Annuaire de l'Académie royale, etc. 40e année, 1874. Un vol. in-12.

Bulletins de l'Académie royale, etc. *de Belgique*. 42e et 43e années ; t. XXXV à XXXVII, 1873 et 1874. 3 vol. in-8.

Biographie nationale, publiée par l'Académie royale, etc. de Belgique. T. IV, 2e partie (Cotty-de Corte). Bruxelles, 1873. Un fascicule in-8.

Collection des Chroniques belges inédites :

1° *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1873. T. II (Textes français). Un vol. in-4.

2° *Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, publiée par A. Borgnet. T. III. Bruxelles, 1873. Un vol. in-4.

3° *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Cartulaires de Hainaut, suite). T. III, publié par L. Devillers. Bruxelles, 1874. Un vol. in-4.

4° *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, publiée par M. Gachard. T. II. Bruxelles, 1874. Un vol. in-4.

Correspondance.

M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, fait hommage des volumes ci-dessus énoncés.

M. le baron Kervyn de Lettenhove remercie le Conseil du témoignage de sympathie qui lui a été exprimé à l'occasion de l'envoi des deux derniers volumes des textes de son édition des *Œuvres de Froissart,* adressés à la Société. M. de Lettenhove ne se dissimule pas les fautes et les lacunes qu'on pourra remarquer dans cette grande publication, continuée avec une infatigable persévérance ; mais il invoque avec une légitime confiance ce qu'il lui a fallu de peines et d'efforts pour retrouver des textes restés inédits et pour les coordonner en les comparant les uns aux autres. Sa tâche n'est point encore achevée. Les tables analytiques de matières, bien que, pour les rendre plus complètes, il eût fallu un long séjour à Londres au *Record Office,* et à Paris au *Trésor des Chartes,* formeront deux ou trois volumes in-8. La lettre A est en ce moment sous presse.

M. Louis Audiot, secrétaire de la nouvelle Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, annonce que cette Société, digne de toutes les sympathies des amis de l'histoire, compte déjà plus de 250 membres, et que le 1er volume de ses Mémoires est sous presse.

M. Le Renard Lavallée, secrétaire de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure (section de Bernay), annonce l'envoi du compte-rendu du dernier concours d'agriculture organisé à Bernay, sous la présidence de M. le duc de Broglie, et demande l'échange avec les publications de la Société. — Renvoi au Comité des fonds.

M. Detourbet, président de la Société de lecture de Dijon, et M. P. Goujon remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Armingaud, en proposant, avec M. Egger, l'admission de M. René Destors, rappelle que ce jeune homme a obtenu, dans le cours de ses études au collége Rollin, plu-

sieurs prix et accessits au Concours général en histoire, et qu'il est doué des plus heureuses dispositions pour les études historiques.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. Tome VIII. 5 placards composés.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Recueil de nouveaux Comptes de l'Argenterie. Volume terminé et en distribution.

Mémoires de Bassompierre. T. III. Feuilles 4 à 8 en épreuves.

Croisade contre les Albigeois. Feuilles 14 et 15 en épreuves.

M. L. Lalanne informe le Conseil que, se conformant aux intentions exprimées dans la dernière séance, à laquelle il n'avait pu assister, et qui lui ont été communiquées par le secrétaire, il est tout disposé à réunir en un seul volume la partie des Œuvres de Brantôme qui contient les *Dames galantes*. Comme cette partie formera un volume d'environ 45 feuilles, qui serait le neuvième de la collection, il demande s'il ne conviendrait pas de ne comprendre dans le huitième volume, actuellement sous presse, que la fin des *Dames illustres*. Ce volume ne devant pas avoir plus de 15 feuilles, les frais d'impression des deux volumes seraient ainsi compensés. Un dixième et dernier volume contiendra les opuscules, les lettres, la notice et la table de l'ouvrage.

La proposition de M. L. Lalanne est adoptée par le Conseil, après l'examen de diverses autres combinaisons.

Le Conseil aura à s'occuper du mode de distribution, lorsque le neuvième volume sera terminé.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, appelle de nouveau l'attention du Conseil sur la convenance de décider l'impression prochaine de plusieurs volumes destinés

à représenter les exercices de 1875 et 1876, dans le cas où les volumes actuellement sous presse ne seraient point terminés en temps utile. En conséquence, il propose d'autoriser la mise sous presse, dès que les manuscrits seront déposés, des ouvrages suivants, dont la publication est déjà décidée en principe :

Lettres missives de Louis XI. Tome Ier, édité par Mlle Dupont et M. L. Pannier.

Jean Cabaret d'Orreville, 1368-1410; publication proposée par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, et dont la copie est fort avancée.

Ces deux propositions, examinées de nouveau par le Conseil, sont adoptées. M. Ravenel est désigné pour commissaire responsable des *Lettres de Louis XI,* et M. Bordier de l'*Histoire de Louis III de Bourbon.*

M. L. Pannier fait connaître au Conseil l'état de la copie des lettres de Louis XI, dont le manuscrit lui a été remis par Mlle Dupont. Il lui paraît que trois volumes seront nécessaires, savoir : deux pour les textes, et un troisième pour des extraits et pour les tables. Le Conseil autorise la publication de ces trois volumes et invite M. Pannier à s'entendre avec M. le président du Comité de publication et avec M. le commissaire responsable, sur l'étendue des notes et sur le choix des lettres à publier intégralement, en extraits ou en simples mentions.

Le Conseil est informé que quinze exemplaires sur grand papier des *Lettres de Mazarin à la Reine* (1651-1652), éditées en 1836 par M. Ravenel, ouvrage qu'on croyait depuis longtemps épuisé, ont été retrouvés dans les archives de la Société. Ces volumes seront mis à la disposition des sociétaires dans les conditions que le Comité des fonds indiquera.

M. Luce exprime le désir de remettre à l'exercice de 1876 la distribution du tome VI de *Froissart,* dans le cas où d'autres volumes seraient terminés avant le sien.

Le Conseil, sur la demande de M. Luce, autorise le don de deux exemplaires des *Chroniques de Froissart,* pour qu'il

en soit donné des analyses dans des recueils périodiques, l'un à M. Delaunay, rédacteur des Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions qui figurent dans plusieurs journaux, l'autre à M. J.-W. Bone, de la Société royale des Antiquaires de Londres.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS INÉDITS SUR COLBERT.

(SUITE.)

2. *Les gratifications aux savants et gens de lettres.*

Dès les premiers jours de son arrivée au pouvoir, Colbert voulut que les sciences, les lettres et les arts concourussent à la gloire de son maître. Conseillé par Chapelain, que son rôle en cette occasion eût dû sauver des épigrammes de Boileau, il s'appliqua à répartir utilement dans toutes les directions les faveurs royales, et tout d'abord fit inscrire sur les états de gratifications un certain nombre de savants, de poètes, d'artistes, d'écrivains, qui, depuis lors, reçurent régulièrement de Louis XIV une sorte de pension annuelle proportionnée à l'importance de leurs travaux, ou plutôt à l'estime que les contemporains faisaient de leurs talents. Le total de ce chapitre de dépenses était en moyenne de 100,000 livres par an. Environ quarante-cinq pensionnaires appartenaient à la France, et quinze étaient étrangers; parmi ces derniers, nous voyons figurer, en 1671, à la veille de la guerre de Hollande, les poètes et philologues italiens Graziani et Dati, le géomètre florentin Viviani, le professeur padouan Ottavio Ferrari; en Allemagne ou en Hollande, l'astronome Hevel, les historiographes Boecler et Voss, l'érudit professeur Conring, l'humaniste Nicolas Heinsius,

le critique Frédéric Gronov. Chapelain demeura l'intermédiaire officiel entre Versailles et toutes les parties de l'Europe savante sur lesquelles s'étendaient les effets de la munificence royale. Dans une centaine de ses lettres que M. Clément a publiées en appendice[1], on trouve le curieux commentaire des états de gratifications, avec les motifs développés de chaque désignation; on y suit, durant dix ou douze ans, le cours des rapports de chacun des savants gratifiés avec leur bienfaiteur, et l'on peut juger par quels mérites ils justifiaient les libéralités du prince, en quels termes ils attestaient leur reconnaissance, par quels services ils prouvaient leur dévouement, car les vues de Colbert n'étaient pas absolument désintéressées, surtout à l'étranger : en propageant dans toute l'Europe le prestige du nom de Louis XIV, son but était de provoquer des gratitudes éloquentes et d'assurer au roi des panégyristes, des historiens, des avocats[2]. Conring, entre autres, accepta de soutenir les prétentions de la

1. *Lettres de Colbert*, t. V, p. 586 à 650; d'après le ms. original qui a été depuis légué par Sainte-Beuve à la Bibliothèque et qui sera publié par M. Tamizey de Larroque, dans la collection des Documents inédits.

2. Voici ce que Colbert en dit dès l'origine, dans son rapport de 1663 sur l'état des finances : « A l'égard des sciences, Sa Majesté a résolu de donner, et en mesme temps faire payer des pensions à tous les savans en quelque sorte de science que ce soit, dont elle a fait elle-mesme le choix sur la liste de tous les gens de lettres du royaume. Elle a mesme voulu estendre ses libéralités dans les pays estrangers; et, par une munificence qui n'a point d'exemple, après avoir recherché la connoissance du véritable mérite de tous les mesmes gens de lettres qui sont dans les pays estrangers, tant par leurs ouvrages que par leur réputation, elle leur a envoyé à tous des pensions jusque dans le lieu de leur résidence, afin de convier, par de si beaux moyens, non-seulement ceux qui sont desjà savans à cultiver avec plus de soin que jamais les sciences dans lesquelles ils excellent, mais mesme d'y attirer tous ceux qui ont quelque talent et quelque disposition naturelle à s'adonner aux sciences; ce qui, n'ayant pour motif dans l'esprit de ce prince que de récompenser la vertu en quelque sujet qu'il la trouve, ne peut qu'il ne produise une gloire immortelle pour luy, par tous les ouvrages que ces grands esprits s'efforceront [de faire] à l'envy l'un de l'autre pour immortaliser son nom et pour bien faire connoistre à la postérité une vertu si extraordinaire et si rare. Ces grands hommes, charmés de se voir dans une si puissante protection, et qui estiment la reconnoissance pour la première de toutes les vertus, ont desjà formé le dessein de faire l'histoire de ce prince en toutes façons, sçavoir : celle de son règne en latin, en françois, en pièces de poésie de toutes sortes, en panégyriques et autres pièces d'éloquence, et en médailles; celle de sa vie particulière, où seront déduits (?) en détail tous les mouvemens si réglés de son esprit et toutes les choses qu'il a dites et qu'il a faites, dans lesquelles son sens admirable paroist pareillement en toutes matières; en sorte que, dès son vivant, sa vertu mesme sera récompensée par les plus beaux ouvrages des plus rares esprits que son siècle produira. » (P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. II, 1re partie, page 61.)

couronne de France sur le Brabant et de plaider l'invalidité de la renonciation de la reine[1].

Si les lettres écrites à Colbert par les savants étrangers ne se sont pas retrouvées dans les collections du ministre, c'est encore un détournement à mettre au compte de ses commis. M. P. Clément avait déjà indiqué, dans l'ancienne série de *Mélanges* formée par Clairambault[2], l'existence de deux lettres de Voss et de Boecler. Le reste du dossier se trouve, en grande partie, dans l'une des séries du même fonds récemment classées et inventoriées, où les curieux et les amateurs de pièces rares pourront faire désormais un ample butin[3]. Ce sont d'abord sept lettres autographes écrites à Colbert par Huygens, Dominique Cassini, Hevel, Gronov, Viliotto, Bernard Diderius[4] et Jacques Meursius[5]; puis, la copie faite par Chapelain, pour Colbert, de vingt-cinq autres lettres écrites, entre 1663 et 1666, par Heinsius, Voss, Gevart, Boecler, Bering, Hevel, Ferrari, Wagenseil, Graziani, Dati, Allacci et Viviani[6]. Trois seulement sont adressées au roi, et toutes les autres au ministre, au Mécène, au généreux patron que chacun connaissait pour être le véritable inspirateur de la munificence royale[7].

1. Voy. l'introd. du vol. déjà cité, p. LXXXVII à XCIV.
2. Ms. Clair. anc. Mélanges 466, actuellement 793, f°s 263 et 265.
3. Cette série, intitulée *Mélanges littéraires et biographiques*, compte cinq volumes (Clair. 1053 à 1057) et est un parfait spécimen des collections formées par Clairambault et du désordre qui caractérise cet amas de richesses, vierge encore du contact des chercheurs. Dans ces cinq volumes, où les pièces sont à peine classées par noms de personnages, on trouve un peu de tout : des listes d'actions de la Compagnie des Indes, des estampes, des factums imprimés, des copies ou des originaux de lettres ministérielles du XVIe au XVIIIe siècle, des billets de faire part, des copies ou des originaux de chartes du XVe siècle, des fac-simile de sceaux ou d'épitaphes, des portraits, des frontispices de livres, des oraisons funèbres, des adresses poétiques, des discours de réception, une masse de lettres provenant des dossiers de Colbert ou des archives de la famille Phélypeaux, des pièces capitales pour la biographie de Baluze, des lettres patentes, des prospectus de librairie, des libelles, et enfin certaines pièces qui viennent des cartons de Chérin et représentent les archives de l'ordre du Saint-Esprit jusqu'en 1790. On ne saurait indiquer de mélange plus attrayant à fouiller, à dépouiller, surtout au point de vue de notre histoire littéraire et artistique.
4. Clair. 1054, f°s 92, et 110 à 117.
5. Cette seule lettre se trouve dans une autre série, ms. Clair. 1170, f° 115.
6. Ms. Clair. 1054, f°s 128 à 164 verso.
7. Dans la lettre originale citée plus haut (Ms. Clair. 1054, f° 117), Huygens dit à Colbert : « Je n'ignore pas, Monseigneur, combien je suis redevable à vous, qui n'estes pas seulement le distributeur de ces

Enfin viennent les originaux autographes de six lettres de Chapelain, qui ont été publiées d'après la copie par M. Pierre Clément[1], et un sonnet également autographe du même Chapelain sur la Hollande vaincue[2].

De tout ce dossier, si précieux pour l'histoire de l'influence que nous eûmes alors sur l'Europe entière, je ne reproduirai ici qu'une lettre de Gronov à Louis XIV : elle donnera une idée suffisante du degré de lyrisme et d'emphase auquel s'élevait la science étrangère pour répondre aux bienfaits du roi ou aux courtoises flatteries de Colbert[3].

Lettre de Frédéric Gronov à Louis XIV[4].

Lugduni in Hollandia, IX cal. aprilis, A. C. CIↃIↃCLXXI.

Vincis, Adeodate maxime et christianissime, quemadmodum soles, vincis quocumque impetum vertisti, non tantum causa et armis, sed etiam gratia; neque exorietur qui, vel jure, vel vi, vel bene merendo, adversum te consistere cum fiducia et certare se postulet. Nos certe citius prædicando quæ perpetras egregia, quam Tua Majestas perpetrando quæ prædicari fas et æquum est, defatigabimur. Vel huic tam effusæ atque inexhaustæ beneficentiæ tuæ quid possumus opponere, quid habemus allegare, quo meruerimus ut tot jam singuli tuis donis anni nobis exuberent, et tuam per largitatem plerique statum fundaverimus et classicis civibus accenseamur? Sed benigna tua interpretatio facit ut accipere videamur non indigni, et ut magnificentiæ tuæ salva sit ratio, pateris ultro nos imputare. Constat enim augustæ Majestati Tuæ consilium suum, nec citius quicquam quam Deus et natura, temere statues. Hinc quoque pluris quam pro numero æstimantur quæ largiris, quia non jactas aut in aleam mittis quæ largiris; nec tantum invicti exercitus militum, sed etiam in toga bene-

grâces, mais qu'on en peut encore dire la première cause, puisque, par vos sages conseils, vous avez suggéré à Sa Majesté ce moyen, entre autres, d'estendre sa gloire en respandant ses bienfaits. »

1. Ms. Clair. 1054, f°s 18 à 24, et 1056, f° 89. Ce sont les lettres publiées sous les dates des 2 avril et 18 août 1670, 10 et 24 avril 1671, 25 août 1672 et 6 juillet 1673. Il y a des différences de dates et de textes entre la copie imprimée et les originaux. Une certaine portion des autres lettres originales de Chapelain a été retrouvée par M. P. Clément dans les mss. de Baluze, non moins coutumier que Clairambault de ces détournements faits au nom de la science.

2. Ibid., f° 17.

3. Voy. les sept premières lettres écrites par Colbert à Boecler, Gevart, Voss, Hevel, Allacci, Heinsius, Graziani, et deux autres à Huygens et Conring. (*Lettres*, t. V, p. 238 à 242, 304, 306.)

4. Orig. autographe, ms. Clair. 1054, f° 113.

ficiariorum exquisitissimum agis delectum. Quem igitur præ aliis decuit coërcere grassantem barbariem, nisi qui mari terraque expugnavit, stetit, repulit, pacem pati jussit barbaros? Tuæ sunt hæ palmæ, Rex Christianissime : tu Pannonias et Germaniam, tu Italiam inundatione teterrima et diluvio Turcicæ immanitatis liberasti, tu Afros et Numidas, jam non myoparonibus, sed classibus molestos et maria claudentes, repressisti; et cum maxime apparatu quodam inusitato famæque jam nunc formidabilis hoc agis, ut totum illud latroconium pelago emoveas liberamque navibus et commerciis viam præstes. At interim non levior pestis obrepserat liberalibus institutis, gliscebatque in dies perversa quædam animum, in quo sunt omnia mortalibus natis sita, excolendi ratio et recti ignorantia : literæ humaniores (quid dicam, interiores et altiores), quæque a veteri Roma et atticis Athenis accessit studiis politura, fastidiri, et pro supervacuis, voluptariis, sumptuosis, damnosis, traduci contemnique ac negligi, jamdudum ringentibus et palam querentibus, quibus sanior sensus et consultior ad sapientiam via, ad illum qui ante ducentos annos obtinebat, et optimarum artium disciplinam merserat ac deleverat, ingeniorum situm rediri et Scythismum. Hanc barbariem, hoc monstrum humanitatem hominibus ablaturum, tu, fortissime ac felicissime Imperator, singulari consilio, animo ingenti et divino prorsus instinctu debellare, ac non tuis modo finibus, quibus quadam fatorum industria et nobilitate gentis minus nocuit, sed tota Europa, quam imperio inclitorum Francorum, tam beneficiis generis humani rex, exturbare constituisti. Quam in rem profecto nihil opportunius quam quod adscivisti, foves, oppignoras quos ubicumque protulit ingenii vigor et rerum divinarum et humanarum pervestigatio et antiquitatis memoria nitorque dicendi, qui, quantum in ipsis est, Musas fugam minantes retinent ac propugnant. Horum enim hoc sacramentum est : in hanc illi expeditionem sponte ac privatim, ut trecenti Fabii adversus incursiones Veientium, manus promiserunt, multo utique firmiores futuri, postquam tua auctoritas, tua auspicia, tua fortuna optime animatos subornavit et corroboravit. Quam admirabilis es, quam justus Justi filius, quam omnibus major et conspectior principibus, qui vel antecesserunt seculum tuum, vel id participant, vel (quod utinam sero fiat!) excipient, (unde namque tam magnas cogitationes, ut ausit quisquam imitari? si quis audebit tamen, te sequetur præeuntem, et Favonius erit, non Cato,) quum hoc pium et necessarium et salutare bellum tibi nos potissimum militare, quum per hoc auriflammam tuam præferre, tua æra merere, quum operatorum publico non propriis impendiis atteri, sed acquiescere atque etiam e fisco tuo sustineri et crescere rem familiarem voluisti! Quis autem tam iners et abjecta humilitatis, qui non omnes pœne ultra

mensuram humanarum virium nervos contendat, dum talis urget præsentia Turcis; quis non addat gradum, tempus, sudores, vigilias, dum tibi procedimus, tibi lucubramus, te teste, exactore, probatore, exercemur? Facient operæ pretium tam strenuæ et in hoc campo spectatæ manus, olim inter se laudis æmulæ, nunc signo tuo et stipendio incitatiores : quicquid autem emolientur, quicquid profligabunt, in tuam gloriam cedet : omnem elegantiam et horum et suorum temporum acceptam tibi referent minores. Hoc tibi præstabunt primi ordines nostri : cœterum, quantum unus manipularis, probus et pudens, devotione audendo, lacertis valet, aspirabit, annitetur, priusque animam stans amittet, quam tuam spem, tuum imperium frustrabitur, Tuæ, Rex regum, Sacratissimæ Majestati, inservientium minimus, fide et obsequio nemini secundus.

JOHANNES FREDERICUS GRONOVIUS.

La guerre de 1672 amena nécessairement une rupture avec les savants étrangers; deux Italiens et Conring, qui avait montré un dévouement si absolu à la France, restèrent seuls sur les états de gratifications pendant un an ou deux. Pour les pensionnaires français, les gratifications furent maintenues par Colbert, et on le voit encore, presque en ses derniers jours, écrire aux intendants que le roi désirerait trouver dans chaque province quelques jeunes travailleurs capables de s'appliquer à l'histoire locale ou à une science particulière, et qu'il les aiderait par des secours d'argent[1]. Mais le crédit annuel était tombé à 50 ou 60,000 livres, et M. Pierre Clément a calculé qu'en vingt-six ans, toutes ces largesses ne doivent pas avoir coûté plus de 1,700,000 livres.

Sans quitter le sujet, Clairambault fournirait encore une foule de pièces importantes. Citons seulement, dans la même série où est venue échouer la correspondance de Chapelain, une suite de lettres d'Errard et de Coypel, des plus curieuses pour l'histoire de l'École de Rome et de ses premiers directeurs[2]; deux lettres du général des Jésuites Oliva, remerciant Colbert de sa bienveillance pour l'ordre auquel il avait confié ses fils[3]; enfin, trois épîtres de Conrart, du cavalier Bernin et de Dominique Cassini, que leur moindre étendue permet de reproduire ici, ainsi qu'un fragment d'une curieuse lettre du jurisconsulte Broé, empruntée à l'une des séries voisines.

1. Lettre du 19 juin 1683. (*Lettres de Colbert*, t. V, introd., p. LXXXVII.)
2. Ms. Clair. 1054, f°s 63 et suiv.
3. Ibid., f°s 88 et 90.

Lettre de Cassini à Colbert [1].

Bologna, li 15 gennaro 1669.

Illmo et ecc^mo sig^re, mio sig^re padrone col^mo.

Non haverei saputo aspirare a maggior honore di quello che mi gionge per le benefiche mani di V. E., d'esser fatto degno delle gratie della M^tà Christ^ma e d'esser ammesso al suo real servitio. Del che mi accertano le benignissime lettere di V. E. in espressione della regia mente di S. M^tà e degli ordini inviati a Monsig^re di Bourlemont, per ottenere dalla S^tà di N. S. la permissione della mia venuta, e dalla lettera di cambio per lo viaggio di mille scudi di Francia, tramessami colle lettere di V. E. dal sig^re Co. Gratiani [2]. Quelle singolarissime gratie tanto più sono da me pregiate, quanto più le considero come conferite dal maggiore e più glorioso monarca che ammiri il mondo, e per mezzo del maggior prottettore che mai habbiano havuto i letterati, quale si mostra V. E., a gloria immortale di S. M^tà e beneficio di si florido regno, unico teatro, a giorni nostri, non meno delle lettere che dell' armi.

Io non posso a bastanza esprimere la grandezza delle obligationi che ne professo a V. E.; ma procurerò di farlo con la pronta esecutione de suoi riveritissimi cenni, in ordine a quali darò subito principio a sbrigarmi degli affari di queste parti, per poter esser pronto alla partenza, quando da Monsig^re di Bourlemont me ne saranno impetrate le permissioni. Animato dunque dal desiderio di servir la M^tà S., e affidato dal potente patrocinio di V. E., verrò a costituirmi di presenza quale mi professerò perpetuamente

D. V. E.

Humil^mo, divot^mo, oblig^mo servitore.

Gio. Domenico Cassini [3].

Lettres du cavalier Bernin à Colbert [4].

Illmo et ecc^mo sign^re, padrone mio col^mo.

Il presente giovane scultore hà mostrato desiderio che io lo raccomandi alla protetione di V. E., si come faccio. Per quello che hò veduto di suo, è assai amoroso, è diligente, et hà gran voglia de imparare.

1. Ms. Clair. 1054, f° 115.
2. Cassini était appelé en France pour organiser l'Observatoire, et il fut naturalisé en 1673.
3. Dans le vol. Clair. 1170, parmi les lettres envoyées à Colbert au sujet du voyage de son fils en Italie, on en trouve une écrite par Cassini, de Paris, le 29 mai 1671, et donnant des nouvelles du passage de Seignelay dans les États du prince de Modène ou à Boulogne.
4. Ms. Clair. 1053, f°s 116 et 117.

Quello che io faccio in ordine alla statua acavallo di Sa Maestà[1], V. E. lo potrà sapere dà altri. Dirò solo che, in riguardo di quello che io devo, fò puoco; in ordine alle mie forze, fò più di quello che posso, è se il signore Dio mi darà vita, spero di fare vedere assai più di quello che hò promesso. Sò humilissima creatura (?) a V. E. Di Roma, il di 20 7bre 1670.

Di V. S. illmo et eccmo

Divmo, hummo et obligmo servitore,

GIO. LORENZO BERNINI.

Illmo et eccmo sigre, padrone colmo.

Dal signor ambasciatore di S. M. hò ricevuto la pensione che S. M. si compiacque dare à me et à Paolo, mio figlio. Perciò ne rendo infinite gratie alla Mtà Sua et à V. E., che ne hà cosi gran parte. In quanto all'opera, io spero di finirla, perche vedo che il signore Dio fà miracoli, dandomi in quest 'età forza di poter lavorare sette et otto hore il giorno continouamente. Circa la sua riuscita, dirò solo che, se l'amore arrivà à far cose maravigliose, io fò quest' opra con amor grandissimo, e se il grand amore non vol esser diviso, io, per non lo dividere, acciò S. M. sia meglio servita, hò lasciato tutte l'altr'opere et impieghi. Prego dunque V. E. à farmi gratia à far sopra di cio un poco di riflessione, e qui ratificando à V. E. le mie continoue obligationi humilissime, me gl' inchino. Roma, 15 maggio 1672.

Di V. E. illma

Hummo, devmo et obligmo servitore,

GIO. LORENZO BERNINI[2].

Lettre de Valentin Conrart à Colbert[3].

A Atys, le 17 octobre 1671.

Monseigneur,

Puis-que l'indisposition qui me rend perclus, et qui me tient renfermé, depuis plus de dix ans[4], ne me permet pas de vous aller témoigner combien je suis sensible à la nouvelle grace que

1. Cette statue, Bernin mit quatorze ans (1669-1683) à l'achever, et elle déplut tellement à tout le monde, qu'il fallut en changer la tête pour la pouvoir reléguer au bout de la pièce d'eau des Suisses.

2. Voy., dans la publication de M. P. Clément, t. V, p. 320, note 2, la lettre par laquelle Colbert avait chargé Mgr d'Estrées de remettre les gratifications au père et au fils, et la réponse du prélat. Cf. ibidem, p. 350, 359 et 388. On reconnaît par ces documents que l'art n'était pas toujours la seule préoccupation du cavalier.

3. Ms. Clair. 1054, f° 171.

4. Conrart eut la goutte pendant quarante-deux ou trois ans, et il devait garder presque constamment le lit ou la chambre. Quelquefois les souf-

je viens de recevoir de vostre bonté, avec toute ma famille; cette mesme bonté me permettra, s'il luy plaist, que je lui en face paroistre, par ce billet, ma respectuëuse reconnoissance. Il est écrit, Monseigneur, d'une main foible et tremblante; mais il est dicté par un cœur, qui n'a que des mouvemens de zèle, et de vénération pour vostre générosité. Je l'avois déja éprouvée, cette générosité si noble, et si bien-faisante, en d'autres occasions qu'en celle-cy; et quoy que je vous sois presque aussi inconnu, qu'inutile, je n'ay pas laissé d'estre honnoré plusieurs fois des graces du Roy, par vos soins, et à vostre recommandation, quelque indigne que je m'en reconnoisse. Je vous dois donc nommer mon Bien faiteur en toutes manières, Monseigneur; et j'ose mesme me flater de l'espérance que vous me continuërez la faveur de vostre bien-veüillance, et de vostre protection, tant en l'affaire dont vous avez daigné faire connoistre, ces jours passez, la justice à Sa Majesté, et où il s'agit de mon repos, et de l'honneur de ceux de mon nom, (en cas qu'elle ayt quelque suite) que dans les autres rencontres, où il vous plaira de me considérer comme l'homme du monde que vous vous estes le plus absolument aquis, et que vous avez déja rendu, par toutes les graces dont il vous est redevable,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéïssant et très-obligé serviteur, CONRART[1].

Lettre de M. de Broé à Colbert[2].

A Bourges, 25 novembre 1676.

. . . . . .

Nous avons perdu depuis peu M. Valois[3], qui estoit un des plus sçavans hommes de l'Europe; on le regardoit en Italie et ailleurs comme un des plus habiles de son siècle. Il marchoit sur les pas des Cujas, des Scaligers, des Casaubons, des Saumaise, tous françois. Cependant, Joseph de Lescalle fut contraint, sous le règne d'Henri quatriesme, d'aller chercher du pain chez les Hollandois, où il est mort; Casaubon, son successeur, en trouva en Angleterre; M. Saumaise, qui avoit une prodigieuse érudition, quitta de nostre temps le royaume et prit la route de Suède

frances étaient telles, qu'il demandait à son ami Larroque de prier Dieu qu'il le délivrât de l'existence.

1. L'orthographe, l'accentuation et la ponctuation de cette pièce, dont l'écriture est très-régulière, quoi qu'en dise Conrart, sont scrupuleusement conservées, comme un spécimen intéressant des progrès de la langue, auxquels le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française avait pris une part si notable.

2. Ms. Clair. 1066, f° 270.

3. L'historiographe Henri de Valois, frère aîné d'Adrien.

et d'Hollande; M. Cujas, conseiller au parlement de Grenoble et professeur de droit à Bourges, forma le dessein, quelque temps avant sa mort, de quitter la France, à la persuasion de Grégoire XIII, qui luy proposa des emplois fort avantageux en Italie. Nous n'avons point aujourd'huy de sçavans de cette force là; il faut des siècles entiers pour produire de grands hommes; il semble que la nature fait des efforts quand elle en produit un dans chaque siècle. Je n'en connois que deux véritables sçavans en France, dont la réputation est grande et soustenue par beaucoup d'ouvrages, mais ils ont sur leur déclin. J'écrivois il y a quelque temps à M. le duc de Montausier, qui m'a honoré de quelques responces fort obligeantes, qu'avec les bonnes intentions de Sâ Majesté et toute la précaution des ministres, nous manquerions de véritables sçavans dans le royaume après la consommation du grand ouvrage de la paix, car la guerre ne durera pas toujours. Cela sera déplorable pour un royaume comme celuy-ci, qui a tousjours eu soin d'élever de grands hommes dans la république litéraire. Le mauvais exemple de la pluspart des professeurs en droit et le peu d'émulation qu'il y a, pour n'estre point soutenus par les princes ou par les ministres, rallentit l'inclination naturelle qu'on auroit pour faire quelque chose. Ils mangent le pain du Roy fort à leur aise et font le capital de leur employ à enseigner de jeunes gens, parceque eux mesme ne sont pas fort éclairés, ou qu'ils y trouvent peu de disposition pour les grandes et importantes vérités de droit, d'histoire et de politique. Nostre science, qui est l'ouvrage des princes, doit estre traitée magnifiquement, et non d'une manière triviale, et ensuite sigualée par des ouvrages publiques, qui étendent bien loin la réputation des aucteurs dans le royaume et chez les estrangers.

Je suis, avec un profond respect, etc. BROÉ.

(*La fin prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

212. — LE ROY (Aug.). Notice sur les clepsydres et les premières horloges. In-18, 29 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

213. — LEROY. Les Livres de l'abbaye du Jard, diocèse de Sens, au XIIIe siècle. In-8, 9 p. Paris, Claudin.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er DÉCEMBRE 1874,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 janvier 1875.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1746. M. Guillaume GUIZOT, professeur de littérature étrangère au Collége de France, chef de la division des cultes non-catholiques au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, rue de Monceau, n° 42; présenté par MM. Jourdain et J. Desnoyers.

1747. M. DE ROZIÈRE, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général des Archives départementales, rue des Saints-Pères, n° 48; présenté par MM. L. Delisle et J. Desnoyers.

1748. M. J. BENDA, négociant, boulevard Beaumarchais, n° 100.

1749. M. A. PFEIFFER, banquier, rue Marignan, n° 23.

1750. M. le docteur Alban FOURNIER, à Rambervillers (Vosges).

Ces trois derniers sociétaires sont présentés par MM. A. Gérardin et le docteur Maurice Perrin.

M. le président informe le Conseil de la mort de M. l'abbé Colas, membre de la Société, chanoine et grand pénitencier du diocèse de Rouen, conservateur du Musée de céramique de cette ville, et possesseur d'une bibliothèque remarquable par de nombreux et rares ouvrages concernant surtout l'histoire de Normandie.

Ouvrages offerts.

Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France : Rapports au Ministre sur la Collection et sur les actes du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, par M. le baron de Watteville, chef de la division des sciences et lettres. Paris, 1874. 1 vol. in-4 de 184 p.

Société de l'Histoire du Protestantisme français. — Bulletin historique et littéraire. 2e série, 9e année. N° 11, 15 novembre 1874. Paris, br. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique. N° 11, novembre 1874. Paris, br. in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre de 1874. Br. in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1874, n° 2. Amiens, br. in-8.

Concours de 1874 *de la Société libre d'agriculture, sciences,* etc., *de l'Eure.* Section de Bernay. Bernay, 1874. Br. in-8.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Caen, 1872 et 1874. Deux vol. in-8.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. 3e série, t. Ier. Années 1871-1873. Dijon, 1873. Un vol. in-8.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine. T. XXIV. *Histoire de Marmoutier.* T. Ier (a. 372-1104). Tours, 1874. Un vol. in-8.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine. T. III, 1er et 2e trimestres de 1874. Tours, 1874. Br. in-8.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois. T. XI, 3e livraison, et t. XII, 1re livraison. Liége, 1873 et 1874. Br. in-8.

Lettres et négociations de Philippe de Commines, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. T. III. Bruxelles, 1874. 1 vol. in-8.

Correspondance.

M. Guillaume Guizot demande à être admis au nombre des membres de la Société. « Personne mieux que moi, dit-» il, ne sait à quel prix mon père estimait les travaux de la » Société de l'Histoire de France et les services qu'elle con-» tinue à rendre aux études historiques. Si je n'en suis pas » un juge aussi compétent, il m'avait depuis trop long-» temps appris à les admirer pour que je n'aspire pas à lui » succéder au moins de nom. »

MM. René Destors et Detourbet remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société, le dernier au nom de la Société de lecture de Dijon, dont il est président.

M. le comte de Champagny, absent de Paris, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance du Conseil.

M. L. Delisle communique une lettre de M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, qui remercie le Conseil d'avoir désigné pour une prochaine publication la *Chronique de Louis II, duc de Bourbon,* par Cabaret d'Orreville, qui avait été admise en principe depuis plusieurs années. Il est tout prêt à en commencer l'impression sous un bref délai; mais il signale au Conseil l'existence probable, dans les archives de la maison de Condé, de plusieurs docu-

ments et comptes originaux du XIVe siècle, qui éclaireraient quelques points importants de la vie du duc Louis. Ces archives appartiennent à M. le duc d'Aumale, et M. Chazaud demande s'il serait possible d'en obtenir la communication, au nom du Conseil de la Société. — M. Chazaud informe aussi le Conseil de la proposition qui lui a été faite par M. Mame, imprimeur à Tours, bien connu pour ses beaux ouvrages illustrés, de publier en grand format, avec la reproduction des quatorze miniatures originales du manuscrit de Saint-Pétersbourg, la Chronique dont il s'agit, et il demande si cette publication, d'un prix notablement supérieur, serait un obstacle à celle qu'il doit faire pour la Société. Il serait bien entendu que celle-ci serait mise au jour la première, avec commentaires et documents qui en feraient une édition essentiellement différente de l'édition de luxe que pourrait éditer M. Mame. Dans ces conditions, le Conseil déclare qu'il n'y verrait aucun obstacle. — Quant aux documents conservés dans les archives de Condé, M. le duc d'Aumale en sera informé, et la communication lui sera demandée par le secrétaire, de la part du Conseil.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. Tome VIII. La copie de ce volume a été remise. On compose le 6e placard.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Mémoires de Bassompierre. T. III. La feuille 7 est tirée, les feuilles 8 et 9 sont en composition.

Croisade contre les Albigeois. Tome Ier. Tiré jusqu'à la feuille 15; feuilles 16 et 17 en épreuves corrigées; feuille 18 envoyée à M. Meyer.

Annuaire-Bulletin de 1874. Feuilles 12 et 13 en épreuves.

M. L. Delisle signale la publication récente, dans un volume de la collection anglaise officielle des *Rerum britannicarum medii ævi scriptores*, d'une chronique latine sur le règne d'Édouard III, écrite par un moine de Saint-Alban. Cette chronique, inédite jusqu'ici, pourra être utile à l'édition de Froissart, que publie M. Luce.

M. Léopold Pannier informe le Conseil qu'il s'est mis activement à l'œuvre pour l'édition des *Lettres de Louis XI*, à titre de collaborateur de Mlle Dupont. Il a commencé à collationner les textes déjà copiés, et à vérifier ou compléter les indications plus sommaires. Il a retrouvé un assez grand nombre de lettres à ajouter à celles que Mlle Dupont connaissait déjà, et il est de plus en plus convaincu que trois volumes seront indispensables pour cette publication, ainsi que le Conseil a bien voulu le décider dans sa précédente séance. M. Pannier pense qu'un délai de six mois lui suffirait pour mettre sous presse le premier volume.

Le Conseil décide que les quinze exemplaires sur grand papier de Hollande des *Lettres du cardinal Mazarin à la Reine*, qui ont été retrouvés dans les magasins de la Société, seront mis à la disposition des membres, au prix de 20 francs l'exemplaire. Le prix du même volume, depuis longtemps épuisé, avait été fixé à 45 francs, dans les mêmes conditions, à l'époque de la publication de l'ouvrage, en 1837.

Les sociétaires qui désireront acquérir un de ces exemplaires, en informeront M. l'Archiviste. Il n'en sera pas fait de vente au public avant le 1er juillet 1875.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire adjoint, chargé de la publication de l'*Annuaire-Bulletin*, a l'honneur de rappeler à MM. les Membres de la Société que la présentation de membres résidant en province doit être accompagnée de l'indication d'un correspondant résidant à Paris, indication nécessaire pour

la distribution des imprimés et publications, ou pour le règlement des cotisations.

MM. les membres de la Société sont également priés de faire connaître sans retard à l'Agent de la Société toutes les modifications à porter sur la liste des Membres, comme changements d'adresse, rectifications de noms, titres, qualités, etc.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS INÉDITS SUR COLBERT.

(SUITE ET FIN.)

3. *La mort de Colbert.*

Le 6 septembre 1683, à trois heures du matin, Colbert mourait dans son hôtel de la rue Vivien. Usé par un labeur incessant de près de quarante-cinq années, accablé par les émotions des luttes qu'il avait eu trop souvent à soutenir soit contre ses rivaux ou ses propres enfants, soit contre ce maître qui s'appelait Louis XIV, il succombait à d'horribles souffrances, qui firent de son agonie un véritable supplice de plusieurs jours. Suivant son habitude, le public voulut voir dans cette mort un événement extraordinaire, un drame, même un crime ; non-seulement on parla de haines mortelles et de disgrâce, mais le mot de poison fut aussi prononcé. Cette dernière supposition était aussi gratuite et absurde que la première avait de fondements. La santé du ministre avait toujours été fort mauvaise : dès le temps de la Fronde, en 1650, les excès de travail et les anxiétés amenaient chez lui de fréquents accès de fièvre[1] ; en 1663, c'était la goutte, puis un délabrement d'estomac qui fit croire à une tentative

1. *Lettres*, t. Ier, p. 28 et 136. « Mon esprit estant actif, s'il n'avoit de quoy s'occuper, il tourneroit son activité contre moy-mesme, ce qui ne se pourroit faire qu'au détriment de ma santé. »

d'empoisonnement, et enfin des fièvres violentes, qui ne cédèrent qu'à l'action du quinquina, en 1680[1]. A cette dernière date, il y avait déjà longtemps que les douleurs morales compliquaient le mal physique : chaque jour la lutte avec les Le Tellier s'envenimait davantage, chaque jour le grand ministre voyait s'écrouler quelque pierre de l'édifice laborieusement élevé dans la première partie de son règne; c'en était fait de l'ascendant qu'il avait si heureusement exercé sur l'esprit du maître, et il n'y avait plus de merci à attendre d'un Louvois triomphant pour le malheur de la France. Ces faits de division dans les conseils ministériels étaient publiquement connus et commentés [2], et il y a tout lieu d'en croire l'ambassadeur vénitien Foscarini lorsqu'il raconte dans sa relation officielle la cause et les débuts de la dernière maladie. Le roi, dit-il, s'était plaint fort durement, soit de la mauvaise construction des bâtiments élevés à Versailles par le jeune et insouciant Colbert d'Ormoy, soit de la lenteur marquée du contrôleur général à fournir l'argent que Louvois absorbait sans relâche[3]. Le désespoir agissant sur un tempérament fort bilieux, une crise de gravelle atroce se produisit, fut aussitôt déclarée mortelle, et, au dire de l'ambassadeur, Colbert, refusant toute nourriture qui eût prolongé cette vie de tourments, renonçant même à réclamer pour ses enfants la protection et la gratitude à laquelle ils avaient tant de droits, Colbert n'aurait plus demandé qu'à mourir en paix. Probablement ce récit a été dramatisé par Foscarini; il se

1. T. VII, introd., p. XXXIII et suiv.

2. Voyez les détails que Philibert de Lamare a recueillis sur ces querelles journalières entre le parti Le Tellier d'une part, comprenant le chancelier, Louvois et l'archevêque de Reims, et d'autre part Colbert, l'archevêque de Paris, le P. de la Chaise, le maréchal de Villeroy. (*Mélanges,* ms. Fr. 23251, n° 958.) Le même recueil (n° 1008) cite un épisode caractéristique : « Il y eut en 1682 une assez grosse querelle entre M. Colbert et M. de Louvois, sur ce qu'au Conseil, en présence du roi, M. de Louvois ayant voulu blâmer la conduite de M. Colbert au sujet de la conversion des rentes sur l'hôtel de ville, disant que cela avoit ruiné le crédit du roi, M. Colbert répartit que, lorsqu'il plairoit au roi, il rendroit bon compte de son administration, et qu'il souhaitoit que lui, M. de Louvois, en rendît un aussi bon des 60 millions qu'il lui avoit fournis la dernière campagne. Sur cela, M. le chancelier, prenant la parole, leur dit : « Comment, Messieurs, vous perdez le respect que vous devez au roi, en vous querellant en sa présence! » et ainsi il rompit adroitement le coup à une dispute dans laquelle il prévoyoit que M. de Louvois, son fils, n'auroit pas l'avantage. »

3. *Relazioni,* série II, Francia, t. III, p. 380; cité par M. P. Clément, dans l'introd. du t. VII, p. XXXIIII et suiv.

trouve contredit en bien des détails, et surtout en ce qui concerne cette fin de « désespéré », par le correspondant parisien d'une des gazettes qui se publiaient en Hollande[1]. Suivant celle-ci, Colbert conserva jusqu'à son dernier soupir « un jugement sain et entier. » Loin de s'abandonner au désespoir, il ne se préoccupa que de régler, pour le repos de sa conscience et le bien de sa famille, ses affaires spirituelles et temporelles ; malgré d'horribles souffrances, que la médecine était impuissante à calmer, sa mort fut calme et magnifique, comme celle d'un grand homme et d'un bon chrétien. Une pièce curieuse, retrouvée récemment par notre confrère M. Éd. de Barthélemy, dans les archives de Mme la princesse de Montholon-Sémonville, confirme et complète d'une façon émouvante le récit de la gazette :

« M. Colbert décéda hier, à trois heures du matin, et il est mort avec la même force de jugement et la même présence d'esprit qu'il avoit toujours eue en la plus forte santé. Il a édiffié toute sa famille par les véritables sentimens de christianisme qu'il a inspirés à un chascun en particulier, et paroissant le premier persuadé et pénétré de tout ce qu'il disoit avec tant de force et de présence d'esprit, qu'on a doutté que le père Bourdaloue, qui ne l'a point abandonné pendant huit jours, comme estant son confesseur ordinaire, fust capable de dire des choses plus belles que celles qu'il a dites en mourant[2]... Il souffrait des douleurs si violentes, qu'on estoit obligé de le mettre dix fois par jour dans le bain, et les médecins, qui ne connoissoient point son mal, par une ignorance qui leur est assez ordinaire, ne luy faisoient prendre que de l'eau de poulet, au lieu de luy donner de bonne nourriture qui l'eust mis au moins en estat de résister plus longtemps à sa maladie, qu'on a trouvée d'une nature qu'il ne pouvoit pas vivre ni résister longtemps à quatre pierres qu'on lui a trouvées dans le rein. Voilà la cause de sa perte[3]. »

L'auteur de cette lettre, qui n'est point signée, et le correspondant de la gazette, qui donne à peu près les mêmes dé-

1. Gazette de Leyde, septembre et octobre 1683, *passim*. Comparez le récit de l'abbé de Choisy.
2. Colbert avait toujours été très-pieux, et sa dévotion n'était nullement entravée par les constantes préoccupations du ministère. L'abbé Gallois lui avait fait un bréviaire particulier, sur le plan du cardinal Guidonis, et il le disait exactement tous les jours. De plus, il récitait le psautier entier en une semaine et lisait dans son année l'Ancien et le Nouveau Testament. (Miscellanées du P. Léonard de Sainte-Catherine de Sienne; Arch. nat., MM 824, f° 65.)
3. *Journal officiel*, 3 octobre 1874, p. 6831.

tails, presque dans les mêmes termes, étaient tous deux bien informés quant à la nature du mal. Voici, comme pièce justificative de leur récit, le procès-verbal de l'autopsie du corps de Colbert, retrouvé par hasard au milieu de la masse des pamphlets et des épigrammes que Clairambault avait pieusement recueillis sur son premier patron[1]. On jugera quelles tortures l'illustre ministre avait dû subir avant d'échapper par la mort à la disgrâce du souverain qui lui devait sa grandeur, à l'ingratitude des peuples pour la prospérité desquels il avait constamment travaillé.

HISTOIRE DE CE QUI A ESTÉ TROUVÉ A L'OUVERTURE DU CORPS DE MONSEIGNEUR COLBERT, FAITE LE 7 SEPTEMBRE 1683, A 7 HEURES DU MATIN.

L'extérieur du corps estoit de la couleur et de la figure convenable, le parmicule de la graisse estoit fort espais, la couleur, la situation et la consistence des boyaux estoit naturelle, mais la graisse qui les environnoit, aussy bien que le mézentère, l'épiploone et le parmicule, paroissoient jaune comme d'une teinture empruntée de la bile.

La couleur et la consistence de la rate estoit un peu différente de celle qui appartient à cette partie. Le foye avoit de l'altération dans sa couleur et dans sa substance, un peu plus de dureté qu'il ne luy convient. La vésicule du fiel qui luy est attachée estoit petite et rétressie par l'espaisseur de ses membranes, qui approchoient du calleux. Elle renfermoit une matière purulente aqueuse, sans mauvaise odeur, et plusieurs petits corps solides, capables néanmoins de se fondre au feu, dont une partie occupoit le col.

En ouvrant la capsule du ren gauche, dont la figure estoit irrégulière, au moins par embas, il est sorty une matière grisastre, séreuse et purulente. La membrane adipeuse, espaissie et condensée, formoit un corps dur vers la partie supérieure de ce mesme ren. Dans le ren ouvert, on a trouvé la partie inférieure occuppée d'une pierre, grosse, inesgalle, ayant une saillie pointue qui respondoit au bassinet, la partie supérieure gastée par une matière purulente, et ses manelons pressez par une pierre ronde accompagnée de plusieurs pierretes.

Il y avoit aussy, dans l'endroit de l'uretère joignant le ren, une pierre grosse comme une médiocre fève, et, un travers de doigt plus bas, il y avoit une autre pierre assez grosse, en forme de croissant, bouchant, à ce qu'il sembloit, exactement l'uretère.

Le ren droit, beaucoup plus petit qu'il ne faut, estoit marbré

1. Ms: Clair. 1170, f° 169.

dans sa substance extérieure et couvert de phlyctènes. Il contenoit une matière purulente et séreuse. La teste de l'uretère estoit beaucoup dilatée par une énorme pierre en forme de croissant, extérieurement graveleuse, jaunastre du costé du ren et persée depuis la partie qui regarde le ren jusqu'à celle où se trouve le vuide du croissant.

La substance des deux uretères, dilatée et enfermant des pierres, estoit calleuse.

La vésie, où l'on a encore trouvé de l'urine, estoit bien conditionnée; le pancréas très bon.

La substance de l'estommach, très beau au dehors, estoit très unie au dedans. Il y avoit, du costé gauche, de petites marques rougeastres, formées par des vénules dilatées.

Le cœur et le poumon estoient en bon estat[1].

4. *Les papiers administratifs de Colbert.*

Colbert et ses savants bibliothécaires, les Baluze, les Clément, les Carcavy, les Clairambault, savaient estimer à leur juste valeur aussi bien les papiers d'État et les documents administratifs que les manuscrits ou les chartes du moyen âge et des temps les plus reculés. Pour se rendre compte de cette saine et louable appréciation, il n'est besoin que de parcourir la correspondance du ministre avec son fils Seignelay, avec ses commis, avec les agents de tout ordre qu'il employait si activement en tous pays[2]. Comme il gourmande le jeune secrétaire d'État, lorsqu'il trouve roulant dans son bureau, au milieu de la dernière saleté, « les papiers et les mémoires qui sont, dit-il, la quintessence de l'esprit des plus habiles gens du royaume[3] ! » Sa préoccupation pour les richesses de sa bibliothèque est constante, et chaque jour il se félicite d'y trouver les matériaux les plus précieux pour entretenir son activité dévorante et aider à l'universalité de ses aptitudes. On doit donc s'étonner qu'il ne soit question ni de bibliothèque, ni de papiers d'État dans le testament qu'il dicta quelques heures

1. Cette pièce, quoique non signée, paraît bien authentique. Les documents analysés par M. Pierre Clément (t. VII, p. 378, note 2) nous apprennent que l'autopsie fut faite par le chirurgien Morel et l'embaumeur Gastelier.

2. Voyez *Lettres de Colbert*, t. V, *passim*, et L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. Ier, p. 439 à 486.

3. *Lettres de Colbert*, t. III, 2e partie, p. 172.

avant de mourir[1]. Il est vrai que cet acte des derniers moments est presque insignifiant; mais, quoi ! pas un mot des trésors intellectuels amassés avec tant de soin et de persévérance! Colbert n'osa-t-il suivre l'exemple de son premier maître, Mazarin, qui avait pu, ouvertement, publiquement, détourner de leur destination tous ses papiers, toutes ses cassettes, et en faire l'objet d'un legs spécial pour lui-même, Colbert? Et pourtant c'était là un exemple bien tentant, puisque Louis XIV avait ratifié la volonté suprême du cardinal et autorisé le légataire à prendre possession de toutes les « dépêches, lettres missives, négociations et autres papiers concernant les affaires d'État et les domestiques de Son Éminence[2]. » Quoi qu'il en soit, Colbert affecta de comprendre tacitement sa bibliothèque et ce qu'elle contenait, livres, manuscrits, papiers, dans la masse de l'énorme succession qu'il laissait à ses enfants, et, comme pour mieux limiter la part du roi, il prit soin de faire mettre en ordre et cacheter « plusieurs papiers qui devaient être remis à Sa Majesté[3]. » Néanmoins, ajoute la gazette qui nous fournit ce détail, on mit des gardes chez le défunt et le scellé fut apposé sur ses divers cabinets de Paris, Saint-Germain, Sceaux, etc. Mais ce n'était point là qu'on pouvait trouver les liasses de papiers administratifs, car les bibliothécaires du ministre avaient toujours eu soin de retirer les documents des bureaux mêmes et d'en former immédiatement des recueils pour leur patron, sinon d'en grossir leurs collections particulières. J'ajouterai que, si le roi fit reprendre quelques documents dans les cabinets du contrôleur général, ses ordres furent bien mal exécutés, puisque sa propre correspondance avec Colbert échappa à cette revendication, et que, s'étant retrouvée, au décès de l'archevêque de Rouen, dans les papiers personnels de ce prélat, elle devint alors la propriété du duc de Chevreuse[4]. Une pareille négligence peut s'expliquer par ce fait que le fils du défunt, comme secrétaire d'État chargé de la maison du roi et de la

1. *Lettres*, t. VII, p. 378. Le testament est daté du 5 septembre, à six heures du soir.
2. On peut voir dans la récente publication de M. A. Baschet, sur *le Dépôt des archives des Affaires étrangères*, p. 221 et suiv., quelle était l'importance de ces papiers.
3. Gazette de Leyde, 16 septembre 1683.
4. Voyez la *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances*, t. Ier, avant-propos, p. VII et VIII, note 2.

marine, et son neveu, comme intendant des finances et principal collaborateur du Contrôle général, conservaient leur pouvoir et leur influence. Autrement, les Le Tellier et leur protégé, le nouveau contrôleur général, n'eussent pas manqué de réclamer tous les papiers de Colbert, et peut-être même d'agir à l'égard de sa bibliothèque comme le fit Louvois à la Bibliothèque du Roi, où il remplaça immédiatement le jeune abbé Colbert par son propre fils, l'abbé Camille Le Tellier, et chassa quelque peu honteusement Pierre Carcavy, qui faisait toutes les fonctions de la charge depuis une vingtaine d'années [1].

La bibliothèque colbertine conserva son intégrité, ou du moins elle ne fit au Contrôle général qu'une restitution insignifiante, qui vint du fait même du neveu de Colbert, de l'intendant Desmaretz. Nous rencontrons en effet, dans un volume déjà cité de la collection Clairambault [2], deux projets d'arrêts relatifs aux papiers de l'administration des finances. L'un est écrit en entier de la main de Desmaretz ; il ne parle que des registres de recette et de dépense du Trésor que Colbert s'était appropriés comme le reste, propose de rendre cette série au Contrôle et réserve toutefois pour Seignelay les originaux des huit premiers volumes, en y joignant une copie des suivants, « afin que la famille conserve un monument du prodigieux travail » de Colbert. Ce projet fut approuvé et exécuté, puisque nous retrouvons aujourd'hui dans une des séries des *Mélanges*

1. Le chagrin frappa mortellement cet excellent travailleur, et il ne survécut que trois ou quatre mois à sa disgrâce. — Sur la biographie, qui est si peu connue, de Carcavy, nous trouvons quelques détails nouveaux dans les anecdotes recueillies par le bibliothécaire des Augustins, le P. Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, dont les informations semblent avoir été généralement bonnes, surtout en ces matières. Carcavy, né à Lyon et pourvu d'abord d'une charge de conseiller au parlement de Toulouse, puis monté au Grand Conseil (1637), ayant dû vendre cette charge pour payer les dettes de la succession paternelle, étudia la science des livres sous la conduite de Trichet du Fresne et devint l'un des meilleurs connaisseurs de Paris. Foucquet le prit alors pour bibliothécaire. Après la catastrophe de 1661, il entra comme intendant chez M. de Liancourt. C'est de là que l'abbé de Bourzéis le tira pour passer au service de Colbert, et il sut vite gagner l'affection de son nouveau patron, en ne manquant pas un jour à se lever dès quatre heures du matin, même en hiver, et à se rendre de l'hôtel de Liancourt, rue de Seine, à la rue Vivien, assez à temps pour que sa lumière brillât avant le lever de Colbert. Celui-ci, émerveillé d'une si prodigieuse activité, commit à Carcavy les clefs de la bibliothèque du Roi, lui fit exercer toutes les fonctions de garde — sans le titre, — maria ses filles et casa ses fils. (Arch. nat., MM 824, f° 12.)

2. Mss. Clair. 1170, f°s 100 et 101.

Colbert une collection magnifiquement écrite et reliée des registres du Trésor, partie en originaux, sur lesquels la récapitulation finale est écrite par le ministre, puis contresignée par le roi et les membres du Conseil royal, et partie en copies collationnées par le premier commis du Trésor[1]. D'autre part, nous savons que les quarante registres originaux, de 1663 à 1683, qui furent alors remis au Contrôle général, restèrent dans un dépôt des finances jusqu'en 1788 ; à cette époque, le commis Mesnard de Conichard s'en débarrassa au profit du Cabinet des chartes, et l'on croit qu'ils ont disparu lors du démembrement de ces collections[2].

Le second des projets dont nous parlons est rédigé par Clairambault, c'est-à-dire par l'homme qui connaissait le mieux la valeur des papiers d'administration et qui de plus savait merveilleusement pratiquer les procédés d'appropriation dont Colbert avait souvent usé : on s'étonnera donc de voir ce projet, bien plus favorable aux intérêts de l'État, attribuer au nouveau contrôleur général, Claude Le Peletier, « tous les registres, mémoires, lettres et papiers concernant la surintendance des finances, » et à M. de Louvois « ceux qui regardent les bâtiments, arts et manufactures. »

Projet écrit de la main de Desmaretz.

Le Roy ayant fait l'honneur au feu s^r^ Colbert, ministre et secrétaire d'Estat, de luy confier la conduite des grans desseins que Sa Majesté, après la conclusion de la paix avec l'Espagne en 1660, avoit formez pour rétablir dans toutes les parties de l'Estat le bon ordre qu'une longue guerre y avoit presque destruit, ledit s^r^ Colbert a travaillé avec tant de zèle et tant de succès à un projet si digne de Sa Majesté, qu'elle a eu la gloire de voir en peu de temps les arts devenus plus florissants que jamais dans tous les pays de son obéissance, le commerce ouvert de toutes parts et étendu jusqu'aux extrémitez de la terre, la marine portée au plus haut point de grandeur et de puissance où elle ait jamais été, et, ce qui est la source de tout, les finances non-seulement délivrées et débarrassées de la confusion qui en fomentoit et qui en cachoit la dissipation, mais encore notablement augmentées par une

1. Bib. nat., *Mél. Colbert*, n°s 264-310.
2. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. Ier, p. 575; A. de Boislisle, *Corresp. des Contrôleurs généraux*, avant-propos, p. XXXII, note 6, et p. XXXIV.

administration soigneuse et fidèle. C'est pourquoi Sa Majesté, considérant que le bon ordre que ledit feu s^r Colbert y a estably est un des principaux moyens pour les bien régir et pour maintenir en mesme temps tous les autres establissemens dans leur éclat et dans leur vigueur, et voulant qu'il serve de règle, à l'avenir, à ceux à qui elle confiera le soin de ses finances, elle a ordonné au s^r marquis de Seignelay, secrétaire d'Estat, fils aisné dudit feu s^r Colbert, de remettre entre les mains du s^r Le Peletier, contrôleur général des finances, tous les registres que ledit feu s^r Colbert a tenus de la surintendance des finances pendant vingt et trois années consécutives, et par l'exactitude desquels elle a toujours connu clairement l'estat véritable de ses finances. Mais, d'autant que le souvenir que Sa Majesté conserve des grans et longs services dudit feu s^r Colbert la porte à vouloir bien qu'il reste dans sa famille un monument d'un travail si prodigieux et si utile, Sa Majesté a trouvé bon que ledit s^r marquis de Seignelay retienne les huit premiers registres originaux de la surintendance des finances, apostillez et signez de la main de S. M., concernant les quatre derniers mois de l'année 1661 et les années entières 1662 et 1663, et elle déclare de plus que c'est par son ordre que ledit s^r de Seignelay a fait faire aux dépens de sadite Majesté des copies figurées de tous les autres registres, qu'il a remis aujourd'huy entre les mains dudit s^r Le Peletier, voulant Sadite Majesté que lesdites copies restent audit s^r de Seignelay, qu'elle en a gratifié en considération des services de son père et des siens. Fait, etc.

Projet rédigé par Clairambault.

De par le Roy. Les grands et signalés services qui ont esté rendus à S. M. par le feu s^r Colbert, etc., dans le rétablissement et administration de ses finances, de ses domaines, de ses armées navales, des eaux et forests, du commerce par terre et par mer, des bastimens, des maisons royales, arts et manufactures de son royaume, ayant fait connoistre à S. M. qu'elle a perdu dans sa mort le ministre le plus fidèle, le plus éclairé et le plus zélé pour son service qu'elle pust jamais charger du soin des affaires les plus importantes de son Estat, elle auroit estimé qu'il estoit absolument nécessaire de les faire régir par les mêmes voies que ledit s^r Colbert avoit establies dans l'exécution ponctuelle des ordres de S. M., et que, pour cet effet, elle ne pouvoit donner aux ministres à qui elle a distribué les charges dont il estoit revêtu de plus sûres instructions pour s'en acquitter dignement, que les registres, mémoires, lettres et papiers qu'il a laissés. C'est pourquoi S. M. auroit ordonné au s^r marquis de Seignelay, etc., fils

aisné dudit feu sr Colbert, de remettre au sr Le Peletier, contrôleur général de ses finances, tous les registres, mémoires, lettres et papiers concernant la surintendance des finances, et au sr marquis de Louvois, etc., ceux qui regardent les bastimens, arts et manufactures; à quoy il auroit entièrement satisfait au désir de S. M., qui auroit en conséquence ordonné l'expédition du présent ordre pour la décharge dudit sr marquis de Seignelay et de sa famille. Et voulant S. M. luy donner les moyens de conserver dans sa postérité la mémoire des services importans dudit sr Colbert, elle a bien voulu luy permettre de retenir les huit premiers registres en original de la surintendance des finances, apostillés et signés de la main de S. M., qui concernent les quatre derniers mois de 1661 et les années entières de 1662 et 1663, et ordonner qu'il fust fait aux dépens de S. M. des copies figurées des autres registres de ladite surintendance de l'administration dudit sr Colbert et des autres registres remis audit sr Le Peletier, voulant qu'ils demeurent entre les mains dudit sr marquis de Seignelay, qu'elle a bien voulu en gratifier, comme une marque du souvenir qu'elle conserve aux services dudit feu sr Colbert, son père. Fait, etc.

Il semble évident que Desmaretz, dans l'intérêt de la bibliothèque colbertine et du nouveau détenteur, se hâta de substituer sa proposition à celle de Clairambault, avant d'être disgracié et exilé dans ses terres. (Fin décembre 1683.) Peut-être Louvois parvint-il à se faire restituer les papiers de la surintendance des bâtiments; mais il en resta quelques volumes aux Colbert[1], et d'autre part, Baluze, Carcavy et Clairambault, gardiens vigilants de la Colbertine, s'arrangèrent pour ne laisser aux mains de M. Le Peletier et de ses commis que quelques liasses de lettres d'intendants, en fort petit nombre et de date très-récente, les états de finances strictement indispensables pour faire la régie des fonds de l'année 1684, un résidu de mémoires sans importance, enfin ce qui se trouvait dans les bureaux au moment de la mort de Colbert. Cette pénurie embarrassa singulièrement le nouveau ministre, et il en rappela plus tard les effets désastreux dans son Mémoire justificatif[2].

1. Ils sont encore dans ces *Mélanges*, nos 311 à 317.
2. *Corresp. des Contrôleurs généraux*, t. Ier, appendice, p. 554. « Je reconnus que M. Colbert avoit renfermé en lui-même toute la direction des finances, et qu'il n'y avoit personne qui fût dans la suite des affaires et en état de m'en instruire... Je ne rencontrai pas non plus, dans les papiers de M. Colbert que l'on me remit, toute l'instruction dont j'avois besoin, et je ne pus me faire donner ni plus de papiers ni plus d'éclaircissements. »

La bibliothèque colbertine garda donc tous ses trésors, enviée, jalousée par les gardes de la Bibliothèque du roi ou par ceux du Trésor des chartes, mais respectée des uns et des autres. On savait pertinemment que les procédés de Colbert avaient été fort nuisibles aux intérêts du roi [1]; on essaya tout au moins, en 1701, de reprendre les pièces originales de première importance et qu'il convenait de « conserver à la postérité, » telles que traités, contrats, bulles, lettres des empereurs ou des rois de France; mais le nouveau projet d'arrêt dressé à cette occasion par Baluze n'eut pas de suites [2].

L'administration, obligée plus d'une fois de solliciter la communication de tel ou tel document qui eût dû lui appartenir, semblait ne voir là rien qui fût étrange et anormal. Cependant un jour vint où les ministres s'inquiétèrent du sort de tant de manuscrits précieux pour notre histoire et de tant de documents utiles pour le maniement des affaires, et ce jour-là le mot de restitution fut prononcé entre deux négociations d'achat. C'était entre 1727 et 1732. Rebutés par les premières prétentions du comte de Seignelay, les bibliothécaires du roi, Bignon et Targny, songèrent à invoquer le droit imprescriptible de l'État, ce « droit naturel, en vertu duquel les papiers des ministres appartiennent au roi, et non pas à leurs héritiers [3]. » A cela, que répondirent le détenteur ou ses fondés de pouvoirs?

1. Sur la manière dont s'était formée la bibliothèque de Colbert, on peut lire, à la fin du ms. lat. 9365, la conclusion de l'historique dressé par Boivin, qui est loin de justifier les procédés du ministre ou de ses agents. Cette pièce intéressante se termine ainsi :

« La bibliothèque de M. Colbert s'étoit accrue insensiblement auprès de celle du Roy comme ce laurier du Parnasse, qui, selon Virgile,

Parva sub ingenti matris se subjicit umbra.

« Le progrès avoit été presque égal pendant plusieurs années, la seule année 1675 avoit été plus favorable à la bibliothèque du ministre qu'à celle du prince; mais, soit que la bibliothèque du Roy parût à M. Colbert être parvenue à la perfection qu'on s'étoit proposé de luy donner, soit qu'il crût devoir ménager les finances de S. M. pour des dépenses plus nécessaires ou plus pressantes, soit enfin que son zèle pour la bibliothèque de son maître se ralentît à mesure qu'il voyoit la sienne se grossir et s'enrichir de livres de toute espèce qu'on s'empressoit d'y porter de tous côtés, il est certain qu'à en juger par les mémoires qui nous restent, l'année 1676 et les sept années suivantes ne furent fertiles en manuscrits et en autres livres que pour la bibliothèque de M. Colbert. »

2. Le texte en a été retrouvé et publié par M. L. Delisle, *loc. cit.*, t. Ier, p. 485, note 5.

3. Lettre de l'abbé Bignon à Targny, du 10 octobre 1731. (Ms. lat. 9365, f° 188.)

« Nous ne pouvons prouver que telles ou telles collections, — il s'agissait des recueils de Languedoc et de Flandre — aient été faites aux frais de M. Colbert, et nous ne discuterons pas si c'est, ou non, le bien du roi. Ces papiers sont devenus propres à M. le comte de Seignelay, puisqu'ils sont passés de M. Colbert à M. de Seignelay, à M. l'archevêque de Rouen, et enfin au comte actuel. Sera-ce par les héritiers de Colbert, qui a si bien mérité de l'État et de tous les Français, qu'on commencera à dépouiller les héritiers d'un ministre? Un pareil exemple serait bien dangereux...[1] » Ce fut ainsi, par le sentiment et non par une justification quelconque, que les détenteurs eurent raison de la parcimonie du cardinal de Fleury. Eux-mêmes d'ailleurs finirent par s'en remettre à la générosité du roi, et l'affaire se termina à l'amiable, le 17 janvier 1732. Le comte de Seignelay cédait au roi les manuscrits de la bibliothèque colbertine, et il recevait en retour une somme de 300,000 livres. Le Contrôle général, qui avait eu le mérite de faire les premières démarches pour rendre à l'État et à la science des collections si précieuses, eut également les honneurs de la conclusion[3]; on a donc lieu de s'étonner qu'il n'ait point veillé à la complète exécution du marché. Pour s'assurer contre les réclamations ultérieures, M. de Seignelay avait demandé instamment que sa décharge mentionnât la livraison de « *tous* les manuscrits qui composoient la bibliothèque de feu M. Colbert[4]. » Le récépissé ne fut point libellé en ces termes, et la Bibliothèque du roi avait pour cela de bonnes raisons, car la collection, déjà diminuée par la vente faite à l'avocat général Meigret de Sérilly[5] ou par la distraction de plusieurs volumes et séries, présentait une énorme lacune dans la catégorie des papiers administratifs. On n'avait pas porté sur les nombreux catalogues et procès-verbaux d'estimation contradictoire plusieurs centaines de volumes qui, peut-être, en raison de leur contenu, n'avaient point été considérés comme partie intégrante de la bibliothèque, mais qui se composaient uniquement des papiers

1. Ms. lat. 9365, f° 132.
2. Voy. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. Ier, p. 477 et suiv., et la récente publication d'Arm. Baschet sur *le Dépôt des archives des Affaires étrangères*, p. 227 et suiv.
3. Ms. lat. 9365, f° 312.
4. Ms. lat. 9365, f° 283.
5. Ce lot comprenait 5 ou 600 volumes, qui revinrent par la suite à la Bibliothèque.

administratifs de Colbert, et notamment des lettres écrites par les intendants et autres agents, de 1656 à 1677. Colbert, en s'appropriant ces volumes et ces liasses, avait constitué là une annexe de sa bibliothèque, et il n'est pas douteux que l'annexe eût dû être comprise dans le marché, tel que M. de Seignelay en libellait les termes. Non-seulement cette série complétait celle que l'on a appelée les *Cinq-cents Colbert*, c'est-à-dire le recueil de « titres, mémoires, instructions, lettres et autres pièces originales concernant l'administration du royaume et les affaires étrangères, » mais elle eût été encore plus directement utile aux Finances. Et cependant volumes et liasses restèrent aux mains du vendeur.

Nous ne saurions dire si ce sont ces documents-là qu'on essaya plus tard, en 1737, d'enlever à l'aide d'un ordre du roi [1]; mais, dix ans après, leur possesseur fit acte de propriété en donnant à la série de lettres indiquée plus haut la couverture de vélin vert qui a servi longtemps à la désigner [2]. Puis il transmit les papiers à ses héritiers; c'est seulement par le fait de la Révolution et du séquestre qu'ils sont entrés à la Bibliothèque, et l'on sait quelles ressources l'histoire administrative y a trouvées depuis lors [3].

Tous comptes faits, et malgré tant de désordre, tant d'irrégularités, il semble que nous n'ayons perdu qu'une faible partie des papiers et manuscrits de Colbert, passée à l'étranger ou égarée dans les cabinets des amateurs [4]. Mais il a fallu un

1. Le 3 juillet 1737, M. de Seignelay écrit à l'abbé Bignon qu'on a fait une descente dans son hôtel, en vertu d'un ordre du roi, pour enlever des papiers faisant partie soi-disant des collections vendues en 1732, et qu'il a déjà demandé raison de ce procédé inouï au cardinal. « Il seroit singulier, ajoute-t-il, qu'à cause que j'ay vendu des manuscrits au Roy, il me fût défendu d'en avoir d'autres de ma vie, ou que je fusse exposé, en cas que ma curiosité m'y portât, à des visites injurieuses qui ne se font ordinairement que chez des gens soubçonnez de crime! » (Ms. lat. 9365, f° 304.)

2. *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 9.

3. Ces séries sont intitulées aujourd'hui *Mélanges Colbert* et comprennent : 1° une suite de mélanges, volumes 1-73, qui probablement date de l'acquisition de 1732; 2° les documents relatifs à l'administration et aux archives, vol. 74-100; 3° la correspondance des intendants et autres, vol. 101-176 *bis*; enfin, six autres séries, qui sont les registres des impositions de 1661 à 1680, du Trésor royal de 1662 à 1681, des bâtiments du roi de 1664 à 1670, de la maison du roi, du marc d'or, etc. Peut-être quelques-unes des dernières séries ne sont-elles entrées que plus récemment à la Bibliothèque, mais il est bien évident qu'elles viennent de Colbert et Seignelay, et l'origine des registres du Trésor est indiquée ci-dessus.

4. *Le Cabinet des manuscrits*, t. Ier, p. 486.

concours de circonstances particulièrement favorables pour que beaucoup de lots épars fussent reconquis. En premier lieu, ce fut l'acquisition des papiers de Baluze, où se retrouvent des milliers de minutes, de lettres ou de mémoires du ministre (1719)[1]. Puis, le marché du 17 janvier 1732, raconté plus haut. Puis encore, en 1755, le rachat fait pour le compte de l'ordre du Saint-Esprit, au prix de 240,000 livres, de ces merveilleuses collections de Clairambault, où l'on peut bien affirmer qu'une moitié des pièces viennent de différentes archives ministérielles, et surtout des bureaux de Colbert[2]. Le cabinet Genée de Brochot, acheté par le Contrôle général en 1783, contenait aussi un certain nombre de pièces de premier ordre; il est entré à la Bibliothèque avec les autres collections du Cabinet des chartes[3]. Dans des temps beaucoup plus récents, l'Administration a fait plusieurs recouvrements du même genre; c'est ainsi que lui sont revenus, en 1830, les originaux de la correspondance si intéressante de Colbert et Seignelay (1669 à 1677)[4]. En 1841, elle a acquis un registre de la correspondance de Mazarin[5], relié aux armes de Colbert; celui-là est un des quatre ou cinq cents volumes qui avaient été légués par le cardinal à son fidèle serviteur, et qui furent revendiqués en 1732 par les Affaires étrangères, au nom de la raison d'État, bien que ce fussent, en général, des pièces d'administration intérieure plutôt que de diplomatie[6].

A l'époque où se fit l'acquisition de la bibliothèque colbertine, il semble que l'État et les savants eurent surtout en vue les richesses vraiment extraordinaires qu'elle comprenait en manuscrits de tous les âges et de toutes les langues; on se soucia beaucoup moins des papiers ministériels qui avaient été réunis aux manuscrits, ou qui s'en étaient séparés sans qu'on s'en préoccupât. Mais, depuis près d'un demi-siècle, il s'est fait

1. La Bibliothèque paya ces papiers 30,000 livres.
2. Clairambault mourut le 14 janvier 1740, à l'âge de 90 ans. En février 1755, son neveu et successeur conclut le marché et livra environ 3250 volumes ou boîtes, dont le décret révolutionnaire du 12 mai 1792 n'a laissé que trois septièmes environ. Voy. L. Delisle, t. II, p. 22.
3. *Corresp. des Contrôleurs généraux*, t. Ier, p. XXXII, note 4.
4. Anc. Supp. fr. 3013, Fr. 8021-8030. Voy. L. Delisle, t. II, p. 290.
5. Correspondance de Guyenne, t. V (1er octobre 1653-septembre 1655); coté aujourd'hui ms. Fr. 11633.
6. Voyez un intéressant chapitre de l'*Histoire du dépôt des Affaires étrangères*, par A. Baschet, p. 218 à 232.

un notable revirement dans les goûts. Sans que d'ailleurs l'érudition ait eu aucunement à en souffrir, l'importance et l'utilité des documents administratifs ont été plus souvent mises en relief, et tous les travailleurs sont tenus désormais de ressentir une vive gratitude, et pour Colbert qui eut la prévoyance de conserver si soigneusement ses papiers de tout genre, et pour les gardes de la Bibliothèque ou les ministres qui nous les ont rendus. Cette gratitude nous force même à modifier le jugement sévère que l'on pourrait porter sur certains procédés du grand ministre et de ses commis ou bibliothécaires.

Nous nous demandons en effet quel eût été le sort de ces collections administratives, si elles étaient restées dans les bureaux ou les dépôts ministériels; et, en pensant à la négligence trop connue des bureaux ou aux pertes immenses que les dépôts ont presque tous subies en des temps agités, il faut bien accorder le bénéfice des circonstances atténuantes à Colbert et à ses héritiers, à Baluze, à Clairambault, et aux autres collectionneurs peu scrupuleux qui nous ont rendu, en définitive, le plus grand service.

A. B.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 26 mai 1874, a décerné les prix suivants :

Prix Bordin. — La moitié de ce prix a été accordée à M. J. Sauzay, pour son *Histoire de la Persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de* 1789 *à* 1801.

Prix d'éloquence. — *Éloge de Bourdaloue*, par M. A. Feugère.

Prix Gobert. — 1° *Histoire des États généraux*, de M. G. Picot; 2° *Henri IV*, de M. de Lescure.

Prix Thérouanne. — La moitié de ce prix a été accor-

dée à M. Edmond Hugues, pour son *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle.*

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 27 novembre 1874, a décerné les prix suivants :

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — 1° *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné,* par M. Allmer; 2° *Architecture romane du midi de la France,* par M. H. Révoil; 3° *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire,* par M. C. Port.

Mentions honorables : 1° *Recherches sur les anciennes bibliothèques de Paris,* par M. A. Franklin; 2° *Topographie historique du département de l'Ain,* par M. C. Guigue; 3° *Théâtre de Vesontio,* par M. A. Castan; 4° *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux,* par M. de Formeville; 5° *Première expédition de Jeanne d'Arc* et *Salle des thèses de l'Université d'Orléans,* par M. Boucher de Molandon; 6° *Étude sur les actes de Calixte III,* par M. Ulysse Robert.

PRIX ORDINAIRE. — *Mémoire sur l'étude des dialectes de la langue d'oc au moyen âge,* par M. Paul Meyer.

PRIX BRUNET. — Une médaille de 1,000 fr. à M. Ruelle, pour sa *Bibliographie générale de la Gaule.*

PRIX GOBERT. — 1° *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des Premiers Présidents,* par M. A. M. de Boislisle; 2° *Les Écorcheurs sous Charles VII,* par M. Tuetey.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

214. — Lefèvre (l'abbé). Essai sur l'église du Saint-Sépulcre d'Abbeville. In-8, 23 p. Amiens, Lenoël-Hérouart.
(Extrait de la Picardie.)

215. — Lèques. Le Drapeau national, son historique. In-12, 27 p. Paris, Tanera.
(Publications de la Réunion des officiers.)

216. — Leroy (N.). La Chasse aux Hurlus. Épisode de l'histoire de Lille au xvie siècle. In-12, 45 p. La Madeleine-lez-Lille, Lemaire-Doisy.

217. — Leturcq. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV. Documents inédits émanant de Guay et notes sur les œuvres de gravure en taille-douce et en pierres fines de la marquise de Pompadour. Gr. in-8, viii-266 p. et 11 pl. Paris, Baur.

218. — Leuridan. Les châtelains de Lille. In-8, 96 p. Lille, Danel.
(Extrait des Mémoires de la Société des sciences, etc., de Lille.)

219. — Lieutaud. Notes pour servir à l'histoire de Provence. N° 1, 6 janvier 1396 : Les élections municipales à Berre (Bouches-du-Rhône). (Texte provençal inédit.) In-8, 8 p. Marseille, Boy fils ; Aix, Makaire.

220. — Loiseleur. Ravaillac et ses complices. L'évasion d'une reine de France. La mort de Gabrielle d'Estrées. Mazarin et le duc de Guise. In-12, xv-371 p. Paris, Didier et Ce.

221. — Maissiat. Recherches historiques sur les guerres des Gaulois contre les Romains. T. Ier. Annibal en Gaule. In-8, xvi-418 p. et 6 pl. Paris, Firmin Didot et Ce.

222. — Mamessier (l'abbé). Notice sur Dompierre-les-Ormes, canton de Matour, arrondissement de Mâcon, dépar-

tement de Saône-et-Loire. In-8, 166 p. Charolles, Ve Lamborot.

223. — MARCQ (l'abbé). Histoire de Aussonce, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Germigny-Pend-la-Pie, Merlan. In-8, 142 p. Reims, Geoffroy et Ce.

224. — MARVAUD. Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges. T. I et II. In-8, IV-905 p. Paris, Dumoulin.

225. — MAUPILLÉ. Notices historiques et archéologiques sur les paroisses des deux cantons de Fougères. In-8, 199 p. Rennes, Catel et Ce.

(Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine.)

226. — MAZON. Marguerite Chalis et la légende de Clotilde de Surville. Étude sur l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville, suivie de l'acte de mariage de Béranger de Surville, d'une lettre de M. Eugène Villard et d'une lettre de M. Jules Baissac. In-12, 122 p. Paris, Lemerre.

227. — MEIFFREN. Étude historique sur le poids public de Toulon (1221-1872). In-8, 27 p. Marseille, Cayer et Ce.

228. — Mélanges historiques. Choix de documents. T. Ier. Vie de saint Bertin, en vers. Vie et office de saint Dié. Définitions du chapitre de Cluny en 1323. Lettres de Jean de Witt. Lettres de Balzac. In-4, IV-852 p. Paris, Imp. nationale.

(Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiée par les soins du ministère de l'Instruction publique.)

229. — MENGIN. Notice historique sur le barreau lorrain, etc. In-8, 155 p. Nancy, Crépin-Leblond.

230. — MENU (l'abbé). Monographie du couvent des Jacobins de Bourges. In-12, 139 p. Bourges, Marguerith-Dupré.

231. — MEYNIS. Les anciennes églises paroissiales de Lyon. In-18 jésus, VIII-174 p. Lyon, Josserand.

232. — MOCHOT. Histoire d'Is-sur-Tille. In-8, LVII-242 p. Dijon, Marchand.

233.— MONNIER. Notes pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire par ses monuments. In-8, 90 p. Mâcon, Protat.

234. — MOUROT (l'abbé). Sainte Libaire et le village de Grand (Vosges), souvenirs historiques. In-32, 172 p. Paris, Marianesse.

235. — Normands (les) au combat naval de l'Écluse, 24 juin 1340; par A. C. In-8, 11 p. Rouen, Deshays et Cᵉ.

236. — Notice historique sur le château de Bourbilly. In-8, 63 p. Semur, Verdot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur.)

237. — Notice sur les ruines du château de Moncade. In-8, 16 p. Paris, Lahure.

238. — PÉRIER. Bourbon-l'Archambault sous Louis XIV. In-12, x-175 p. et grav. Paris, Adr. Delahaye.

239. — PERTHUIS et DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO. Le Livre doré de l'hôtel-de-ville de Nantes, avec les armoiries et les jetons des maires. 2 vol. gr. in-8, XII-626 p. et 17 pl. Nantes, Grinsard.

240. — PLESSIER. Histoire d'une école gratuite de filles charitables à La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), 1680-1810. In-8, 36 p. Paris, Dumoulin; Provins, Lebeau.

241. — POIRIER le Boiteux. Origine, antiquités de Paris et histoire de Rouen mises en chansons au XVIIIᵉ siècle; publiées avec une introduction, par un bibliophile rouennais. In-8, XVI-52 p. Paris, Aubry.

242. — PONT. Histoire de la terre privilégiée anciennement connue sous le nom de pays de Kercorb, canton de Chalabre (Aude). In-8, XII-424 p. Paris, Dumoulin.

243. — POPLIMONT. Notice généalogique sur la maison de Lansac. In-8, 20 p. Paris, J. Boyer et Cᵉ.

(Extrait de la France héraldique.)

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1874.

Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique, 5.
Règlement de la Société de l'Histoire de France, 6.
Liste des membres de la Société, 9.
Bibliothèques associées, 38.
Sociétés correspondantes, 39.
Associés correspondants, 40.
Liste des membres du Conseil d'administration, 41.
Bureau de la Société nommé en 1873, 41.
Comité de publication, 42.
Comité des fonds, 42.
Jours des séances de la Société, 42.
Agent de la Société, 42.
Liste des ouvrages publiés par la Société depuis sa fondation, 43.
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société, 46.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

Assemblée générale, 113.
Bibliographie de l'Annuaire-Bulletin, 51.
Bibliothèque de la Société, 69.
Budget. *Voy.* Comité des fonds.
Censeurs. MM. Aubert et de Watteville. — Démission, 51, 85, 106. — MM. Brunet de Presle et R. Dareste, chargés de préparer le rapport annuel, 85, 100, 104. — Rapport à l'Assemblée générale, 139-142. — MM. Le Tellier de la Fosse et Moranvillé, élus censeurs, 114.
Comité des fonds, 52, 69, 85, 86, 98, 104, 197.
Comité de publication, 52, 100-101.
Commission des Archives diplomatiques, 83, 86, 101.
Comptes-rendus des publications de la Société, 86, 180-181.

Cotisations en retard, 105.
Démissions, 103.
Desnoyers (M.), secrétaire. — Rapport à l'Assemblée générale, 122-139.
Dons à des bibliothèques, 68, 86, 106, 196.
Dons aux publicistes, 86, 165, 181, 197, 215.
Échange de publications avec les Sociétés, 68, 103, 164, 179, 197, 212.
Egger (M.), vice-président de la Société. — Discours à l'Assemblée générale, 115-121.
Élection des membres du Conseil, 106, 114; des censeurs, 114; des membres du bureau et des Comités, 166-167.
Frais de transport des manuscrits et épreuves, 52.
Guizot (M.), président de la Société, 106, 209.
Impression de l'Annuaire-Bulletin, 52, 68.
Institut : Prix décernés aux ouvrages historiques, 244.
Jourdain (M. Ch.). — Lecture d'une notice sur la Royauté française et le Droit populaire au moyen âge, 142-154.
Lectures à l'Assemblée générale, 106-107, 142-156.
Mas-Latrie (M. de). — Lecture sur le Traité de la Compagnie d'Afrique (1694), 155-156.
Membres nouveaux, 50, 66, 83, 103, 162, 164, 179, 195, 212, 227, 229.
Nécrologie : MM. E. de Lépinois et E. de La Cour, 49. — MM. Caboche, Perrot d'Estivareilles, de Guigné et de Kergorlay, 82. Mme la comtesse de Rigny, 162. — M. le prince de Trubetskoy, 178. — M. Guizot, 209. — M. l'abbé Colas, 226.
Ouvrages offerts, 50, 66, 82, 98, 102, 162, 178, 193, 210, 226.
Présentations des membres nouveaux, 49, 65, 81, 97, 102, 161, 177, 193, 210, 225.
Prix d'histoire au Concours général, 105.
Procès-verbaux des séances : 4 janvier 1874, 49; 3 février, 65; 3 mars, 81; 31 mars, 97; 28 avril, 101; 5 mai (assemblée générale), 113; 2 juin, 161; 7 juillet, 177; 4 août, 193; 3 novembre, 209; 1er décembre, 225.
Prospectus envoyé sous le couvert de la Société, 53.
Publications de la Société, 51-52, 68-69, 84, 98, 104, 165, 180, 196, 213, 228. — Propositions, 50, 52, 84, 101, 164, 179. — Distribution de 1874, 52, 69, 166, 197. — Distribution de 1875, 166, 214. — Distribution de 1876, 84, 214. — Publications épuisées, 105, 214, 229.
Annuaire-Bulletin de 1873, 50.
— de 1874, 51-52, 68, 84, 98, 165, 180, 197, 228.
Bassompierre, 84, 104, 165, 180, 196, 213, 228.
Brantôme, 51-52, 166, 196, 197, 213, 228.
Chronique de frère Salimbene, 85.
Chronique de Louis II, duc de Bourbon, 214, 227.
Chroniques de Saint-Martial, 52-53, 67, 86.
Croisade contre les Albigeois, 52, 68, 84, 98, 104, 165, 180, 196, 213, 228.
Froissart, 51-52, 68, 84, 86, 98, 165, 166, 180, 196, 214, 229.

Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, 50.
Lettres de Mazarin à la Reine, 214, 239.
Lettres missives de Louis XI, 69, 83, 214, 229.
Liste des ambassadeurs français, 164.
Mémoires de Saulx-Tavannes, 52.
Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie, 52, 68, 84, 98, 104, 165, 180, 196, 213.
Suger, 85.
Rapport du Comité des fonds, 105-106.
Rathery (M.), vice-président de la Société, 166.
Réclamation de livraisons, 103.
Secrétaire-adjoint de la Société, 83, 229.
Timbre des quittances, 69.
Titre des publications, 53.

II. — *Variétés.*

Les études du duc de Bourgogne, 54.
Coutumes curieuses en Vivarais, 70.
Saint-Simon et les continuateurs du Père Anselme, 87.
La cérographie et les figures de cire sous Louis XIV, 167.
La naissance du cardinal de Richelieu à Paris, 181.
Documents inédits sur Colbert, 198, 215, 230.

III. — *Bibliographie.*

Abbeville, 245.
Académies, 107, 206.
Ain (département de l'), 175, 184.
Aïssé, 187.
Alaric, 248.
Alcuin, 191.
Altin (saint), 173.
Amiens, 186.
Angers, 175.
Angleterre, 73, 74.
Anglo-Saxons, 73.
Angoulême, 60.
Annibal, 246.
Ansacq, 96.
Anthologie, 158.
Antonin (saint), 80.
Antrustion, 160.
Arbalétriers, 157.
Arbresle (l'), 190.
Archéologie, 157, 158, 160, 172, 173, 187, 190, 192, 247.
Archers, 157.
Archives, 77, 109, 157, 158, 189.
Armagnac (cardinal d'), 207.
Armoiries, 248.
Arquebusiers, 157.
Arras, 160.
Art français, 78, 107, 174, 188, 189, 190.
Artois, 189.
Assemblée d'élection, 186.
Aubigné (Agr. d'), 157.
Aude (Joseph), 174.
Augy, 96.
Aussonce, 246.
Autographes, 159.
Avranches (diocèse d'), 157.

Bagaudes, 192.
Bailleul, 188.
Balzac, 247.
Barreau, 247.
Bauchant (Jacques), 188.
Bauquemare (président de), 186.
Baux-de-Breteuil, 190.
Béarn, 206.
Beaulieu-en-Argonne, 74.
Beauvau, 108.

Berre, 246.
Bersuire (Pierre), 78.
Bertin (saint), 247.
Bérulle (cardinal de), 64, 93.
Béthune, 186.
Bibliographie, 60, 175, 188, 191, 224.
Bibliothèques, 175, 191.
Bijouterie, 174.
Blois (États de), 158.
Bordelais (poètes), 173.
Bordes (Les), 80.
Bourbilly, 248.
Bourbon-l'Archambault, 248.
Bourbon-Rubempré, 158.
Bourges, 247.
Bourgogne, 80, 109, 190.
Brabant, 110.
Bresse, 175.
Bretagne, 61, 78.
Bretons, 73.
Brie, 191.
Bugey, 175.
Buironfosse, 172.
Bureau intermédiaire, 186.
Bures-en-Bray, 160.
Bury, 96.

Cambronne, 96.
Carmélites, 64.
Caro-Brivæ, 158.
Cartulaires, 78, 79, 175, 188.
Castel-Sarrasin, 173.
Caulincourt, 158.
Gaylus, 173.
Caylus (comte de), 187.
Chalabre, 248.
Chalis (Marguerite), 247.
Chalon-sur-Saône, 78.
Châlons, 206.
Cham (langue de), 157.
Chambre des comptes, 108, 109.
Champagne, 173.
Chansons, 248.
Charente-Inférieure (département de la), 188.
Charles VII, 64.
Chartres, 192.
Chasse aux hurlus, 246.
Chastellux (maison de), 160.
Châteauponsac, 74.
Châteauroux, 175.
Châtelains, 246.
Châtelet, 188, 191.
Choiseul-Praslin, 187.
Chronique scandaleuse, 80.
Chypre, 77.
Clepsydres, 224.
Cloches, 175.
Clovis, 248.
Cluny, 247.
Cocher (Guillaume), 187.
Colart (les peintres), 189.
Colbert, 173.
Coligny (amiral de), 159.
Colletet, 173.
Commerce, 74.
Communes, 157.
Conan IV, 61.
Condé (le grand), 189.
Contrôleurs généraux des finances, 186.
Côte-d'Or (département de la), 109.
Cousin (Jean), 174.
Craonnais, 188.

Dammartin, 78.
Dampierre, 158.
Danse macabre, 174.
Dauphiné, 107, 110.
Daydie (chevalier), 187.
Démocratie, 111.
Déols, 175.
Deux-Sèvres (département des), 61.
Die, 107.
Dié (saint), 247.
Documents inédits, 247.
Dombes, 175.
Dompierre-les-Ormes, 246.
Dourdan, 190.
Drapeau de France, 79, 246.
Droit, 79, 80, 190, 192.
Dubos (abbé), 190.
Duchère (la), 208.
Dunkerque, 174.
Duvaux (Lazare), 174.

Écluse (combat de l'), 247.
Écoles, 74, 248.
Économie politique, 187.

Églises, 158, 172, 175, 190, 191, 206, 245, 247.
Élections municipales, 246.
Émaux, 192.
Enregistrement, 79.
Entre-Deux-Mers (pays d'), 174.
Éperlecques, 192.
Épidémies, 187.
Escluse (Nicole de l'), 191.
Estrades (maréchal d'), 174.
Estrées (Gabrielle d'), 246.
État-civil, 78, 107.
États-généraux, 64, 108, 158.
États provinciaux, 186.
Étreux, 172.
Eure (département de l'), 190.
Expositions artistiques, 190.

Faucher (Denys), 80.
Fécamp, 192.
Felletin, 206.
Féodalité, 74.
Ferté-Gaucher (la), 248.
Ferté-Milon (la), 248.
Finances, 108, 175, 186.
Flandre, 61, 189.
Flines, 175.
Fontenay-le-Comte, 158, 175.
Fontenelle, 172.
Fontevraud (ordre de), 208.
Fortunat, 191.
Fougères, 247.
Fourier (Pierre), 189.
Fous d'office, 159.
Frais de justice, 77.
Franc-alleu, 96.
Franche-Comté, 80, 190.
Fréjus (diocèse de), 190.
Froissart, 64.
Fronde, 189.

Gardes des sceaux, 157.
Gaulois, 246.
Géographie, 61, 74, 79, 158, 160, 172, 173, 175, 190.
Germigny-Pend-la-Pie, 246.
Gex, 175.
Grammaire, 157.
Grand (village de), 247.
Graveurs, 246.
Guay (Jacques), 246.
Guéret, 174.
Guillaume de Nangis, 109.
Guise (duc de), 246.

Hagiologie, 80, 173, 186, 187, 192.
Hainaut, 108, 189.
Hamelin, évêque du Mans, 191.
Haro, 190.
Historiens des Gaules, 79.
Hollandais, 175.
Horloges, 224.
Houdainville, 96.
Huet (Jean), 107.
Hygiène publique, 64.

Inscriptions, 186.
Is-sur-Tille, 247.

Jacobins, 247.
Jard (le), 224.
Jésuites, 186, 192.
Jetons, 248.
Joinville (Jean de), 96.
Justice, 77, 174.

Kercorb, 248.

Langres (diocèse de), 79.
Languedoc, 64, 77, 96.
Lansac (maison de), 248.
La Rochefoucauld, 158.
La Rochelle, 77.
Lathan, 188.
La Tour (le peintre M. Q. de), 188.
Léon IX (saint), 189.
Lérins, 80.
Libaire (sainte), 247.
Ligugé, 61.
Lille, 74, 174, 189, 246.
Limoges, 60, 246.
Limousin, 157.
Lister, 74.
Longué, 188.
Longueval (maison de), 248.
Lorraine, 157, 247.
Lorraine (Charles de), 192.
Louis (saint), 96.
Louis X, 96.
Louis XI, 80, 110.

Louis XIV, 108, 188, 248.
Louis XV, 188.
Louis XVI, 96.
Lusignan, 77.
Lyon, 247.
Lyonnais (Franc-), 175.
Lyonnais (patois), 78.

Madeleine-lès-Orléans (la), 208.
Magistrats flamands, 188.
Magny-en-Vexin, 175.
Maine, 191.
Maires, 248.
Mans (le), 191.
Manufactures, 190.
Marguerite d'Angoulême, 78.
Marie-Antoinette, 107.
Marie-Thérèse, 107.
Marion (Jean), 77.
Marne (département de la), 173.
Marolles (abbé de), 80.
Martin (saint), 61.
Massanès, 192.
Masurel (Bartholomé), 174.
Mazarin, 246.
Médicis (Marie de), 246.
Mello, 96.
Mercy-Argenteau (comte de), 107.
Merlan, 246.
Mérovingiens, 78, 173.
Mesures, 190, 191.
Mœurs, 188, 190.
Moncade, 248.
Monnaies, 78.
Montesquieu, 190.
Montmirail (Jean de), 187.
Monuments historiques, 160, 206.
Morice (dom), 78.
Mouchy-le-Chatel, 96.
Mouy, 96.
Musique, 172, 206.

Nantes, 248.
Navarre, 192.
Neuilly, 96.
Neuville-aux-Tourneurs (la), 248.
Neuville-en-Tourne-à-Fuy (la), 246.
Nevers, 74, 80.
Nicolay, 108.
Nivernais, 77, 80.
Nobiliaires, 157, 158, 184, 189, 208, 248.
Nogent-le-Rotrou, 160.
Nord (département du), 74, 172.
Normandie, 74, 186, 188.
Normands, 247.
Notaires, 80.
Notre-Dame de Paris, 175.
Nouvion-en-Thiérache (le), 172.
Numismatique, 78, 173.

O (langue d'), 60.
Obituaires, 190.
Oisy, 172.
Opéra, 191.
Oratoire (ordre de l'), 93.
Orderic Vital, 80.
Orléans, 173, 191.
Orléans (Charles d'), 191.

Paléographie, 60.
Pamiers, 80.
Paris, 64, 74, 78, 93, 107, 108, 174, 175, 187, 188, 191, 248.
Parlements, 174, 192.
Pas-de-Calais (département du), 160, 192.
Patois, 78.
Pau, 174.
Pénitents, 206.
Périgourdins (poètes), 173.
Perpignan, 173.
Peste, 187.
Philologie, 60, 78, 157, 158.
Picard (dialecte), 158.
Plan-d'Aups, 186.
Ploëuc (maison de), 208.
Poésie, 61, 77, 186.
Poids, 190, 247.
Poitiers (Diane de), 192.
Poitou, 157.
Pompadour (marquise de), 246.
Pont-du-Cher, 158.
Pont-Saint-Esprit (le), 158.
Poste aux lettres, 79.
Prémontré, 80.
Prêt gratuit, 174.
Prisches, 172.

Priviléges, 248.
Propriétés immobilières, 80.
Protestantisme, 107, 158, 174, 175, 187.
Provençaux (textes), 246.

Rambouillet, 77.
Ravaillac, 246.
Reilles, 96.
Reims, 157.
René d'Anjou, 107.
Révocation de l'édit de Nantes, 174.
Richelieu, 184.
Rohan, 78.
Rohan-Chabot, 108.
Romains, 246.
Romane (langue), 78.
Rome (Ecole de), 206.
Roquebrussanne (La), 191.
Rouen, 92, 173, 248.
Rouergue, 80.
Rouin (saint), 173.
Roussillon, 173.

Saint-Barthélemy (la), 77.
Saint-Chéron, 208.
Saint-Claude, 80.
Saint-Félix, 96.
Saint-Gelais (Mélin de), 186.
Saint-Jean-de-Jérusalem (ordre de), 61.
Saint-Jean-de-Sorde, 78.
Saint-Maur-des-Fossés, 192.
Saint-Omer, 192.
Saint-Ouen de Rouen, 173.
Saint-Privat, 187.
Saint-Quentin, 157, 188.
Saint-Sépulcre (église du), 245.
Saint-Simon (duc de), 186.
Saint-Thomas-en-Forez, 190.
Sainte-Foy de Peyrolières, 191.
Sainte-Suzanne, 190.
Saints-Innocents (cimetière des), 174.
Salisbury (Jean de), 173.
Saône-et-Loire (département de), 246, 247.
Sauveterre, 206.
Séez (diocèse de), 186.
Séguier, 204.
Sem (langue de), 157.
Semur-en-Auxois, 74.
Sept-Fons, 79.
Sépulcrologie, 172, 173, 187, 190, 192.
Sergent d'armes, 188.
Sigillographie, 61, 188, 191.
Smith (Adam), 187.
Sociétés, 60, 77, 78, 157.
Solignac-sur-Loire, 157.
Solliés-Pont, 190.
Strasbourg, 174.
Surville (Clotilde de), 247.

Taillandier (dom), 78.
Tarn (département du), 172.
Temple (ordre du), 161.
Théâtre, 172, 188, 191.
Thiérache, 172.
Thouars, 77.
Thury-sous-Clermont, 96.
Tite-Live, 78.
Toulon, 107, 247.
Toulouse, 159.
Tours, 110.
Trivalle (la), 190.
Troyes, 186, 187, 206.
Troyes (Jean de), 80.
Trustis, 160.

Ully-Saint-Georges, 96.

Valbelle (MM. de), 192.
Valromey, 175.
Vaneng (saint), 192.
Var (département du), 158, 186, 190, 191.
Vendômois, 79, 108.
Verdun, 192.
Vermandois, 157, 188.
Villon, 74.
Vire, 79.
Voirie, 64.
Voltaire, 107, 188.
Vosges, 247.
Vouillé, 248.
Voulon, 248.
Voyages, 74, 175.
Wilughby, 79.
Witt (Jean de), 247.
Yonne (département de l'), 79.

ERRATA.

Page 70, note 1. Sur l'évêque ou abbé des Fous, dont l'élection se faisait le 17 décembre, il faut consulter le *Glossaire*, non-seulement au mot *episcopus*, mais aussi au mot *kalendæ*, où se trouve reproduite, entre autres textes (p. 960), une sentence rendue par l'official de Viviers, en 1406, au profit de l'abbé des Fous de Gras. Voy. aussi une dissertation de Lancelot, qui avait fouillé à fond les archives du Vivarais, dans les *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. VII, p. 254 et suiv.

Page 167. A l'occasion du titre de l'article *Variétés*, M. Chabouillet, conservateur du cabinet des Médailles et Antiques, a bien voulu nous adresser la judicieuse rectification qui suit :

« Si nous ne nous trompons, c'est dans le *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* de feu A. Jal, que l'auteur de cet article, d'ailleurs fort intéressant, a trouvé le terme *cérographie* avec le sens de sculpture en cire colorée. Jal s'est trompé en supposant que, sous Henri IV, on désignait par le mot *cérographie* l'art de modeler des portraits de ce genre. L'auteur du *Dictionnaire critique* a été conduit à cette erreur par une mauvaise lecture d'un mot mal écrit, ou mal lu par lui, dans des lettres patentes accordées par Henri IV au survivancier du graveur général des Monnaies Ph. Danfrie. Cet artiste avait fait « plusieurs belles inventions de géographie, » et non de *cirgraphie*, comme a lu Jal, qui a pensé que ce mot barbare représentait la *cérographie*. Sur la *cérographie*, on peut consulter le *Dictionnaire grec* d'Henri Étienne, aux mots Κηρογραφία et Ἐγκαύσις, ainsi que le dictionnaire de M. Littré. L'année même de la publication du *Dictionnaire* de Jal, en 1867, M. Albert Barre, graveur général des Monnaies, dans une notice sur ses prédécesseurs, a déjà signalé l'erreur du consciencieux chercheur, cette fois mal inspiré; mais, le recueil dans lequel a paru cette notice étant destiné à un public restreint, il ne peut y avoir qu'avantage à renouveler sa critique. D'ailleurs, M. Barre n'avait pas à faire observer qu'en aucun cas, l'on ne pouvait donner au mot *cérographie* le sens de sculpture en cire. Ne l'employons donc que pour désigner la peinture à l'encaustique. A. Chabouillet. »

Le texte qui a fait l'erreur du *Dictionnaire critique* (p. 342 et 468), avait été évidemment mal lu par le greffier de la Cour des monnaies. Soit dans la minute, soit dans le registre (Arch. nat., Z[1] B 560, et 75, f° 265), on ne voit qu'un mot informe, *bergraphie*, ou *vergraphie*, mais non *géographie*, comme le voudrait justement M. Barre, ni *cirgraphie*, comme a lu M. Jal.

Page 212, 3e paragraphe, au lieu de : *Audiot*, lisez : *Audiat*.

Page 219, ligne 9, au lieu de : *latroconium*, lisez : *latrocinium*.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

JUN 2 1 1967